This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 474035

Digitized by Google

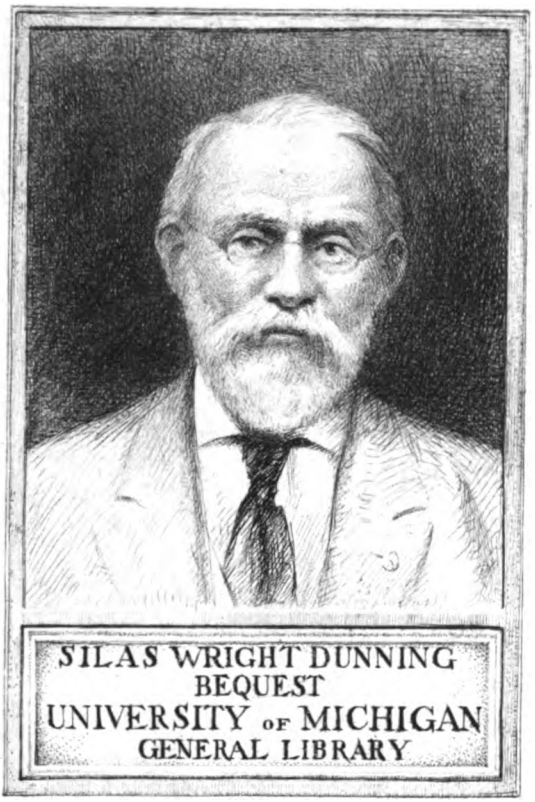

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.N217
C8

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DE NARBONNE

ANNÉE 1924

TOME XVI

(1re Partie.)

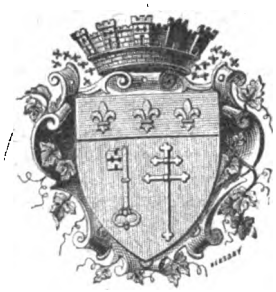

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1925

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE BULLETIN

	Pages.
Liste des membres au 1er janvier 1925	V
Liste des dons faits au Musée en 1923-1924	XIII
Procès-verbaux des séances de l'année 1923	XV
Les grottes sépulcrales des Monges, à Narbonne (Ph. Héléna)	1
Note sur un dépôt de haches en pierre polie découvert près d'Armissan (Th. Héléna)	66
Un reliquaire du Ve siècle (Abbé Sigal)	74
La châsse gothique des SS. Martyrs de Cannes (G. Sicard)	110
Rabelais à Narbonne (Dr Albarel)	124
Le Narbonnais vu par un romancier du XVIe siècle (P. Jourda)	131
Les « Fabri Subaediani » d'après une inscription du Musée de Narbonne (Abbé Sigal)	141

La Commission entend laisser aux signataires des articles l'entière responsabilité de leurs appréciations.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DE NARBONNE

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

DE NARBONNE

ANNÉES 1924 ET 1925

TOME XVI

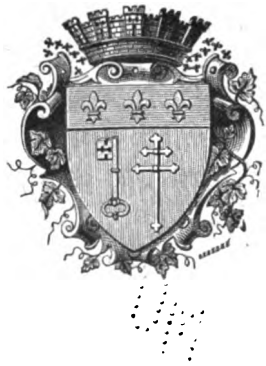

TOULOUSE
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

1925

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE
DE NARBONNE

FONDÉE EN 1833

PRÉSIDENTS-NÉS

MM. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Narbonne.
le Maire de Narbonne.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1er JANVIER 1925

MM. ROUZAUD (Henri), ✪, *Président;*
ROSSIGNOL (Paul), *Secrétaire;*
CAILLARD (Pierre), *Secrétaire-adjoint;*
FAVATIER (Paul), *Trésorier.*

SOUS-COMMISSIONS

Bibliothèque : MM. CROS-MAYREVIEILLE, FAVATIER, AUSSILLOUX, HÉLÉNA, DE MONTGAILLARD, DE RAYMOND, ROSSIGNOL, abbé SIGAL, TAILLEFER, CAILLARD.

Publications : MM. ALBAREL, BRINGER, CAILLARD, CROS-MAYREVIEILLE, DE MONTGAILLARD, RIVAL, ROUZAUD, ROSSIGNOL, abbé SIGAL, TAILLEFER.

Archéologie : MM. F. BARON, BERTHOMIEU, BOURJADE, HÉLÉNA, ROUHARD, ROUZAUD.

Beaux-Arts : MM. F. BARON, BERTHOMIEU, BORIES-AZEAU, DUVIVIEZ, RAYNAL, RIVAL, ROUHARD.

Histoire naturelle : MM. Dr AUGÉ, F. BARON, BORIES-AZEAU, HÉLÉNA, ROUZAUD.

Conservateur des Musées : M. BERTHOMIEU, ✱, ✪, 30 mars 1905.
Conservateurs adjoints : MM. A. RIVAL.
DUVIVIEZ, ✪ I.
ROUZAUD, ✪.
Bibliothécaire : M. Philippe HÉLÉNA.

Digitized by Google

Membres honoraires.

MM.

1.	Guiraud (Jean), ancien professeur à l'Université de Besançon, directeur de *La Croix*..	4 mars 1892
2.	Dodu (Gaston), inspecteur d'Académie.....	10 avril 1899
3.	Cros-Mayrevieille (Antonin), ✱, président honoraire de Tribunal civil, ancien conseiller général de l'Aude.....	11 juin 1906
4.	Bertrand (Émile), ✱, architecte à Paris....	3 févr. 1908
5.	Le chanoine Escarguel, archiprêtre de Carcassonne.....	2 mai 1910
6.	Le chanoine Sabarthès, ✠ I., aumônier de la Salpêtrière, à Paris.....	21 juin 1915
7.	Marty (Théodore), à Roquefort-des-Corbières	3 nov. 1924
8.	Jullian (Camille), O. ✱, de l'Institut, professeur au Collège de France.....	5 janv. 1925
9.	Anglade (Joseph), ✠ I., professeur à l'Université de Toulouse.....	5 janv. 1925

Digitized by Google

Membres résidants.

MM.

1.	Cros-Mayrevieille (Gabriel), O. ✱, ❍, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique	9 févr. 1890
2.	Coural (Henri), avocat	21 mars 1896
3.	Rouhard (Baptistin), ❍, ✱, ingén. civil	15 nov. 1896
4.	Aussilloux (Charles), docteur en médecine	25 oct. 1901
5.	Berthomieu (Louis), ✱, ❍, docteur en droit	9 mai 1904
6.	Rival (Albert), pharmacien	9 juin 1904
7.	Favatier (Paul), notaire honoraire	7 juill. 1904
8.	Bringer (Étienne), propriétaire	13 oct. 1906
9.	Rouzaud (Henri), ❍, docteur ès sciences, ancien député	7 janv. 1910
10.	Duviviez (L.), ❍ I., professeur de dessin au collège de Narbonne	7 avril 1910
11.	Taillefer (Henri), ❍, avocat	10 oct. 1911
12.	Raynal (Jules), ✱, ❍, administrateur des hospices	11 janv. 1913
13.	Baron (Félix), ❍ I., libraire, administrateur de la Caisse d'épargne	30 juin 1913
14.	Augé (Léon), docteur en médecine	7 janv. 1915
15.	Le marquis François de Raymond-Lasbordes, docteur en droit	16 déc. 1915
16.	L'abbé Sigal (Louis), licencié ès lettres, professeur à l'École Beauséjour	10 oct. 1917
17.	Rossignol (Paul), receveur municipal	10 oct. 1917
18.	Bourjade (Paul), licencié en droit	12 juin 1919
19.	Bories-Azeau (Antoine), propriétaire	12 juin 1919
20.	Albarel (Paul), docteur en médecine	15 nov. 1919
21.	Fabre (Maurice), propriétaire	11 déc. 1920
22.	Héléna (Théophile), instituteur public	3 nov. 1922
23.	De Ferrouil de Montgaillard (Henri), avocat	15 nov. 1922
24.	Le général F. Audié, O. ✱	16 janv. 1923
25.	Caillard (Pierre), libraire, docteur en droit	23 juill. 1923

Digitized by Google

Membres correspondants.

Canton de Narbonne.

MM. le comte Foulques de Lareinty-Tholozan.	6 juin 1921
Pago (Jules), licencié ès lettres.....	3 déc. 1923

Canton de Coursan.

MM. Campardou (Joseph), licencié ès sciences.	9 nov. 1903
Baron (Paul), ✱, juge honoraire.....	2 oct. 1911

Canton de Ginestas.

MM. Cathala (Marius), propriétaire à Argeliers.	7 juill. 1913
Azéma (Jules), ✱, ✪, conseiller général, maire de Saint-Nazaire.....	6 juin 1921

Canton de Durban.

MM. Ferran (Joseph), à Thézan.....	4 nov. 1892
Courrent (Dr), ✪ I., maire d'Embres...	1er déc. 1924

Canton de Lézignan.

MM. Ferrand (Paul), à Saint-André-de-Roquelongue.....	6 juin 1921
Maillac (Henri), ✱, à Luc-sur-Orbieu...	1er déc. 1924

Canton de Sigean.

MM. Amigues (Mathieu), docteur en médecine, à Peyriac-de-Mer.....	1er mars 1909
Pélissier (Charles), docteur en médecine, à Lapalme.....	5 janv. 1920

Digitized by Google

Membres libres.

MM.

Alendry (F.) — Amiel (J.), libraire à Carcassonne. — Amigues (H.), avocat. — Andrieu (L.-M.) — d'Andrieu (Gabriel). — Arnaud (H.), avoué honoraire. — Augé (R.), docteur en médecine. — Azaïs (J.), docteur en médecine à Saint-Pons. — Authenac (Louis).

Baron (Ch.), libraire. — Barthe (chanoine), vicaire général à La Rochelle. — Bénet (H.). — Bénet (P.). — Bergès (abbé). Bories (E[d]). — Bories (M[me] Georges). — Bouges (Raoul). — Bouïsset (A.). — Bousquet (U.), docteur en médecine.

Caillard (Henri), avocat. — Cambournac (H.), avoué à Carcassonne. — Cambournac (A.), notaire. — Camman, ancien notaire. — Capelle (J[h]). — Cayla, docteur en médecine, à Ginestas. — Chavernac (Paul). — Cercle commercial. — Combéléran (G.), à Carcassonne. — Cougnet (J.). — Cros-Mayrevieille (F[d]), avocat à Paris.

Delmas (F.). — Delpech (H.). — Duplessis de Pouzilhac (Paul), docteur en médecine.

Fabre (Albert). — Fabre (Émile-Louis), ✪ I. — Fabre (J[h]), à Peyriac-de-Mer. — Fages (Antoine), à Pennautier. — Falcou (chanoine), curé de Saint-Sébastien. — Favatier (Raymond). — Fayet (Léon).

Gaubert (M[lle] Marie-Louise), à Villeneuve. — de Ginestet. — Gleizes (abbé). — Grulet (Louis).

Héléna (Ph.), bibliothécaire. — Hérail (commandant), O. ✱, ✹. — Hortala (Pierre), ✪ I.

Jammes (F[d]). — Jean (chanoine), curé archiprêtre de Saint-Just. — Joucla (A.). — Jourda (P.), agrégé ès lettres. — Jullian, directeur du Comptoir national d'Escompte. — Justafré, avoué.

Labat (P.), docteur en droit. — Landric (M[me]). — Leseur (A.). Limouzy (E[t]). — de Llobet (J[h]). — Lombard. — Luga (chanoine), curé de Saint-Paul. — Lugagne (Ch.).

Digitized by Google

Malbec (abbé Eloi). — Malric (G.), avocat général, à Montpellier. — Marty (Henri), à Saint-André de Roquelongue. — Martin (G.). — Martinolle (J^{h}), avoué. — de Mauléon (A.). — Maury (J^{h}). — Maymou (Ph.), avocat. — Mollor (G.), avocat. — Mot (Gustave).

Nombel (Félix).

Ollivier (Camille), juge de paix à Marseille.

Pailhez (Jean). — Paloque (L.). — Peaudecerf (J.), ✱, docteur en médecine. — Pech de Laclauze, avocat. — Peyre (M.). — Pompidor (P.), docteur en médecine. — Poncin. — Ponsolle et Bouis (M^{lles}). — Prades (H.), ✪, receveur des finances. — Pujol (abbé H.).

Raynal (Ch.), ✪ I. — Raynaud (M^{me}). — Redouté (A.). — Régné (J.), ✪, archiviste de l'Ardèche. — Reverdy (P.). — Rey-Andreu. — Rigole (F.), avocat. — Rigole (Paul), ✱, ingénieur civil. — Riols (G.). — Rivière (E.). — Roques (G.), avocat.

Sahuc (J.), ancien notaire à Saint-Pons. — Sacaze, avocat. — Salvat (abbé). — Samaruc (Jules). — Sarrail (abbé). — Satgé (A.). — Seintein (Paul), ancien juge. — Sibade (Félix). — Sibade (H.). — Sicard (Germain). — Soulas (Émile).

Talamas (A.), ✱, capitaine en retraite. — Tallavignes d'Angles (G.), avocat. — Tichadou (abbé).

Vergues (J^{h}), docteur en droit. — Vernhes, notaire honoraire. — Viala-Longeot, ✪ I., pharmacien. — Viennet (Charles). — Vincent (Émile).

Digitized by Google

Sociétés françaises

ÉCHANGEANT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

Abbeville.....	Société d'émulation.
Aix-en-Provence...	Société d'études Provençales.
—	Université d'Aix.
Albi.....	Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn.
Amiens.....	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême.....	Société archéologique et historique de la Charente.
Aurillac.....	Société littéraire : Haute-Auvergne.
Autun.....	Société éduenne.
Belfort.....	Société belfortaise d'émulation.
Besançon.....	Académie des lettres, sciences et arts.
Béziers.....	Société archéologique.
Bordeaux.....	Société archéologique.
Carcassonne.....	Société des arts et sciences.
—	Société d'études scientifiques de l'Aude.
—	Les archives départementales de l'Aude.
Chambéry.....	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Constantine.....	Société archéologique.
Dax.....	Société de Borda.
Grenoble.....	Académie delphinale.
Lyon.....	Société Gerson.
—	Société littéraire, historique et archéologique.
Montauban.....	Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montpellier.....	Académie des sciences et lettres.
—	Société archéologique.
—	Société languedocienne de géographie.
Nantes.....	Société archéologique.
Nice.....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

Digitized by Google

NIMES.....	Académie du Gard.
ORLÉANS.....	Société d'agriculture, sciences, lettres et arts.
PARIS.....	Académie des inscriptions et belles-lettres.
—	Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.
PAU.....	Société des sciences, lettres et arts.
PERPIGNAN.....	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
POITIERS.....	Société des antiquaires de l'Ouest.
TOULON.....	Académie du Var.
TOULOUSE.....	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
—	Société archéologique du Midi de la France.
TOURS.....	Société archéologique de Touraine.
VALENCE.....	Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
VANNES.....	Société polymathique du Morbihan.
VITRY-LE-FRANÇOIS.	Société des sciences naturelles.

Sociétés étrangères.

BARCELONE.....	Institut d'Estudis Catalans.
BRUXELLES.....	Revue Mabillon.
NEUCHATEL.....	Société neuchâteloise de géographie.
QUÉBEC.....	Société de géographie.
STOCKHOLM.....	Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités de la Suède.
WASHINGTON.....	Smithsonian institution.

Bibliothèques

RECEVANT LE BULLETIN DE LA COMMISSION

CARCASSONNE.....	Bibliothèque de la ville.
MONTPELLIER.....	Bibliothèque de la ville.
PARIS.....	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Bibliothèque Doucet.
PERPIGNAN.....	Bibliothèque de la ville.
TOULOUSE.....	Bibliothèque universitaire.
—	— de la ville.

Digitized by Google

Liste des dons faits au Musée de Narbonne pendant les années 1923 et 1924.

Année 1923.

Séance du 8 janvier.

Don par M. le comte de Lareinty-Tholozan, d'une tasse en porcelaine de Paris (signé Feuillet; époque 1830), avec dorures et dessins de fleurs.

Séance du 9 avril.

Don par M. F. Doumergue d'un silex des ateliers de Pressigny-le-Grand, trouvé à Cuxac-Cabardès (Aude). — Don transmis par M. Campardou.

— Un sarcophage chrétien et un écusson en marbre, provenant de la campagne de Lunes. — Dons de M. Dalcy.

Année 1924.

Séance du 7 avril.

1° Un bouillon à deux anses, avec son couvercle et son présentoir en ancienne porcelaine de Paris, avec armoiries, dorures et semis de fleurs, signé de Boyer, successeur de Feuillet (époque du second Empire).

2° Deux médailles d'argent grand module : l'une de Daniel Dupuis (pose de la première pierre du pont Alexandre III, le 7 octobre 1896); l'autre de Chaplain (le Siège de Paris : 1870-71).

Le tout offert par M. le comte de Lareinty-Tholozan.

Séance du 3 novembre.

— Un écusson en bronze portant les armes de Narbonne, offert par M. Carrère, appariteur à Sigean.

— Deux pieds de statue en pierre, offerts par M. Lapeyre. Dons transmis par M. le comte de Lareinty-Tholozan.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1923

Séance du lundi 8 janvier 1923.

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence d'honneur de M. G. Mouret, maire de Narbonne, et la présidence effective de M. Cros-Mayrevieille, qui vient d'être réélu président à la précédente séance.

Présents : MM. F. Baron, Berthomieu, Bourjade, Bringer, Bories-Azeau, Favatier, de Raymond, Raynal, Rossignol, Rouhard, Rouzaud, l'abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* de Lareinty, *membre correspondant;* Tissier, *archiviste*, et Viennet, *secrétaire.*

Se sont fait excuser et ont envoyé leur vote pour les élections de ce jour MM. le Dr Aussilloux, le Dr Alharel, Duviviez, Héléna, Fabre et de Montgaillard.

M. le Président salue la présence de M. le Maire de Narbonne et le remercie de l'intérêt qu'il témoigne à nos réunions. Il fait part à la Commission du succès que vient de remporter devant la Faculté des Lettres de Toulouse notre sympathique Sous-Préfet. M. Renard vient d'être reçu, avec toutes les félicitations du jury, docteur ès lettres pour un remarquable travail sur Louis Blanc, œuvre magistrale et qui fera autorité. Le Président propose d'adresser les félicitations de la Commission à M. le Sous-Préfet. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Digitized by Google

M. VIENNET demande la parole et s'exprime en ces termes :

Je crois être l'interprète de la Commission en lui demandant d'adresser nos meilleures félicitations à M. le Président Cros-Mayrevieille, à l'occasion de la distinction dont il vient d'être l'objet.

M. le Président Cros-Mayrevieille a été nommé ces jours derniers par la Chancellerie chevalier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée d'une carrière toute de travail, de désintéressement et de probité.

Que ce soit en effet au tribunal de Narbonne qu'il a présidé si longtemps avec autorité et talent, et où il reste attaché par les liens de l'honorariat ;

Que ce soit au Conseil général de l'Aude où il a représenté pendant plusieurs sessions ce beau canton de la Cité qui lui est si cher et où il a laissé le souvenir d'un érudit et d'un laborieux ;

Que ce soit dans les Assemblées mutualistes qui, après l'avoir choisi longtemps comme leur Président ont reconnu ses services désintéressés en le nommant, après une retraite occasionnée par la maladie, leur Président d'honneur ;

Que ce soit enfin à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne qu'il a dirigée à deux reprises différentes avec tant d'éclat ;

Partout, le Président Cros-Mayrevieille est entouré dans sa retraite de l'affection et du respect de tous.

Ici, nous l'avons nommé membre honoraire le 11 juin 1906, afin de lui permettre, aux côtés d'un frère qui nous est si sympathique, de prendre part à nos travaux. Il a été des plus assidus à nos séances et seule la maladie le tient aujourd'hui éloigné de nos réunions.

Qu'il sache bien que sa présence jadis a été un honneur pour nous. Je suis heureux, en ma qualité de plus ancien membre de la Commission après notre cher Président, de pouvoir lui témoigner ouvertement aujourd'hui notre vive sympathie.

Ces paroles sont accueillies par l'approbation unanime de l'Assemblée qui décide d'en envoyer une copie à M. le Président Cros-Mayrevieille, et de les publier *in extenso* dans le procès-verbal imprimé des séances.

Digitized by Google

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. BERTHOMIEU, *conservateur*, communique la liste des entrées au Musée pour 1922, qui se décompose ainsi :

1° Pour les jours d'ouverture au public... 6.270
2° Pour les jours de non ouverture..... 915

Nationalités relevées sur le registre d'entrée : Français, Anglais, Américains, Espagnols, Belges, Suisses, Italiens, Russes.

M. BERTHOMIEU offre au nom de M. de Lareinty, membre correspondant, une tasse en porcelaine de Paris. Fabrication 1830.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. E. Sabatier, décédé, le scrutin du mois dernier n'ayant donné aucun résultat. La désignation des candidats à présenter à M. le Préfet a donné les résultats suivants :

Pour le candidat à présenter en première ligne :

Nombre de votants, 20. M. le général Audié, membre libre, obtient 19 voix et sera donc présenté en premier rang.

Pour les candidats à présenter en 2e et 3e ligne :

Nombre de votants, 17; M. Pierre Caillard obtient 14 voix contre 3 à divers, et M. Pierre Labat est désigné ensuite pour être présenté en troisième rang. Le Bureau est chargé de présenter ces trois noms à M. le Préfet en le priant de sanctionner le choix de M. le général Audié, qui a obtenu la quasi unanimité des suffrages.

Sur la présentation de MM. Viennet el l'abbé Sigal, M. Georges Riols est nommé membre libre.

Digitized by Google

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
M. VIENNET.

Séance du lundi 5 février 1923.

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence d'honneur de M. Ed. Renard, docteur ès lettres, sous-préfet de Narbonne, assisté de M. G. Mouret, maire, et de M. Cros-Mayrevieille, *président en exercice.*

Présents : MM. Baron, Berthomieu, Bourjade, Fabre, Favatier, de Montgaillard, Raynal, Rouhard, Rouzaud, Rossignol, l'abbé Sigal, *membres résidants;* Viennet, *secrétaire,* et Tissier, *archiviste.*

Excusé : M. de Lareinty, *membre correspondant.*

M. le général Audié est présent.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de l'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 1923, le nommant membre résidant en remplacement de M. Eugène Sabatier, avocat, décédé, et M. le PRÉSIDENT CROS-MAYREVIEILLE lui adresse les paroles suivantes :

MON CHER COLLÈGUE,

Lorsqu'il y a quelques mois un haut dignitaire de l'Église, pieux pèlerin de la reconnaissance et du patriotisme, est venu demander l'obole de notre Cité pour perpétuer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour que la France vive, vous qui étiez, hélas ! un grand meurtri de la guerre, vous avez secondé cette démarche généreuse avec une éloquence prenante, et exaltant le culte du souvenir, vous avez rendu un tacite hommage à la conservation des vestiges du passé.

Digitized by Google

Le culte du souvenir, il est dans notre doctrine archéologique, dans notre amour de ce passé du *Pagus* narbonnais que nous nous efforçons de ramener à la lumière de la science historique. C'est à cette œuvre que nous vous avons convié, en vous appelant à prendre place dans notre Compagnie.

Travailleur et érudit, vous avez l'amour du beau, du bien et de notre chère petite patrie; aussi sommes-nous heureux de vous accueillir dans notre modeste foyer archéologique et artistique.

Mon cher collègue, en saluant bien cordialement, au nom de mes collègues et au mien, la venue parmi nous du fils fidèle de l'antique Narbonnaise, je salue aussi le digne, le haut représentant de cette armée toute couverte de gloire qui, par ses sacrifices, nous a apporté la paix victorieuse que l'on dispute encore au droit vainqueur.

Ces paroles sont accueillies avec les marques de la plus vive sympathie et M. le général Audié est invité à prendre part à nos travaux.

M. Cros-Mayrevieille fait part à l'Assemblée de la récompense dont vient d'être l'objet notre sympathique bibliothécaire-archiviste, M. Tissier, qui a obtenu la Médaille d'honneur des employés communaux. Nul ne méritait davantage cette distinction que ce dévoué et ancien serviteur de notre cité, qui est en même temps le pivot et l'âme de la Commission archéologique.

M. le Maire au nom de la ville de Narbonne, et M. le Sous-Préfet au nom du gouvernement, s'associent aux paroles du Président, et félicitent à leur tour M. Tissier.

M. le Sous-Préfet offre pour la Bibliothèque sa thèse de Doctorat sur Louis Blanc, œuvre magistrale dont il a été parlé à la dernière séance. Il signale à son tour parmi les travaux de haute envergure publiés par le *Bulletin*, le travail de M. l'abbé Sigal sur Saint-Just.

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Il dépose au nom de M. Campardou, membre correspondant, un travail dont ce dernier est l'auteur et qui lui a valu l'obtention du titre de Docteur de l'Université de Toulouse : « Le tétraphosphate ». (Remerciements.)

M. Hyacinthe de Martin, par une lettre dont il est donné lecture, donne sa démission de membre libre.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne en remplacement de M. de Montgaillard, nommé membre résidant. M. Pierre Caillard, docteur en droit, présenté par MM. Maurice Fabre et Maurice Viennet, est élu par 14 voix sur 15 votants.

Sont nommés membres libres :

M. Charles Lugagne, propriétaire à Marcorignan, présenté par MM. Cros-Mayrevieille et de Montgaillard; Mlle Marie-Louise Gaubert, propriétaire à Villeneuve-les-Corbières, présentée par MM. F. Baron et Paul Bourjade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Le *Secrétaire*,
M. Viennet.

Séance du lundi 5 mars 1923.

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Cros-Mayrevieille, *président*.

Présents : MM. le général Audié, le Dr Aussilloux, F. Baron, Bourjade, Fabre, Favatier, Héléna, de Montgaillard, Rossignol, Rouhard, *membres résidants;* Viennet, *secrétaire*, et Tissier, *archiviste*.

Digitized by Google

Excusés : MM. Raynal et l'abbé Sigal.

M. P. Caillard, nommé dans la dernière séance membre correspondant pour le canton de Narbonne, est présent. M. le PRÉSIDENT lui souhaite la bienvenue en ces termes :

MON CHER COLLÈGUE,

En 1789, un de vos ancêtres dont vous portez le nom créa à Narbonne un atetier typographique. Depuis lors plus de cent trente ans se sont écoulés, et de père en fils, les pierres ancestrales suivant les progrès de la science, n'ont pas cessé d'apporter à notre ville le concours éclairé de tout ce que peut donner l'art typographique.

Les livres du vieux fonds narbonnais qui nous entourent redisent le nom honoré et le labeur de la lignée de l'imprimeur narbonnais Caillard.

Nous avons eu comme collègues : votre oncle Joseph Caillard, avocat éloquent, votre père François Caillard qui nous prêta si souvent son précieux et savant concours.

Mais pas n'était besoin de vos ancêtres pour vous ouvrir nos portes, pour nous montrer l'aide que vous pourrez apporter à notre Compagnie. Vous avez fait de brillantes études qui vous auraient ouvert les voies de l'enseignement supérieur, si votre amour du foyer familial et celui de la ville natale, ne vous avaient ramené dans la petite patrie.

Vous êtes un travailleur, vous êtes un érudit, vous aimez les choses du passé de notre vieille cité. Permettez nous de compter sur un long, un fructueux concours que justifient vos jeunes années, votre savoir. Et laissez-moi vous dire avec cordialité, au nom de tous ici, combien nous sommes heureux de vous recevoir.

Après ces paroles qui sont vivement applaudies, le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. TISSIER donne lecture d'un travail que lui a adressé notre collègue, M. Campardou, sur un silex trouvé à Cuxac-Cabardès, et qu'il apportera lui-même à Narbonne. — Renvoyé au Comité de publication.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT fait part du décès de la concierge du Musée lapidaire, et adresse quelques mots de regrets à la mémoire de ce bon serviteur disparu.

Sur la présentation de MM. Héléna et Rouzaud, sont nommés membres libres :

Mme Landric, ancienne institutrice, à Camps (Aude).

M. Poncin, employé des P. T. T. à Narbonne.

M. P. Caillard est adjoint au Comité de publication qui doit se réunir après la séance pour s'entretenir du *Bulletin*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 h. 30.

Le Secrétaire
M. VIENNET.

Séance du lundi 9 avril 1923.

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. G. Cros-Mayrevieille, *président*.

Présents : MM. le général Audié, Baron, Berthomieu, Favatier, de Raymond, Rossignol, Rouhard, Rouzaud, l'abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* Viennet, *secrétaire*, et Tissier, *archiviste*.

Excusés : MM. Caillard, empêché par un deuil récent, et Raynal.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre qu'il a reçue personnellement de notre dévoué membre correspondant,

Digitized by Google

M. Jules Azéma, conseiller général de l'Aude. Notre sympathique collègue a obtenu pour notre Musée une toile du peintre narbonnais Pierre Laprade, dont un tableau « Les Blés » figure au Luxembourg. Le choix de cette œuvre d'art sera fait par M. Paul Sentenac, critique d'art dans certains journaux littéraires, d'accord bien entendu avec l'auteur. Ce tableau pourrait arriver dans une vingtaine de jours. — M. Cros-Mayrevieille répondra.

Le Président offre de la part de Mme Claire Labat pour la Bibliothèque un charmant petit volume « Au pays narbonnais, contes, légendes, poésies ». Le Bureau est chargé de remercier Mme Labat dont l'œuvre, pleine d'esprit et d'humour, est d'ailleurs vendue au profit des pauvres de la commune de Narbonne.

Communication du Musée : Le coffret de mariage a été retourné de Paris, et est exposé dans la salle acoustique. M. Rouzaud fait connaître que le sarcophage chrétien de la campagne de Lunes, qui fut remarqué il y a déjà quelques années par M. l'abbé Sigal, vient d'être transporté au Musée lapidaire. Ce beau sarcophage en marbre a été gracieusement offert par M. Maurice Dalcy à notre Musée, en même temps qu'un cartouche ou médaillon en marbre, de la famille de Rathery qui aurait été jadis propriétaire du domaine de Lunes. — Remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
M. Viennet.

Digitized by Google

Séance du lundi 7 mai 1923.

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Cros-Mayrevieille, *président.*

Présents : MM. Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, Bourjade, Fabre, Favatier, de Montgaillard, de Raymond, Rouhard, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* Viennet, *secrétaire;* Paul Baron, Caillard, *membres correspondants ;* Tissier, *archiviste*, et Rossignol, *secrétaire-adjoint.*

Excusés : MM. le général Audié, de Lareinty, Raynal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Paul Favatier, *trésorier*, fait approuver le compte financier de l'année écoulée par la Commission, qui le remercie et le félicite pour les excellents résultats de sa gestion.

M. l'abbé Sigal entretient la réunion du sarcophage dont le nouveau propriétaire de Lunes, M. Dalcy, a bien voulu se dessaisir en faveur de la Commission. Il nous met sous les yeux une photographie de ce sarcophage, depuis peu déposé au Musée lapidaire et explique les particularités de son ornementation qui le distinguent et en font une pièce archéologique précieuse et rare. Ce monument qui date de la fin du v^e^ siècle présente, en effet, un intérêt exceptionnel en ce sens que sa décoration originale établit une transition entre les sarcophages gallo-romains à personnages et les tombes à forme évasée de l'école d'Aquitaine, dont la décoration se compose d'ornements stylisés.

M. Caillard signale l'utilité que présenterait l'éla-

Digitized by Google

blissement d'une table générale des matières du *Bulletin* depuis sa fondation. La Commission se range à son avis et le charge de faire ce travail.

Présenté par MM. Caillard et Viennet, M. Henri Caillard, docteur en droit, est nommé membre libre.

M. L'ARCHIVISTE annonce que l'impression du Catalogue du Musée est terminée. M. Louis Berthomieu, le dévoué conservateur qui a consacré tous ses soins à cette œuvre considérable, reçoit les félicitations de la Commission pour avoir mené à bien un si important et si utile travail.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint,
P. ROSSIGNOL.

Séance du 11 juin 1923.

Présents : MM. CROS-MAYREVIEILLE, *président;* Favatier, *trésorier;* F. Baron, Fabre, Héléna, de Raymond, Raynal, Rossignol, Rouzaud, abbé Sigal, *membres résidants;* Paul Baron, Caillard, *membres correspondants*, et Tissier, *archiviste.*

Par lettre, M. Barré, notre nouveau sous-préfet, et M. de Lareinty, *membre correspondant*, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté, M. LE PRÉSIDENT rappelle le décès de M. Maurice Viennet, secrétaire, survenu pendant l'inter-séance, et fait en ces termes l'éloge du défunt :

Digitized by Google

MES CHERS COLLÈGUES,

J'ai encore aujourd'hui un douloureux devoir, celui de saluer la mémoire d'un collègue, de Maurice Viennet, qu'un mal impitoyable vient de faucher presque subitement. Notre dévoué Secrétaire, bien que déjà souffrant, assista à notre dernière séance, le 7 mai, et trois jours après avoir donné à notre Compagnie cette dernière manifestation de sa sollicitude, il s'est doucement endormi pour toujours.

Maurice Viennet, petit-neveu d'un célèbre académicien, fut, dès sa sortie de la Faculté de Droit, attiré par l'étude de l'histoire, et c'est ainsi qu'il forma, jeune encore, une bibliothèque où les meilleurs auteurs français d'histoire générale voisinent avec de luxueuses éditions.

Il entra dans notre Compagnie en 1892, et le 4 mai 1903, il fut élu Secrétaire à la suite du décès de notre vénérable collègue Léonce Berthomieu. Très dévoué à tout ce qui touchait à la Commission archéologique, il a, durant vingt ans, assuré avec une compétence agissante le service, souvent ingrat, de notre Secrétariat.

Il savait avec un art parfait traduire avec vérité et précision ce qui devait rester de nos séances et de nos travaux. Nos procès-verbaux en témoignent depuis de longues années et il me semble encore entendre sa voix puissante nous en donner le résumé.

Cette voix, qui était déjà affaiblie il y a un mois, nous ne l'entendrons plus, mais le souvenir de Maurice Viennet restera vivant au milieu de nous, comme celui d'un confrère qui depuis plus de trente ans nous donnait son temps et sa sollicitude éclairée.

Mes chers Collègues, c'est le cœur ému, avec tristesse, que je viens en votre nom et au mien saluer la mémoire de celui qui fut si complètement attaché à notre œuvre de résurrection du passé et déposer sur cette tombe encore entr'ouverte le tribut de nos profonds regrets.

Par de nombreuses marques d'approbation, l'Assemblée s'associe aux paroles de son Président.

La Commission s'occupe ensuite du prochain *Bulletin*,

Digitized by Google

dont la composition est commencée, et pour satisfaire au désir manifesté par quelques collaborateurs, il est décidé que des dessins au trait, croquis ou autres, pourront être insérés dans le texte ou hors-texte, la dépense supplémentaire devant être compensée par le surcroît d'intérêt ainsi donné aux études publiées.

M. Joseph Maury, négociant, est nommé membre libre.

Avant de se séparer, la Commission fixe à l'ordre du jour de la prochaine séance l'élection d'un membre résidant et du secrétaire en remplacement de M. Viennet.

Le Secrétaire-adjoint,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 9 juillet 1923.

Présents : MM. G. CROS-MAYREVIEILLE, *président;* général Audié, Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, Bourjade, Fabre, Héléna, de Montgaillard, de Raymond, Rossignol, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* Paul Baron, Ferrand, *membres correspondants;* Tissier, *archiviste.*

Excusés : MM. Favatier, Raynal, Rouhard, Rouzaud et Caillard.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. LE PRÉSIDENT prend la parole en ces termes :

MES CHERS COLLÈGUES,

C'est pour moi un agréable devoir de vous présenter un ouvrage qui montre avec autorité la richesse des collections artistiques renfermées dans notre Musée. Notre érudit collègue,

Digitized by Google

M. Louis Berthomieu, conservateur du Musée, a voulu mettre en lumière les trésors artistiques que possède la ville de Narbonne et il y a pleinement réussi en publiant chez l'éditeur Privat, de Toulouse, un catalogue descriptif et savamment annoté des peintures et des sculptures. Voulant nous doter d'une œuvre complète, M. Berthomieu nous fait espérer d'autres catalogues comprenant les antiquités des diverses époques, la céramique, la numismatique et les objets de curiosité.

Dans la préface de son travail, notre collègue rappelle comment furent fondés le Musée et la Bibliothèque publique. L'idée première en revient au peintre Gamelin qui en 1792 demandait de conserver et de placer dans une galerie les chefs-d'œuvre que Narbonne possédait. Il est regrettable qu'il n'ait pas été donné suite dès la première heure à cette proposition, car on aurait acquis bien des richesses artistiques qui ont été ou perdues ou détruites. Ce n'est qu'en 1833 que M. Teissier, préfet de l'Aude, institua la Commission archéologique. Cela, l'ouvrage de M. Berthomieu le rappelle fort à propos. De même que M. Tournal, premier secrétaire dévoué et agissant de notre Commission publie successivement en 1847 et en 1864 deux catalogues du Musée, un troisième a été publié en 1877 par M. Eugène Fil, artiste peintre.

Mais depuis, des acquisitions importantes ont été faites, les collections ont pris un grand développement et un nouveau catalogue s'imposait; c'était une lacune que vient de combler très heureusement M. Berthomieu. Les tableaux, la peinture, les aquarelles, les dessins, les miniatures et la sculpture forment le remarquable catalogue qui se termine par quarante-huit planches reproduisant les principales œuvres exposées dans les galeries du Musée.

Je ne voudrais pas blesser la modestie de M. Berthomieu, mais je dois lui dire qu'il a grandement perfectionné et complété l'œuvre de ses devanciers. Dans un style à la fois sobre et élégant, il se révèle critique d'art avisé, et ses renseignements sont puisés aux meilleures sources ; l'authenticité des richesses de notre Musée est exposée avec des preuves convaincantes.

Mon cher Collègue, votre œuvre est magistrale, et si, au nom de tous ici je vous adresse nos plus cordiales félicitations, au nom de la Commission archéologique qui a pour mission de recueillir et d'expliquer nos richesses artistiques, je vous exprime ses plus vifs remerciements pour le service rendu à notre Musée.

Digitized by Google

Par des marques d'approbation unanimes, la Commission s'associe aux paroles de son Président. Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire et à celle d'un membre résidant en remplacement de M. Viennet. MM. Favatier, Raynal, Rouzaud et Rouhard ayant envoyé leur vote, le nombre des votants est de 17. Au premier scrutin, M. Rossignol, *secrétaire-adjoint*, est élu secrétaire par 16 voix, unanimité des suffrages exprimés.

Le scrutin pour l'élection d'un membre résidant donne les résultats suivants :

M. P. Caillard, membre correspondant ..	17 voix.
M. Passerieux, avocat.....	10 —
M. Pago.....	7 —

En conséquence, le bureau est chargé de présenter ces trois noms à M. le Préfet, en le priant de sanctionner le choix de M. Caillard qui a obtenu l'unanimité des suffrages.

Le Secrétaire dépose au nom de M. Viala-Longeot, son auteur, une thèse de doctorat en pharmacie qui a pour sujet : « Les eaux d'alimentation de la ville de Narbonne ». — Remerciements. A ce propos, M. Rossignol donne quelques détails sur une tentative, peu connue de nos jours, faite en 1830, pour assurer l'alimentation de la ville en eau potable au moyen de puits artésiens.

Sur la présentation de MM. Cros-Mayrevieille et Berthomieu, le commandant Hérail est nommé membre libre.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Digitized by Google

Séance du 8 octobre 1923.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président ;* Favatier, *trésorier ;* Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, Caillard, Héléna, de Montgaillard, Rouhard, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants*, et Rossignol, *secrétaire.*

Excusés : MM. P. Baron, Fabre, de Lareinty, Raynal et Rouzaud.

M. Mouret, maire, assiste à la séance et la préside.

Il est tout d'abord donné lecture de l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet, nommant M. Pierre Caillard membre résidant en remplacement de M. Maurice Viennet, décédé.

M. LE PRÉSIDENT lui souhaite une cordiale bienvenue ; puis évoquant la mort récente de M. Tissier, bibliothécaire-archiviste, il rappelle les titres du défunt aux regrets et à la gratitude de la Commission archéologique dont il fut, durant trente-quatre ans, le dévoué collaborateur.

L'assemblée s'associe unanimement à l'hommage rendu par son président à la mémoire de l'érudit chartiste que la mort nous a prématurément ravi. De son côté, M. Mouret, au nom de la ville, s'y associe également en quelques paroles émues.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT appelle l'attention de l'assemblée sur un paragraphe du Règlement intérieur de la Commission qu'il conviendrait, à son avis, de modifier. C'est celui (le 3e de l'art. 9) qui stipule que les membres correspondants *seront élus sur la présentation de deux membres résidants.* Ce mode de procéder présente, dit-il, des inconvénients en ce sens, notamment, que la liberté du

Digitized by Google

choix peut se trouver affectée par le souci d'éviter de regrettables froissements ou de ménager de très respectables susceptibilités.

M. le Président préconise en outre le retour à l'usage ancien, dont on s'est un peu écarté ces dernières années, et qui consistait à recruter en dehors de la ville les membres correspondants, sans que l'élection de ceux-ci constitue un titre particulier à une élection ultérieure à un siège de membre résidant. On reviendrait ainsi, conclut M. Cros, à une plus exacte interprétation de l'esprit et de la lettre du Règlement.

Après discussion, il en est ainsi décidé, sous réserve, en ce qui concerne le premier point, de l'approbation préfectorale qui devra être sollicitée.

Sur une question de M. Baron, M. LE MAIRE expose qu'il s'est déjà préoccupé de la succession de M. Tissier ; il n'aurait toutefois pris aucune décision à cet égard sans l'avis préalable de la Commission. Il ajoute que la nomination étant faite par le Maire sur la présentation du Ministère de l'Instruction publique, il va prendre les initiatives utiles pour provoquer cette proposition, en exprimant au Ministre le désir, manifesté par la Commission, que son choix porte de préférence sur un élève de l'École des Chartes.

Sur la présentation de MM. Favatier et Rouzaud, M. Léon Fayet, fils, étudiant, est nommé membre libre.

M. l'abbé Sigal est désigné pour assister M. le Maire dans le recolement des pièces d'archives, dont M. Tissier avait obtenu communication, et qui sont réclamées par l'archiviste du département.

Digitized by Google

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du 5 novembre 1923.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président*, général Audié, Aussilloux, Baron, Berthomieu, Caillard, Favatier, Héléna, de Montgaillard, de Raymond, Raynal, Rouzaud, abbé Sigal, *membres résidants*, et Rossignol, *secrétaire*.

M. le Maire assiste à la séance.

Tout d'abord, M. LE PRÉSIDENT adresse en son nom personnel et au nom de la Commission, ses félicitations à M. Louis Berthomieu, promu récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Puis, lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La question du remplacement de M. Tissier revient en discussion. M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue à ce sujet du Ministère de l'Instruction publique, de laquelle il résulte que l'administration municipale a qualité pour choisir et nommer l'archiviste et le bibliothécaire, avec toutefois cette réserve pour le dernier que la nomination est subordonnée à un examen d'aptitude. Diverses considérations sont exposées, après quoi M. le Maire, ayant pris l'avis de la Commission, déclare qu'il le transmettra au Conseil municipal.

M. BERTHOMIEU entretient la Commission des projets que se propose de réaliser M. Nodet, architecte des Mo-

Digitized by Google

numents historiques : réfection de la tapisserie devant décorer la salle acoustique ; exécution du moulage des statues tombales des archevêques de la Jugie et Briçonnet que détient le Musée de Toulouse ; enfin réparation de l'escalier du Musée, celle-ci sous condition que la porte du Synode serait définitivement close.

Une commission composée de MM. Cros-Mayrevieille, Aussilloux, Berthomieu, Rouzaud et l'abbé Sigal, est chargée d'étudier la question de l'emploi du legs Romain.

M. Rouzaud expose qu'il a pu racheter des fragments de sculpture antique, de chapiteaux, d'inscriptions épigraphiques de quelque valeur pour notre Musée lapidaire, provenant des collections de M. Armand Bories, achetées après son décès par un antiquaire parisien. De son côté, le Dr Albarel s'est rendu acquéreur, pour le compte de la Commission, de papiers d'archives et de chartes des XIVe, XVe et XVIe siècles de la même provenance et vouées à une dispersion inévitable. M. Rouzaud demande à la Commission d'approuver l'heureuse initiative prise par nos deux collègues. M. le Président appuie cette demande, mais fait observer que les ressources de la Commission sont bien réduites et que le concours de la ville nous serait pour la circonstance précieux. Il suggère que l'administration municipale pourrait nous abandonner les arrérages du legs Romain, dont la ville dispose en attendant son emploi. — M. le Maire se déclare disposé à appuyer cette combinaison devant le Conseil municipal.

M. Rouzaud expose en outre que dans les livres d'Armand Bories qu'il a acquis pour son propre compte, le Dr Albarel a fait une précieuse trouvaille : le manuscrit original des *Armes parlantes des Consuls de Narbonne*, de 1549 à 1670, ouvrage inédit du XVIIe siècle, de 122 pages

Digitized by Google

sur papier fort, illustré des blasons peints à l'aquarelle. Il ajoute que le Dr Albarel se propose d'offrir ce curieux et bel ouvrage à la Bibliothèque de la ville.

Sur la présentation de MM. Rouzaud et Aussilloux, M. le docteur Courrent, maire d'Embres, est nommé membre libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire.
P. Rossignol.

Séance du lundi 3 décembre 1923.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président;* Albarel, général Audié, Aussilloux, F. Baron, Caillard, Héléna, de Raymond, Raynal, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants*, Rossignol, *secrétaire.*

Excusés : MM. Berthomieu, Fabre, Rival et Rouhard.

M. le Maire assiste à la séance.

M. Albarel dépose entre les mains du Président, qui l'en remercie chaleureusement au nom de la Commission, le manuscrit original : *Les armes parlantes de quelques consuls de Narbonne*, ouvrage de haute valeur dont il avait été question dans la dernière séance, et qu'il donne à la Bibliothèque.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Maire informe l'assemblée que la réintégration au fonds départemental des documents d'archives qui

Digitized by Google

avaient été communiqués à M. Tissier, est un fait accompli. Il ajoute que le successeur de ce dernier sera très prochainement nommé, le Conseil municipal préalablement consulté. Il est décidé qu'en attendant la Bibliothèque restera fermée. Enfin, M. le Maire annonce que le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a donné un avis favorable au prélèvement sur les arrérages du legs Romain des fonds pour le paiement des pierres et pièces d'archives dépendant des collections Bories acquises par la Commission.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre correspondant pour le canton de Narbonne, en remplacement de M. Caillard, nommé membre résidant.

MM. Berthomieu, Fabre, Rival et Rouhard ayant envoyé leur vote, 17 suffrages sont exprimés. M. Jules Pago, licencié ès lettres, obtient 15 voix.

Il est procédé ensuite au renouvellement du Bureau et des Sous-Commissions. Sans scrutin et à l'unanimité, le Bureau pour 1924 reste ainsi composé :

Président.....	M. Gabriel Cros-Mayrevieilie.
Trésorier.....	M. Paul Favatier.
Secrétaire.....	M. Paul Rossignol.
Secrétaire-adjoint.	M. Pierre Caillard.

Présenté par MM. Cros-Mayrevielle et l'abbé Sigal, M. Sahuc, ancien notaire à Saint-Pons, est nommé membre libre.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNÉE 1924

Séance du lundi 7 janvier 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président*; Favatier, *trésorier*; Dr Albarel, général Audié, Dr Aussilloux, Baron, Héléna, de Montgaillard, de Raymond, Raynal, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants*; Azéma, Pago, *membres correspondants*, et Rossignol, *secrétaire*.

MM. Rouzaud et Caillard s'excusent de ne pouvoir assister à la séance; M. le Maire s'excuse également.

La séance ouverte, M. LE PRÉSIDENT souhaite au nom de la Compagnie et en son nom propre une cordiale bienvenue à M. Jules Pago, récemment élu membre correspondant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

LE SECRÉTAIRE communique à la Commission une carte par laquelle la Société archéologique de Tarn-et-Garonne lui adresse, en vers latins, ses vœux de nouvel an.

COMMUNICATION. — M. AZÉMA, membre correspondant pour le canton de Ginestas, fait une communication verbale sur un ex-libris qu'une gravure sur cuivre trouvée dans un terrain inculte de la commune de Saint-Nazaire lui a révélé.

Notre collègue en a recherché l'origine et, étayant son opinion personnelle sur l'avis éclairé de M. Sivade, secrétaire de la Société des Arts et Sciences, et sur l'autorité reconnue de Gaston Jourdanne, il attribue cet ex-libris,

Digitized by Google

par un jeu d'hypothèses ingénieusement déduites, à la famille Cathelan, originaire de Toulouse, dont un des membres fut, en 1727, abbé de l'église Saint-Paul de Narbonne.

M. Azéma, que le président complimente pour son intéressante communication, est prié de la développer dans une note écrite pour le Bulletin.

MUSÉE. — Au nom de M. Berthomieu, que son état de santé tient éloigné de nos séances, LE SECRÉTAIRE fait connaître le mouvement des entrées au Musée pendant l'année 1923. Il en a été compté 5.248 les jours d'ouverture au public et 887 les jours de non-ouverture; parmi ces dernières on a noté 789 Français, 8 Belges, 43 Anglais, 8 Italiens, 19 Américains, 19 Espagnols.

MEMBRES LIBRES. — Sont admis membres libres : M. l'abbé Henri Pujol, sur la présentation de M. l'abbé Sigal et de M. Cros-Mayrevieille; M. de Mauléon, sur la présentation de M. l'abbé Sigal et de M. de Raymond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 4 février 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président*; Favatier, *trésorier*; général Audié, Caillard, Fabre, Héléna, de Raymond, Raynal, Rouzaud, abbé Sigal, *membres résidants;* de Lareinty-Tholozan et Pago, *membres correspondants,* et Rossignol, *secrétaire.*

Absent excusé : M. F. Baron. M. LE MAIRE assiste à la

Digitized by Google

séance ainsi que M. Bertrand, architecte, membre honoraire.

M. LE PRÉSIDENT, en signalant la présence de ce dernier, le remercie pour le don fait à la bibliothèque du Compte rendu du Congrès archéologique de Moscou, ouvrage que consulteront avec intérêt ceux de nos collègues qui s'adonnent à l'étude de la préhistoire.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

M. LE MAIRE entretient la Commission de la réparation projetée de l'escalier du Musée, à propos d'une lettre que lui a adressée l'architecte des monuments historiques, dans laquelle M. Nodet lui fait savoir que l'État prendrait à sa charge une partie de la dépense. Après échange de diverses considérations, M. Pago est chargé de voir M. Berthomieu à ce sujet.

BIBLIOTHÈQUE. — Le prêt des livres de la bibliothèque ayant donné lieu à des abus, il est décidé qu'à l'avenir et en attendant l'organisation dans les locaux de la Madeleine d'une bibliothèque populaire, les autorisations seront restreintes et entourées de plus de garanties que par le passé.

MEMBRES LIBRES. — Sur la présentation du général Audié et de M. Cros-Mayrevieille, M. Rey-Andreu, compositeur de musique, est nommé membre libre.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

Séance du lundi 3 mars 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président*; général Audié, Aussilloux, Baron, Bourjade, Héléna, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants*; de Lareinty-Tholozan, Pago, *membres correspondants*, et Rossignol, *secrétaire*.

Absents excusés : MM. Caillard, Favatier, de Raymond et Raynal.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observations.

M. Pago rend compte de sa mission auprès de M. Berthomieu au sujet de la réfection de l'escalier du Musée. L'entente n'ayant pu se faire complètement, il sera sursis pour le moment à cette opération.

Musée lapidaire. — En remplacement de la concierge du Musée lapidaire décédée, la Commission émet l'avis que la candidature de M^lle^ Rivière, sœur de la défunte, qui l'a suppléée pendant sa maladie, soit appuyée auprès de l'Administration municipale. M. le Président est chargé de faire une démarche en ce sens.

L'édition du dernier Bulletin étant à peu près épuisée, il est décidé que les quelques exemplaires restant seront réservés, et que le nombre des envois gratuits sera restreint à l'avenir.

M. Bourjade communique une note de M. Campardou, membre correspondant pour le canton de Coursan, par laquelle notre collègue signale la mise à jour aux environs de Fleury d'une sépulture romaine en pierre qui, à son avis, remonte au IV^e^ siècle de notre ère. Cette

Digitized by Google

note, dont l'Assemblée apprécie l'intérêt, sera publiée dans le Bulletin.

M. BERTRAND, membre honoraire, fait don à la Bibliothèque d'une Anthologie portugaise publiée par le Musée ethnologique de Lisbonne.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 7 avril 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président*; général Audié, Aussilloux, Berthomieu, Bourjade, Favatier, de Raymond, Rouhard, Rouzaud, abbé Sigal, *membres résidants*; de Lareinty-Tholozan, *membre correspondant*; Rossignol, *secrétaire*, et Ph. Héléna, *bibliothécaire*.

Absents excusés : MM. F. Baron et Caillard.

M. le Maire est présent. Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté, M. LE PRÉSIDENT se dit heureux de constater la présence de M. L. Berthomieu, que la maladie avait trop longtemps tenu éloigné de nos réunions. En son nom et au nom de la Commission il fait des vœux pour le prompt et complet rétablissement du sympathique conservateur de notre Musée.

Au nom de M. Jean Miquel, membre libre, M. ROUZAUD restitue à la Ville les plans de l'ancien palais archiépiscopal et de l'ancien couvent des Bernardines, devenu plus tard la caserne Saint-Bernard; ces plans, œuvre des ingénieurs Pelletan et Figeac, mêlés aux pa-

Digitized by Google

piers de notre regretté collègue Louis Narbonne, avaient été récemment dispersés aux feux des enchères. Ces précieux documents ont été rachetés par M. Miquel pour être réintégrés dans notre dépôt d'archives. Appréciant à sa juste valeur le geste généreux de M. Miquel, la Commission est unanime à lui adresser ses remerciements, auxquels M. le Maire joint les siens et ceux de la Ville.

M. LE PRÉSIDENT apprend à l'Assemblée que M. Germain Sicard, membre libre, fait don à la Commission de la châsse exposée sur le bureau. Cette châsse en bois peint, explique M. l'abbé Sigal, appartenait au Trésor de l'église de Caunes, et préalablement, à l'abbaye de ce nom.

Des remerciements sont votés au généreux donateur ainsi qu'à MM. de Lareinty, l'abbé Sigal et Ph. Héléna dont l'intervention a contribué à assurer au Trésor de Saint-Just la possession de ce spécimen intéressant de l'art religieux du XIV^e^ siècle.

M. ROUZAUD signale la trouvaille, dans le terroir du domaine de Montfort, près de l'ancien cimetière des barons de ce nom, d'un très beau chapiteau dont la place est toute indiquée dans notre Musée lapidaire, près de la statue mutilée d'Hercule trouvée en 1904 dans le même tènement et offerte généreusement par le propriétaire. La Commission décide de tenter une démarche auprès de MM. Manuel et Lévy à cet effet.

DONS. — M. de Lareinty-Tholozan offre au Musée :

1° Un bouillon à deux anses, avec son couvercle et son présentoir, en ancienne porcelaine de Paris, avec armoiries, dorures et semis de fleurs, signé de Boyer, successeur de Feuillet (second Empire);

2° Deux médailles argent grand module : l'une de Da-

Digitized by Google

niel Dupuis (pose de la première pierre du pont Alexandre III), l'autre de Chaplain (siège de Paris 1870-71). Remerciements.

CORRESPONDANCE. — Lecture est donnée d'une lettre du Préfet de la Seine sollicitant le prêt de plusieurs tableaux de maîtres du XVIII[e] siècle pour être exposés dans les galeries de l'Exposition des Arts décoratifs, organisée par la Ville de Paris. M. Berthomieu est chargé de répondre.

M. Ph. HÉLÉNA annonce qu'avec M. de Lareinty il a entrepris sur un point du domaine du Lac des fouilles qui ont déjà donné des résultats appréciables. Ces fouilles seront poursuivies et les objets recueillis seront abandonnés à notre Musée.

En déposant sur le bureau les publications reçues, LE SECRÉTAIRE signale le compte rendu dans l'une d'elles — *Rhodania* — du dernier congrès archéologique de Nimes, où M. Rouzaud, qui y représentait notre Compagnie, a fait une communication très remarquée sur la statuette païenne — l'Amour portant un trophée — trouvée en 1904, dans une vigne de la commune de Bizanet.

Sur la présentation de MM. Cros-Mayrevieille et de Lareinty, M. de Ginestet, propriétaire du domaine de Langel, est nommé membre libre.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

Séance du lundi 2 juin 1924.

Sont présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président ;* Aussilloux, Baron, Bourjade, Caillard, Favatier, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants ;* de Lareinty-Tholozan et Pago, *membres correspondants ;* Rossignol, *secrétaire*, et Ph. Héléna, *bibliothécaire.*

Absent excusé : M. le général Audié.

M. LE MAIRE assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté, ainsi que l'exposé de la situation financière de notre caisse, que soumet M. le Trésorier.

M. LE MAIRE demande à la Commission son concours pour la création d'un Syndicat d'initiative qui aurait pour mission de faire connaître les richesses et curiosités artistiques ou archéologiques de notre cité, afin d'attirer les touristes qui, insuffisamment sollicités, trop souvent évitent Narbonne. Par l'organe de son Président, la Commission se met à la disposition du Maire pour seconder ses efforts en vue de doter notre ville d'un organisme dont la nécessité n'est plus à démontrer.

A une question de M. PAGO, il est répondu que de nombreuses pierres du Musée lapidaire — les plus intéressantes — ont été photographiées; que ces photographies serviront à illustrer le Guide qui tôt ou tard sera édité pour intéresser les savants et aussi les simples curieux aux richesses épigraphiques et archéologiques réunies à Lamourguier; mais que, toutefois, les droits de reproduction doivent être réservés.

Digitized by Google

Sur la présentation de M. l'abbé Sigal et de M. Héléna, sont nommés membres libres : M. Lombard, M. Fernand Alendry et M. Gaston Combéléran, président du Syndicat d'initiative de l'Aude.

M. l'abbé Salvat, professeur au petit Séminaire de Castelnaudary, est également nommé membre libre, sur la proposition de MM. Albarel et l'abbé Sigal.

Le Secrétaire signale l'éloge dont a été l'objet devant le Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique la remarquable étude sur la cathédrale Saint-Just publiée dans l'avant-dernier *Bulletin*. M. l'abbé Sigal est félicité par ses collègues, heureux que justice soit rendue par des voix autorisées à son savoir et à la haute valeur de ses travaux.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Séance du lundi 21 juillet 1924.

Sont présents : MM. G. Cros-Mayrevieille, *président ;* général Audié, Aussilloux, Baron, Berthomieu, Bourjade, Héléna, de Raymond, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants*, et Rossignol, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rend compte des fêtes félibréennes qui ont eu lieu récemment à Narbonne, et auxquelles il a représenté la Commission. Au nom de celle-ci, il a fait,

Digitized by Google

avec M. l'abbé Sigal, les honneurs des musées aux félibres et a pris la parole à la cérémonie de l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison où naquit, en 1796, le poète narbonnais H. Birat, qui fut membre de la Commission archéologique, et dont l'œuvre considérable autant qu'originale, méritait d'être à cette occasion tirée de l'oubli.

Le PRÉSIDENT fait hommage à l'assemblée, au nom de M. P. Caillard, d'un « Guide de Narbonne » qu'il vient d'éditer; comme son titre l'indique, cet opuscule imprimé avec soin et illustré de vues photographiques sera un guide, et un guide précieux, pour les touristes qui visitent notre ville; et nos concitoyens, qui y trouveront un historique et une description succincts mais suffisants de nos monuments, le liront aussi avec intérêt et profit.

Sur la proposition de MM. l'abbé Sigal et Aussilloux, M. le docteur Cayla, de Ginestas, est nommé membre libre.

Puis, la Commission s'ajourne au premier lundi d'octobre.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 6 octobre 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président;* Favatier, *trésorier;* général Audié, Baron, Berthomieu, Bourjade, Caillard, Héléna, Rouhard, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* Pago, *membre correspondant,* et Rossignol, *secrétaire.*

Absents excusés : MM. Raynal et Fabre.

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. Desfours, directeur de l'école de Cité, solli-

Digitized by Google

cite pour la bibliothèque pédagogique le service du Bulletin. Cette demande est favorablement accueillie.

Par M. Berthomieu est communiqué à la Commission le programme du Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris en 1925.

Puis, M. Rouzaud signale l'utilité qu'il y aurait à parfaire l'inventaire dressé par Lebègue de nos richesses épigraphiques, en cataloguant les inscriptions recueillies depuis, et celles aussi qui se trouvent un peu partout dispersées et qu'un travail méthodique de recherches permettrait de découvrir.

M. Rouzaud signale, en outre, l'existence sur diverses maisons de la ville ou dans les campagnes des environs, de fragments de sculpture et de statues romaines qu'il conviendrait de réunir aux collections du musée lapidaire. On pourrait tout au moins en prendre des photographies.

Mais il importe surtout, — notre collègue insiste particulièrement sur ce point, — de préciser exactement la provenance de ces débris du passé, afin de pouvoir situer (de le tenter tout au moins) l'emplacement des monuments de l'époque romaine dont les auteurs anciens ont vanté la magnificence.

La Commission qui a écouté avec un vif intérêt l'exposé de M. Rouzaud, s'associe pleinement aux idées développées par notre savant collègue.

M. Pierre Caillard offre à la Commission deux exemplaires du nouveau plan de Narbonne qu'il vient d'éditer.

M. l'abbé Sigal met sous les yeux de ses collègues un précieux document exhumé des papiers de M. Armand

Digitized by Google

Bories dont la Commission a fait l'acquisition : c'est une belle copie du plan dressé par Viollet-le-Duc pour l'achèvement de Saint-Just, dont le projet incorporait à la cathédrale la totalité du terrain de Saint-Eutrope. Il eut un commencement d'exécution vers 1840, mais les travaux furent bientôt abandonnés dans l'état où nous les voyons aujourd'hui, faute d'avoir réuni les ressources nécessaires pour leur achèvement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Séance du lundi 3 novembre 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président ;* Favatier, *trésorier ;* général Audié, Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, abbé Sigal, *membres résidants ;* de Lareinty, Pago, *membres correspondants ;* Héléna, *bibliothécaire*, et Caillard, *secrétaire-adjoint.*

Absents excusés : MM. Rossignol, *secrétaire* et Raynal.

M. Caillard lit le procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Correspondance. — M. Cros-Mayrevieille donne lecture d'une lettre par laquelle M. Théodore Marty, invoquant son grand âge et son état de santé, donne sa démission de membre correspondant pour le canton de Durban. M. Marty fait partie de notre Société depuis le 14 juin 1887. Il est l'auteur de plusieurs communications sur la voie domitienne et d'ouvrages des plus intéres-

Digitized by Google

sants pour l'histoire de notre région. Sur la proposition de son Président, la Commission, ne pouvant se résoudre à se séparer d'un collègue dont la collaboration a été si précieuse, décide à l'unanimité de nommer M. Marty membre honoraire. Le Bureau est chargé de l'en informer en répondant à sa lettre de démission.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite communication d'une lettre de M. le Sous-Préfet par laquelle avis nous est donné qu'en vertu de la loi du 2 janvier 1924, les communes ont le droit de reprendre les concessions funéraires abandonnées, à l'exception de celles qui présentent un intérêt d'art ou d'histoire locale. Après discussion, la Commission décide qu'il n'y a pas dans nos cimetières de caveaux rentrant dans cette catégorie et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de s'opposer à la reprise des sépultures abandonnées ; exception faite cependant pour le tombeau de M. Cartault, bienfaiteur de notre Musée, qui, bien qu'abandonné par la famille, continue d'ailleurs à être entretenu et réparé par nos propres soins.

Sur la proposition de M. Caillard, et afin de signaler aux touristes les richesses d'art que nous possédons et qui sont malheureusement trop peu connues, il est décidé que des affiches, indiquant les Musées et édifices à visiter dans notre ville, seront imprimées et placées à la gare et dans les vestibules des hôtels. M. Pago demande en outre, dans le même but, que plusieurs exemplaires du Guide de Narbonne, récemment publié, soient déposés dans les hôtels à la disposition des voyageurs ; ces exemplaires porteront la griffe de la Commission archéologique dont ils resteront la propriété. M. Caillard est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

M. DE LAREINTY offre pour le Musée de la part de M. Car-

Digitized by Google

rère, appariteur à Sigean, un bronze portant les armes de Narbonne, qui a été trouvé dans le mur d'une maison de Sigean en cours de démolition. Il nous remet également de la part de M. Lapeyre, deux pieds de statue en pierre qui compléteront peut-être quelque torse déjà déposé au Musée. Remerciements.

M. Ph. Héléna entretient ensuite la Commission d'importantes trouvailles préhistoriques que M. Germain Sicard, de Rivière, fait en ce moment dans la commune de Laure, au lieu dit « Saint-Eugène ». Il s'agit d'un important dépôt sépulcral qui a livré déjà des parties extrêmement intéressantes de son riche mobilier funéraire. (V. p. LXVIII.).

M. Héléna fait circuler sous nos yeux les photographies des pièces déjà recueillies et donne à leur sujet les détails les plus complets. Il termine en exprimant le vœu que, déjà bienfaiteur du trésor d'art chrétien de Saint-Just, l'heureux auteur de ces trouvailles les joigne un jour à nos collections archéologiques. Il acquerra de ce fait un nouveau titre à la reconnaissance narbonnaise.

Sont nommés membres libres sur la proposition de MM. Héléna et Sigal : M. Gustave Mot, à Carcassonne, et M. Sacaze, avocat, à Narbonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire-adjoint,
P. Caillard.

Séance du lundi 1er décembre 1924.

Présents : MM. Cros-Mayrevieille, *président ;* général Audié, Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, Bories-Azeau,

Digitized by Google

Bourjade, Th. Héléna, de Raymond, Rival, Rouhard, Rouzaud, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* Ph. Héléna, *bibliothécaire*, et Caillard, *secrétaire-adjoint.*

Absents excusés : MM. Rossignol, *secrétaire;* Favatier, *trésorier;* Fabre et Raynal qui ont envoyé leurs votes pour les élections de ce jour.

Communication du Musée. — Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Président donne communication d'une lettre par laquelle l'Administration des Beaux-Arts nous demande de lui remettre six tableaux déposés dans notre Musée pour les faire participer à l'Exposition du Paysage français, projeté par la Ville de Paris pour le printemps prochain. M. Berthomieu, conservateur, a fait le nécessaire.

Élection de membres correspondants. — L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres correspondants, l'un pour le canton de Durban, en remplacement de M. Marty, démissionnaire, nommé membre honoraire à la précédente séance ; l'autre pour le canton de Lézignan, en remplacement de M. le docteur Daude, décédé.

A l'unanimité des dix-neuf votants sont élus : pour le canton de Durban, M. le docteur Paul Courrent, maire d'Embres et Castelmaure ; pour le canton de Lézignan, M. Henri Maillac, ingénieur, de Luc-sur-Orbieu.

Renouvellement du Bureau. — Il est procédé ensuite à la nomination d'un nouveau Président pour l'année 1925, M. Cros-Mayrevieille étant arrivé au terme de son mandat et n'étant plus rééligible en vertu du règlement intérieur de notre Société. A l'unanimité le choix de l'assemblée se porte sur M. Rouzaud que désignent à la fois son activité infatigable, l'intérêt incessant qu'il

Digitized by Google

porte à nos travaux, et sa grande compétence en archéologie, dont la renommée a dépassé les bornes de notre petite patrie.

En quelques phrases pleines d'esprit et de bonne humeur, M. Rouzaud remercie ses collègues de leur confiance, et les assure de sa bonne volonté et de son dévouement.

A mains levées, les autres membres du Bureau sont ensuite maintenus dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint,
P. CAILLARD.

ANNÉE 1925

Séance du lundi 5 janvier 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* Favatier, *trésorier;* général Audié, Aussilloux, Baron, Berthomieu, Bourjade, Caillard, Cros-Mayrevieille, Fabre, de Raymond, Rival, Rouhard, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants;* de Lareinty, Pago, Courrent, *membres correspondants* et Rossignol, *secrétaire.*

M. LE MAIRE s'excuse de ne pouvoir assister à la séance; MM. Th. Héléna et J. Raynal se font également excuser.

La séance ouverte, M. ROUZAUD prononce l'allocution

Digitized by Google

suivante qui est à plusieurs reprises unanimement applaudie :

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je sens fort bien ce que je dois à votre amicale indulgence dans la désignation dont vous avez bien voulu m'honorer. Commission administrative officielle du Musée et de la Bibliothèque, vous n'aviez nul besoin d'un archéologue pour présider vos séances. Il vous fallait surtout un homme aimable, toujours prêt à agir auprès des pouvoirs municipaux et départementaux dont nous dépendons; un vrai diplomate rompu aux flexions et concessions que ces puissances variées et éphémères, parfois ennemies, réclament toujours avec la même exigence, quoiqu'elles changent trop souvent.

Vous avez cru, trompés peut-être par une vague consonance de nom, que je pourrais être le roseau flexible qui, dit-on, plie et ne rompt pas. Hélas! l'âge, les soucis, l'amour de la vérité, l'ordre et l'esprit de suite dans tous les domaines, la continuité dans le devoir et dans l'effort ont fait de moi un être peu mondain, peu agréable à pratiquer, et je crains d'échouer là où tout autre eût facilement réussi. Mais, rassurez-vous, je ne compte d'abord pas m'éterniser dans ce fauteuil, et ensuite, ne serait-ce que pour vous remercier de votre choix, je ferai les plus grands efforts pour adoucir mon caractère et défendre de mon mieux les intérêts qui vous sont chers.

Je n'aurai d'ailleurs qu'à m'inspirer des exemples donnés par mes prédécesseurs, les Favatier, Amardel et mon vieil ami G. Cros-Mayrevieille, dont les qualités et les services sont encore vivants dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Pour celui-ci, qui présida nos séances pendant douze années, je regrette que notre règlement n'ait pas prévu un titre particulier de satisfaction, que vous lui eussiez sans doute accordé sans hésitation; mais ce qu'il m'est agréable et possible de vous proposer et qui sera certainement ratifié par vos acclamations, c'est de lui voter de chaleureuses félicitations et de lui offrir des souhaits de jeunesse et d'activité qui lui permettent de présider encore et longtemps nos séances.

Permettez-moi, maintenant, mes chers collègues, de vous adresser du fond du cœur mes vœux personnels de santé et de prospérité pour cette nouvelle année 1925, que je voudrais

Digitized by Google

exempte pour chacun de vous de deuils et de tristesses, ne gardant pour moi seul que les amertumes et les soucis des calamités familiales.

C'est, enfin, en votre nom que je salue cordialement les deux nouveaux membres correspondants élus à la dernière séance.

M. le docteur Courrent, ancien médecin à Tuchan, est aujourd'hui premier citoyen d'Embres, où il cultive la vigne, les muses et les douces abeilles, en faisant le bien à tous ses administrés. Voilà de belles occupations pour un homme de cœur aussi bien que de pures consolations pour les erreurs démagogiques. Comme moi, il est fils de pauvre et sorti de nos montagnes; il est mon ami depuis longues années et je me félicite hautement de l'avoir comme collaborateur averti et dévoué. Puisse-t-il venir souvent à nos réunions et nous apporter des idées et des matériaux pour notre histoire et nos collections.

Quant à M. Maillac, dont les qualités d'esprit et la puissance de travail sont appréciées de la Confédération générale des Vignerons, nous saluons d'abord en lui le bon soldat de la grande guerre, sur la poitrine duquel la Patrie reconnaissante a attaché la marque symbolique du sang versé pour elle; ensuite, le curieux de tout ce qui touche aux intérêts et à l'histoire de notre région. Plus il nous viendra, plus il nous fera d'honneur. Plus il nous signalera ce qui peut intéresser la Commission, plus il augmentera l'estime que nous avions déjà pour lui.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le Secrétaire-adjoint, est adopté sans observations.

M. Berthomieu fait connaître que notre Musée des Beaux-Arts a attiré, pendant l'année écoulée, un plus grand nombre de visiteurs que de coutume. Il en a été compté 3.625 les jours d'ouverture au public, et 1.176 les autres jours parmi lesquels 1.041 Français, 11 Américains, 45 Anglais, 22 Belges, 26 Espagnols, 10 Suisses, etc.

Sur la proposition de MM. Cros-Mayrevieille et Caillard, M. Louis Authenac, directeur du Syndicat agricole, est nommé membre libre.

Donnant corps à une idée émise par M. J. Azéma, membre correspondant, MM. Cros-Mayrevieille et Cail-

Digitized by Google

lard proposent également de nommer membre honoraire M. Anglade, l'éminent professeur de langue romane à l'Université de Toulouse, qui est, on le sait, notre compatriote, étant originaire de Lézignan. Cette proposition est adoptée d'enthousiasme ainsi qu'une autre de M. Rouzaud tendant à conférer le même titre au grand historien de la Gaule, le savant académicien M. Camille Jullian.

Incidemment, au moment de se séparer, la Commission apprend le décès, dans les Alpes-Maritimes, de M. Henri Coural, membre résidant. Élu en mars 1896, il était un de nos doyens. Cette fâcheuse nouvelle provoque les plus vifs regrets.

Le Secrétaire,
P. Rossignol

Séance du lundi 2 février 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président*; Favatier, *trésorier*; Albarel, général Audié, Bories-Azeau, Bourjade, Cros-Mayrevieille, de Raymond, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants*; Ferrand et de Lareinty, *membres correspondants*; Ph. Héléna, *bibliothécaire*, et Caillard, *secrétaire-adjoint*.

Excusés : MM. Rossignol, *secrétaire*; F. Baron, Fabre, Th. Héléna, Raynal et Rival qui ont envoyé leur vote pour l'élection de ce jour.

M. le Dr Courrent, membre correspondant, s'excuse également de ne pouvoir venir à la séance.

En quelques paroles éloquentes et pleines de cœur, M. le Président salue la mémoire de notre regretté collègue Henri Coural, décédé récemment sur la Côte-d'Azur où il était allé vivre les dernières années d'une existence

Digitized by Google

toute de droiture et d'honnêteté, durant laquelle il avait mis ses forces et son talent au service des convictions les plus sincères. Ces paroles sont unanimement approuvées et la Commission s'associe toute entière aux regrets si bien exprimés par son Président.

Correspondance. — M. Rouzaud communique ensuite à l'Assemblée deux lettres par lesquelles, en termes flatteurs pour notre Compagnie, M. Camille Jullian, de l'Institut, et M. le professeur Anglade, nous remercient de leur nomination de membres honoraires.

D'autre part, notre collègue, le Dr Albarel, nous communique le prochain mariage de sa fille, dans son cher langage languedocien qu'il s'applique avec tant de ferveur à chanter et à « maintenir ». Les membres présents sont heureux de pouvoir lui offrir de vive voix leurs compliments et leurs félicitations.

M. F. Jory, chef de service au Comptoir national d'escompte, donne sa démission de membre libre, par suite de son changement de résidence.

Il est ensuite procédé à un échange de vues au sujet de l'achat de livres pour la bibliothèque. Certains ouvrages sont proposés et l'Assemblée en décide l'acquisition, vu la carence regrettable de la *Commission municipale d'achats de livres*, dont M. Héléna, malgré tous ses efforts, ne parvient pas à obtenir la convocation.

Élection d'un membre résidant. — L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. H. Coural. Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 17.

MM.	Jules Pago.....	16 voix.
	Pech de Laclauze.....	12 —
	H. Arnaud.....	8 —

Digitized by Google

En conséquence le Bureau est chargé de présenter ces trois noms à M. le Préfet, en le priant de sanctionner le choix de M. Pago, qui a obtenu la presque unanimité des suffrages.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

M. CAILLARD annonce que l'impression du Bulletin est en bonne voie. A ce sujet, et sur la proposition de son Président, l'Assemblée décide qu'à l'avenir, il sera offert à l'auteur de chaque article publié dans le Bulletin, cinquante tirages à part de son mémoire, dont les frais seront supportés par la Commission. Il en est d'ailleurs ainsi dans la plupart des Sociétés savantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint,
P. CAILLARD.

Séance du lundi 2 mars 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président*; général Audié, Aussilloux, Baron, Bories-Azeau, Bourjade, Cros-Mayrevieille, Fabre, Favatier, Pago, de Raymond, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants*; Ferrand et Maillac, *membres correspondants*; Ph. Héléna, *bibliothécaire* et Rossignol, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la dernière séance adopté, LE SECRÉTAIRE donne lecture d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 1925 qui nomme M. Jules Pago membre résidant en remplacement de M. H. Coural, décédé.

Digitized by Google

En une courte allocution, LE PRÉSIDENT rappelle les paroles de cordiale bienvenue adressées par son prédécesseur, M. Cros-Mayrevieille, à M. Pago, lors de son élection comme membre correspondant : « Vous étiez déjà de la maison, dit-il à notre collègue; en vous nommant membre résidant, la Commission a voulu vous donner un nouveau témoignage de sa sympathie et s'assurer définitivement une collaboration qui lui sera précieuse. »

Par lettre, M. Caillard s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et informe la Commission que l'impression du Bulletin touche à sa fin.

M. MAURICE FABRE signale la mise au jour dans la commune de Boutenac, entre Villemajou et Gasparets, au cours de travaux de défoncement, d'un cimetière wisigothique du Ve ou VIe siècle. Il se propose de faire sur ce point des recherches qui, si elles sont fructueuses, seront le sujet d'une communication. Divers membres citent de semblables trouvailles faites un peu partout : à Sigean, à Lapalme, à Armissan, à Argelliers, et tout récemment encore, à Narbonne même, à proximité du Collège.

A son tour, M. ROUZAUD signale plusieurs découvertes de tombes et de sarcophages des premiers siècles de notre ère; il insiste sur l'intérêt qui s'attache à la divulgation de ces trouvailles, qui devraient être exactement relevées, notées, étudiées pour qu'il en reste trace, car c'est avec ces matériaux épars que s'écrit l'Histoire.

Par l'intermédiaire de l'abbé Sigal, M. Lesœur offre à la Commission douze cahiers de notes manuscrites qui servirent à écrire l'Histoire des Consuls de Narbonne, œuvre de l'ancien consul Guillaume Laffont. Ces cahiers offrent un intérêt très réel et il serait extrêmement pré-

Digitized by Google

cieux d'avoir l'ensemble de cet ouvrage qui forme sept ou huit volumes manuscrits, et sont entre les mains des descendants de leur auteur.

De son côté M. l'abbé Malbec fait don à la bibliothèque de quatre volumes : « Histoire générale de la maison Ruffo, Concile œcuménique de Rome, Jubilé universel accordé par le Pape Innocent XIII et Mandement de l'évêque d'Alais. » Remerciements aux généreux donateurs.

Présenté par MM. l'abbé Sigal et Héléna, M. Julien Masson, chef des titres au Crédit Lyonnais, est nommé membre libre.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Séance du lundi 6 avril 1925.

Présents : MM. Rouzaud; *président*; général Audié, Aussilloux, Baron, Caillard, Cros-Mayrevieille, Fabre, Favatier, Pago, de Raymond, abbé Sigal, Taillefer, *membres résidants*; Dr Courrent, *membre correspondant*; Ph. Héléna, *bibliothécaire*, et Rossignol, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la précédente séance lu et adopté, la Commission s'associe à la protestation que certains membres des Sociétés savantes de Carcassonne ont élevé contre la construction projetée d'un hôtel dans l'enceinte de la Cité, dans la crainte que cette bâtisse moderne ne vienne détruire l'aspect et l'harmonie d'un monument dont le respect et la conservation s'imposent à tous.

Digitized by Google

Sont nommés membres libres : M. Marcel Voisin, sur la présentation de MM. Caillard et Cros-Mayrevieille; et M. l'abbé Rey, professeur à l'École Beauséjour, présenté par MM. l'abbé Sigal et Héléna.

M. L'ABBÉ SIGAL expose l'intérêt qui s'attache au dégagement de la base de la tour ronde, dans le jardin du Musée, afin de fixer, par la mise au jour d'un vestige de notre vieille histoire, l'emplacement exact sur ce point de l'enceinte gallo-romaine. Cela pourrait être fait sans entraîner de dépense lorsque seront exécutés les grands travaux prévus pour l'aménagement du bâtiment de l'ancien archevêché. La Commission accueille favorablement cette suggestion qui sera transmise à l'Administration municipale.

M. l'abbé Sigal signale de plus l'utilité, pour rendre plus instructive et attrayante la visite du Musée lapidaire, de mettre à la disposition du public des traductions des inscriptions épigraphiques. Assentiment unanime.

Le tome XVI[e] du Bulletin ayant été distribué, le PRÉSIDENT énumère en les commentant succinctement les articles qu'il contient et complimente leurs auteurs. Il adresse en outre ses remerciements à M. Bastide, l'auteur des photographies qui illustrent si joliment ce volume.

Sur la proposition de M. Courrent, il est décidé que des photographies seront prises des statues en bois et marbre de la Vierge de Saint-Jean-de-Barrou, en raison de leur valeur artistique.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

Séance du lundi 4 mai 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président*; général Audié, Aussilloux, F. Baron, Berthomieu, Bourjade, Caillard, Cros-Mayrevieille, Favatier, de Raymond, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants*; Paul Baron et Azéma, *membres correspondants*; Ph. Héléna, *bibliothécaire* et Rossignol, *secrétaire*.

Absent excusé : M. de Lareinty, *membre correspondant*.

Le procès-verbal de la dernière séance adopté, M. L'ABBÉ SIGAL signale le danger que fait courir aux fidèles une grosse pierre qui se détache de la voûte de Saint-Just, au-dessus du chœur. Pour conjurer tout accident, l'entrepreneur des Monuments historiques, M. Joucla, a été prévenu.

M. LE PRÉSIDENT annonce la découverte, dans la Haute-Corbière, de vases antiques. Les détails faisant défaut sur cette trouvaille, il en sera parlé ultérieurement.

Sont nommés membres libres : M. le commandant Delpech, présenté par MM. Rouzaud et Favatier; M. le docteur Vinas, de Béziers, présenté par MM. Rouzaud et Albarel; M. de Rouch, avocat, présenté par MM. Rouzaud et F. Baron; M. le chanoine Laugé, supérieur de l'École Beauséjour, présenté par MM. l'abbé Sigal et Caillard; M. Paul Cazal, de Coursan, présenté par MM. P. Baron et Berthomieu.

M. LE PRÉSIDENT rappelle le décès, survenu pendant l'inter-séance, de M. Gabriel Martin, entrepreneur, qui

Digitized by Google

fut longtemps un modeste et utile collaborateur de la Commission, et exprime les regrets que cette mort cause à l'assemblée.

M. LE TRÉSORIER expose la situation financière de la Société. Ses comptes sont approuvés à l'unanimité.

M. le chanoine Barthe, vicaire général à La Rochelle, offre à la Bibliothèque une Étude sur la Seigneurie de Mattes.

M. Azéma offre, au nom de M. Cathala, membre correspondant, une collection de manuscrits arabes sur écorces d'arbres. A M. l'abbé Sigal est confié le soin de les étudier en vue de décider de la destination à leur donner. Remerciements.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 7 juin 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* Favatier, *trésorier;* Aussilloux, F. Baron, Bourjade, Caillard, Fabre, Pago, Rouhard, abbé Sigal, *membres résidants;* Ferrand, Paul Baron, *membres correspondants;* Ph. Héléna, *bibliothécaire* et Rossignol, *secrétaire.*

Absents excusés : MM. J. Raynal et de Lareinty.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Nodet, inspecteur des Monuments historiques, dans laquelle il annonce sa prochaine visite à Narbonne et à Montlaurès.

M. Rouzaud raconte ensuite la visite faite récemment

Digitized by Google

à Narbonne par quelques membres de la Commission archéologique de Montpellier. Avec MM. Cros-Mayrevieille, Sigal et Héléna, il a fait les honneurs de nos musées et édifices à ces distingués visiteurs, qui ont emporté de leur court séjour dans notre ville le meilleur souvenir.

Il est signalé la découverte dans la partie du Cimetière de l'Est où fut trouvée en 1886, la belle mosaïque de la Galerie Peyre, d'un ouvrage de même nature et vraisemblablement de la même époque, mais sans grande valeur artistique.

A ce propos, M. L'ABBÉ SIGAL montre l'utilité d'établir et de tenir à jour une carte de ce coin de terre d'où ont été exhumés tant de souvenirs de l'époque romaine, et qui en renferme sans doute beaucoup encore. Il fait ensuite approuver un vœu pour que soient enlevées, et transportées dans le Musée d'art religieux, les dalles qui, dans l'église Saint-Just, marquent la place des tombes de nos archevêques, et ce pour préserver les inscriptions de l'usure du temps.

Après lecture d'une lettre de démission de M. Ferran, membre correspondant du canton de Thézan, il est procédé à la désignation de membres libres : MM. C. Reynès, L. Fital, L. Guilhaumon et Ad. Berthomieu, présentés par MM. Albarel et Pago; MM. le docteur Pujol et le professeur Vires, présentés par MM. Albarel et Caillard; M. Sentilhes, inspecteur général en retraite des Ponts et chaussées, présenté par MM. Baron et Berthomieu.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Digitized by Google

Séance du lundi 6 juillet 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* général Audié, Baron, Bourjade, Cros-Mayrevieille, Favatier, abbé Sigal, *membres résidants;* Ph. Héléna, *bibliothécaire;* Rossignol, *secrétaire.*

Absents excusés : MM. J. Raynal et M. Fabre.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. Félix Mouret a offert à la Commission une notice qu'avec M. G. Nicolle il a consacré à la coupe de style Meidias trouvée dans la nécropole d'Ensérune. Cette notice, luxueusement éditée, est illustrée d'une magnifique reproduction à l'aquarelle de ce vase précieux. Remerciements.

La démolition des vieilles masures édifiées contre le mur de Saint-Just, face à l'Hôtel des Postes, a mis au jour les assises d'un porche projeté sur ce point par les chanoines de la cathédrale au XIV^e^ siècle. M. l'abbé Sigal, qui donne ces intéressants détails, explique que ces blocs de solide maçonnerie devaient recevoir un revêtement en marbre. On ignore pourquoi le projet fut abandonné.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 5 octobre 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* Favatier, *trésorier;* général Audié, Baron, Bourjade, Caillard, Cros-Mayrevieille, Pago, abbé Sigal, *membres résidants;* de Lareinty, *membre correspondant* et Rossignol, *secrétaire.*

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, M. CROS-MAYREVIEILLE offre, au nom de

Digitized by Google

l'auteur, une étude de M. l'abbé Sabarthès, sur les noms de lieux du département de l'Aude.

Pour manifester sa sympathie au Syndicat d'Initiative de Narbonne, qui vient d'être créé, et dont font partie, en qualité de vice-présidents, deux de nos collègues, M. l'abbé Sigal et M. le docteur Albarel, l'Assemblée, sur la proposition de M. Cros-Mayrevieille, décide de participer à la souscription qui est ouverte en sa faveur.

L'administration municipale, qui a eu la louable pensée de rendre le jardin du Musée à sa destination première, voudrait le débarrasser des pierres provenant des anciennes fortifications, et des quelques marbres, chapiteaux et autres sculptures exhumés, lors de la construction du Collège, sur l'emplacement présumé du Capitole des Romains. Elle demande à la Commission d'assigner un refuge à ces débris archéologiques. Celle-ci émet l'avis que les plus intéressantes de ces vieilles pierres soient logées dans l'escalier du Musée.

Après avoir enregistré la démission de M. Régné, archiviste de l'Ardèche, membre libre, l'Assemblée nomme à ce titre M. le docteur Vernet, de Bourges, présenté par MM. l'abbé Sigal et Caillard, et M. l'abbé Griffe, professeur au petit Séminaire de Castelnaudary, présenté par MM. l'abbé Sigal et Héléna.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Séance du lundi 5 novembre 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* général Audié, Aussilloux, Baron, Bourjade, Cros-Mayrevieille, Duviviez, de Raymond, abbé Sigal, *membres résidants;* Héléna, *bibliothécaire* et Rossignol, *secrétaire.*

Digitized by Google

Le procès-verbal de la précédente séance adopté, M. LE PRÉSIDENT expose qu'à la suite des fêtes du quartier de la Mairie, qui se terminèrent par un feu d'artifice tiré sur la Tour Carrée, dont toutes les vitres furent brisées, le Bureau avait cru devoir signaler à M. le Maire les inconvénients qui pourraient résulter pour le Musée et la Bibliothèque de ce genre de réjouissances. Il ajoute que M. Lacroix a fort aimablement accueilli notre initiative et promis que le fait en question ne se reproduirait pas.

M. CROS-MAYREVIEILLE dépose sur le Bureau un travail de M. le chanoine Sabarthès, membre honoraire, sur des noms de lieu des environs.

D'autre part, M. Boquet, archiviste du département de l'Hérault, offre à la Commission une étude de M. Berthelé sur les cloches du canton de Capendu.

Ces deux écrits seront publiés dans le *Bulletin*.

M. le docteur AUSSILLOUX signale l'état d'abandon dans lequel se trouve, au cimetière du Bourg, le tombeau de M. Cartault, qui fut un généreux bienfaiteur du Musée; l'Assemblée décide de confier au concierge du Musée le soin d'entretenir cette tombe.

Et la séance est levée.

Le Secrétaire,
P. ROSSIGNOL.

Séance du lundi 7 décembre 1925.

Présents : MM. Rouzaud, *président;* Favatier, *trésorier;* général Audié, Aussilloux, Baron, Bourjade, Caillard,

Digitized by Google

Cros-Mayrevieille, Duviviez, Héléna, Pago, de Raymond, Rouhard, abbé Sigal et Taillefer, *membres résidants;* docteur Courrent, *membre correspondant;* Rossignol, *secrétaire*, et Ph. Héléna, *bibliothécaire*.

Absent excusé : M. Maurice Fabre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour comporte le renouvellement du Bureau pour l'année 1926. Tous ses membres étant rééligibles, l'assemblée décide à l'unanimité de le maintenir en fonctions purement et simplement.

M. Cros-Mayrevieille signale que, par suite de l'absence trop fréquente des agents préposés à la surveillance des salles, le Musée reste fermé certains jours d'ouverture au public. Cela provoque de justes mécontentements. Afin que ces interruptions regrettables ne se renouvellent pas, il est décidé qu'une démarche sera faite auprès du Maire pour lui exposer la nécessité d'un service de surveillance permanent tous les jeudis et dimanches.

La Commission s'occupe ensuite de l'emploi du legs Romain. Diverses propositions sont exposées à ce sujet; au cours de la discussion, on signale le mauvais état dans lequel se trouve le plancher de la salle des gardes, vieux de près de trois siècles, et le Bureau se charge d'attirer sur ce point l'attention de l'Administration municipale et celle du Comité des Monuments historiques.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire,
P. Rossignol.

Digitized by Google

COMMUNICATION

de M. PH. HÉLÉNA sur les fouilles de M. G. Sicard dans l'allée couverte de Saint-Eugène (Aude).

(Séance du 3 novembre 1924.)

Les ruines de l'allée couverte qui fait l'objet de la présente communication sont situées sur le territoire de la commune de Laure, au lieu dit *Saint-Eugène*, dans la partie sud de cette belle région minervoise de tous temps si favorable aux groupements humains.

Depuis plusieurs années, M. G. Sicard avait remarqué, aux confins de son domaine, les vestiges apparents de cet important monument mégalithique; mais aucune exploration n'avait encore été entreprise lorsque, tout dernièrement, un cultivateur du voisinage ramassa par hasard entre les supports restés debout une perle en test de coquille qu'il apporta à notre confrère. C'est alors que celui-ci, comprenant tout l'intérêt qu'il y aurait à pratiquer des fouilles en ce point, songea à ouvrir une tranchée pour rechercher, sous les débris des dalles de recouvrement, la couche archéologique peut-être encore intacte. Ses efforts ne furent pas vains, les résultats obtenus ont dépassé ses espérances. Les premiers coups de pioche n'avaient pas tardé à mettre à jour de nombreux ossements humains et bientôt un dépôt sépulcral extrêmement puissant livrait à l'heureux explorateur les pièces éparses de son riche mobilier funéraire. Les objets de toilette variés, les talismans, les instruments de culte voisinaient, au sein des restes des morts, avec les armes de silex les plus délicatement ouvrées. Nous passerons rapidement en revue les principales de ces pièces.

Les parures et amulettes se composent de quelques perles en os cylindriques ou carénées, pareilles à celles des Monges, dans la Clape, dont notre *Bulletin* va publier la description, de

Digitized by Google

600 rondelles en carde du type commun dans les ossuaires méridionaux de la fin de l'âge de la pierre ou du début de l'âge du bronze, de coquilles diverses perforées, de fragments de pétoncles violets soigneusement polis et munis d'un trou pour la suspension, enfin de trois anneaux en bronze (ou en cuivre) dont deux sont formés d'un fil roulé en spirale. Le métal cuivre ou bronze a également fourni la matière d'un tout petit poignard très primitif de forme losangique, martelé et non fondu, d'un type rare mais caractéristique. Nous connaissons, dans la collection du Dr Paul Raymond, une lame absolument semblable qui provient de la grotte Latrone, vallée du Gardon, arrondissement d'Uzès (Gard). Des formes identiques ont parfois été signalées en Languedoc et en Espagne. Il est certain que ces petites pointes métalliques sont la copie des têtes de trait en silex finement retaillées sur les deux faces qui caractérisent, dans les mêmes régions, le même niveau archéologique. Celles-ci ne faisaient pas défaut dans le dolmen de Saint-Eugène. Avec une jolie pointe de flèche à longues barbelures malheureusement brisées, gisaient trois magnifiques javelots lancéolés dont les deux premiers, absolument intacts, ciselés avec un art incomparable, sont de véritables bijoux. Dans le lot des récoltes de M. Sicard on voit également une assez longue lame, encore incomplète, patinée de la même manière.

La céramique est représentée par de menus tessons d'une poterie en général grossière, parfois couverts d'un décor incisé dont la confection a, dans certains cas, exigé l'emploi de la roulette. Les dessins sont très simples et consistent le plus souvent en rangées de triangles accolés. Il est probable qu'ils avaient un caractère religieux ou symbolique.

Parmi les objets d'une destination incontestablement cultuelle, il faut ranger avant tout une magnifique palette rectangulaire en schiste vert, très grande et extrêmement régulière, plus belle que toutes celles qu'ont livrées jusqu'à ce jour les ossuaires des environs immédiats de Narbonne où pourtant elles ne sont pas rares. Une deuxième palette de dimension bien plus réduite est assez ordinaire et ne présente rien de particulier. Enfin le talcschiste, d'après M. Sicard, a donné deux mystérieuses plaquettes munies à l'une de leurs extrémités d'une rainure verticale ornée de sillons régulièrement espa-

Digitized by Google

cés et, sur leur surface, de deux rainures horizontales perpendiculaires l'une à l'autre et disposées en forme de croix. Il n'est guère possible pour le moment, de déterminer avec certitude la destination de ces curieux objets qui, par leurs rainures verticales, nous rappellent certaines hachettes du Narbonnais (Bringairet) et du sud de l'Espagne (Almérie) paraissant justement symboliser le mariage divin.

On peut se demander s'il ne faudrait pas regarder les pièces de M. Sicard comme des idoles anthropomorphes à rapprocher des statues menhirs du Midi de la France (Aveyron, Gard, Hérault, Tarn). La plus belle des deux, qui en est aussi la plus grande, fait songer par ses contours et sa gorge centrale à une petite statuette de femme nue sans tête ni bras, mais à l'organe génital très accentué, recueillie par M. L. Siret dans une sépulture de l'Almérie appartenant à la même civilisation que le dolmen de Laure. Mais cette ressemblance n'est-elle pas fortuite, n'aurions-nous pas à Saint-Eugène de simples polissoirs comme il s'en trouve parfois dans les milieux contemporains? Nous ne saurions nous prononcer avant d'avoir examiné les pièces originales et nous estimons qu'il convient de réserver entièrement notre opinion à ce sujet.

Telles sont les belles trouvailles que M. Sicard a la bonne fortune de pouvoir faire aux portes mêmes de son logis et dont l'importance au point de vue de l'étude de la civilisation énéolithique dans notre région méditerranéenne n'a pas besoin d'être démontrée. Il est heureux, vraiment, pour la science préhistorique languedocienne, qu'un gisement si précieux soit tombé en de telles mains. Nous avons ainsi la certitude que les trésors archéologiques qu'il livre à chaque coup de pioche ne seront pas dispersés et resteront dans leur pays. M. Sicard poursuit en ce moment les fouilles avec patience et sans hâte. Nous savons que son intention est de donner au public les belles séries par lui exhumées. Souhaitons qu'elles soient confiées au seul asile vraiment digne d'elles : le Musée de Narbonne qui aura bientôt sa galerie régionale de paléontologie humaine où l'on viendrait de partout admirer les richesses de la vitrine Germain Sicard.

P. H.

Digitized by Google

MATERIAUX POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA PRÉHISTOIRE
DU PAYS NARBONNAIS

LES GROTTES SÉPULCRALES DES MONGES

A NARBONNE

Le département de l'Aude est limité à l'est par un chaînon crétacé[1] qui s'étend, sur une longueur de 20 kilomètres, du bourg de Fleury à celui de Gruissan, parallèlement au rivage de la Méditerranée. Actuellement isolé entre la plaine narbonnaise et la mer, ce petit massif elliptique, connu dans le pays sous le nom de *Montagnes de la Clape*[2], ne fut pas toujours relié à la terre. Les étangs de Vendres, de Gruissan, de Campignol, de Bages, qui l'environnent au nord et au sud, ne formaient, à l'époque romaine, qu'un immense lac appelé par Strabon *Narbonensis*, par Mela, *Rubresus*, et *Rubrensis* par Pline[3]. C'était donc une grande île ou plutôt un archipel composé de trois îles accolées, encore aujourd'hui bien nette-

1. Voir l'étude de la formation au point de vue géologique dans la belle thèse de L. Doncieux, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon : *Monographie géologique et paléontologique des Corbières orientales*. Lyon, 1903.

2. *Clape*, du languedocien *clapas*, lieu couvert de rochers, gros amas de pierres (bas latin *Clapa*, latin *lapis*).

3. Il est probable, cependant, qu'au début de l'ère chrétienne la plaine basse aujourd'hui plantée en vignes était recouverte de marécages plutôt que d'une nappe d'eau continue et profonde qui aurait interdit l'accès du massif à pied sec. Il n'en était pas de même plus anciennement, aux temps antérieurs à l'Histoire.

Digitized by Google

ment séparées les unes des autres. L'île centrale, de beaucoup la plus importante, possède les plus hauts sommets (point culminant Pech-Redon = 214 m.). Avec sa topographie si tourmentée, ses paysages clairs pareils à ceux des côtes de la Grèce, sa végétation spéciale, presque exotique, c'est elle qui constitue la Clape à proprement parler. En vain l'on chercherait ailleurs la pureté de ses profils, les fortes senteurs de sa flore odorante, ses teintes insaisissables, changeantes à toutes les heures du jour, qui font le désespoir du peintre impuissant à les fixer. Nulle autre garrigue ne lui est comparable, la Clape n'est semblable à rien.

De loin, c'est un dôme surbaissé, gris de fer à midi, violet au crépuscule, aux falaises coupées à angle droit, aux formes sensiblement régulières. De près, c'est un chaos. De vastes plateaux extrêmement arides alternent avec des gorges profondes aux parois taillées à pic. Tantôt la roche est polie et massive, tantôt fantastiquement déchiquetée. Les cours d'eau ont leur lit encombré de galets, mais ils ne coulent plus qu'après les gros orages. Partout le roc affleure le sol stérile revêtu de plantes herbacées. On peut marcher des heures entières sans trouver l'ombre d'un feuillage, sans rencontrer un être humain.

Cependant, il fut un temps où ces montagnes étaient couvertes de forêts dont il subsiste encore en certains points des groupes isolés de chênes séculaires. Les documents des archives locales ont conservé leur souvenir. Elles devaient contribuer à donner à ces régions aujourd'hui si sauvagement désertiques et belles un aspect plus surprenant encore et plus féeriquement grandiose. On pourrait avoir une idée de ce qu'étaient jadis ces garrigues incultes dans les lieux privilégiés qui ont gardé, en partie au moins, leurs fontaines d'autrefois. Mais là aussi,

Digitized by Google

souvent, la cognée du bûcheron a abattu les derniers arbres et alors le paysage, éclatant de lumière, avec ses roches blanches découpées d'entailles profondes, laisse à l'observateur une inoubliable vision.

Parfois la vallée, uniformément élargie, se prolonge pendant des kilomètres entre des murailles abruptes. Ici, un coffre escarpé, épargné par l'action érosive des eaux qui ont rongé les tables de calcaire, se découpe, comme une forteresse, sur un horizon désolé. Là, la surface du plateau, à peine bossuée, mais étrangement craquelée et aride, laisse voir, sur de grandes étendues, l'ossature stérile du sol. Ailleurs enfin un défilé, d'abord étroit et encaissé, débouche brusquement au confluent de plusieurs vallons dans un cirque pittoresque et charmant, véritable oasis au milieu du désert de pierre.

La région des Monges présente ce dernier aspect. Le torrent descendu vers la plaine au fond du cañon accidenté qu'il s'est péniblement creusé dans la roche résistante, est reçu par une magnifique cuvette dans le lit de laquelle il serpente à son gré, grossi des deux côtés par les eaux de ravins symétriques qui, perpendiculaires à la vallée principale, font songer aux branches inégales d'une gigantesque croix de Lorraine. Au nord, au sud, à l'est se dressent des falaises étagées d'une éblouissante blancheur. Elles apparaissent dans leur ensemble, déchiquetées et ruiniformes, dès qu'on franchit le petit pont sur lequel la route de Narbonne à Gruissan, longeant le massif, traverse le ruisseau. De ce point l'impression du visiteur est incomparable. Le cirque s'étale devant lui, semblable à un immense amphithéâtre antique, reflétant les rayons du soleil sous un ciel intensivement bleu. Dans le bas-fond à la terre fertile et facilement labourable, une vigne récemment plantée est cachée à sa vue par le mamelon fermant la dépression. C'est la *Vigne-*

Digitized by Google

Perdue, ainsi dénommée par les gens du domaine à cause de son isolement dans les montagnes chaotiques. Au premier plan et sur la gauche une légère éminence porte les bâtisses de la campagne actuelle et les restes d'une abbaye de femmes à laquelle ce coin de Clape doit son nom très suggestif. Naguère, avant le dernier départ des nonnes cisterciennes, l'endroit s'appelait les Olieux, par allusion sans doute à une olivette prospère qui n'a laissé pour souvenir que ce nom dans les mémoires.

Aujourd'hui le domaine des Monges est une belle propriété de rapport faisant partie du territoire de la commune de Narbonne, dont il n'est distant que de 6 kilomètres. Les calmes solitudes que troublaient seuls jadis le chant des religieuses et le tintement de la cloche annonçant l'heure de la prière, connaissent maintenant les jurons des travailleurs et le bruit cadencé des pressoirs. La civilisation a passé substituant à la poésie d'antan des réalités plus matérielles.

Mais bien antérieurement à ces époques toutes récentes cet admirable site était connu et fréquenté bien plus encore que de nos jours. Avant l'aube de l'Histoire, dès la fin de l'âge de la pierre, il donnait déjà asile à des bourgades sédentaires. A proximité de l'étang qui permettait l'accès de la mer et des rivages sur lesquels devait naître plus tard la capitale de la Narbonnaise, les hommes trouvaient au bord du torrent, à l'abri des falaises abruptes et des collines boisées, des conditions d'habitat idéales. Cependant les demeures des vivants n'ont laissé dans la vallée que des traces fugitives toujours effacées par la végétation qui règne partout où le roc n'est pas nu. C'est à peine si quelques débris très clairsemés et extrêmement rares nous amènent à penser qu'une station pouvait s'étendre sur le penchant est du cirque, rive droite du ruisseau.

Digitized by Google

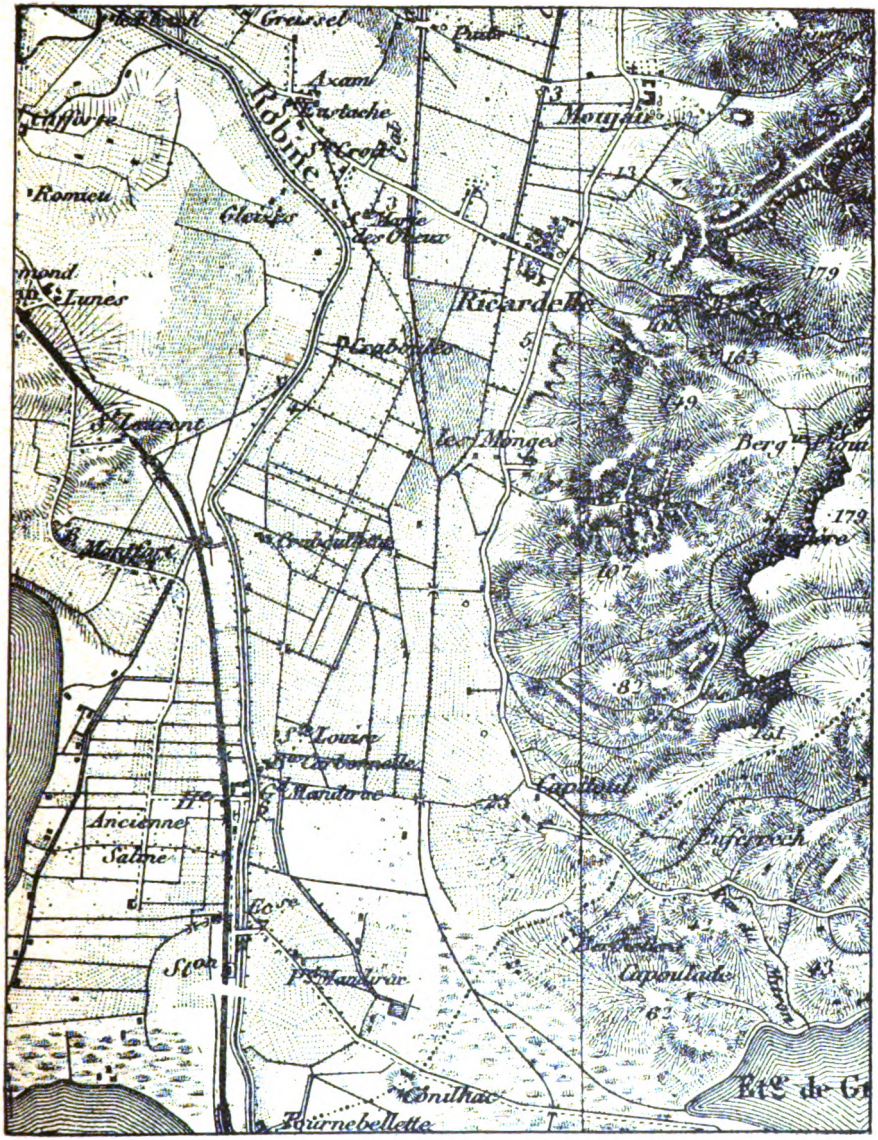

FIG. 1. — Portion sud-ouest du massif de la Clape.

Extrait de la carte de l'état-major au 1/50.000e montrant la situation de la Vallée des Monges à l'est de la route de Narbonne à Gruissan, à une distance sensiblement égale de ces deux localités. Les grottes sépulcrales, indiquées par le signe +, s'ouvrent de part et d'autre du lit du torrent. En remontant le cours de celui-ci on rencontre successivement : rive droite = 1, Grotte des Tortues; 2, Grotte du Ruisseau. Rive gauche = 3, Grotte de la Falaise; 4, Grotte de la Terrasse.

Digitized by Google

Le reliquaire des morts, au contraire, s'était merveilleusement conservé dans les grottes naturelles. Celles-ci, au nombre de quatre, souvent garnies de riches dépouilles, ont livré à nos recherches des documents de premier ordre dont la valeur, loin d'être seulement locale, dépasse les limites de notre contrée. Elles étaient inconnues avant notre arrivée, et nous avons dû, pour les distinguer, emprunter leur nom à leur situation particulière ou à un caractère original qui fasse image dans notre esprit. Nous aurons ainsi à nous occuper successivement de la grotte des Tortues, de celles du Ruisseau, de la Falaise et de la Terrasse, en suivant l'ordre dans lequel elles se présentent au touriste venu par la route pour les visiter. Il semble précisément que ce soit là l'ordre chronologique des dépôts qu'elles contenaient; ce n'est pas celui de leur découverte et de leur exploration.

Le premier ossuaire qui se révéla à nous est situé dans l'escarpement dominant, au sud, le cirque de la Vigne-Perdue. Nous en commençâmes la fouille au mois d'avril 1915 en collaboration avec notre ami Raoul Lanet, qui était à cette époque notre assidu compagnon de recherches préhistoriques, mais la dernière pelletée de terre n'en fut retirée qu'en 1920, alors que nous avions déjà vidé la grotte des Tortues découverte au début de l'année précédente. Le 3 juin 1920 nous entamions le sol archéologique de la grotte du Ruisseau et nous ouvrions, à l'automne de la même année, le gisement de la Terrasse. Nous devons dire que ces travaux, souvent extrêmement pénibles et qui demandaient un soin constant, furent toujours exécutés par l'auteur de ces lignes et surtout par son père sans l'aide jamais de secours étranger. Toutes les observations enregistrées pendant les fouilles ont donc été relevées par nous-même, et nous pouvons par suite en garantir l'authenticité.

Digitized by Google

En somme, les matériaux recueillis et soumis à l'étude sont de trois sortes : des squelettes humains, des objets d'industrie, des informations basées sur la disposition des débris dans la sépulture. Mais les ossements devant faire l'objet d'une publication spéciale, seules les deux dernières catégories nous intéressent pour le moment. Nous nous bornerons à passer en revue, aux seuls points de vue ethnologique et archéologique, les dépôts sépulcraux et leurs mobiliers funéraires. L'aspect extérieur et intérieur des grottes, les divers faits notés au cours de leur exploration, la composition des ossuaires, les nombreux types industriels associés aux dépouilles des morts, attireront et retiendront tour à tour notre attention. Un résumé succinct des documents variés heureusement mis en lumière suivra le travail descriptif et précédera les conclusions qui nous paraîtront devoir s'en dégager en l'état de nos connaissances.

Ainsi sera dévoilée la culture matérielle et morale des anciens hommes qui virent briller sur les bords de notre mer latine les premiers feux de la civilisation. Nous pourrons, dans une certaine mesure, savoir à qui ils étaient apparentés et entrevoir leurs origines.

*
* *

Nous ne saurions aborder notre sujet sans nous acquitter d'un devoir bien agréable, celui de dire l'accueil que nous avons reçu aux Monges, avec quel empressement on s'y employa à faciliter nos travaux. C'est pour nous aujourd'hui une bonne fortune que de pouvoir enfin rendre publiquement hommage à la charmante courtoisie de l'aimable propriétaire des grottes. Après nous avoir accordé avec la meilleure grâce du monde toutes les autorisations nécessaires, M. Raymond Favatier n'a

Digitized by Google

pas cessé, durant nos longues recherches, de nous exprimer sa satisfaction que des gisements si précieux et encore inconnus soient scientifiquement explorés. Qu'il veuille bien nous permettre de lui renouveler ici nos très vifs remerciements et l'assurance de notre gratitude.

P. H.

Digitized by Google

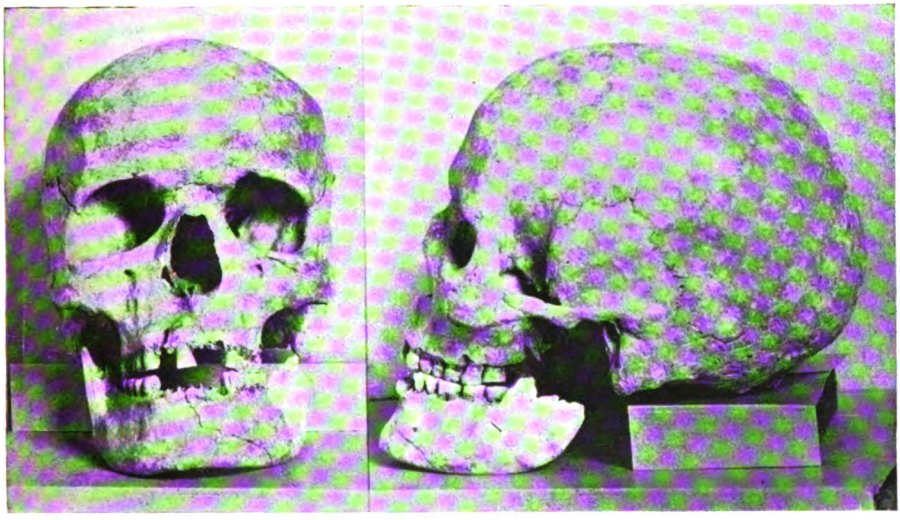

A. — Vue panoramique montrant l'emplacement de la Grotte des Tortues dans un rocher isolé sur le versant nord de la Vallée des Monges.

Vers le centre de la photographie on voit, au ras du sol, à gauche d'un pied de sabine, l'entrée de l'excavation funéraire. A côté, juste derrière le personnage debout, débouche largement le petit boyau H à la droite duquel apparaît l'ouverture de G. (Cliché Ph. Héléna, février 1920.)

B. — Crâne masculin de la Grotte des Tortues (salle M), face et profil.

Type de l'Homme-Mort (comparer la présente pièce au n° 16 de la collection Prunières au Muséum National d'Histoire naturelle). Les apophyses de la mandibule ont disparu. Environ 3/10 de la vraie grandeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

La grotte des Tortues.

Située sur la rive droite et à une cinquantaine de mètres du lit du torrent, non loin de la campagne des Monges, à proximité du vaste cirque de la Vigne-Perdue, cette petite grotte creusée dans un roc isolé sur le flanc du plateau oriental, débouche à fleur de terre par trois ouvertures de faibles dimensions. C'est une excavation sans importance orientée N. W.-S. E., composée de deux chambres de forme irrégulière, profonde à peine en tout de 1 m. 70 sur 2 mètres au maximum de plus grande largeur (*fig.* 2). Avant nos fouilles elle était presque entièrement comblée et son entrée n'était révélée que par un trou de lapin dans lequel les braconniers du voisinage avaient l'habitude d'introduire leurs furets, si nous en jugeons par les grelots que nos premiers coups de piochon nous y firent découvrir. Seul le petit boyau G, situé à un niveau plus élevé que les autres parties de la grotte et, par suite, relativement dégagé, attira d'abord notre attention. C'est par lui que débuta notre exploration le 18 janvier 1920.

A. — Les sépultures.

Le boyau extérieur G. — Le sol de la cavité était recouvert d'un lit de pierrailles sous lequel régnait une couche de terre jaunâtre renfermant quelques ossements humains brisés et de petites dimensions : trente-cinq dents à lon-

Digitized by Google

gues racines, consistant surtout en incisives et en canines, quelques dents de lait, une mandibule d'adulte. Pas de vertèbres, pas de fragments volumineux. Il est probable que ces débris provenaient des salles inférieures où gisaient les sépultures. Au milieu d'eux nous n'avons recueilli qu'une perle en calcaire blanc pareille à celles répandues en nombre entre les crânes et dont nous parlerons plus loin. Le tamisage nous a également montré une petite boucle en fer très oxydée qui n'a évidemment aucun rapport avec le dépôt funéraire. Au-dessous du niveau à ossements humains, à 35 centimètres environ de profondeur, furent relevées les traces d'un mince foyer stratifié. Faut-il en conclure à la célébration, dans cette sorte de vestibule, de cérémonies religieuses comportant l'allumage d'un feu? Nous ne saurions l'affirmer. Bornons-nous simplement à signaler la trouvaille, à un niveau plus bas que le manteau de cendres, dans une dépression du sol rocheux naturel, de plusieurs gros morceaux d'os longs de bœuf brisés intentionnellement de la même façon que les ossements des stations rompus pour en extraire la moelle, et qui peuvent avoir été des offrandes de nourriture. La cuvette qui renfermait ces débris avait 70 centimètres de profondeur. Le déblayage une fois terminé, le boyau exploré ne nous avait pas livré plus d'un mètre cube de pierrailles et de terre. Les travaux, on le comprend bien, devaient être autrement pénibles dans l'ossuaire proprement dit.

L'ossuaire. — Nous avons déjà indiqué qu'avant notre arrivée le caveau sépulcral se trouvait comblé presque jusqu'à la voûte. Aujourd'hui l'orifice d'entrée, qui n'atteint que 45 centimètres de largeur sur 75 centimètres de haut et que nous avons trouvé en partie fermé par un mur en pierres sèches, ne donne encore accès

Digitized by Google

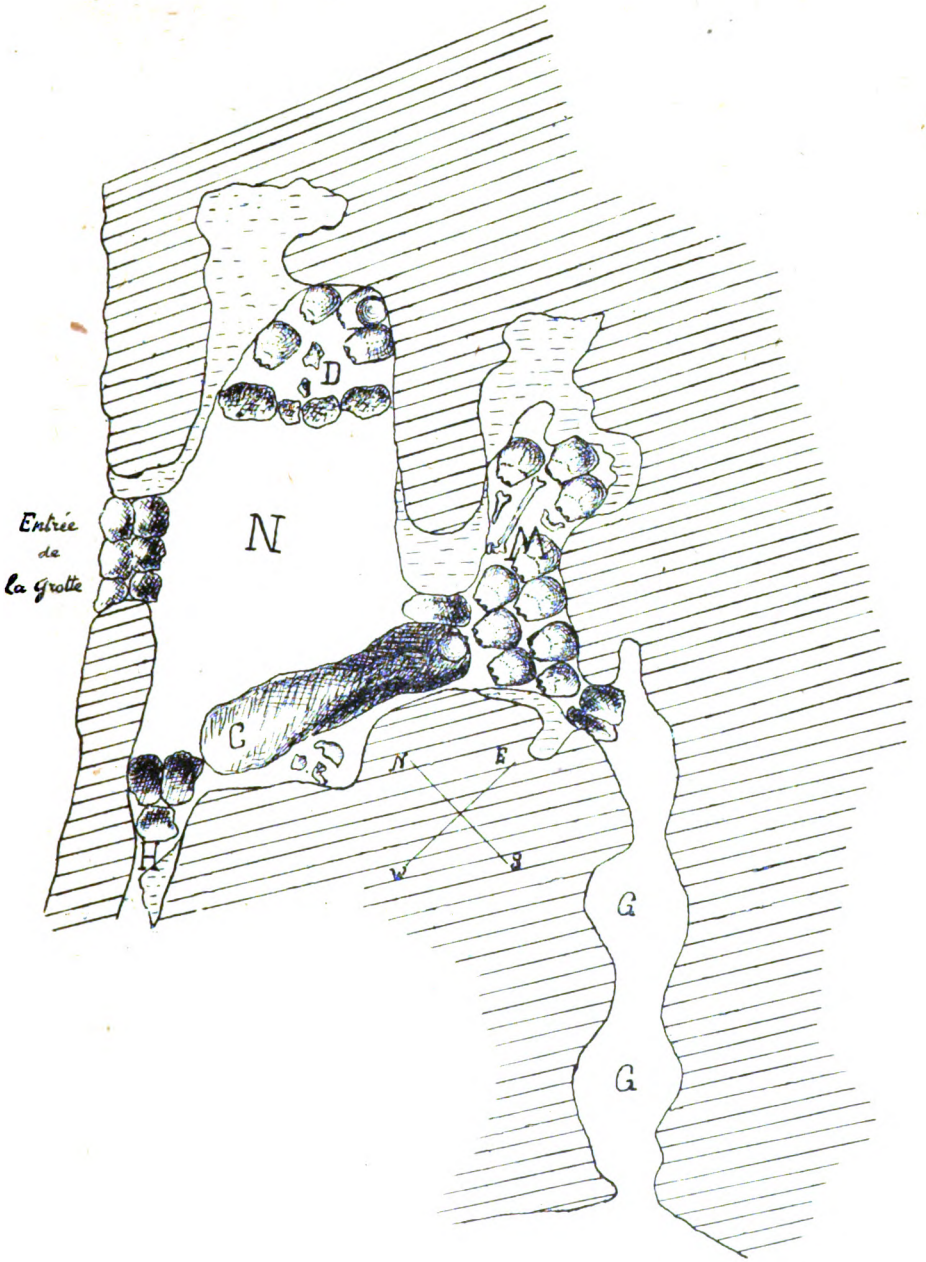

Fig. 2. — Plan de la Grotte des Tortues, au niveau de la première couche de crânes.

Échelle : 1/30.

Digitized by Google

qu'à un homme accroupi. L'intérieur de l'excavation a une élévation moyenne de 1 mètre.

Nos fouilles méthodiques et extrêmement minutieuses nous ont permis d'étudier avec le plus grand soin la composition du dépôt de remplissage. La couche superficielle, puissante de 15 à 20 centimètres, était composée d'un manteau de pierrailles mêlées de terre, de débris végétaux (racines, etc.), d'ossements de lapin, de renard, de mouton, probablement modernes, et de quelques fragments d'os humains remontés sans doute du fond par les animaux fouisseurs. Au-dessous, et sur toute l'étendue de la grotte, une assise de gros blocs intentionnellement disposés les uns auprès des autres formait un dallage imparfait dérangé en certains endroits. Plus bas, enfin, la couche funéraire absolument intacte reposait sur un lit de sable jaune stérile.

L'assise des sépultures n'était pas très homogène. Fauve et onctueuse dans la première partie du souterrain, elle s'assombrissait dans le fond du vaisseau pour devenir noirâtre et panachée de blanc dans la zone où les ossements étaient le plus nombreux. Les deux petites salles qui composent la crypte se trouvaient d'ailleurs séparées par l'extrémité d'un énorme rocher allongé que nous n'avons pu déplacer, entre lequel et la paroi était coincé un bloc moins volumineux.

La petite chambre terminale pourtant très exiguë et d'accès mal commode (puisque nous ne l'avons fouillée consciencieusement qu'au prix de grandes difficultés en demeurant pendant des heures étendus sur la poitrine, accroupis ou couchés sur le flanc), était la mieux garnie en vestiges humains. Dans cette sorte de niche longue à peine de un mètre, large de 30 à 45 centimètres selon les endroits, les débris disloqués et incomplets de quinze personnes adultes et des deux sexes avaient trouvé place. Les crânes,

Digitized by Google

groupés le long de la paroi du fond et *tous la face tournée vers le soleil couchant*,, étaient disposés de la manière suivante : un rang inférieur de six crânes touchait à la paroi et, en avant et sur la gauche de cette première ligne, quatre autres têtes étaient rangées dans le même sens que leurs voisines, ce qui constituait une assise inférieure de dix crânes en général bien conservés et en tous cas parfaitement observables sans la moindre possibilité d'erreur. Sur cette première assise venaient ensuite cinq autres têtes superposées aux trois premiers crânes de gauche sur lesquels elles formaient deux nouveaux étages composés de trois chefs au niveau moyen et de deux chefs au niveau supérieur. L'ensemble du dépôt de la deuxième salle comprenait donc quinze crânes rangés sur trois niveaux avec un soin évident. Il est facile de comprendre que l'on commença à disposer les têtes des morts les unes sur les autres lorsque, l'espace qui leur était réservé sur le sol contre la paroi étant complètement occupé, de nouveaux décès obligèrent à apporter dans la grotte d'autres dépouilles mortelles. Les crânes les plus superficiels durent donc être évidemment les derniers venus dans la crypte où les têtes arrivaient certainement complètes mais sans doute déjà dépouillées de leurs chairs. Une preuve de cette décarnisation préliminaire doit être cherchée dans la dislocation de tous les squelettes et dans la position de certains os, en particulier des maxillaires inférieurs qui ont été recueillis parfois sur ou sous les boîtes osseuses auxquelles ils appartiennent mais dans certains cas aussi presque dans leur connexion anatomique, à une place voisine de celles qu'ils occupaient chez le vivant. Il est évident en effet que si les corps avaient été inhumés dans la terre les ligaments des mâchoires n'auraient pas plus résisté que tous les muscles à l'action destructive du milieu environnant et nous ne retrouverions jamais les

Digitized by Google

mandibules de têtes ainsi remaniées à leur place naturelle [1].

Si l'on voulait de nouveaux arguments pour prouver que les cadavres ont été probablement soumis, avant d'arriver dans la grotte, à une longue exposition aérienne et non rapidement décomposés dans l'humidité d'une fosse nous ferions remarquer que seuls des débris déjà dépourvus de leurs parties corruptibles au moment de leur abandon dernier sous les pierrailles peuvent avoir été à même de se conserver si parfaitement durant un aussi grand nombre de siècles. Tous les fouilleurs qui ont eu l'occasion d'explorer des tombes en pleine terre sans cercueil savent en effet combien il est rare de rencontrer dans ces inhumations où les corps ont été déposés entiers avec leurs chairs des ossements utilisables pour l'étude [2]. Les crânes, en particulier, quelque soin que l'on apporte à leur extraction du terrain qui les englobe, s'effritent au moindre contact sitôt qu'ils ont vu le jour. On connaît, d'autre part, la facilité de conservation des squelettes lentement desséchés au grand air par certains sauvages actuels. Les os prennent alors une patine spéciale

1. Deux os longs du membre supérieur, un humérus et un cubitus, pourtant sectionnés tous deux vers leur milieu, avaient conservé leur ordre anatomique, ce qui prouve qu'ils ont été apportés dans la grotte *déjà brisés mais encore unis l'un à l'autre par des ligaments assez solides pour résister aux chocs qui avaient rompu les diaphyses*. Ce fait seul suffirait à démontrer que l'on n'a livré à l'ossuaire que des débris de cadavres racornis, desséchés à l'air libre avant d'être mutilés (à moins que la mutilation n'ait eu lieu très peu de temps après la mort, tandis que les tissus étaient encore frais, à la suite d'un décharnement artificiel par exemple).

2. Il n'en est plus tout à fait de même lorsque les enterrements ont été effectués dans des caissons de pierre hermétiquement clos. On sait d'ailleurs que dans nos cimetières modernes les corps déposés dans des caveaux et protégés par des cercueils en plomb retournent plus lentement à la poussière originelle que ceux inhumés dans la fosse commune.

Digitized by Google

que nous avons cru remarquer parfois dans plusieurs grottes de la Clape.

Hâtons-nous de revenir à la description de notre ossuaire. Les crânes, au nombre de quinze dans la deuxième salle et tous orientés vers le soleil couchant, étaient donc rangés sur deux rangs le long de la paroi du fond et superposés sur trois étages de dix, de trois et de deux. Certains d'entr'eux étaient presque vides, d'autres se présentaient remplis de terre, de pierrailles et même de petits os provenant des autres parties du squelette. Leur conservation est le plus souvent assez bonne sauf pour ceux de la portion gauche du vaisseau qui étaient écrasés par le poids du dallage. Dans leurs interstices et en général vers le sommet du dépôt étaient répandues une poignée de perles et de pendeloques à ailettes en albâtre, quelques pièces non travaillées (un petit cardium edule, une dent palatine de dorade, trois dents de lait de jeune porc, un éclat de silex informe) et les enveloppes osseuses fragmentées de plusieurs petites tortues. C'est cette trouvaille inattendue, survenue le deuxième jour de nos fouilles, qui nous a inspirés dans le choix du nom de la grotte ; nous rencontrions en effet dans la Clape de pareils débris pour la première fois. Enfin, dans le petit espace qui régnait en avant des crânes et même parfois sur ces derniers étaient entassés pêle-mêle mais pourtant dans un sens voulu les autres pièces squelettiques. C'est ainsi que les os longs des membres (tibias, fémurs, cubitus, radius, etc.) n'étaient pas jetés au hasard mais toujours disposés de manière à être orientés de l'ouest à l'est de la même façon que les crânes. Ces faits sont importants et méritent toute notre attention. Ils nous paraissent être l'indice d'une religion dans laquelle le soleil divinisé aurait joué un très grand rôle.

Il est permis de se demander si la vie humaine sur la

Digitized by Google

terre n'était pas assimilée par ces races naïves à celle de l'astre du jour dans le ciel. Le soleil renaît tous les matins après une nuit de mort apparente. Qui sait si les débris funèbres n'étaient pas disposés dans le sens de la course de l'astre pour permettre au cher disparu de renaître comme lui? Qui sait si la période de décomposition du corps n'était pas considérée comme la *nuit* de l'âme, son temps de mort réelle, d'où la pratique étrange du déchargement pré-sépulcral destinée peut-être à libérer plus vite le *double* de son entrave matérielle?

Pour nous, nous ne saurions douter que l'orientation constante des ossements de notre grotte des Tortues soit un indice d'un culte solaire bien que les sépultures des Monges ne nous aient pas livré d'une façon certaine de symboles héliolâtriques. Le mobilier de la petite cellule M se réduisait en effet à la série de grains d'enfilage, au fragment de silex, aux débris d'animaux déjà signalés et à un petit vase en terre guite (Pl. II, *fig.* 2) qui était posé droit sur l'extrêmité du gros rocher C. Les terres qui emplissaient ce gobelet nous ont donné une perle en calcaire semblable à celles recueillies dans l'intérieur de la crypte.

Rappelons enfin, avant de quitter le fond de la cavité, que celui-ci communiquait avec le petit boyau G dont nous avons déjà parlé, par une fente inaccessible bouchée par de grosses pierres qui recouvraient quelques os humains (un os long presque entier, des fragments de mâchoires, des dents). Il est probable que là fut le passage suivi par les débris osseux et le grain de calcaire recueillis au début de nos fouilles dans le susdit boyau et considérés par nous comme provenant de l'ossuaire M. Nous venons de voir combien, malgré son exiguïté, celui-ci était riche en vestiges funéraires.

La première salle de la grotte, pourtant plus spacieuse, avait des débris en moins grande abondance. Les osse-

Digitized by Google

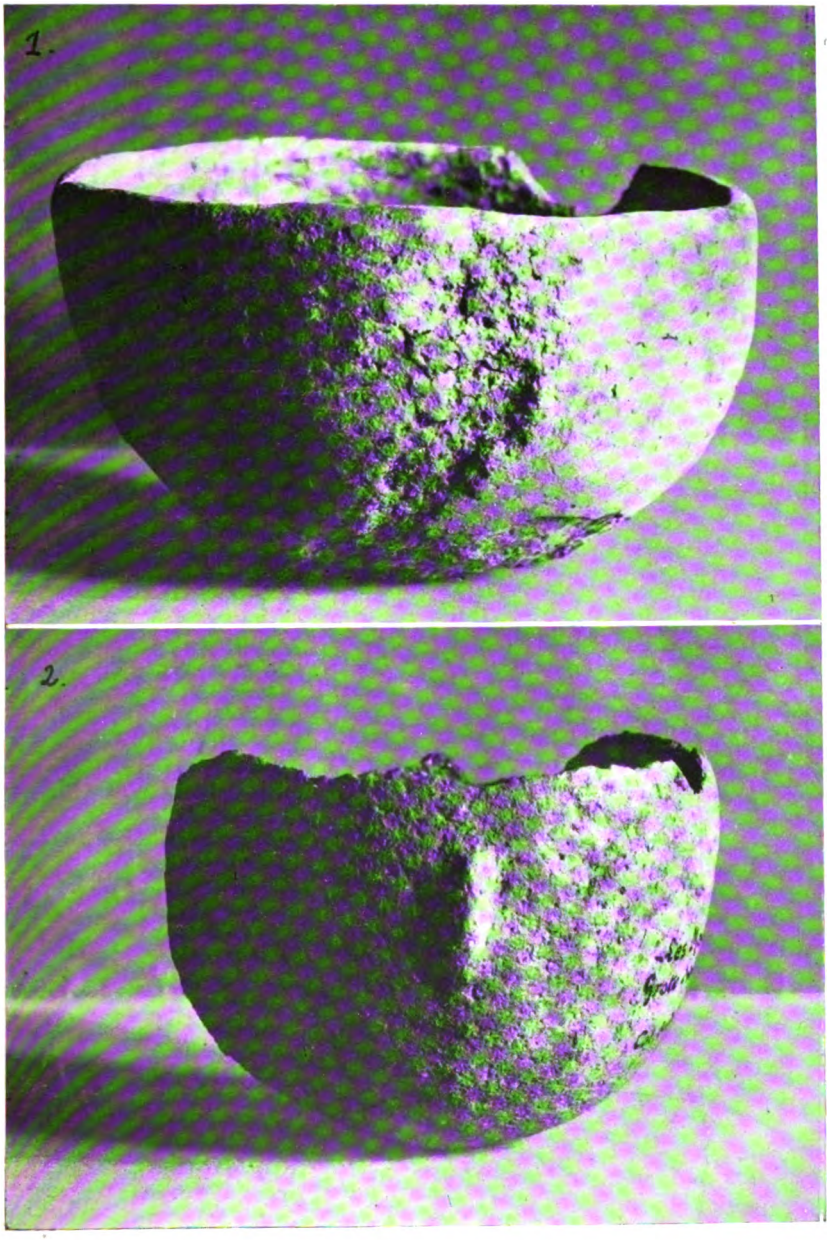

Gobelets de terre de la Grotte des Tortues.

Le n° 2 est orné d'une sorte de visage au nez saillant et aux yeux indiqués par deux petits trous symétriques. Dimensions un peu réduites.

Digitized by Google

Digitized by Google

ments, plus ou moins fragmentés, noyés sans ordre sous le dallage dans une terre granuleuse, reposaient sur un lit assez épais de pierrailles et de gravier. Plus nombreux dans la partie gauche du vaisseau, ils formaient, dans l'enfoncement D, un amas compact limité par des blocs équarris et recouvert par des pierres plates. Il y avait là les débris mutilés de cinq personnes dont quatre adultes et un enfant. Les crânes des premiers, orientés vers le soleil couchant comme ceux de la crypte terminale, étaient rangés le long de la paroi ainsi qu'on peut le voir sur notre plan ci-contre (*fig.* 2). Nous les avons trouvés écrasés par le poids du dallage supérieur. Les restes de la tête du jeune sujet gisaient en avant de celles des adultes, entre ces crânes et les pierres qui limitaient le dépôt. Les autres os des squelettes, os longs des membres, vertèbres, etc., se montraient rassemblés au-dessus et au-dessous des crânes et sur la voûte de l'un de ceux-ci (le troisième) était posé à plat, l'ouverture tournée vers le haut, un gobelet entier, hémisphérique, en forme de bol sans pied (Pl. II, n° 1). Quelques tessons d'une grande poterie très grossière étaient également noyés au sein du petit ossuaire.

Dans l'autre partie de la galerie, en particulier vers la droite, les restes humains étaient plus rares et encore plus fragmentés. On ne peut guère rapporter qu'à un seul individu les débris épars au centre de la première salle. A proximité de l'étroite ouverture H obstruée par de grosses pierres, entre le bloc couché C et la paroi concave en cet endroit, reposaient, sur un lit de gravier anguleux, les ossements brisés d'un très jeune sujet. Certains os, comme les vertèbres, faisaient totalement défaut. Le mobilier se réduisait à un éclat de silex sans caractère.

En somme, notre exploration de la grotte des Tortues nous a montré les vestiges osseux de vingt-deux personnes des deux sexes et de tout âge. Les squelettes étaient tou-

Digitized by Google

jours disloqués et incomplets, preuves évidentes de leur remaniement *post-mortem*. Les parties que nous en connaissons, souvent en excellent état, dénotent une race très belle et vigoureuse. Le crâne allongé, dolichocéphale, le front élevé, un prognatisme non excessif, des orbites très grandes, rectangulaires, élargies transversalement, un nez saillant, étroit et fin, des pommettes exubérantes, accusent des points de parenté avec la race de Cro-Magnon et plus encore des Baumes-Chaudes et surtout de l'Homme-Mort (Pl. I, B). Les tibias sont platycnémiques. La puissance des attaches musculaires révèle une force supérieure à celle de nos jours.

La conservation assez bonne de ces précieux débris nous a permis de recueillir une belle série de pièces entières dont l'étude trouvera sa place dans un travail d'ensemble sur les grottes de la Clape. Nous ne nous bornerons pour l'instant qu'à indiquer qu'aucune trace certaine d'action humaine après la mort n'a été relevée sur les ossements pourtant examinés avec le plus grand soin. Il n'en est peut-être pas tout à fait de même au point de vue plus net et plus particulier de l'existence de lésions pathologiques ou d'anomalies d'ordre congénital, mais ce n'est pas ici le lieu de les décrire. Une concrétion blanche, à aspect crayeux, du volume et de la forme d'un œuf de pigeon a été rencontrée dans la couche funéraire et paraît être un gros calcul du rein ou de la vessie [1]. Provient-elle de

1. Voici les résultats de l'analyse chimique de cette pierre :

Poids de l'échantillon	3 gr. 089
Recherche de l'acide urique	négative.
— du magnésium	traces.
— du carbure de calcium	positive.
— du phosphore (phosphate tribasiq.)	positive.

Dosage des phosphates (prise d'essai, 0 gr. 215).

35,07 % exprimés en anhydride phosphorique P^2O^5.
76,45 % exprimés en phosphate tribasique $(PO^4)^2Ca^3$.

Digitized by Google

l'un des cadavres dont nous avons retrouvé les restes? Aurait-elle été conservée comme amulette par une main pieuse puis jointe à la sépulture au même titre que les pièces travaillées? C'est ce qu'il nous sera sans doute toujours impossible de dire.

B. — Le mobilier funéraire.

Le mobilier funéraire répandu au sein des terres qui environnaient les ossements est restreint et peu varié. Il ne comprend guère, comme objets de l'industrie humaine, que quelques parures ou amulettes assez grossièrement taillées dans des substances vulgaires et des poteries primitives, mais il est surtout intéressant par la présence de vases entiers toujours très rares dans les sépultures de cet âge, et de débris d'écaille de tortues d'eau douce intentionnellement déposés auprès des dépouilles des morts.

Ossements d'animaux. — Les ossements d'animaux associés aux restes humains ne sont pas abondants et peuvent avoir eu des origines très diverses. Les gros fragments d'os de bœuf dont nous avons déjà parlé semblent être des déchets de repas funéraires ou des vestiges d'offrandes de nourriture faites aux morts dans des conditions qu'il ne nous est pas possible de fixer. Mais cinq dents de lait de jeune porc (quatre molaires et une canine), une dent palatine de dorade et deux vertèbres (non travaillés) d'un gros poisson indéterminé ont plus probablement constitué des grigris ou des amulettes. Une minuscule coquille de cardium edule doit avoir été apportée fortuitement avec du sable de l'étang.

L'existence de la tortue, particulièrement importante à

Digitized by Google

noter, est établie par la présence de débris de plastrons et de carapaces. Réduits en fragments plus ou moins volumineux, ceux-ci, nous l'avons déjà dit, se trouvaient réunis dans la salle antérieure et disposés sur et entre les crânes alignés le long de la paroi du fond. Malgré les recherches les plus minutieuses, une seule boîte osseuse a pu être reconstituée à peu près complètement. Ses dimensions sont les suivantes :

Carapace..	Longueur : 133 millimètres.
	Largeur entre les apophyses des membres inférieurs : 100 millimètres.
	Hauteur maximum : 36 millimètres.
Plastron...	Longueur : 130 millimètres.
	Largeur entre les apophyses des membres inférieurs : 80 millimètres.

Il est facile de constater au premier examen que l'on est en présence d'une tortue à enveloppe rigide complète puisque les côtes sont parfaitement articulées sur toute leur longueur et que les petits os de l'écaille ventrale sont bien unis les uns aux autres et ne laissent entr'eux aucun vide. Ces caractères anatomiques essentiels joints à la forme générale du plastron composé de deux parties mobiles inégalement développées (55 millimètres en arrière et 75 millimètres en avant) et à celle de la carapace qui est ovale, peu bombée et presque lisse, nous permettent de déterminer la tribu des émydes et même de fixer sans erreur possible l'espèce *Emys Europœa* (ou *Lutaria* Gesp). Nous avons donc affaire à la tortue ou cistude d'eau douce encore assez répandue dans les lagunes du Sud-Ouest de la France. Les dimensions que nous venons d'indiquer dénotent d'autre part un sujet non seulement adulte mais d'une taille un peu au-dessus de la moyenne

Digitized by Google

actuelle. Le sexe femelle est nettement révélé par la non concavité de la face externe du plastron.

Les autres débris, en général assez bien conservés, ont appartenu à des individus de dimensions plus réduites. En voici l'énumération :

1° Un plastron complet de 110 millimètres de longueur.

2° Le xiphoplastron gauche, le xiphoplastron et l'hypoplastron droits d'un plastron ayant sensiblement la même grandeur.

3° Le xiphoplastron droit, le xiphoplastron et l'entoplastron gauches correspondant à un plastron de 100 millimètres de longueur sur 65 millimètres environ entre les apophyses.

4° Enfin vingt-neuf plaques dorsales, vingt-trois plaques marginales et deux plaques vertébrales provenant de carapaces fragmentées.

La grotte sépulcrale des Tortues renfermait donc les vestiges des boîtes osseuses de quatre cistudes d'eau douce. Les quelques plaquettes qui manquent peuvent fort bien avoir été détruites par le suintement des eaux de la voûte et le contact séculaire des pierrailles mais il est certain que dans les terres fines où les fragments retrouvés s'étaient si bien conservés, l'absence constante des autres os des squelettes (têtes, pattes, etc.) ne peut être expliquée par un accident fortuit ayant amené leur complète disparition. Il est plus naturel de penser que ces petits débris n'ont jamais été introduits dans la grotte où l'on n'a sans doute apporté que des animaux mutilés, déjà dépouillés de leurs chairs. Nous sommes persuadés que ces derniers étaient offerts aux morts à titre de talismans ou de fétiches, qu'ils remplissaient dans la tombe une mission divine, symbolique ou sacrée. Nos observations successives et toutes récentes faites dans d'autres grottes

Digitized by Google

de la Clape (Pas-du-Noyer, Trou-du-Loup, etc.) sont venues nous confirmer dans cette conviction[1].

Silex. — Une des particularités du mobilier qui nous occupe est de ne renfermer d'instruments d'aucune sorte. Les silex ouvrés font défaut. Seuls trois fragments de cette substance ne portant ni retouches ni traces de travail intentionnel ou même d'usage momentané, ont été recueillis dans les terres de la sépulture. On ne peut guère les regarder comme des outils, même de fortune. Ils sont petits, grossiers, informes, deux d'entr'eux montrent un cachalong blanc assez épais. Le plus gros ne pèse pas 5 grammes, le plus menu atteint 2 gr. 10. Ces simples éclats sans doute naturels mais provenant peut-être d'un atelier de taille, ne pouvaient être d'aucune utilité pratique, ils avaient cependant leur place dans la tombe où ils jouaient assurément un rôle défini et particulièrement important, si l'on en juge par la constance avec laquelle ils se montrent dans la plupart des ossuaires contemporains. Sur une trentaine de grottes fouillées par nous dans la région, au moins 24 en effet en renfermaient un nombre assez variable et parfois même, comme à la source Saint-Louis près de Figuières, ils constituaient à eux seuls tout le mobilier. Ils ont d'ailleurs été remarqués depuis longtemps dans les dépôts sépulcraux du reste de la Gaule. Dès 1866 Gabriel de Mortillet les signalait au sein d'une sépulture de Villeneuve-Saint-Georges près de Paris et leur attribuait un caractère votif[2]. Le Dr Marcel Baudouin qui les a recueillis dans l'allée cou-

1. Voir Philippe Héléna, *La Tortue animal-totem dans les grottes sépulcrales de la Clape*. A. F. A. S., Bordeaux, 1923.

2. G. de Mortillet, *Age de la pierre à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges*. Matériaux pour l'Histoire de l'Homme, 1865-66, pp. 459 et ss.

Digitized by Google

verte de Vendrest (Seine-et-Marne) les regarde comme correspondant à un *rite funéraire* en rapport avec l'idée de vie et de travail[1]. Cette hypothèse nous paraît fort admissible et elle cadre bien avec l'opinion personnelle que nous nous sommes faite spontanément relativement aux croyances religieuses de nos lointains ancêtres, à la suite de nos explorations dans les gisements méditerranéens.

Parures ou amulettes. — Les objets de cette catégorie consistent en cinq petites pendeloques en albâtre calcaire et en une poignée de perles dont cinquante-huit sont en albâtre et une seule en os. Celle-ci (*fig. 3*, n° 3), retrouvée cassée dans la couche, est du type des perles recueillies dans la grotte du Ruisseau dont nous allons avoir à nous occuper, et sa forme biconique nous fait penser que le mobilier auquel elle appartient est peut-être moins ancien que ne pourrait le faire croire au premier abord son archaïsme.

Les grains de calcaire blanc (*fig. 3*, nos 4, 8 à 14) sont d'une forme moins régulière. Les plus petits, généralement cylindriques, n'ont que cinq millimètres de diamètre et ne dépassent pas, parfois, un millimètre d'épaisseur. Les autres, d'épaisseur variable, arrivent à atteindre trois ou quatre millimètres de hauteur entre des bases rarement parallèles. Leur dos, le plus souvent incurvé, les fait ressembler à de petits barillets très bas presque biconiques (nos 4, 9). Certains affectent la forme de coins (nos 8, 11, 12, 14).

Taillées dans la même substance mais autrement soignées et finies, les pendeloques sont particulièrement

1. Dr M. Baudouin, *La sépulture néolithique de Belleville à Vendrest (Seine-et-Marne)*. Rapport général (Paris, Secrét. Société Préhist. Franç., 1911), p. 141.

Digitized by Google

intéressantes (*fig.* 3, nos 1, 2, 5, 6, 7). Quatre d'entr'elles se composent d'une partie centrale uniquement destinée à recevoir le trou de suspension et à laquelle on voit fixés deux lobes saillants plus ou moins sphériques du volume

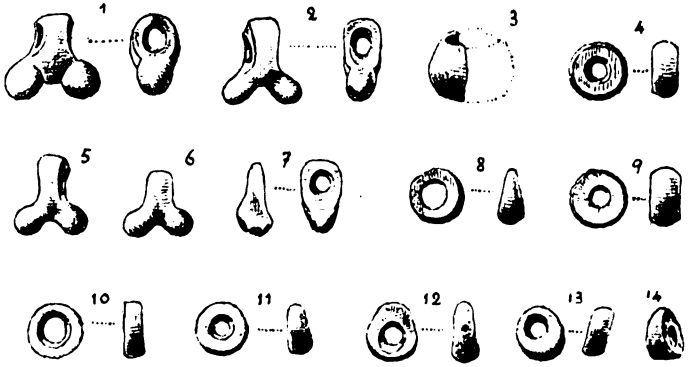

Fig. 3. — Perles et pendeloques de la Grotte des Tortues.
3 est en os, les autres en albâtre. Grandeur naturelle.

d'un gros grain de plomb. Nous ne pouvons citer, jusqu'à présent, dans notre région, que trois grottes funéraires[1] ayant livré de ces si curieuses parures pourtant signalées depuis longtemps dans les sépultures de l'Hérault, du Gard, du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, etc., mais encore inconnues dans le département de l'Aude avant nos explorations des ossuaires narbonnais. Nous avons insisté ailleurs récemment sur les raisons qui nous portent à les considérer comme la figuration des parties génitales de l'homme ou même peut-être parfois des mamelles pen-

1. Grottes des Tortues et du Ruisseau, aux Monges; Trou du Vivier, au col du Cap-de-Pla (3 Km. à l'ouest de Narbonne). Dans cette dernière caverne, qui protégeait plusieurs ossuaires bien séparés, un seul dépôt sépulcral nous a fourni plus de deux cents pendeloques à ailettes en albâtre (voir Philippe Héléna, *Les sépultures énéolithiques du Trou du Vivier*, A. F. A. S., Montpellier, 1922).

Digitized by Google

dantes d'une vieille femme et à les regarder par suite comme des emblèmes religieux ayant eu une destination cultuelle ou symbolique[1]. Il ne nous semble pas utile de revenir sur ces considérations.

Poteries. — La céramique de la grotte des Tortues est représentée par une vingtaine de fragments trop menus et trop mal conservés pour qu'il soit possible de se rendre un compte exact de la forme et des dimensions des vaisseaux auxquels ils appartiennent et par les deux petits vases entiers que nous avons déjà signalés.

La caractéristique de cette poterie grossière est d'avoir été confectionnée sans la moindre préoccupation artistique. Les parois rugueuses et friables sont complètement dépourvues d'ornements si simples soient-ils. Les tessons, recueillis avec le plus grand soin, montrent des surfaces bosselées, inégales, une pâte charbonneuse et incohérente dégourdie d'abord au soleil et à peine durcie devant un feu de bois, à l'air libre et dans une atmosphère fuligineuse. Le plus souvent cette pâte est d'un noir terne semblant dû à des inclusions de substances végétales carbonisées pendant la cuisson, mais dans les pièces les moins épaisses sa couleur tire sur le brun-rouge comme si la matière employée eût été riche en fer oligiste. Certains échantillons présentent une section très noire vers la concavité qui correspond à l'intérieur du vase mais pâlissant et se colorant insensiblement en ocre pour prendre, dans la zone externe plus voisine du foyer et par suite, sans doute, de l'oxydation complète de ses matières charbonneuses, une teinte brique assez intense. La terre, dans tous les cas, a été lavée puis pétrie

1. Philippe Héléna, *Les religions énéolithiques du Bas-Languedoc d'après les grottes sépulcrales de la région narbonnaise* (*Bull. Soc. Ét. Scient. de l'Aude*, t. XXIX).

Digitized by Google

de cristaux de calcite concassés ou même de fragments de calcaire compact destinés à en empêcher le fendillement au séchage. Le galbe gauche, irrégulier, la technique très primitive, témoignent de l'inhabileté du modeleur et pourraient donner à penser que nous sommes au début de l'industrie céramique. Pourtant si la base arrondie de la plupart des exemplaires serait bien faite, semble-t-il, pour confirmer cette impression, un fragment de fond plat vient nous avertir que nous ne devons pas baser nos conclusions uniquement sur ce caractère.

Les formes révélées par les divers débris rencontrés un peu partout dans les deux parties de la sépulture ne sont, autant que nous ayons pu en juger, ni variées ni sans doute bien élégantes. Le type très simple en demi-sphère plus ou moins évasée paraît être particulièrement répandu. Nous retrouvons la forme tronconique qui est celle de nos plus vulgaires pots à fleurs et peut-être aussi une tasse carénée à allure un peu moins lourde et à aspect moins archaïque. Les appareils de préhension, anses ou oreillettes, manquent totalement. Est-ce à dire qu'ils n'existaient pas? Nous aurions bien garde de l'affirmer, car si nous comparons le nombre des tessons isolés à celui des pièces qu'ils représentent, nous voyons qu'une faible portion d'entr'eux a été livrée à l'ossuaire définitif. Les autres ont été laissés ailleurs et ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Seraient-ils restés dans la tombe provisoire? N'aurait-on offert aux trépassés que des fragments n'ayant plus d'utilité pour les vivants? Autant de questions auxquelles il ne nous est pas encore possible de répondre et dont la présence très rare de vases à peu près complets n'est pas faite pour venir faciliter la solution.

Les deux seules poteries relativement bien conservées

Digitized by Google

sont deux gobelets très simples en forme de calottes. Leur terre extrêmement grossière et insuffisamment cuite a les mêmes caractères d'infériorité que celles des tessons que nous avons déjà décrits. Sous l'influence de l'humidité périodique et séculaire de la grotte et par suite du frottement des pierres environnantes, une notable portion de leur surface s'est lentement désagrégée, occasionnant ainsi la brisure d'une partie des bords de la plus fragile et de multiples mâchures à la surface de l'autre, plus épaisse et plus résistante. Cette dernière, qui était posée sur un crâne, dans un coin de la première salle, mesure 6 cm. 5 de hauteur et 12 centimètres de plus grande ouverture. Le montage a eu lieu à la main, sans doute avec l'aide d'un gabarit interne; le vase est peu régulier, asymétrique, son fond arrondi porte en dessous, pour qu'il se tienne bien d'aplomb, une dépression circulaire de la grandeur d'une pièce de deux francs, obtenue en enfonçant le pouce dans la pâte encore molle et à laquelle correspond, à l'intérieur, une proéminence assez nettement accusée. A cette particularité près, une telle forme n'est pas rare dans les contrées méditerranéennes. En France, elle a été signalée au camp de Chassey (Saône-et-Loire) et, plus ou moins modifiée, dans une multitude de gisements du Midi et de l'Ouest. Nous l'avons nous-même rencontrée à plusieurs reprises dans les tombes narbonnaises[1]. Elle se montre assez fréquem-

1. Malheureusement toujours à l'état de fragments. Une fois, cependant, un vase complet absolument semblable à celui de la grotte des Tortues, fut trouvé par un collectionneur de Nissan, amateur de bibelots préhistoriques, en même temps qu'un autre gobelet aussi grossier mais plus petit et à fond plat dans le Trou des Morts (près de Saint-Pierre-de-la-Mer, commune de Fleury), admirable ossuaire énéolithique et de l'âge du bronze saccagé par des fouilles hâtives n'ayant eu pour but que la recherche d'objets de collection. Nous avons nous-même ramassé au même endroit, en 1915, pour

Digitized by Google

ment au sein des ossuaires de la Catalogne espagnole qui ont avec les nôtres plusieurs points de parenté, entr'autres dans les grottes sépulcrales de Guissona[1], du Pont-du-Gurri près de Vich[2] et du Canyaret à Calaceit[3]. On la retrouve enfin bien plus bas, dans le Sud et jusqu'aux îles Baléares, dans les grottes sépulcrales mallorcaises de Vernissa à Santa Margarida[4] et de ca s'Hereu à Lluchmajor[4] par exemple. Nous savons, et il n'est pas sans importance d'insister sur ce fait, que dans la plupart de ces régions elle caractérise des dépôts bien datés du début de l'âge du bronze.

Le deuxième gobelet n'a que 6 cm. 4 de haut sur 8 centimètres de large. Ses bords sont irréguliers, son fond bien hémisphérique n'a pas été creusé comme celui du précédent mais une particularité vraiment exceptionnelle lui donne à nos yeux un tout autre intérêt. Sa panse est en effet munie d'un appendice vertical de 2 cm. 5 de longueur que sa faible émergence empêche de regarder comme un mamelon de préhension. De chaque côté et à la partie supérieure de ce bourrelet étroit et allongé, deux trous symétriques ressemblant à deux petits yeux sont surmontés d'un très léger relief à peine visible sur la photogravure et qui fait songer à des arcs sourciliers. L'ensemble a l'aspect d'un visage sans bou-

ainsi dire en passant, alors qu'aucune exploration complète et méthodique n'était désormais possible, un troisième vase bien entier, de forme hémisphérique mais agrémenté de quatre mamelons perforés horizontalement, oublié par le premier chercheur.

1. P. Bosch Gimpera, *Sepulcre de Guissona*. (*Anuari de l'Institut d'Estudis catalans*, MCMXIII-XIV, any V, Part. II, pp. 812 et ss.).

2. Josep Rius i Serra, *Sepulcres de la Comarca de Vich*. (*Ibid.*, MCMXV-XX, vol. VI, Part. II, pp. 468 et ss.).

3. P. Bosch Gimpera, *El sepulcre del Canyaret a Calaceit. La excavació i les troballes* (*Ibid.*, pp. 457 et ss.).

4. J. Colominas Roca, *L'Edat del bronze a Mallorca. Les investigacions de l'Institut*, 1916–1920. (*Ibid.*, pp. 555 et ss.).

Digitized by Google

che, mais avons-nous bien là une figuration humaine? — C'est, à n'en pas douter, une variété de la divinité funéraire néolithique ou du début de l'âge du bronze sculptée sur les statues-menhirs des montagnes languedociennes et dont nous sommes loin encore de connaître la véritable signification. Rappelons que le gobelet en question était posé droit sur le seuil de la deuxième salle, la pseudo face humaine tournée vers les débris mortels. Nous n'avions encore, jusqu'ici, jamais rien rencontré de semblable.

Digitized by Google

II

La Grotte Basse de la Vigne-Perdue ou grotte du Ruisseau.

Cette petite grotte s'ouvre à fleur de terre à l'entrée du cirque dont le nom nous sert à la désigner, sur la rive droite et tout au bord du ruisseau qui le traverse, et s'enfonce du sud-est au nord-ouest dans le flanc de la roche, en contre-bas du niveau actuel du sol. Comme la cavité précédente, dont elle est d'ailleurs assez voisine, elle est formée de deux salles se faisant suite dans le sens de la profondeur et communiquant entr'elles assez largement (*fig. 4*). Ses dimensions sont les suivantes :

Longueur de la première salle	2m10
— deuxième —	2 »
Pro ondeur totale de la grotte	4 10
Largeur de l'entrée	1 15
Plus grande largeur de la première salle	2 25
Largeur du couloir	1 30
Plus grande largeur de la deuxième salle	2 85

La plus grande hauteur de la voûte est de 2 mètres dans la première salle et la puissance de la couche variait de 1 m. 15 à 1 m. 20. Le vaisseau était ainsi, avant nos fouilles, en grande partie comblé, de sorte qu'on ne pouvait pénétrer à l'intérieur qu'en rampant.

La découverte du gisement remonte à la fin du mois de mai 1920. Nous revenions un soir de visiter la grotte de la Falaise, explorée précédemment, et nous avions quitté le sentier habituel pour gagner à travers la garrigue

Digitized by Google

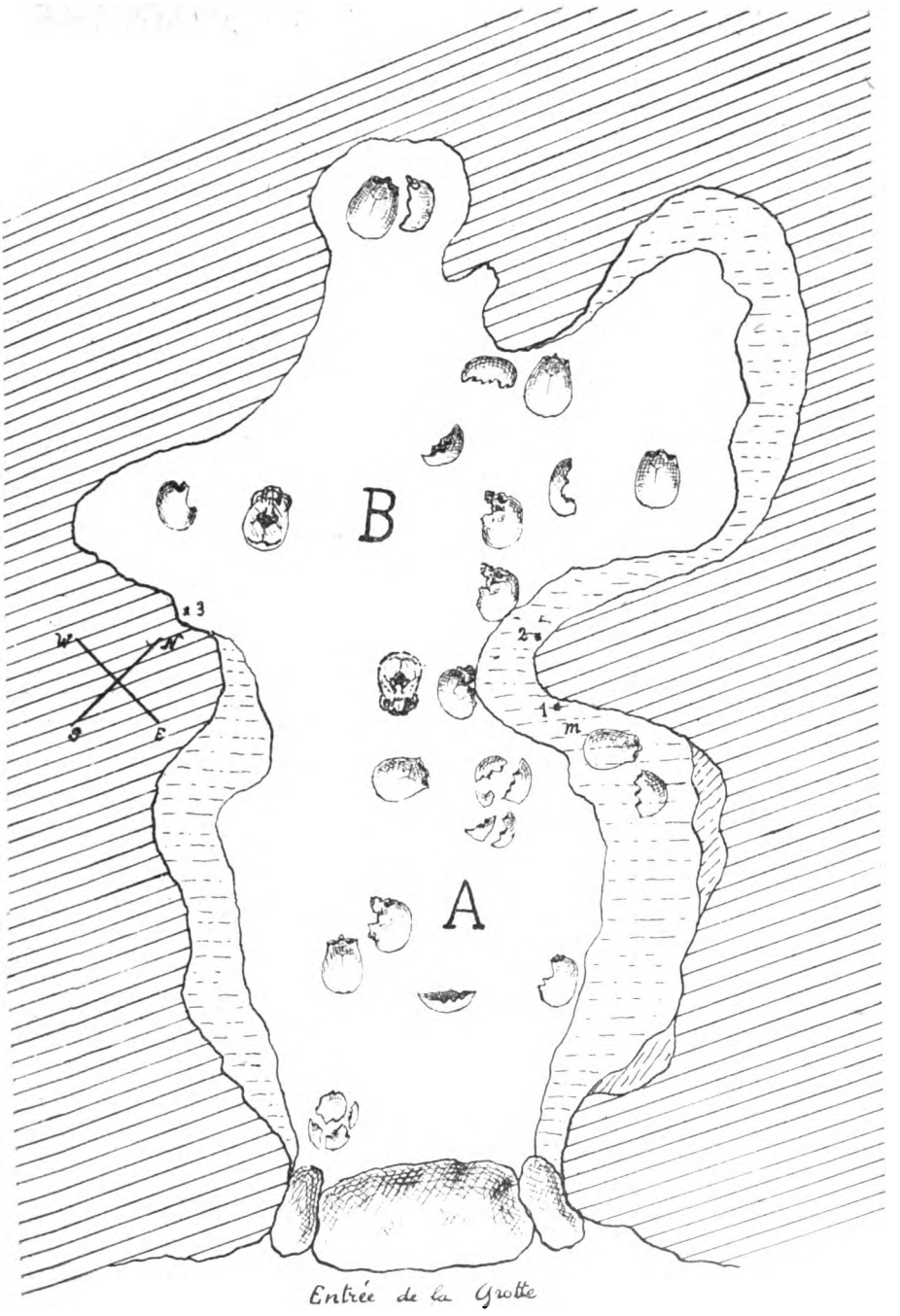

FIG. 4. — Plan de la Grotte du Ruisseau montrant la position occupée par chaque crâne.

Les chiffres 1, 2 et 3, à droite et à gauche de l'étranglement central, marquent la situation des appliques en os représentées pl. VI, A. Échelle : 1/30.

Digitized by Google

l'ossuaire des Tortues dont nous tenions à revoir les déblais avant la tombée de la nuit, lorsque le hasard nous conduisit auprès d'une excavation à l'ouverture très basse et à peine accessible (Pl. III, A). Un examen attentif des pierrailles qui en jonchaient le sol nous permit bientôt d'apercevoir quelques rares fragments d'os humain et un menu tesson de poterie grossière. L'existence d'une sépulture étant ainsi révélée, il ne restait qu'à fixer la date de son exploration.

Les premiers travaux commencèrent le 3 juin 1920. Ils consistèrent au début à extraire les blocaux qui encombraient les abords de la grotte puis à dégager la base d'un rocher volumineux gisant dans la première salle et provenant probablement du vieux mur de fermeture. Un peu en avant de ce rocher, de grosses pierres judicieusement choisies obstruaient encore en partie l'entrée complètement fermée à o m. 55 de profondeur, par une longue dalle qui, posée à plat et bien calée à l'aide de moellons équarris, formait une sorte de seuil.

Les fouilles soigneusement menées jusqu'au sol naturel nous demandèrent deux mois de patience. Du haut en bas du remblai archéologique elles nous permirent de noter :

1° Une couche de graviers puissante de 40 à 50 centimètres formée d'éléments petits et anguleux, non roulés, presque sans terre, renfermant quelques ossements brisés et de rares tessons de poterie. Les graviers étaient moins menus à la base qu'à la partie supérieure. Au-dessous d'eux un dallage de pierres plus ou moins volumineuses, à peine dérangé près des parois par le passage des fouisseurs auxquels la grotte a longtemps servi de refuge, recouvrait les dépôts funéraires sous-jacents.

2° Une couche brune, granuleuse, résistante, avec des pierrailles de toutes grosseurs et de très nombreux osse-

Digitized by Google

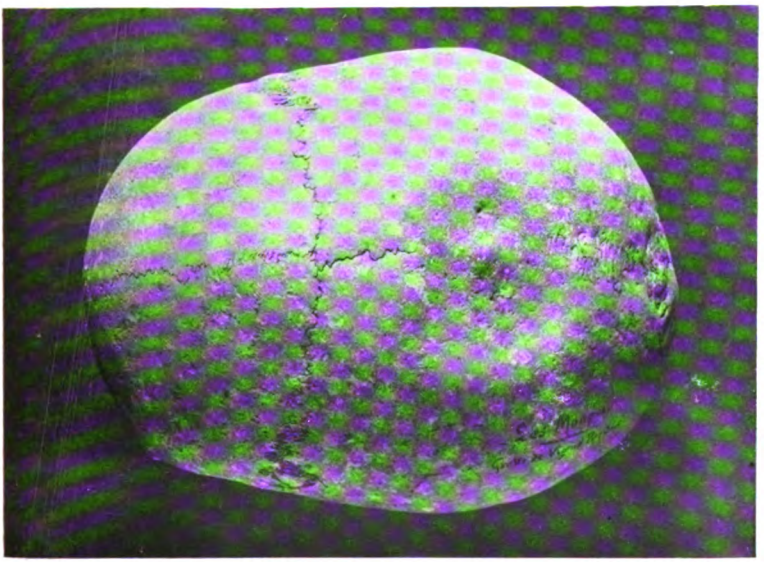

A. — Vue de la Grotte du Ruisseau prise pendant les fouilles.

Les terres et les pierrailles qui encombrent l'entrée sont des déblais rejetés de l'intérieur. (Cliché Ph. Héléna.)

B. — Calotte cranienne portant une lésion osseuse (ostéite cicatrisée) d'origine indéterminée.

Les traces de suppuration sont très nettes. On remarquera également la division du frontal en deux parties. Grotte du Ruisseau. Environ 4/9 de la grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

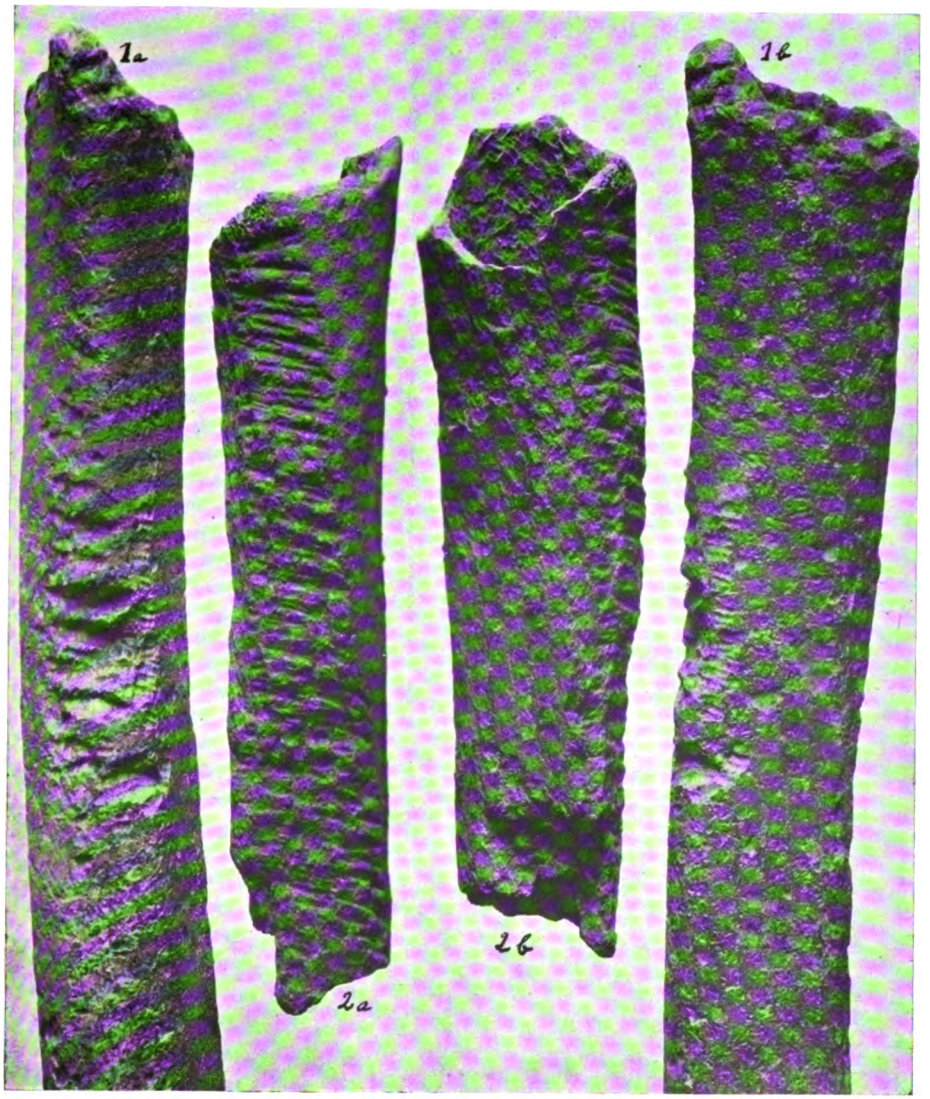

Fragments de fémurs humains rongés par un animal carnassier (face et profil).
La trace des coups de dents est nettement visible. 9/10 environ de la grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

ments humains. Épaisseur 60 à 75 centimètres. C'était le niveau des sépultures.

3° Enfin une dernière couche très dure, bien litée, de sable argilo-calcaire, de couleur variable, absolument stérile.

L'assise inférieure, très compacte, d'origine géologique, constitue l'aire primitive de la grotte. C'est sur elle que les anciens hommes déposèrent pieusement, au cours sans doute de cérémonies religieuses qui nous seront toujours inconnues, les précieuses dépouilles de leurs morts.

A. — L'ossuaire.

La couche n° 2 plongeait très profondément (jusqu'à 1 mètre) dans la partie gauche de la salle A pour se relever un peu dans la salle B (à 70 ou 80 cm.) et monter encore dans la première salle, vers la droite de l'entrée, jusqu'à 50 ou 60 centimètres de la surface du remblai. Bien tassée et vierge de tout remaniement, elle était formée par une terre brune, granuleuse, avec îlots de terre plus sombre mouchetée d'imperceptibles grains blancs produits sans doute par des inclusions de sels calcaires. Les ossements humains y gisaient en grand nombre et, sauf en *m* (*fig. 4*) où fut relevé un amas correspondant à un individu adulte avec os longs brisés et crâne mal conservé, on les rencontrait épars sans ordre sur toute la superficie de la chambre antérieure. Cependant nous avons observé que les petits os, en particulier ceux des pieds et des mains, occupaient toujours la partie supérieure de la couche tandis que les pièces squelettiques assez volumineuses reposaient généralement à un niveau plus bas. Dans la portion gauche de la salle A les os des membres se montraient souvent à l'état

Digitized by Google

de menus fragments ; d'autres, assez nombreux, bien uniformément patinés, présentaient des arêtes arrondies comme s'ils avaient été roulés par un courant ou soumis tout au moins à l'action d'une eau corrosive. On pourrait croire raisonnablement que cette action s'est produite dans la grotte — et cela ne serait pas impossible, en effet — mais il est utile d'observer qu'il s'en trouvait au milieu d'eux qui avaient conservé leurs arêtes vives ; certains enfin étaient esquillés ce qui est une preuve qu'ils ont été brisés étant encore frais.

Dans la seconde salle les ossements, moins mutilés, affectaient plus visiblement la disposition en paquets. Ici, comme près de l'entrée, les os longs étaient toujours rangés à la base du dépôt. On les voyait le plus souvent placés perpendiculairement à l'axe de la grotte. Au-dessus d'eux les petites pièces squelettiques environnaient les crânes qui se trouvaient toujours entourés et recouverts par de très grosses pierres soigneusement disposées sans doute pour les protéger et dont le poids les avait parfois écrasés. Certains os, comme les vertèbres, étaient disproportionnés à la masse des débris ; à noter également la rareté des sternums et des côtes. Nous avions fait précédemment, au Trou du Vivier[1], la même constatation sans parvenir à nous expliquer la raison de cette pénurie des fragments du thorax et du dos. On dirait vraiment que la sépulture n'a reçu que certaines parties des cadavres et l'on ne peut s'empêcher de songer aux coutumes funéraires des peuplades actuelles de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria[2]. Peut-être invoquera-t-on que les os spon-

1. Philippe Héléna, *Les sépultures énéolithiques du Trou du Vivier à Narbonne*. A. F. A. S., Montpellier, 1922.

2. Il faut lire, à ce sujet, le très intéressant mémoire de R. H. Mathews. *Beiträge zur Ethnographie der Australier* (Contribution à l'ethnographie des Australiens). *Mitteilungen der anthrop. Gesellsch. in Wien*, XXX VII,

Digitized by Google

gieux, moins résistants que les autres, étaient plus exposés à se désagréger, mais pourquoi ceux que nous retrouvons seraient-ils aussi bien conservés que les pièces les plus dures et les plus compactes? Il est impossible de croire d'ailleurs que les côtes et les vertèbres aient été complètement détruites alors que des ossements aussi fragiles et délicats que la face des crânes et les épiphyses des os longs se présentaient dans un état de conservation remarquable. Quoi qu'il en soit il convient d'insister sur ce fait que très souvent les ossements se trouvaient réduits en fragments et que jamais, même entiers, ils n'avaient conservé leurs rapports anatomiques. Il est infiniment probable que l'on n'a apporté dans la grotte que des squelettes déjà dépouillés de leurs parties molles, désarticulés et incomplets, aux os souvent mutilés à leur arrivée dans le caveau. La sépulture secondaire ne saurait donc être mise en doute. Comme la plupart de leurs frères du sud de l'Europe, comme beaucoup de peuplades arriérées vivant encore aujourd'hui aux confins de notre monde civilisé, les vieux habitants de la Clape n'apportaient dans l'ossuaire définitif que le résidu d'une tombe provisoire.

1907, p. 18. De l'analyse qu'en donne dans *l'Anthropologie* (t. VIII, p. 691) le Dr Laloy, nous extrayons le passage suivant : « Parmi les indigènes de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria règne la coutume d'emporter avec soi la main desséchée du cadavre d'un parent, d'un ami ou d'un ennemi. Tous les Australiens croient à la vertu magique des parties détachées d'un cadavre. Les amulettes sont portées dans une petite poche pendue en bandoulière; d'autres fois la main desséchée est suspendue au cou et tombe sur la poitrine ou sur le dos. Elle prévient celui qui la porte de l'approche de l'ennemi ou du voisinage du gibier en provoquant des démangeaisons ou des secousses musculaires du côté convenable. Elle détourne également les charmes qui pourraient devenir nuisibles. Dans certains cas la main est remplacée par un pied ou des fragments détachés du dos ou de la jambe. »

Digitized by Google

Mais ici une question importante se pose à laquelle des observations fort précises nous permettent de donner un commencement de solution : Dans quelles conditions furent décharnés les cadavres, où et comment était établie la première sépulture?

Des considérations analogues à celles exposées au sujet de la grotte précédente, en particulier l'état de conservation des ossements et la subsistance de l'ordre anatomique pour quelques-uns (fort rares, il est vrai) d'entr'eux, nous avaient donné à penser, dès le début de nos travaux, que la décomposition des corps n'avait pas lieu en pleine terre. Il est en effet évident, comme nous l'avons déjà dit, que les ligaments unissant les pièces squelettiques n'auraient pas plus résisté, dans ce cas, à l'action destructive du milieu ambiant que les muscles et les viscères; les inhumations dans la fosse commune de nos cimetières actuels nous en fournissent tous les jours la preuve, tandis que nous savons, également par expérience, que ces mêmes ligaments, lentement desséchés à l'air libre, durcissent au lieu de se pourrir. Nous disions donc que le premier traitement du cadavre, après la mort, devait être très probablement une exposition aérienne suffisamment prolongée pour lui permettre de perdre ses chairs et de passer à l'état de squelette. L'évocation des coutumes funéraires de peuples tels que les Tagbanuas des Iles Philippines qui, naguère encore, laissaient leurs morts se dépouiller sur une claie installée dans les branches d'un arbre puis, au bout d'un certain temps, rassemblaient les débris tombés sur le sol pour les déposer dans une grotte, confirmait déjà cette très vraisemblable manière de voir. Les faits suivants, recueillis au cours des fouilles, démontrent désormais l'exactitude de notre assertion.

Ainsi que nous l'avons indiqué au début de ce paragraphe, la couche funéraire, très profonde et composée

Digitized by Google

de petits éléments dans la partie gauche de la première salle, s'exhaussait graduellement, vers la paroi opposée auprès de laquelle ses ossements étaient mieux conservés et constitués parfois par des pièces complètes. Ceux-ci, dégagés avec le plus grand soin à l'aide d'un crochet spécial pour ne perdre aucune chance de les extraire en bon état, étaient examinés attentivement à leur sortie du gisement. Plusieurs crânes et des os longs bien conservés avaient ainsi été retirés de la couche sans qu'aucune particularité remarquable ait encore été signalée lorsque, à la base du dépôt, se montra un premier fragment présentant des empreintes étranges. Un deuxième puis un troisième, et enfin un quatrième morceaux d'os longs également mutilés furent peu après exhumés en même temps que d'autres os absolument intacts. Il est utile d'ajouter que les régions altérées étaient toujours patinées de la même façon que les surfaces restées lisses.

Nous avions ainsi quatre portions de fémurs entaillés sur une partie de leur longueur, de sillons profonds et parallèles paraissant produits, au premier abord, par les coups d'un instrument tranchant maintes fois répétés de proche en proche dans le même sens[1]. A chacune de leurs extrémités des écaillures irrégulières semblent être la conséquence de chocs violents qui auraient occasionné la brisure. Avant leur apport dans la grotte les os des cuisses de certains morts auraient-ils été rompus à coups de hache? — Un examen attentif des quatre fragments en question, en particulier de ceux reproduits par notre

1. Cependant, tandis que trois de ces os présentaient des entailles multiples, le quatrième ne portait qu'une seule encoche un peu oblique, profonde et bien polie, comparable à une lésion du même genre observée par le Dr Baudouin sur un tibia de la sépulture de Belleville à Vendrest (Dr M. Baudouin, *Sépulture néolitique de Belleville..., op. cit.*, pp. 156, 157. Pl. X, n° 6). Nous ne croyons pas devoir pour l'instant, séparer cette mutilation des trois autres.

Digitized by Google

photographie (Pl. IV, nos 1 et 2), nous force à abandonner l'hypothèse vers laquelle nous avions d'abord penché et à répondre négativement à cette question. Que des entailles si nettes et si régulières soient des traces d'une action *post-mortem*, cela ne saurait faire le moindre doute, mais que cette action soit humaine, rien ne nous autorise jusqu'ici à l'affirmer. En revanche, tout semble plaider en faveur d'une intervention animale[1]. Il est facile, par exemple, d'observer que le plus souvent la région entamée est celle qui suit la *ligne-âpre* du fémur, celle précisément qui porte les attaches musculaires et qui, par dessèchement graduel à l'air libre, doit conserver le plus longtemps les derniers lambeaux de chair. Lorsque, comme dans le cas de l'os n° 1 de notre planche IV, la ligne-âpre n'a pas seule été atteinte, la deuxième partie lésée est toujours celle située au-dessous du grand trochanter où sont également fixés des muscles et des tendons. C'est là, avouons-le, une coïncidence bien étrange en admettant qu'il y ait vraiment coïncidence. Nous nous représentons, en effet, aisément la façon dont un carnassier rongerait de tels os aux trois quarts décharnés par le temps ou par les hommes. Il est probable que les débris qu'il en laisserait seraient semblables à ceux qui nous occupent et que nous avons pourtant recueillis dans une des parties les plus intactes du tombeau, sous des dépôts bien en place, en un point inviolé, même par les fouisseurs, depuis l'apport des précieuses reliques.

S'il fallait un dernier argument pour prouver que les squelettes ont été la proie des bêtes, nous le prendrions dans la forme même des sillons dont l'origine nous avait d'abord tant intrigué. Ces sillons, bien perpendiculaires à

1. Toujours les os rongés ont perdu leurs épiphyses : plus tendres que les diaphyses elles ont pu être broyées et avalées sur place.

Digitized by Google

l'axe du fémur, n'unissent pas d'un trait les bords parallèles de la zone hachurée. Il existe en réalité (et ceci est bien visible à la loupe) deux séries de stries situées dans des plans différents, partant chacune d'un bord opposé et, dans le cas de l'os n° 2, se joignant vers le premier tiers de leur distance en une sorte d'arête longitudinale lorsqu'elles n'empiètent pas l'une dans l'autre jusqu'à se confondre. Souvent, quand la partie attaquée est autre que la ligne-âpre, les deux groupes de sillons se présentent à tel point inégaux que l'un devient une ligne de petites hachures très courtes, très régulières, presque superficielles, courant sur le bord de la mutilation principale marquée par une forte perte de substance. Celle-ci, il est à peine utile de le dire, a été produite par les coups de dents de la mandibule de l'animal qui a dévoré les restes du cadavre, tandis que les petites stries correspondent aux traces des incisives du maxillaire supérieur implantées dans le périoste de la diaphyse fémorale.

Des considérations qui précèdent et que nous avons tenu à exposer en détail deux conclusions essentielles se dégagent :

1° La grotte n'est qu'un ossuaire qui n'a pas reçu de cadavres en chairs.

2° Les ossements apportés ne provenaient pas d'une inhumation en pleine terre. Ils ont au contraire été décharnés à l'air libre de telle sorte que les animaux ont pu, à certains moments, aider à cette décarnisation.

Mais ces données sont encore bien vagues, et nous savons fort peu de chose relativement au traitement présépulcral des corps. Leur dessèchement a-t-il eu lieu sur le sol ou sur une plate-forme élevée en roseaux ou en branchages? leur réduction à l'état de squelette a-t-elle été spontanée ou artificielle? c'est ce que nous ne pouvons encore préciser. Cependant la présence dans les

Digitized by Google

terres de la sépulture de petits galets et de coquillages lacustres nous donne à penser que les morts devaient être étendus sur une aire de sable dont les vestiges sont arrivés dans la grotte en même temps que les derniers débris humains. Les traces de morsures d'animaux carnassiers relevées sur les ossements montrent que la décarnisation a été au moins provoquée comme elle l'est encore de nos jours chez les Parsis de Bombay, dans l'Inde[1], sinon purement officielle comme naguère chez certaines peuplades d'Australie[2]. Les empreintes de coups de silex particulièrement visibles sur l'apophyse d'un maxillaire inférieur ne contredisent pas cette hypothèse. Elles viennent au contraire prouver d'une façon absolue que l'on a opéré la séparation des os et des derniers ligaments au moment de l'enfouissement définitif dans la cavité rocheuse. Encore une fois nous sommes conduits à établir un parallèle entre nos vieux préhistoriques du sud de la Gaule et certains primitifs actuels.

1. Tout le monde a lu des descriptions des fameuses *Tours du Silence* de Bombay dans lesquelles les cadavres sont livrés aux vautours sacrés, puis leurs squelettes jetés dans un ossuaire spécialement aménagé à cet effet au centre du monument. Mais ailleurs les moyens mis en œuvre pour activer la disparition des chairs sont différents. « En Sibérie, les anciens Euleuth attachaient les morts à des arbres pour les faire dévorer par les corbeaux et ils conservaient soigneusement les os. Dans tout le Pacifique et les deux Amériques, des coutumes analogues sont la règle et paraissent être justement celles des Européens d'autrefois. » (Cartailhac, *France préhistorique*, p. 292). Le père Huc nous apprend qu'au Thibet règnent plusieurs modes de sépultures. « La plus flatteuse de toutes, écrit-il, consiste à couper les cadavres par morceaux et à les faire manger aux chiens. Cette dernière méthode est plus courue. Les pauvres ont tout simplement pour mausolée les chiens des faubourgs; mais pour les personnes distinguées, on y met un peu plus de façons; il y a des lamaseries où l'on nourrit *ad hoc* des chiens sacrés, et c'est là que les riches Thibétains vont se faire enterrer. » (Cité par Cartailhac, *op. cit.*).

2. Voir Elie Reclus, *Contribution à la Sociologie des Australiens* (*Revue anthropologique*, Paris, 1887).

Digitized by Google

En somme, les considérations qui précèdent nous permettent de nous faire une idée assez nette du mécanisme des funérailles. Le défunt devait être installé en un lieu spécialement aménagé à cet effet, situé probablement au bord de l'étang, où on le laissait un temps assez long pour lui permettre de perdre ses tissus putrescibles. Les animaux errants, oiseaux de proie et carnassiers, intervenaient sans doute dans la plupart des cas et participaient largement au dépouillement du cadavre. Les débris restant étaient ensuite recueillis, nettoyés au silex pour en extraire les lambeaux impurs encore adhérents, puis quelques fragments, toujours les mêmes, ayant été réservés comme souvenirs ou amulettes, les précieuses reliques du mort livrées enfin à leur dernier asile.

La grotte recevait ainsi des squelettes disloqués et incomplets plus ou moins mutilés dans le premier lieu de passage.

Cette mutilation pré-sépulcrale est certaine. Elle est démontrée non seulement par les mâchures déjà signalées sur des fémurs rompus, mais aussi par l'absence fréquente de certaines parties de la charpente osseuse. Tel tibia, tel péroné, sectionnés en deux ou trois tronçons, ne sont représentés que par une portion dans la couche funéraire, tel crâne brisé ne possède que sa calotte, tel autre a perdu son maxillaire inférieur. Nous avons déjà signalé la rareté des vertèbres et des côtes. D'autres faits, non moins étranges, montrent que les restes humains ont subi de mystérieux traitements avant leur définitif abandon.

La présence d'os brûlés demeure encore inexpliquée. Ce sont de rares et petits fragments carbonisés mêlés à d'abondants charbons de bois dans un peu de cendres. Chose remarquable, nous n'avons pas ici, comme dans certains ossuaires où l'incinération est encore imparfaite, des os entiers ou à peine brisés brûlés seulement en par-

Digitized by Google

tie. De ces menus morceaux l'ustion est profonde et complète. Il y a lieu de souligner le contraste que formait leur présence au milieu des ossements auxquels ils étaient intimement mêlés et qui ne portaient jamais la moindre trace de la plus légère atteinte du feu. Voilà certainement la marque d'un rite bien établi, plusieurs fois soupçonné mais qui, jusqu'à maintenant, nous échappe.

Il nous reste à dire un mot des ossements eux-mêmes et de leur disposition dans la crypte naturelle. Soigneusement nettoyés et rassemblés en paquets ils étaient rangés sur le sol du caveau dans un sens défini et suivant un ordre voulu. Presque toujours entourées de moellons destinés sans doute à les protéger, les têtes semblent avoir été l'objet d'une sollicitude toute particulière. Sur le plan ci-contre (*fig. 4*) nous avons indiqué la place occupée par chacune d'elles et sa position respective au moment de notre exploration. Elles étaient en tout au nombre de neuf dans la première salle et de quinze dans la seconde, plus ou moins bien conservées, accusant par conséquent la sépulture de vingt-quatre individus dont vingt adultes et quatre enfants. Comme l'on s'en rend compte la plupart sont tournées vers le fond de la grotte, c'est-à-dire dans la direction N. W. qui est sensiblement celle du couchant. Cette uniformité d'orientation est si frappante que nous ne doutons pas qu'elle soit intentionnelle et que nous sommes portés à admettre que les crânes dirigés dans un autre sens ne sont pas dans leur position primitive, qu'ils furent déplacés accidentellement postérieurement à leur dépôt. Dans la grotte des Tortues, voisine de celle qui nous occupe, les têtes regardaient toutes, elles aussi, dans la direction du couchant et les os longs eux-mêmes n'y étaient pas disposés au hasard mais orientés comme les crânes. Nous avons dit, en parlant de cet ossuaire, ce que nous pensions de ce fait.

Digitized by Google

Nous n'essayerons pas, dans les pages qui suivent, de décrire anatomiquement les débris humains retirés de nos fouilles, l'étude anthropologique des sépultures devant faire l'objet d'un travail spécial. Disons seulement que les quelques crânes recueillis en assez bon état pour être mensurés s'éloignent sensiblement, par plusieurs caractères, du groupe si homogène de la grotte des Tortues. Il n'est généralement plus possible de reconnaître ici, comme dans l'ossuaire voisin, le type classique de l'Homme-Mort au nez relevé et saillant, mince et étroit, franchement leptorhinien, aux orbites rectangulaires et larges. La tête, le plus souvent peu allongée, accuse une infiltration brachycéphale prononcée et se sépare nettement des beaux crânes du pur énéolithique narbonnais si proches parents sous maints rapports de celui du vieillard de Cro-Magnon [1].

Les anomalies et les lésions pathologiques sont rares. Les seuls os souvent malades sont les dents extrêmement usées avant même l'âge adulte ; la carie dentaire existe déjà et elle est assez répandue. Sur les autres pièces squelettiques nous ne signalerons qu'une lésion dont l'origine est incertaine et qui, par cela même, mérite de nous retenir (Pl. III, B).

C'est une ostéite superficielle et bien guérie de la voûte cranienne [2] d'un sujet adulte mais encore jeune. L'altération osseuse, de forme à peu près circulaire, intéresse les deux pariétaux à égale distance du frontal et de l'occipital. Elle est constituée par une forte dépression, à la surface

1. On verra sous leur vrai jour la masse des matériaux tant anthropologiques qu'ethnographiques et archéologiques livrés par les sépultures du Narbonnais lorsque nous publierons l'ensemble des résultats de nos recherches dans les grottes de la Clape.

2. Faisons observer en passant que la calotte ainsi lésée présente une anomalie qui n'est d'ailleurs pas extrêmement rare : la division du frontal en deux comme cela est général chez la plupart des mammifères, les rongeurs exceptés (voir Pl. III, B).

Digitized by Google

absolument lisse mais très irrégulière présentant une saillie sensiblement centrale de forme mamelonnaire. La suture sagittale, sur laquelle elle est à cheval, la traverserait vers le tiers droit si elle n'avait été presque complètement oblitérée par le travail de réparation. Celui-ci a été accompagné d'une abondante suppuration. La table interne n'est pas atteinte et la face cérébrale se présente partout absolument normale.

La lésion à laquelle nous avons affaire est sans aucun doute possible une ostéite cicatrisée mais nous sommes bien loin d'être fixés sur ses causes véritables. Elle peut être consécutive à une affection quelconque du cuir chevelu, c'est-à-dire spontanée, à une plaie accidentelle du crâne, c'est-à-dire traumatique, ou à une intervention chirurgicale exercée sur le vivant. Un fragment de frontal portant une altération absolument semblable à celle qui nous occupe est sorti de la sépulture de Belleville à Vendrest (Seine-et-Marne)[1] et le Docteur Baudouin ayant cru voir « sous la cicatrisation osseuse, des traces — d'ailleurs fort peu distinctes — de stries de silex »[2] la considère comme produite par une action humaine. Cette action — si elle existe — ne semble pas être une tentative de perforation. Notre confrère « incline plutôt pour un *grattage simple du crâne*, de même nature et de même rituel que le T SYNCIPITAL, où le but poursuivi n'était pas la fabrication d'un *Trou*, pas plus que la confection d'une *goutlière en T*, mais un simple *grattage de la surface du crâne*, pour une raison inconnue encore. »[3] Pour ce qui concerne la pièce de la Clape, nous ne saurions être aussi affirmatif. Les seules particularités qui puissent faire

1. Dr M. Baudouin, *La sépulture néolithique de Belleville...*, *op. cit.*, Pl. XII, n° 3.
2. *Ibid.*, p. 255.
3. *Ibid.*, p. 256.

Digitized by Google

croire ici à une mutilation volontaire seraient la situation de la lésion au beau milieu de la région pariétale, à un endroit où siègent ordinairement les trépanations, sa régularité vraiment remarquable, sa similitude, tant au point de vue de la forme qu'à celui de la grandeur, avec l'altération osseuse de Vendrest dont l'origine traumatique n'est d'ailleurs nullement prouvée. D'un autre côté le principal argument invoqué par le Dr Baudouin à l'appui de sa thèse devient négatif pour la calotte des Monges sur laquelle — même à la loupe — aucune trace de grattage n'est actuellement visible. Nous ne saurions donc tirer de déductions quant à la nature de la lésion du crâne narbonnais. Le but d'ailleurs des travaux d'un explorateur consciencieux doit être avant tout de recueillir des faits et de les livrer à la Science, sans s'attarder souvent à de vaines hypothèses basées sur des conclusions prématurées ou trop hâtives.

B. — Le mobilier funéraire.

Les fouilles de la grotte du Ruisseau ont permis de réunir les pièces éparses d'un assez riche mobilier funéraire caractérisé par l'abondance des parures ou des talismans et par la rareté des instruments qui étaient de pierre ou de bronze. Quelques poteries d'un type spécial relativement peu répandu viennent en augmenter l'intérêt particulier.

La plupart des objets recueillis gisaient dans la partie antérieure de l'ossuaire, à proximité de l'entrée du souterrain, de sorte que les premiers dépôts explorés se montrèrent de beaucoup les plus riches en perles et pendeloques variées, en instruments de silex ou de bronze, en fragments de vases de terre. Il importait de mettre en

Digitized by Google

relief cette observation qui, avec bien d'autres d'ailleurs, fortifie notre opinion que la majorité des pièces d'industrie associées aux ossements humains étaient non pas des débris du costume ou de l'armement du défunt arrivés avec les restes du cadavre, mais bien des offrandes déposées dans la tombe par les parents ou les amis au cours de visites pieuses faites aux morts dans leur sombre demeure.

Ossements d'animaux. — Nous ne pouvons guère faire entrer dans cette catégorie qu'un petit nombre de coquilles de gastéropodes marins et divers débris, perforés ou non, apportés dans la sépulture comme ornements ou amulettes, des fragments de test de moule, des cérithes (*cerithium vulgatum*) entières ou brisées, et quelques cardes (*cardium edule*) très jeunes ne présentant aucune trace de travail intentionnel. Ces derniers, bien trop menus pour être regardés comme des parures ou des offrandes alimentaires, ne sont évidemment venus dans la grotte qu'avec des sables de l'étang dont nous avons d'ailleurs retrouvé d'autres vestiges (petits éclats de quartz compact, minuscules galets, etc.) Le fait que plusieurs d'entr'eux, de la grosseur d'un pois, avaient leurs deux valves encore accolées nous confirme dans cette idée.

Instruments en pierre. — Nous n'avons à mentionner que quatre silex travaillés ayant appartenu à des outils ou à des armes. L'un est une petite lame épaisse sommairement dégrossie mais dépourvue de retouches, de 38 millimètres seulement de longueur, terminée par un burin ou perçoir latéral d'un type assez commun dans nos foyers d'habitation de la fin de l'âge de la pierre (mais rare dans les sépultures où les instruments d'un usage vulgaire font ordinairement défaut) et que nous retrouvons

Digitized by Google

en particulier, dans la région, parmi l'outillage lithique de la station encore inédite des Pierrières à Aussières. Le deuxième silex est un petit tranchet assez fruste obtenu aux dépens d'un simple éclat à peine réduit par quelques retailles secondaires destinées à en rendre les bords plus obtus; il devait être utilisé comme ceux de la forme typique, bien connue dans les gisements du pays narbonnais, quoique s'en séparant par le mode de fabrication qui n'a pas consisté à découper un trapèze plus ou moins régulier dans un tronçon de lame. Nous sommes donc portés à le regarder comme une armature de flèche à tranchant transversal sans cependant pouvoir appuyer notre manière de voir sur des preuves formelles.

Les deux autres pièces sont des pointes de trait à ailerons et à pédoncule. Ce sont les seules assez élégamment travaillées. La première, excessivement altérée, dont la pointe a disparu, avait un pédoncule allongé et de fines barbelures saillantes (Pl. VI, B, n° 3). Les bords de la deuxième (n° 2) sont rectilignes mais peu tranchants, les barbelures équarries. Le pédoncule est court, large, carré, aux angles très prononcés, nullement arrondis. La pièce elle-même est trapue, épaisse, peu acérée, de forme triangulaire, tout à fait semblable, en plus petit, au plus bel exemplaire de la grotte de la Falaise dont elle est loin de présenter la finesse et la régularité. On croirait voir, vraiment, d'un côté la copie et de l'autre le chef-d'œuvre. La substance employée est un silex jaune sale assez comparable à de la cire.

Signalons enfin un galet de quartz compact rose de la grosseur du poing, usé sur l'un de ses bords, dont le véritable usage ne nous est pas connu, et quelques petits éclats informes de la même matière.

Bronzes. — Les objets métalliques sont de petites dimen-

Digitized by Google

sions mais cependant plus abondants que dans la plupart des autres grottes-ossuaires de la Clape. Tous ont le même aspect extérieur, la même patine, et semblent faits du même alliage. Un menu fragment analysé par notre vieil ami J. Durand, au laboratoire de recherches de la Faculté des Sciences de Toulouse, était bien en bronze et non en cuivre pur. La faible quantité de métal examinée n'a pas permis de doser les composants de l'alliage, mais l'existence de l'étain a été nettement démontrée. Plusieurs objets dénotent d'autre part, comme on va s'en rendre compte, une perfection de travail assez grande, une technique assez avancée qui contraste avec l'archaïsme apparent des perles de pierre et de coquille.

Deux tiges à section carrée, fortement oxydées, ont souvent été rencontrées dans les mobiliers du même horizon archéologique sans que l'on ait pu savoir exactement jusqu'ici à quel usage elles répondaient[1]. La plus courte, bien entière, a l'extrémité légèrement tordue. L'autre, très mal conservée, n'est peut-être pas complète (Pl. VI, B, nos 11 et 12).

Les trois petites pointes à aplatissement central figurées sous les nos 13, 14, 15 et 16 sont d'un type spécial aux régions méridionales et bien caractéristiques des premiers âges du métal. La plupart des préhistoriens s'ac-

1. Voir par exemple Cartailhac, *Nouveaux dolmens du centre de l'Aveyron* (*Matériaux*, t. XI, p. 84 et ss., fig. 27 *b*).

Dr Ollivier, *Le tombeau mégalithique de la Vieille-Verrerie* (*Var*). (*Matériaux*, t. XIII, p. 293, fig. 198 et 199).

L. Siret, *Questions de Chronologie et d'Ethnographie ibériques*, t. I. De la fin du quaternaire à la fin du bronze, p. 403. Paris, 1913.

— *L'Espagne préhistorique* (Extr. *Revue des questions scientifiques*, fig. 286, p. 68 du tiré à part. Bruxelles, octobre 1893).

J. Serra i Vilaró, *El vas campaniforme a catalunya i les coves sepulcrals eneolítiques*. Solsona, Musæum archeologicum diœcesanum, p. 55, fig. 76.

Digitized by Google

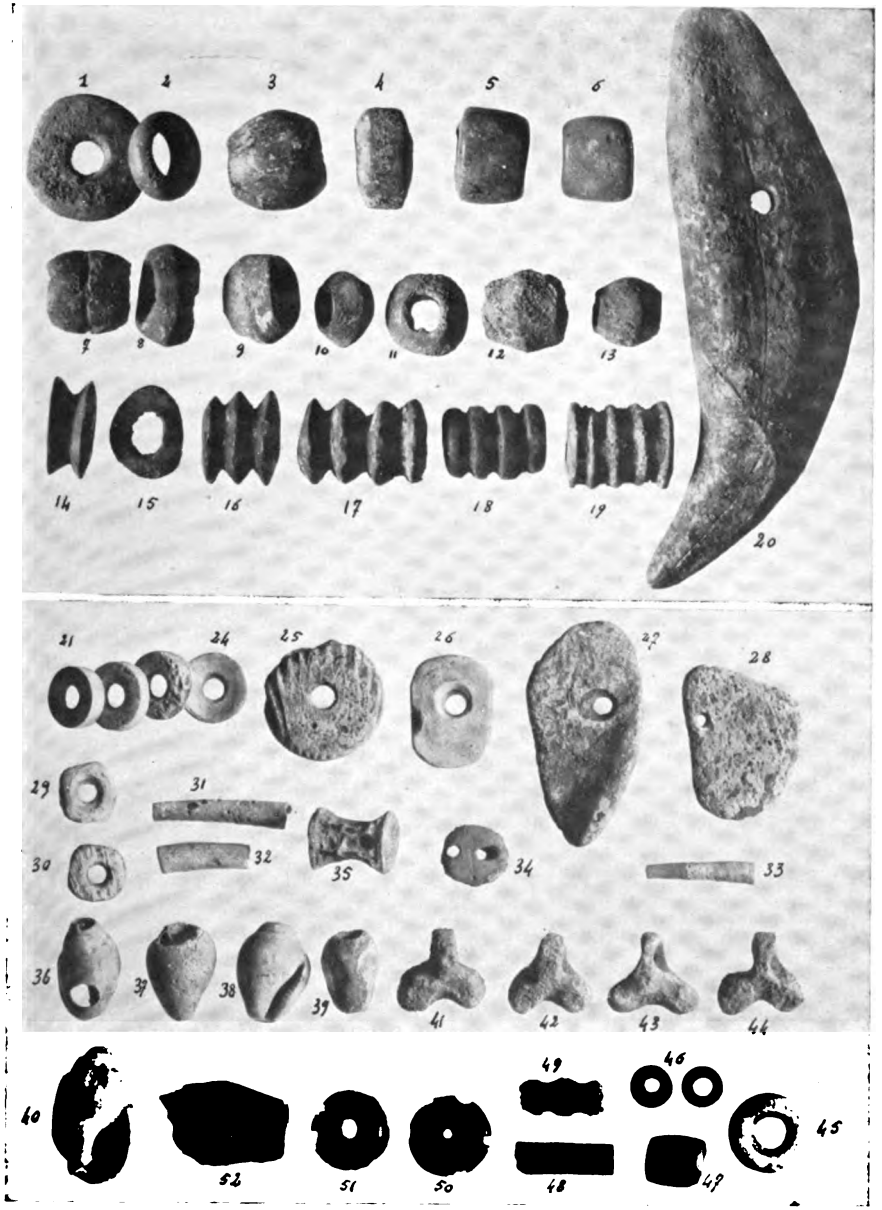

1. — Parures et amulettes de la Grotte du Ruisseau.

1 à 19. Perles en os de mouton ou de chèvre diversement travaillées. 1 est une rondelle aplatie. 11, biconique, semblable à 10 et 15, à gorge, semble à 14, sont vues de face et montrent que ces petits ornements ont conservé la forme de l'os utilisé à leur confection. 20. Canine d'ours (*ursus arctos*) perforée à la racine d'un trou de suspension. 21 à 30, test de coquille. 31 à 33, dentales. 35, vertèbre de gros poisson percée dans le sens de la longueur. 36 à 40, coquilles de Nasses (36, 40 : *Nassa nitida*), de Columbelles (37, 38 : *Columbella rustica*) et de Cône (39) diversement perforées. 41 à 44, pendeloques en albâtre. 45, perle en stéatite. 46 et 47, perles en pierre ollaire. 48, bâtonnet creux en os d'oiseau. 49, bâtonnet à nodosités en os ? 50 à 52, perles en ambre rouge. Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

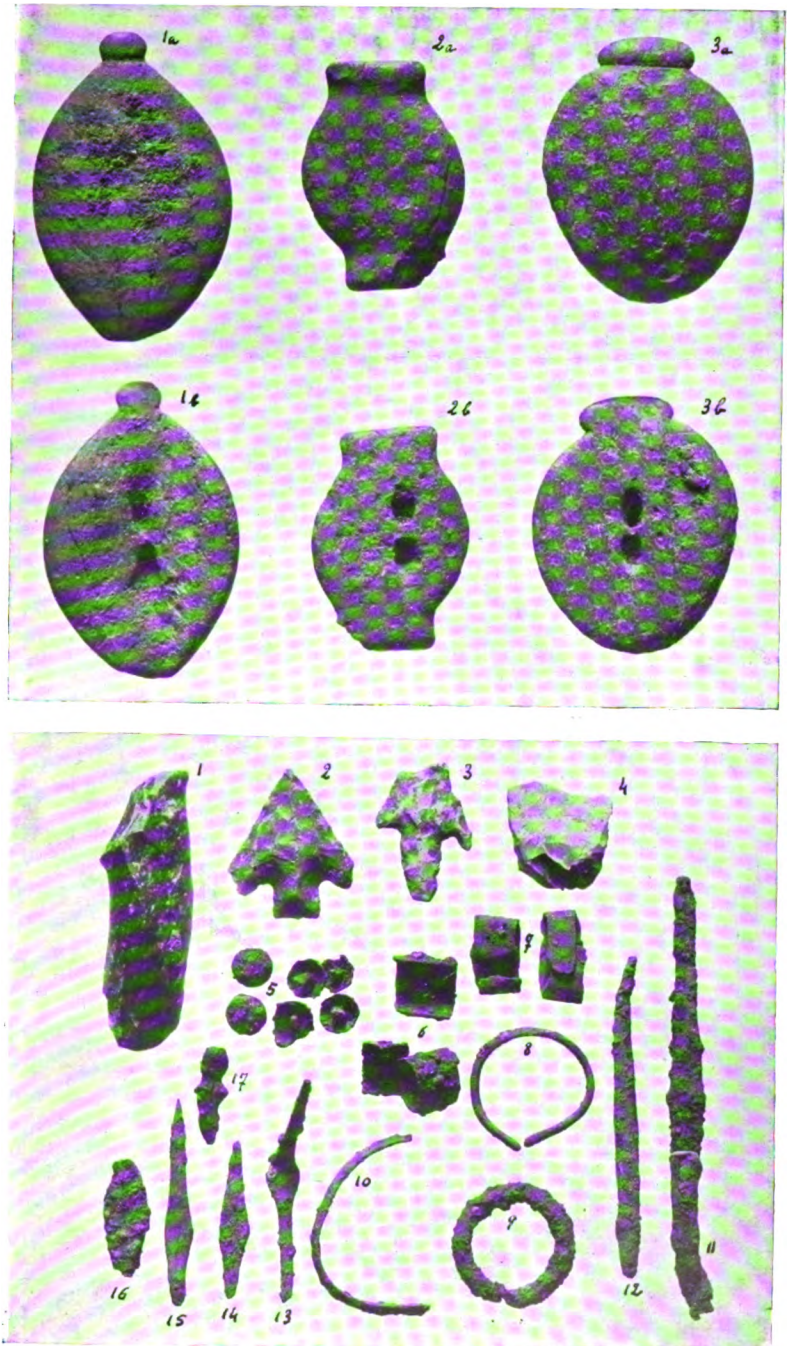

GROTTE DU RUISSEAU :

A. — Pièces d'applique en os en forme de tortues (face et revers).
Grandeur naturelle.

B. — Silex taillés (1 à 4) et objets en bronze (5 à 17).
Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

cordent à les considérer comme des alènes à tatouer[1], et en présence de la finesse de toutes celles recueillies dans notre Narbonnais nous ne trouvons pas d'argument qui puisse contredire cette attribution parfaitement plausible. Parmi les trois aiguilles de la grotte du Ruisseau, il en est deux — dont une à une seule pointe — à silhouette losangique. La troisième est à renflement circulaire, d'une forme exceptionnelle en Gaule et tout à fait identique aux petits « poinçons en cuivre » trouvés par L. Siret dans la province d'Almérie (El Argar)[2]. On le voit, les liens de parenté des mobiliers languedociens et ibériques deviennent de plus en plus nombreux à mesure que se multiplient les explorations dans les contrées méditerranéennes.

Le petit objet n° 17, évidemment incomplet, paraît être la tête d'une toute petite épingle. Nous ne connaissons pas la destination de plusieurs lamelles allongées aux extrémités repliées sur elles-mêmes (n° 7).

De menus cylindres hauts de 7 millimètres en moyenne et de 8 millimètres de diamètre de base environ, formés de plaquettes rectangulaires enroulées dont les bords se rejoignent sans chevaucher l'un sur l'autre sont-ils des perles, des viroles de manches en bois ou en cuir? De ces pièces très fragiles nous ne possédons en bon état de conservation qu'un seul exemplaire (n° 6).

Les anneaux, du type de ceux déjà signalés dans les dolmens de la Lozère[3], ont été retrouvés au nombre de trois. Le plus grand, que nous ne connaissons que par une portion assez irrégulière, était formé d'un mince ru-

1. Déchelette, *Manuel d'Archéologie*, t. II, première partie, p. 342 et 343.

2. L. Siret, *Questions de chronologie et d'ethnographie ibériques*, t. I, p. 403, fig. 156, n°s 1 et 2.

3. L. de Malafosse, *Étude sur les dolmens de la Lozère* (*Matériaux*, t. V, pp. 321 et ss., fig. 33 et 34).

Digitized by Google

ban incurvé vers l'intérieur (n° 10). Les deux autres sont plus petits et ouverts, aux pointes très rapprochées, à section carrée (n° 8), ou circulaire (n° 9). Nous n'avons aucune idée de l'usage précis de ces parures. Étaient-elles des boucles d'oreille ou de nez, des ornements du costume ou des cheveux ? Leurs dimensions extrêmes, trop petites ou trop grandes, semblent devoir faire exclure la destination de bague.

Il nous reste à signaler, pour terminer l'énumération des pièces de bronze, une dizaine de petits clous à tête creuse, hémisphérique, dont nous ne connaissons pas davantage le mode d'utilisation (n° 5). Peut-être ces fins objets, d'un travail déjà si habile, décoraient-ils, comme leurs similaires des dolmens de l'Armorique[1], le manche en bois d'un poignard ou d'un instrument analogue; mais, dans ce cas, nous aurions dû retrouver la lame de métal dans l'ossuaire encore vierge. Il est donc probable qu'aux Monges leur usage était différent. Nous pensons que, dans notre grotte, ils pouvaient orner quelque pièce de cuir ou d'étoffe dont rien, on le comprend bien, ne s'est conservé et qu'il nous est, par suite, difficile de déterminer. Leur tige très courte, plate, non pointue, tordue au bout lorsqu'elle est intacte, ne semble guère correspondre qu'à cette dernière destination. Elle eût été bien trop fragile pour pénétrer par compression, sans se briser, dans une matière tant soit peu résistante. Ajoutons que si l'on tient compte des chances de dégradation de l'oxyde livré à l'humidité durant la longue suite des siècles, on comprend que le nombre de ces clous si menus et si délicats devait être bien supérieur à celui que le tamisage des terres nous a permis de récolter.

1. A. Martin, *Les sépultures armoricaines à belles pointes de flèche en silex* (*Anthropologie*, t. XI. Paris, 1900, p. 158 et ss.). J. Déchelette, *op. cit.*, p. 360.

Digitized by Google

Parures et amulettes. — Les objets de cette catégorie, formant les deux tiers environ de l'ensemble du mobilier arrivé jusqu'à nous, consistent en pièces d'applique particulièrement intéressantes, en pendeloques et en perles variées. Parmi celles-ci les grains diversement taillés dans des os longs de ruminants sont les plus répandus, ce qui constitue un fait assez rare dans nos ossuaires narbonnais où les parures de test de coquille ou de pierre prédominent toujours. Les uns (Pl. V, nos 9 à 13), au nombre de douze, sont en général nettement biconiques et absolument comparables à celui représenté par un simple fragment (*fig.* 3, n° 3) dans la grotte des Tortues ; d'autres, plus abondants (dix-huit exemplaires) ressemblent à des barillets d'inégale hauteur (Pl. V, nos 2, 3). Un seul, entre ces derniers, mérite une mention spéciale. C'est une perle assez régulière, un peu aplatie, ornée en son milieu et sur tout son pourtour d'une étroite rainure dont nous ignorons la véritable signification (n° 7). Nous citerons également trois grains assez gros, plus ou moins cylindriques (nos 4, 5, 6), pareils à ceux signalés jadis par Cartailhac dans les dolmens aveyronnais[1].

Onze perles taillées dans la même substance affectent les formes élégantes que l'on remarquera sur notre photographie (Pl. V, nos 14 à 19). Elles sont creusées, sur toute leur surface, perpendiculairement à leur hauteur, d'un nombre variable[2] de gorges circulaires, larges et profondes, leur donnant un aspect des plus originaux. Ces pièces, jusqu'ici inédites dans notre région mais signalées par les premiers explorateurs du Causse cévenol[3], ont-elles

1. Voir Cartailhac, *op. cit.*, fig. 30 et 36.

2. Cinq exemplaires ne portent qu'une seule rainure, deux en portent deux, trois en portent trois, une en porte quatre.

3. Cartailhac, *op. cit.*, mêmes figures. — L. de Malafosse, *op. cit.*, pl. 18.

Digitized by Google

vraiment appartenu à des colliers ou à des combinaisons analogues? La dimension des plus longues et la multiplicité de leurs rainures sont faites, semble-t-il, pour fortifier cette opinion, mais nous ne pouvons cependant nous empêcher de songer — sans vouloir rien tirer de ce rapprochement — que les plus simples de ces parures ressemblent singulièrement aux ornements d'oreilles encore en honneur aujourd'hui dans les campagnes du Cambodge et répandus, fabriqués en pierre blanche, dans les stations néolithiques de ce même pays[1].

Nous ne connaissons pas davantage le véritable usage de deux rondelles d'os assez épaisses (4 mm. environ) de 17 et 18 millimètres de diamètre moyen, soigneusement polies et percées d'un trou central (Pl. V, n° 1) pas plus que celui d'un petit tube en os d'oiseau long de 13 millimètres (n° 48).

Les perles en coquille ne présentent aucun caractère vraiment digne de remarque. Vingt-trois petits disques pareils à ceux qu'ont livrés en abondance les sépultures du Midi de la Gaule sont découpés dans des valves de *pectunculus violescens*[2] (Pl. V, nos 21 à 24, 29, 30). Une plaquette presque rectangulaire, mais aux petits côtés convexes et aux angles arrondis, porte, au tiers environ de sa hauteur,

1. Voir Dr J.-B. Noulet, *L'âge de la Pierre polie et du bronze au Cambodge d'après les découvertes de M. J. Moura.* (*Archives du Musée d'Histoire naturelle de Toulouse.* Première publication, 1879).

2. Toutes les pendeloques en test recueillies jusqu'à ce jour dans les ossuaires explorés par nous ont été fournies par le pétoncle violet qui pourtant n'est pas la variété la plus commune ni la plus belle de nos côtes. Or nous ne pouvons pas douter que de tels objets souvent irréguliers, absolument dépourvus d'élégance, parfois même non perforés, soient des talismans plutôt que des parures. Il est infiniment probable que cette coquille avait un caractère sacré ou symbolique, peut-être totémique, au même titre sans doute que le grand pecten en forme de mont-de-Vénus. Il serait intéressant d'examiner, à ce point de vue, toutes les pendeloques en test de nos sépultures méridionales.

Digitized by Google

un trou de suspension (n° 26). Le test de carde a fourni la matière d'une rondelle un peu plus grande (n° 25). Des coquilles de dentales (n°s 31-33), de nasses (*Nassa nitida* n°s 36 et 40), de columbelles (*Columbella rustica* n°s 37 et 38), de cônes (n° 39), ces trois dernières espèces diversement perforées, et une vertèbre de gros poisson (n° 35) complètent la série des grains d'enfilage empruntés à la faune marine.

Les perles en pierre sont plus rares. Nous possédons deux petits cylindres très bas (2 mm. 1/2 de hauteur. Pl. V, n° 46) et une olive (n° 47) en pierre ollaire noire, un fragment de perle en jaillet semblable à celles de la grotte voisine que nous décrirons plus loin (voir Pl. XI, n°s 44 à 48), un grain discoïde aux bords arrondis en stéatite grise (Pl. V, n° 45), un petit tube annelé à trois nodosités n° 49), du type de ceux recueillis par L. Siret dans les dépôts du sud de l'Espagne[1] et par Fr. Daleau dans son beau dolmen du terrier de Cabut[2]. En Ibérie et en Gironde ces petits ornements ont été obtenus aux dépens d'os d'oiseau. Le nôtre, assez mal conservé, d'une couleur gris verdâtre[3] est une substance spongieuse, friable, que nous n'avons pu déterminer mais dans laquelle en tous cas il nous serait bien difficile de reconnaître de l'os.

1. Ceux-ci sont du néolithique moyen ou de l'âge du bronze à facies ibérique. Voir Louis Siret, *op. cit.* Pl. III (n° 16) et VII (n° 18).

2. F. Daleau et A. Maufras, *Le Dolmen de Cabut* (*Bulletin Société arch. de Bordeaux*, t. XXV, 1904, Pl. XI, fig. 2, 5). Cette intéressante sépulture contenait, avec les petits bâtonnets en question, un poignard triangulaire à languette en bronze, des perles en os, des coquilles tubulaires, des amulettes en os gravées, etc., mobilier qui permet de la classer à l'aurore de l'âge du bronze.

3. Cette teinte serait-elle due à des sels de cuivre qui auraient accidentellement imprégné la substance? Seule une analyse chimique autoriserait à le dire mais nous pouvons affirmer que, dans l'ossuaire définitif, notre perle ne se trouvait en contact ou même ne voisinait avec aucun objet métallique.

Digitized by Google

Signalons enfin un grain globuleux, une rondelle et une olive en ambre (nos 50 à 52). Un quatrième grain, taillé dans la même substance, se trouvait réduit, dans la couche, en fragments qui, quoique menus, ne sont pas passés inaperçus à travers les mailles de nos cribles.

L'ambre auquel nous avons affaire est rouge, d'une belle limpidité, pareil à celui des ossuaires méridionaux de l'aurore de l'âge du bronze ou peut-être, parfois, énéolithiques, mais cela moins sûrement. Nous l'avons déjà rencontré, dans la Clape, sous forme d'une petite sphère légèrement aplatie aux pôles, percée suivant son petit axe, au sein de la grotte sépulcrale encore inédite des Blaireaux (Vallée de Combe-Longue, commune de Narbonne) associé à des annelets et à une pendeloque en coquille de pétoncle, à une belle et longue alène losangique en bronze et à un petit bracelet ouvert, également en bronze du type figuré par Déchelette à la page 311, figure 119, n° 1 du tome II de son *Manuel*. Dans notre région il n'accompagne jamais des substances incontestablement exotiques, comme la callaïs, par exemple, jamais du moins celles qui caractérisent l'énéolithique le plus pur. Il n'est nullement certain qu'il soit de provenance très lointaine. Nous serions disposés à croire que les gisements de lignite des Hautes-Corbières peuvent fort bien l'avoir fourni[1].

1. Dans les dolmens des Basses et des Hautes-Cévennes, l'ambre rouge n'est pas très rare et il s'y montre souvent associé, comme dans notre grotte du Ruisseau, à des grains de jaillet ou de lignite. Ollier de Marichard qui en avait rencontré deux perles dans un dolmen du Vivarais et possédait, recueillie par lui à l'état naturel, « dans les terrains crétacés supérieurs, au-dessus des dépôts de lignite » une précieuse collection de beaux rognons de la même substance (J. Ollier de Marichard, *L'ambre dans les dolmens du Vivarais; son origine. Matériaux*, t. XI, pp. 541 et 542) considérait l'ambre rouge des ossuaires du Midi comme un produit de provenance locale. Deux ans avant, un autre auteur peu connu, était ar-

Digitized by Google

Les pendeloques, peu nombreuses, n'offrent rien de bien nouveau. Elles comprennent une grosse canine d'ours perforée à la racine (Pl. V, n° 20), deux fragments de test de pétoncle (*pectonculus violescens*[1]) de forme irrégulière, soigneusement polis et dont le trou du plus petit paraît être antérieur à l'utilisation de la coquille (n°s 27 et 28); enfin *quatre* perles à ailettes (n°s 41 à 44) semblables à celles de la grotte des Tortues dont nous nous sommes déjà occupés. Il convient de souligner le nombre de ces pendeloques d'albâtre qui — est-ce par hasard? — se trouve correspondre à celui de la sépulture précédente. Nous avons déjà indiqué ce que nous pensions de la forme de ces petits objets qui nous semblent avoir été, comme d'ailleurs la dent d'ours et les pendeloques en pétoncle nullement élégantes, des talismans bien plus que des parures.

Il nous reste à dire un mot des appliques d'un modèle si rare dans nos contrées gauloises et si précieuses pour nos études à cause justement de leur forme insolite. Toutes sont percées dans le même sens de deux trous convergeant vers l'intérieur en Λ.

La première (Pl. V, n° 34), taillée dans l'ivoire, dont la partie plane s'est seule montrée bien conservée, a beaucoup souffert de son séjour tant de fois séculaire dans l'humidité périodique de la grotte. L'existence dans l'ossuaire de la Falaise de « boutons » absolument identiques (voir Pl. XI, n°s 11 à 15) nous dispensera d'avoir à nous attarder à sa description.

Les autres appliques, au nombre de trois, répondent à

rivé de son côté à de semblables conclusions (P. de Cessac, *L'ambre en France aux temps préhistoriques. Bulletin monumental*, Tours, 1874).

1. Voir ci-dessus la note relative aux pendeloques en test de pétoncles à propos des perles de la même matière.

Digitized by Google

un type différent (Pl. VI, A). Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de nous occuper d'elles[1]. Nous ne pourrons que répéter à peu près exactement ce qui a déjà été écrit à leur sujet[2].

Ce sont des pièces en os composées d'un corps ovale assez régulier, au revers le plus souvent plat et une seule fois concave (n° 1) par suite de la forme incurvée de l'esquille utilisée, bombé du côté du dos et muni, à une seule ou aux deux extrémités, d'un appendice plus ou moins volumineux. On a généralement regardé ces objets depuis longtemps signalés dans les grottes sépulcrales du Portugal (Casa da Moura. Cartailhac) et de l'Espagne méridionale (Los Millares, Almérie. L. Siret) comme de simples boutons sans s'apercevoir que leur allure générale est précisément celle d'une tortue dont on aurait supprimé les pattes, les petits appendices se rapportant à la tête et à la queue[3]. Il est possible que les plus anciens aient imité plus fidèlement, dans le pays où ils prirent naissance, les contours de l'animal et que, peu à peu, par suite de leur stylisation, ils se soient éloignés de leur forme primitive à tel point qu'on ait fini, à un certain moment de leur évolution, par oublier leur réelle origine. Leur rôle religieux au sein de nos sépultures ne saurait en tous cas être mis en doute. Nulle part plus

1. Th. Héléna, *Amulettes énéolithiques. Le culte de la Tortue.* (*Bull. Comm. arch. de Narbonne*, t. XV, pp. 367 et suiv.).

Philippe Héléna, *La Tortue, animal-totem...*, *op. cit.*; *Les religions énéolithiques du Bas-Languedoc...*, *op. cit*; *Le totémisme de la Tortue dans les ossuaires énéolithiques de la Clape.* (*Revue anthropologique.*) (Institut international d'anthropologie.). Paris. A l'impression.

2. Philippe Héléna, *Le totémisme de la Tortue...*, *op. cit.*

3. Deux nouvelles tortues appliques recueillies par nous-mêmes, postérieurement à nos fouilles des Monges, dans une grotte sépulcrale de la Vallée de Combe-Longue, sont plus suggestives encore, à cet égard, que celles de la grotte du Ruisseau. On en trouvera des reproductions dans les mémoires cités à la note précédente.

Digitized by Google

qu'à notre grotte du Ruisseau leur caractère tutélaire et sacré ne fut clairement apparent

Il y avait, dans cet ossuaire, trois idoles du même type. La première (n° 1*a*-1*b*) gisait droite et isolée à l'entrée de la caverne comme pour garder les morts qui dormaient dans la première partie du souterrain, tandis que les deux autres, disposées face à face de chaque côté du seuil de la deuxième salle, veillaient sur le fond du caveau. C'étaient bien là, certainement, des divinités funéraires chargées sans doute de la même mission que les tortues de la grotte voisine; c'étaient, croyons-nous, dans la sépulture plus riche, les ex-voto du totem employé seul dans d'autres gisements.

Il est intéressant de comparer entr'elles les idoles-tortues de la grotte des Monges et certaines palettes de schiste des tombes pré-pharaoniques de la Haute-Vallée du Nil. On sait que celles-ci, utilisées d'abord pour broyer la couleur nécessaire au fard ou à la peinture corporelle devinrent bientôt rituelliques, ne furent finalement que des amulettes. Elles reproduisent souvent les contours d'animaux variés parmi lesquels la tortue plus ou moins stylisée revient assez fréquemment. Les palettes qui affectent cette dernière forme « sont fort instructives car nous y voyons qu'après avoir complètement méconnu le caractère des pattes on ne s'est nullement fait scrupule de les laisser entièrement disparaître[1] ». Or cette circonstance vient précisément appuyer le rapprochement que nous faisons entre les idoles de notre ossuaire et les palettes égyptiennes en forme de tortue. Comme on peut s'en rendre compte par l'examen de la photographie ci-jointe (Pl. VI, A), dans les exemplaires de la Clape les membres sont toujours absents et lorsque les exigences de la symé-

1. Jean Capart, *Les débuts de l'art en Egypte*. Bruxelles, 1904, p. 78.

Digitized by Google

trie n'ont pas fait ménager à l'endroit de la queue une petite protubérance destinée à servir de pendant à la tête, la correspondance de ces types avec les types pré-pharaoniques est frappante et digne tout au moins d'être remarquée. Il suffira de rapprocher les unes des autres ces deux séries de pendeloques pour se convaincre de leurs indiscutables attaches[1]. La similitude des profils est complète et ne saurait laisser de doutes sur l'identité des exemplaires narbonnais : ceux-ci sont bien des tortues qui ont perdu peu à peu leur forme originelle. Auraient-ils eu leur berceau dans un pays voisin de la vallée du Nil? — La présence dans certaines de nos grottes sépulcrales d'un outillage lithique nettement égyptien pourrait nous porter, semble-t-il, à le croire.

Poteries. -- Uniquement représentées par des tessons plus ou moins volumineux, les poteries n'en constituent pas moins l'une des parties les plus importantes du mobilier funéraire. Nous ne nous attarderons pas, cependant, à décrire avec minutie l'aspect tant extérieur qu'intérieur de la terre qui a servi à les confectionner, leur composition et leur technique générale étant sensiblement les mêmes que celles de la céramique de la grotte des Tortues. Nous devons malgré tout insister sur ce fait qu'ici, comme dans la sépulture voisine, la pâte utilisée est presque toujours ferrugineuse, pétrie de fragments de calcite et assez fréquemment incluse de substances noires qui paraissent charbonneuses. Les teintes sont plus variées que dans la grotte précédente. Les vases les plus volumineux, qui étaient aussi les plus grossiers, sont ordinairement gris ou bruns, mais les poteries plus déli-

1. Comparer par exemple les nos 1 et 3 de notre planche VI au no 23.061 de la figure 51 de l'ouvrage précité (Jean Capart, *op. cit.*, p. 83).

Digitized by Google

cates (*fig. 5*, n° 1 par exemple) se montrent rouges ou jaunâtres, cette diversité de coloration tenant autant au degré de cuisson et à la composition de la flamme employée qu'à la nature de la pâte du vase. On sait, en effet, qu'en atmosphère réductrice les oxydes de fer deviennent noirs assombrissant la terre qui les renferme. C'est le cas de la plupart de nos vaisseaux d'assez fortes proportions lentement durcis devant un feu de bois étouffé et fumant. Les petits gobelets à pâte plus fine et plus claire ont sans doute été soumis à une atmosphère oxydante, bien aérée et non fuligineuse, peut-être dans des fours spéciaux. Il s'ensuit que ces pièces sont à peu près les seules à avoir sur toute leur surface une teinte sensiblement uniforme. Les vases plus grossiers, d'une coloration ordinairement grise ou noire, présentent souvent des taches rougeâtres dues à des coups de feu plus ardents qui ont en partie oxydé certaines régions. Ces différences d'aspect extérieur, dont l'unique origine est un mode de cuisson rudimentaire, sont d'ailleurs bien connues et signalées dans tous les milieux de la fin de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze. Elles demeurent la règle générale dans nos gisements narbonnais.

Nous devons dire quelques mots des divers types de vases dont les restes nous ont permis de restituer assez exactement les formes et dont souvent l'élégance du galbe n'est pas sans dénoter, de la part de l'artisan qui les a modelés, un goût déjà développé si ce n'est même, dans une certaine mesure, un réel sentiment artistique.

L'ornementation est très clairsemée, presque exceptionnelle, mais le peu que nous en connaissons nous permet d'affirmer que, pour si rarement qu'elle existe, elle est bien loin cependant d'être toujours rudimentaire. Sur plusieurs centaines de tessons recueillis, quatre seulement portent des traces de décor. Le premier, muni d'une

Digitized by Google

anse assez largement ouverte[1], présente un rebord entaillé, dans le sens de l'épaisseur, de coups d'ongles régulièrement espacés. Nous voyons sur le deuxième débris le motif si répandu jusqu'à une époque voisine de la nôtre consistant en un ruban horizontal agrémenté d'impressions digitales le faisant ressembler à une chaînette qui aurait encerclé le col de la poterie (Pl. VII, B, n° 1). Les deux derniers fragments, enfin, provenant sans le moindre doute d'une même pièce dont nous n'avons pas retrouvé d'autres traces, sont couverts d'un dessin géométrique de style très probablement ibérique qu'il ne nous est pas possible de reconstituer en entier par suite des faibles proportions des débris dont nous disposons (B, n° 2). Nous serions cependant portés à reconnaître sur les menus tessons des Monges un décor incisé très voisin de celui qui ornait un beau vase que nous avons eu l'heureuse fortune de retirer presqu'entier d'une petite grotte sépulcrale tout dernièrement découverte et explorée par nous toujours dans le même massif de la Clape[2]. Ici, comme là, les figures ont été tracées dans la pâte molle non seulement à la pointe sèche mais encore, évidemment, au moyen d'un timbre-matrice ou même plutôt d'une roulette spéciale. C'est en effet seulement par l'emploi de ce dernier instrument qu'il était possible

1. Un des caractères de la céramique de la grotte du Ruisseau est de ne posséder que des anses nettement formées, déjà assez évoluées, et jamais de mamelons ou de bourrelets perforés pourtant encore si communs dans le bel énéolithique.

2. La grotte encore inédite du *Pas-du-Noyer* qui s'ouvre dans l'escarpement du Plan-de-Roques entre Ramades et Bringairet, commune d'Armissan. Le mobilier funéraire était restreint mais caractéristique : deux petites pendeloques en albâtre à globule conique, une perle en plomb, des tronçons de lames et une pointe de flèche en silex, enfin le grand vase en question en forme de plat saladier et les débris d'un gobelet caliciforme l'un et l'autre richement décorés.

Digitized by Google

d'obtenir ces ondulations si élégantes dont nous admirons, dans le vase précité, l'étonnante régularité.

Les gros tessons dépourvus d'ornements ne sont intéressants que par les formes qu'ils nous révèlent. Le grand vaisseau à fond plat et à parois épaisses déjà signalé dans l'ossuaire des Tortues existe à la grotte du Ruisseau, mais le gobelet en calotte ou bol sans pied qui dominait dans la sépulture voisine fait ici défaut d'une façon complète. En revanche le vase caréné d'une pâte très fine et relativement homogène s'y trouve exceptionnellement commun et varié. (Pl. VII, A). Les figures 5 et 6 reproduisent aussi exactement que possible celles de ces poteries dont les débris nous ont permis de restituer la forme avec assez de précision. On ne manquera pas d'observer la réelle élégance et la régularité de la plupart d'entr'elles. Toutes semblent avoir eu de grandes anses fixées vers le haut à un point voisin de l'orifice et vers le bas à l'arête plus ou moins saillante de la panse. Une petite coupe ou écuelle en terre noire est particulièrement remarquable (*fig. 6*, n° 1). On pourrait la rapprocher, quoiqu'elle s'en éloigne sous certains rapports, d'une pièce provenant de la grotte d'Aigues-Vives près de Brics en Catalogne espagnole [1]. Signalons également, dans notre mobilier narbonnais, le vase à anse coudée (*fig. 5*, n° 3) si typique des grottes « durfortiennes » des Cévennes [2] et qui se retrouve, sous une forme à peine modifiée, dans les dépôts du premier âge du métal en Bohême [3] et en Sardaigne [4]. Les jolies petites tasses en pâte rouge (*fig. 5*, n° 1)

1. J. Serra i Vilarío, *op. cit.*, p. 54, fig. 73.

2. Voir par exemple les belles collections de M. Siméon Lhermite (en religion Frère Sallustiène-Joseph) provenant des cavernes du Gard, actuellement conservées au Musée de Montpellier.

3. Pic, *Starozitnosti zeme ceske* (*Antiquités de la Bohême*), I, pl. X, fig. 13. Prague.

4. *Bulletino di paletnologia italiana*. Parme, 1905, pl. VI, fig. 2. Voir

Digitized by Google

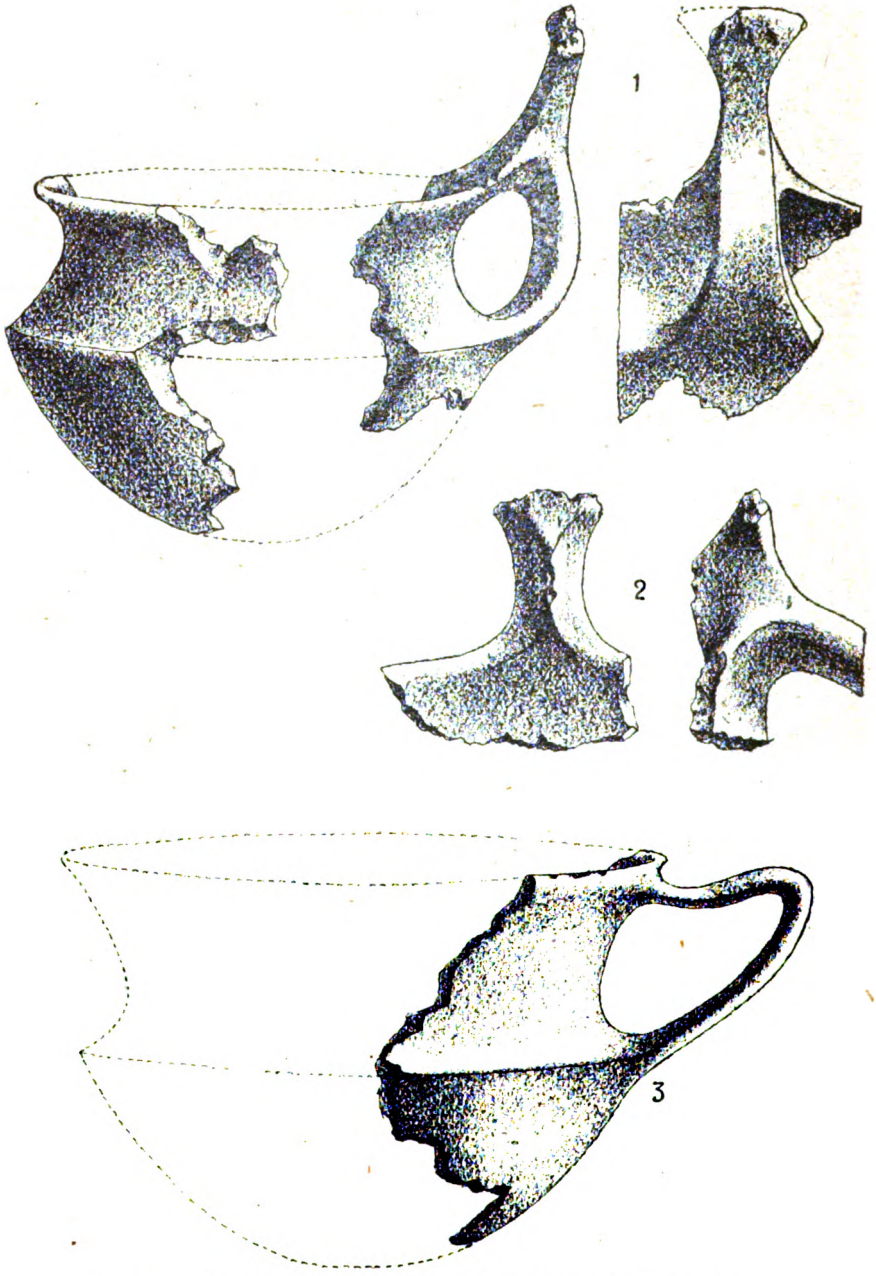

Fig. 5. — Fragments de vases carénés de la Grotte du Ruisseau.

2/3 de la grandeur naturelle.

Digitized by Google

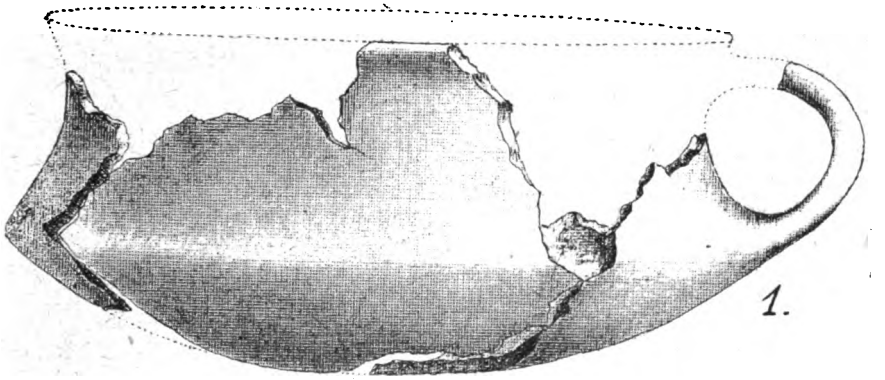

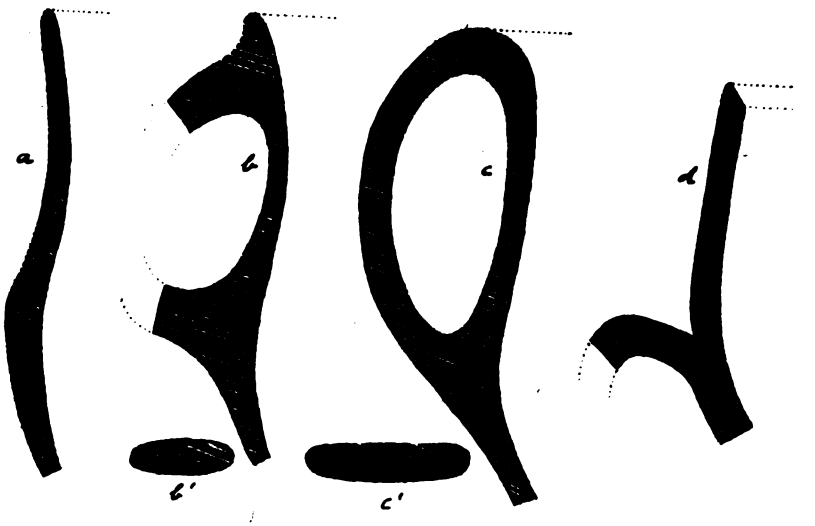

2.

FIG. 6. — Céramique de la Grotte du Ruisseau.

1. Ecuelle carénée à une anse, en terre noire assez grossière. 2/3 de la grandeur naturelle.
2. Section verticale de quelques fragments permettant de deviner la forme des poteries auxquelles ils appartiennent :
   a indique une grande cloche; *b* et *c*, des vases carénés; *d* un gobelet plus fruste à bord taillé en biseau orné de coups d'ongle parallèles.
   b' et *c'* montrent la coupe transversale des anses *b* et *c*.

Environ 2/3 de la grandeur naturelle.

Digitized by Google

ou noire *(fig. 5, n° 2)* à anses surélevées (ansa ad ascia) méritent enfin toute notre attention. Elles sont très rares sur le sol de la Gaule[1] mais assez communes dans les palafittes et les terramares de l'Italie où elles caractérisent le vieil âge du bronze[2]. On les retrouve également en Thuringe, en Bohème, en Basse-Autriche et en Hongrie. Nous sommes disposés à attribuer à l'appendice allongé et nettement triangulaire des deux spécimens de la grotte de la Clape une signification religieuse ou symbolique en rapport avec le culte de la hache si répandu dans les civilisations primitives de tous les pays méditerranéens[3].

également Déchelette, *op. cit.*, p. 377, qui indique d'ailleurs ces deux dernières références.

1. Mme V. Cotte signale cette céramique dans quelques grottes du Gard et des Alpes-Maritimes. — V. Cotte, *Documents sur la Préhistoire de Provence. La civilisation néolithique* (*Annales de Provence*, deuxième série, octobre, novembre, décembre 1922, pp. 263 et 264).

2. Voir par exemple Robert Munro, *Les Stations lacustres d'Europe aux âges de la pierre et du bronze*. Édition française par le Dr P. Rodet. Paris, Schleicher, 1908, fig. 67, n° 10 (Lac d'Arqua-Petrarca, Vénitie), pl. 27, n° 16 (Ile Virginia, lac de Varèse, Lombardie). L'Italie du Nord possède aussi des mégalithes bien datés du premier âge du bronze et à mobiliers tout à fait comparables au nôtre. C'est ainsi que le dolmen de Bisceglie, dans la province de Bari, contenait des objets de métal, cuivre ou bronze, qui ont laissé sur les os leur trace verte, des perles d'ambre et enfin les restes d'une intéressante céramique où figuraient les tasses à anses surélevées en queue d'aronde ou cornues. Michele Gervasio, *I dolmen e la civilta del bronzo nelle Paglee* (Les dolmens et la civilisation de l'âge du bronze dans les Pouilles). Commissione provinciale di archeologia e storia patria, documenti e monografie, vol. XIII, Bari, 1913. Analyse dans *Anthropologie*, 1914, p. 565.

3. Cette forme triangulaire ne peut être fortuite ou due uniquement à la fantaisie de l'artiste, puisque dans la plupart des gisements qui ont livré ces sortes de poteries on a rencontré des anses surmontées non seulement de la hache mais aussi et surtout d'un croissant, d'une double corne et même parfois de *deux globules ronds ressemblant à des testicules* (voir Munro, *op. cit.*, fig. 67, n° 12, lac d'Arqua-Petrarca, Vénitie. Pl. 34, nos 13 et 14, Polada, Lombardie). C'est donc encore et toujours l'association symbolique des éléments mâle et femelle. Dans notre grotte du Ruisseau les anses surélevées, au nom-

Digitized by Google

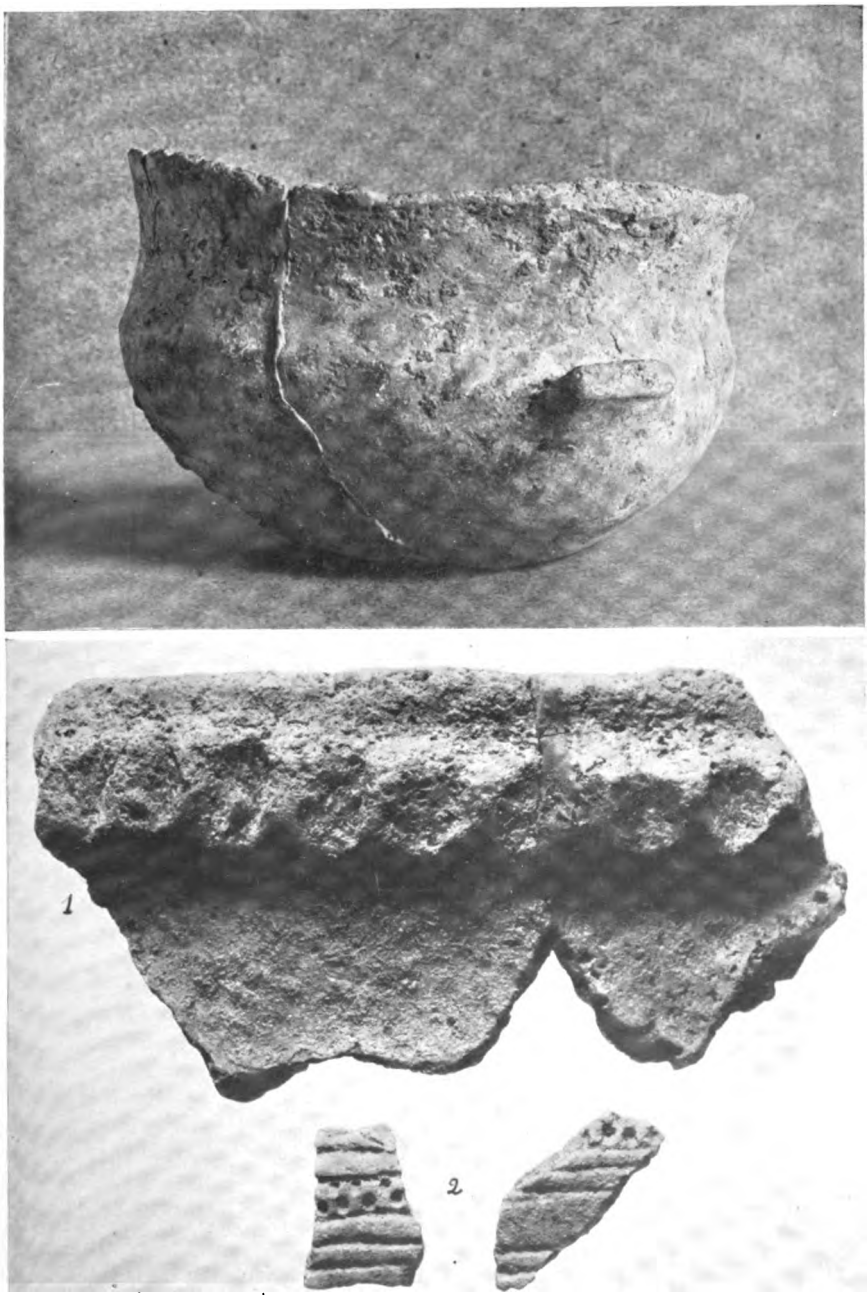

A. — Poterie de la Grotte du Ruisseau.

Importante portion d'un vase caréné avec vestiges d'une anse brisée anciennement. Pâte grise assez fine. 2/3 de la grandeur naturelle.

B. — Tessons diversement ornés (Grotte du Ruisseau).

1. Bord d'un grand vaisseau agrémenté d'un ruban circulaire ponctué d'empreintes de bouts de doigts. Terre friable et grossière. 2. Menus fragments d'un vase à incisions profondes pour l'obtention desquelles ont probablement été utilisés le poinçon et la roulette. Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

bre de deux seulement, n'étaient que triangulaires, mais à côté d'elles gisaient, sous forme de pendeloques en albâtre, les globules et le croissant. Rappelons que, dans la même région, la caverne du Trou du Vivier (Philippe Héléna, *op. cit.*), qui, nettement énéolithique, avait des poteries différentes, nous a fourni en même temps que les pendeloques de calcaire à ailettes, le triangle féminin taillé dans la même substance.

(*A suivre.*) Philippe Héléna.

Digitized by Google

NOTE

SUR

UN DÉPOT DE HACHES EN PIERRE POLIE

DÉCOUVERT PRÈS D'ARMISSAN

Dans les derniers jours de novembre 1923, en défrichant un champ situé dans la commune d'Armissan, au lieu dit *Rives d'Etang*, au nord-ouest du domaine de Langel, on a découvert huit haches en pierre polie de forme et de dimensions différentes. D'après l'auteur de la découverte, M. Cavaillès, propriétaire à Armissan, sept de ces haches, placées sous une grande dalle de grès, étaient plantées dans le sol par le talon, le tranchant en l'air, appuyées obliquement l'une sur l'autre, la plus grande commençant la série des sept maintenue dans sa position oblique par un caillou. La huitième hache a été retrouvée à moins d'un mètre des premières.

Quelques jours après la découverte, nous nous sommes rendus sur les lieux pour étudier le terrain et essayer de déterminer l'origine de ce précieux dépôt.

Le champ, contigu à la route de Narbonne à Armissan, à quelques centaines de mètres au nord-ouest de la cote 9 de la carte d'État-Major, au sol formé par des alluvions récentes, est encore en grande partie recouvert par les eaux au moment des grandes inondations de l'Aude qui marquent à peu près les limites de la cuvette de l'ancien lac Rubresus des Romains; d'ailleurs, la présence de nombreux

Digitized by Google

cailloux roulés et le nom du tènement, *Rives d'Etang*, indiquent un ancien rivage et prouvent que les eaux ont jadis baigné ce terrain jusqu'à une époque relativement récente. Pendant les travaux de défoncement, la charrue, à traction animale, n'a pas creusé un sillon bien profond, 40 à 50 centimètres au maximum; elle a soulevé et mis à jour un nombre considérable de cailloux roulés de toutes dimensions, parfois très volumineux, en grès de l'Albien inférieur provenant des mamelons gréseux situés à l'est de Langel. Certains de ces cailloux portent des stries et des dépressions caractéristiques qui prouvent qu'ils ont été utilisés par l'homme pour l'affûtage et le polissage de haches en pierre polie, mais, remarque importante, pas un de ces grès ne peut être assimilé à une meule propre à écraser le grain ou à un broyeur. Nous avons vainement recherché la grande dalle qui recouvrait le dépôt: elle avait été déjà enlevée avec un grand nombre d'autres matériaux pour consolider une chaussée.

Le sol du champ ne présente pas le moindre indice de station humaine; on ne voit en surface et dans le sol bouleversé ni éclats de silex, ni tessons de poterie ou fragments de coquillages marins, fossiles que l'on retrouve toujours abondamment partout où l'homme a séjourné et creusé des fonds de cabane. Les vignes des environs sont aussi stériles en débris d'industrie qui n'apparaissent qu'un peu plus à l'est, dans les terres bordant la route de Vinassan à Ricardelle, à l'ouverture des vallées de Langel et de Moujan. Aussi, dans l'état actuel de nos recherches, on peut affirmer sans crainte d'erreur qu'il n'y a pas eu un groupe d'habitations sur ces bords de l'ancien lac et que les haches ne faisaient pas partie du mobilier d'un fond de cabane. D'un autre côté, la disposition des cailloux roulés épars dans tout le champ, sans ordre apparent et l'absence de cendres, de débris d'osse-

Digitized by Google

ments, de tessons de poterie, doit aussi faire écarter toute idée de dépôt funéraire. Cependant, d'après le témoignage de M. Cavaillès, on aurait recueilli dans ce même terrain, il y a une cinquantaine d'années, des morceaux d'or et on aurait depuis désigné cette parcelle sous le nom de *Champ du Trésor*. C'est peut-être une légende, personne dans ce village n'ayant gardé le souvenir de cette trouvaille; mais, si le fait est exact, il peut très bien se rapporter à quelque objet relativement récent, monnaie ou ornement corporel, n'ayant aucun lien d'origine avec le dépôt de haches.

Les dépressions produites par le frottement méthodique, plusieurs fois répété, d'un corps dur sur des grès parfois très volumineux et peu maniables, ne trompent pas l'observateur avisé sur l'usage de ces pierres et donnent une indication précise d'un atelier de polissage. Les habitants des bourgades établies au pied de la Clape, à l'ouverture des vallées ou sur les hauteurs voisines, allaient sans doute préparer et réparer leurs armes et instruments lithiques sur les bords du lac : ils trouvaient là en abondance les grès, le sable et l'eau indispensables pour ces travaux et, comme presque tout le bord oriental du Rubrésus, depuis Capitoul jusqu'à Fleury, présente le même facies, il est certain que, si l'on pouvait exécuter des fouilles dans les vignes qui couvrent cet ancien rivage, on retrouverait les traces de nombreux ateliers, enfouis depuis des siècles sous les alluvions et les terres enlevées par les eaux aux pentes aujourd'hui dénudées par suite d'un déboisement à outrance.

Comment expliquer la présence d'un dépôt de haches dans un lieu éloigné de tout centre d'habitation? La matière utilisée pour la fabrication de ces armes, étrangères à la région narbonnaise, avait trop de valeur pour les habitants de notre pays et les haches ne sont pas si com-

Digitized by Google

munes pour qu'on puisse admettre que l'ouvrier qui les a travaillées et posées en si bon ordre à côté ou sous la dalle qui lui avait servi de polissoir ou de siège les ait oubliées, comme il aurait pu le faire d'un objet très abondant ou de peu d'importance. Il n'est pas possible d'accepter l'hypothèse d'un oubli; seule une circonstance d'une exceptionnelle gravité, liée peut-être à l'arrivée d'un groupe de ces trafiquants orientaux, à la fois marchands et pirates, qui parcouraient les côtes et ne se gênaient pas pour razzier les bourgades sans défense, aura empêché l'affûteur de haches d'emporter ses précieuses armes. Distrait de son travail, il sera parti précipitamment, laissant la huitième hache inachevée à ses pieds et il n'est jamais revenu.

*
* *

Ainsi que cela se produit malheureusement trop souvent, lorsque le hasard fait découvrir un lot d'objets anciens offrant un certain intérêt pour l'étude des premières civilisations, les haches de Rives d'Étang ont été dispersées. Le propriétaire du champ en a conservé trois; il en a donné deux à des amis et ces pièces seront tôt ou tard perdues; deux autres sont à l'école des garçons d'Armissan; la huitième, une des plus belles et des mieux travaillées, gracieusement offerte par M. Cavaillès, est dans nos collections.

La plus grande des trois pièces conservées par l'auteur de la découverte, est une hache plate en amphibolite noire, brillante, très régulière et polie avec soin sur toute sa surface. Ses dimensions respectives sont : longueur, 108 millimètres, largeur au tranchant 66 millimètres, épaisseur 12 millimètres. Le tranchant, très légèremen courbe, presque rectiligne, bien affilé et affûté finement n'a pas servi; c'est une très belle pièce. Cette forme est

Digitized by Google

rare dans nos régions du littoral où les haches sont en général épaisses et massives; elle se rencontre au contraire assez souvent dans les sépultures du bronze de la Haute-Corbière, mais les dimensions de ces armes sont plus exiguës et leur longueur dépasse rarement 7 à 8 centimètres.

La deuxième pièce, plus petite, est aussi une hache plate en amphibolite noire, bien polie. Dimensions : longueur 70 millimètres, largeur au tranchant 51 millimètres, épaisseur 7 millimètres. Le tranchant, courbe et oblique par rapport au grand axe, donne à la hache un aspect asymétrique qui n'est pas l'effet du hasard ou d'un accident de polissage, mais une forme voulue correspondant à un usage déterminé. Les haches à tranchant oblique ne sont pas rares parmi les pièces recueillies dans les environs de Narbonne ou dans les Corbières; le Musée de Narbonne en possède une douzaine et nous avons dans nos collections trois petites haches épaisses provenant des stations d'Aussières et du Castellas, une hache épaisse recueillie dans le jardin de M. Maney, horticulteur, quai Victor-Hugo, enfin une très petite hache plate en jadéite trouvée au Champ-de-Mars; toutes présentent les mêmes caractères d'obliquité du tranchant.

La troisième hache a été taillée par picotement dans une variété de diabase grise; c'est la plus petite de la série : longueur 68 millimètres, largeur au tranchant 50 millimètres, épaisseur 19 millimètres. Elle est épaisse et régulière, à section elliptique, à tranchant présentant une courbe assez accentuée; elle était bien plus longue lorsqu'elle a été taillée et doit avoir beaucoup servi. Les haches de ce genre, taillées par picotement, étaient emmanchées directement sur un manche en bois et ne sont polies qu'à la partie amincie qui donne le tranchant; la partie rugueuse, entièrement conservée sur le reste de la

Digitized by Google

pièce, empêchait le manche de glisser et rendait l'emmanchure plus solide. Communes dans toute la France, ces armes ne sont pas rares dans notre département, on les retrouve un peu partout ; la roche utilisée est presque toujours la diabase ou une roche analogue, la diorite. Elles sont en général de forte taille et très lourdes ; nous avons recueilli à Aussières plusieurs fragments appartenant à des pièces de plus de 20 centimètres de longueur ; nous possédons en outre dans nos collections une hache analogue en diorite grise de 190 millimètres de longueur provenant d'Ornaisons et une deuxième provenant des environs de Maironnes, en diorite sombre, de 195 millimètres. Le Musée de Narbonne possède dans ses vitrines une trentaine de haches taillées par picotement de forme et de dimensions très diverses ; quelques-unes proviennent des environs de la ville ou des Corbières.

Une des plus belles pièces de la série et la plus longue, est celle que nous avons pu obtenir grâce à l'amabilité de M. Cavaillès. C'est une hache en fibrolite d'un blanc grisâtre, très dure, avec des veines plus claires, à texture légèrement fibreuse et esquilleuse aux endroits non polis, légèrement translucide au tranchant et très homogène ; les côtés sont arrondis, ce qui donne une coupe en ovale peu allongé. Elle a été préparée uniquement par usure sur un grès et la matière devait être bien précieuse, car l'ouvrier n'a pas poussé son travail jusqu'au bout et la pièce, malgré sa régularité, a conservé par places des plages de matière brute.

Les dimensions de cette hache sont : longueur 116 millimètres, largeur au tranchant 54 millimètres, épaisseur 30 millimètres. Le tranchant présente une courbe peu accentuée et, particularité assez rare qui la rend plus intéressante, le talon usé d'un seul côté à son extrémité forme un second tranchant taillé en biseau.

Digitized by Google

L'une des haches offertes à l'école des garçons d'Armissan est en diorite verdâtre[1]; elle est taillée par picotement, épaisse et très régulière, comme d'ailleurs toutes les pièces préparées par ce mode de travail. Dimensions : longueur 75 millimètres, largeur au tranchant 50 millimètres, épaisseur 22 millimètres. L'autre pièce est irrégulière et presque aussi épaisse que large : longueur 116 millimètres, largeur au tranchant 36 millimètres, épaisseur 25 millimètres. Usée très imparfaitement sur le polissoir, elle a conservé la forme du galet qui a servi à la confectionner. La roche, une matière noirâtre très dure, avec des veines blanches, à éclat gras, à cassure esquilleuse et légèrement fibreuse, paraît être une variété impure de fibrolite.

Les roches qui ont servi à fabriquer les haches que nous venons de décrire sont, nous l'avons déjà dit, étrangères à nos régions et ne se trouvent pas dans nos massifs essentiellement calcaires ou gréseux, ni sous forme de cailloux roulés dans le lit de nos cours d'eau. L'amphibolite forme des masses compactes dans diverses régions des Alpes et dans la partie moyenne des Pyrénées; la diorite et la diabase se rencontrent en filons et en amas parfois considérables dans les roches cristallines et les terrains de transition des Pyrénées; les gisements les plus rapprochés de fibrolite se trouvent dans les départements du Rhône et dans la Haute-Loire. Ces haches n'ont donc pas été fabriquées sur place et proviennent d'ateliers différents éloignés de la région narbonnaise, ce qui indique que la hache, comme d'ailleurs la plupart des armes et outils en silex ou en bronze et des ornements corporels, était un objet d'échange et qu'un cou-

1. La première de ces haches appartient à M. Ressier, la deuxième à M. Maffre, instituteurs à Armissan.

Digitized by Google

rant commercial reliait à cette époque les régions des Cévennes et des Pyrénées à notre littoral méditerranéen.

La découverte des armes du champ de Rives d'Étang est très importante et méritait d'être signalée. Nous ne connaissions encore de la Clape que quelques haches recueillies dans des grottes sépulcrales avec un mobilier de la fin de l'énéolithique renfermant un peu de bronze[1] ; les haches de ces sépultures, en général petites, n'ont jamais servi et peuvent être considérées comme des pièces votives ou des amulettes symboliques ; celles qui font l'objet de cette note sont au contraire des pièces d'usage et prouvent que la hache faisait partie de l'armement des antiques habitants de la Clape à la fin de l'énéolithique et au début du bronze.

Th. Héléna.

1. Bringairet. — Quelques haches en pierre polie, avec un poignard à rivets en bronze (collection Janson), des annelets en bronze et un anneau en or (collection Héléna).

Moujan, Grotte de la Hache. — Une hache en pierre polie, avec des pointes à tatouer et un objet indéterminé en bronze (collection Hèléna).

Les Portes, Grotte du Figuier. — Une petite hache en pierre polie, avec perles olivaires en bronze (collection Héléna), perle olivaire en or (collection Lanet), alènes à tatouer en bronze (collection Baquié).

Digitized by Google

UN RELIQUAIRE DU Vᵉ SIÈCLE

LOCULUS OU *MEMORIA RELIQUIARUM*

AU MUSÉE LAPIDAIRE DE NARBONNE

I. — Description.

Le Musée lapidaire de Narbonne possède un petit monument qui intrigue la curiosité des visiteurs et dont on n'a pu, jusqu'à présent, fixer d'une manière certaine la date ni la destination. C'est un édicule taillé dans un bloc monolithe de marbre blanc, dont les dimensions et la forme auraient dû solliciter depuis longtemps l'attention des archéologues.

Il mesure, en effet, o m. 90 de largeur, 1 m. 12 de profondeur et une hauteur de 1 m. 24. La forme est tout à fait remarquable. Ce monument, aussi curieux dans son plan que dans les lignes de son élévation, se composait, avant la mutilation partielle qui l'a défiguré, d'un double ensemble architectural reposant sur une même base épaisse de 20 centimètres.

La partie antérieure formait un portique rectangulaire ou *pronaos* de o m. 90 de large, o m. 40 de profondeur et o m. 84 de hauteur intérieure. Ce portique était constitué par quatre colonnes à bases et à chapiteaux corinthiens surmontées d'un fronton. Les quatre bases subsistent encore ainsi qu'un fragment de chapiteau, d'architrave et d'attique. Ce qui reste du fronton, dans la masse mono-

Digitized by Google

lithe où il avait été creusé, nous permet de supposer qu'il était couronné d'une architrave courbe de forme surbaissée et non horizontale. Le portique était clos sur les côtés de droite et de gauche par une *transenna* ou cloison ajourée, formée d'éléments curvilignes réguliers et taillée à même, dans le bloc, entre les colonnes. Une grille de métal, dont on voit encore les trous de scellement, fermait la façade du portique et remontait jusqu'au fronton dont l'état de ruine empêche de déterminer la forme avec une certitude absolue.

Cette première composition architecturale était accolée, par deux de ses colonnes engagées, à un second édicule, de forme extérieure polygonale, dont elle constituait le péristyle ou *pronaos*, et que nous avons conservé intact. A l'extérieur, cet édicule, outre le portique dont il est précédé, présente six faces dont les arêtes d'intersection étaient cantonnées de colonnes. Les chapiteaux corinthiens de ces colonnes, assez frustes et à un seul étage d'acanthes, supportent une architrave couronnée par une sorte d'attique, formant galerie, que des piédroits divisent en six compartiments. Architrave et attique mesurent o m. 16 de haut et sont ornés de moulures en méplat qui dessinent des panneaux rectangulaires. Le monument est surmonté d'une coupole surbaissée à huit pans, qui s'élève à o m. 38 au-dessus de l'architrave et portait à son sommet une croix ou une pomme de pin, aujourd'hui disparue. Des trous, forés régulièrement autour du bord supérieur de la base et distants de 18 centimètres, ont été primitivement munis de crochets destinés à suspendre une draperie.

L'aménagement intérieur de l'édicule est remarquable et ne correspond nullement à sa forme extérieure polygonale. Il comporte, en effet, deux parties : 1° Une *cella* ou niche demi-circulaire de o m. 50 de large, o m. 25 de

Digitized by Google

profondeur et o m. 74 de hauteur, s'ouvre sous le portique, sur la face antérieure du monument, et sa voûte en quart de sphère est ornée d'une coquille dont les rais convergent vers la base de la courbe; 2° Cette *cella* communique, par une ouverture rectangulaire de o m. 20 de haut, pratiquée à sa base, avec une cavité postérieure évidée en arrière, dans l'épaisseur du bloc, et dont les parois perpendiculaires sont dressées selon un plan pentagonal. Le niveau inférieur de cette cavité est surélevé en partie et forme un degré de o m. 10 de haut qui en occupe la moitié. Toute une face, à l'arrière de l'édicule, est béante et ne présente qu'un léger seuil coupé d'une encoche; cette disposition permettait d'introduire le bras et de déposer des objets dans la partie postérieure du monument. La taille régulière, l'usure uniforme et la patine du marbre démontrent que les ouvertures et l'encoche signalées ne sont ni accidentelles ni postérieures, mais correspondaient au plan primitif de l'édicule.

Les diverses parties de l'ensemble architectural que nous venons de décrire : portique à quatre colonnes et *transennae*, *cella* semi-circulaire et cavité postérieure, coupole, architrave et attique, sont sculptées ou creusées dans le même bloc de marbre, ainsi que tous les chapiteaux et les bases et deux colonnes engagées. Aussi cinq chapiteaux, sur neuf, et toutes les bases ont-ils pu être conservés; mais le fronton brisé et le fût des colonnes ont depuis longtemps disparu.

Ce monument a été découvert dans les constructions de la tour mauresque, démolie de 1633 à 1638. Signalé par le chanoine Laffont au XVIII[e] siècle[1] il a été décrit par Tournal, sous le numéro 559, dans le catalogue du Musée

1. Malgré nos instances, il ne nous a pas été possible de consulter les importants manuscrits du chanoine Jérôme Laffont, demeurés en possession des héritiers de la famille Laffont.

Digitized by Google

de Narbonne, sans que l'auteur ait donné aucune précision fondée sur la date et la destination du monument. Dans une communication faite pendant la 35e session du Congrès archéologique de France, en 1868, M. Bouet a émis l'hypothèse d'une table d'autel du XIe ou XIIe siècle. Enfin M. Rohault de Fleury, dans son ouvrage sur la *Messe*, acceptant cette conclusion en partie, croit se trouver en présence d'un tabernacle du XIe siècle[1].

L'histoire mieux connue des antiquités chrétiennes, nous permet, aujourd'hui, de donner une réponse plus précise à cette énigme archéologique, et de fixer, croyons-nous, d'une manière définitive, à la fois la date et la destination du monument.

Cet édicule n'est pas une œuvre de l'époque romaine et, non plus, une production des temps romans, tabernacle ou table d'autel des XIe ou XIIe siècles. Il faut, croyons-nous, la rattacher à l'art du Ve siècle, pénétré d'influences byzantines; et comme la date, autant que le plan, nous renseigne sur sa destination, nous pensons que ce monument discuté est un « *Loculus* » ou « *memoria reliquiarum* », un coffre à reliques, destiné à renfermer la « *capsa* » ou châsse des reliques de la basilique latine de Narbonne. Nous allons essayer d'établir cette date et cette attribution solidaires entr'elles, qui, si elles apparaissent justifiées, feront de notre monument, à côté du linteau de Rustique (442) déjà classé dans le Musée de Narbonne, l'une des pièces les plus vénérables de l'archéologie chrétienne française.

1. Rohault de Fleury, *La Messe*, t. II, p. 67.

Digitized by Google

II. — La date.

a) *Ce monument n'est pas une œuvre de l'époque romaine des I^er^, II^e^ ou III^e^ siècles.*

La place de cet édicule, sans aucun signe chrétien, parmi les débris de Narbonne romaine ou gallo-romaine, a plus d'une fois trompé l'examen des archéologues qui ont cru reconnaître en lui un de ces laraires ou monuments votifs que les fouilles de Pompéi, les rues d'Ostie et même nos musées lapidaires nous ont rendus familiers. Mais le plan de l'édicule et surtout le style de la décoration doivent nous faire écarter cette hypothétique attribution.

Dans l'art romain, en effet, jusqu'au III^e^ siècle, le plan central, circulaire à *l'extérieur*, d'origine très lointaine, est consacré surtout à certains monuments : temples spéciaux[1], grands mausolées, nympheums[2]. Le plan polygonal, usuel à *l'intérieur*, dans les hypogées, les exèdres, les salles de bains, à cause de la destination de l'édifice, est plus rare à *l'extérieur*.

Ce plan polygonal *extérieur*, générateur de la coupole à pans, devient au contraire commun à partir du IV^e^ siècle. De l'intérieur des hypogées et des salles de bains, il passe à l'extérieur des mausolées et des baptistères chrétiens, vulgarise l'usage de la coupole et, qu'il vienne des traditions de l'Asie-Mineure, ou de l'évolution de l'architecture romaine, forme ainsi, en Occident comme en Orient, un des éléments de l'art byzantin.

1. A Rome, temples de Vesta, temple dit *del Sole*, de Vénus Cloacine, le Panthéon; à Tivoli, le temple de la Sibylle.

2. A Rome, nympheum des *orti Liciniani* improprement appelé temple de *Minerva Medica*.

Digitized by Google

Mais, si certains édifices des trois premiers siècles ont reçu ce plan polygonal peu commun, parmi les laraires domestiques, les édicules funéraires ou les chapelles votives extérieures dont nous avons conservé la figuration, le plan de notre monument est tout à fait inédit. Dans la Gaule romaine notamment, parmi les nombreux édicules à forme de *naos* qui restent des trois premiers siècles, depuis les stèles archaïques de Marseille jusqu'au tardif bas-relief sculpté dans le rocher de Fontvieille[1] (Bouches-du-Rhône), aucun ne rappelle, même de loin, les formes originales du monument de Narbonne. Quant à la curieuse disposition intérieure de cet édicule, évidé par une double cavité et clôturé primitivement par une grille sur sa face antérieure, elle est, croyons-nous, absolument inédite dans l'art des premiers siècles et demeure inexplicable, comme nous le verrons, sans l'hypothèse d'une utilisation chrétienne.

Mais, plus que le plan, le style de la décoration et la sculpture indiquent une époque tardive. Les chapiteaux, autant qu'on en peut juger sur leurs dimensions réduites, bien que traités avec soin, ont perdu toute proportion et toute allure classique. L'abaque, les volutes sont simplifiés ; la corbeille, raidie, n'a plus de galbe et tend vers la forme conique renversée ; les feuilles, sculptées d'une façon sèche et précise, sont une variété de l'acanthe épineuse, qui caractérise les chapiteaux byzantins, et se montre seulement vers la fin du IV^e^ siècle. Les follioles de cette acanthe s'orientent vers la nervure principale au lieu de lui être parallèles, et leurs extrémités, taillées en pointe, tangentes d'une feuille à l'autre, en découpant sur la corbeille une série de creux triangulaires, accusent le pro-

1. Émile Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, n^os^ 49, 129, 195, 196, 301, 302, 311, 326, 424, 478, 490, 503, 507, 508.

Digitized by Google

cédé du méplat. L'astragale, en forme de listel et non de filet, fait corps avec le chapiteau et non, selon la règle classique. avec le fût de la colonne. Enfin, les bases, très surhaussées, n'ont pas les proportions accoutumées de la bonne époque, et le profil des tores et des gorges ne peut même pas être comparé aux éléments similaires sculptés, vers la fin du IVe siècle, sur les sarcophages d'Arles et de Narbonne[1].

D'autre part, les restes d'une archivolte et non d'une architrave au fronton, la coquille à rais convergeant vers la base, la coupole à pans, surbaissée et côtelée, l'ensemble de la sculpture et des moulures traitées en méplat et prises dans la surface lisse, évoquent — nous le verrons plus loin — autant que le style des chapiteaux et les imperfections plus haut signalées, un art très caractérisé, postérieur à l'époque classique des trois premiers siècles.

Enfin l'observation suivante, bien que d'ordre secondaire, n'est pas inutile : la matière dans laquelle a été sculpté l'édicule de Narbonne — marbre des Pyrénées — est celle des sarcophages du Ve siècle, du linteau de la basilique latine de Rustique (442), tandis que la plupart des sculptures romaines de marbre que nous avons conservées, depuis les plus importantes, comme les pilastres et les chapiteaux du Capitole, les grandes frises décorées d'aigles aux ailes éployées, les socles des statues impériales, l'autel d'Auguste, jusqu'aux autels des IIe et IIIe siècles, enfin tous les sarcophages historiés du IVe siècle, sont taillés dans le marbre plus blanc importé d'Italie.

1. Ed. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, pl. I, IX, XIII, XXIII, XXV.

Digitized by Google

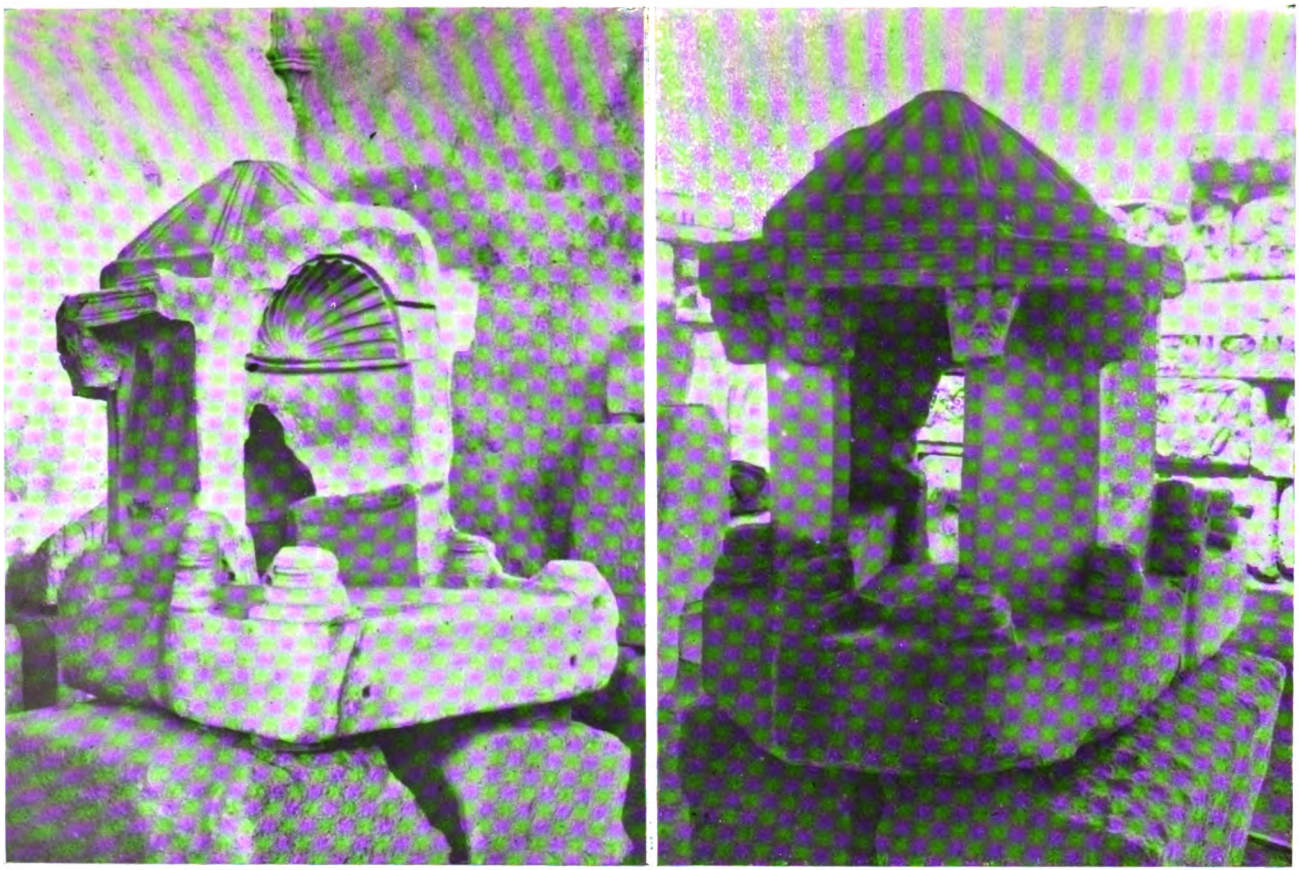

Photo Bastide.

Le reliquaire de Narbonne dans son état actuel.
Hauteur du monument : 1 m. 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

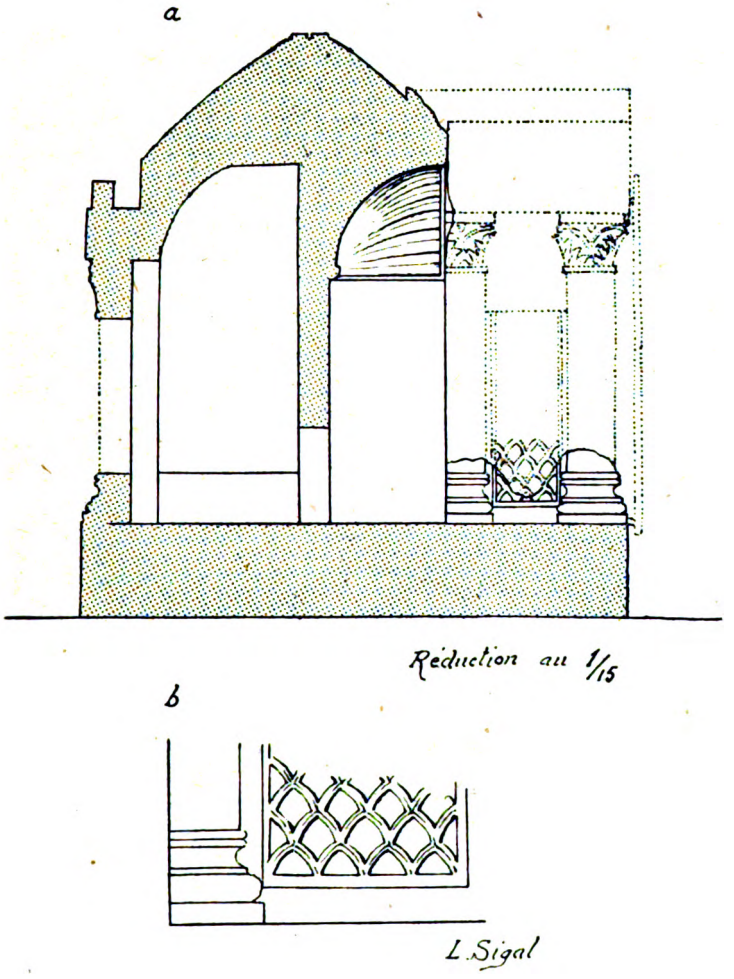

a) Coupe de l'édicule reconstitué.
b) Détail des *transennae*.

Digitized by Google

b) *L'édicule de Narbonne n'est pas une œuvre pré-romane ou romane.*

Quelques archéologues ont voulu voir dans ce monument, autel ou tabernacle roman, une œuvre du XI^e^ ou du XII^e^ siècle. Avant de rechercher la destination possible de l'édicule, nous croyons pouvoir affirmer que ces critiques ont été induits en erreur sur la date et le style de l'œuvre.

Il suffit de regarder le monument pour constater qu'il ne porte aucun des caractères de l'époque et de l'art romans, mais, au contraire, que certains détails du plan et de la décoration sont inédits dans l'art chrétien occidental du VIII^e^ au XIII^e^ siècles. En effet, sur les faces et sur les panneaux nus et lisses de l'édicule, aucune de ces broderies, aucun de ces entrelacs, de ces motifs d'oiseaux ou de quadrupèdes affrontés et de croix qui, dès le VII^e^ siècle ornent les clôtures des chancels, les arcatures et les écoinçons des *ciboria* de l'Italie lombarde ou byzantine pour passer ensuite dans le canon de la sculpture pré-romane et romane de l'Occident. En revanche, le portique rectangulaire accolé à l'édicule polygonal, la *cella* ornementée, l'architrave et l'attique, qui reposent directement sur le mince abaque des chapiteaux, l'absence de tailloir, même embryonnaire, la coupole surbaissée à pans, la coupe de tous les profils, le module des bases et l'acanthe des chapiteaux, les *transennae* encore visibles, enfin la sculpture sèche, linéaire et correcte nous font penser, comme nous l'avons déjà dit, à d'autres écoles, à d'autres formes, à un art plus vieilli et plus classique que l'art roman.

Enfin, pour écarter sans réplique cette hypothèse des origines romanes, il nous suffit de donner une bonne raison historique. Il est certain que notre édicule a été retiré,

Digitized by Google

entre 1633 et 1638, des murs de la tour « mauresque » en démolition. Or cette tour ou châtelet ne date pas du XIII^e^ siècle, comme on l'a cru et affirmé[1]; elle existait déjà à la fin du X^e^ siècle, et faisait partie de l'ensemble des fortifications (*Castrum de porta aquaria*) qui défendaient, sur le bord de l'Aude, la porte « Aiguière », le vieux pont romain et le débouché de l'antique voie Domitienne. Aucun document ne signale sa construction au XII^e^ siècle, et si l'on parle du XIII^e^, c'est, qu'avec le préjugé populaire, on a voulu appeler tour « mauresque » le superbe donjon de Gilles Aycelin, qui domine encore la cité et fut, en effet, élevé vers 1290. Au contraire, non seulement la littérature des chansons de gestes, dans le roman d'Aimery, atteste la célébrité de cette tour en la rattachant aux souvenirs glorieux de la lutte contre les Maures, mais l'histoire authentique du haut Moyen âge nous a même gardé son nom. Cinq chartes, dont l'une antérieure à l'an 1050, les autres de 1066, la mentionnent expressément sous le nom de « turris mauresca » et la donnent comme limite établie entre les possessions de l'Archevêque et celles du vicomte de Narbonne[2]. En même temps qu'une véritable importance topographique, ces documents lui confèrent, ainsi, une antiquité que l'on peut, au moins, rattacher aux origines carolingiennes du pouvoir vicomtal dans cette ville.

Faut-il, sur la foi des traditions du XI^e^ siècle, attribuer aux envahisseurs arabes du VIII^e^ la construction ou la restauration de cette citadelle qui, dès le Moyen âge, demeurait, en effet, comme le souvenir et le symbole de l'oc-

1. Tournal, Congrès archéol. de France, 1868, p. 252.

2. Promesse de Raimond à Guifred, archevêque de Narbonne, an. 1050. Accords entre Guifred et le vicomte de Narbonne, an. 1066. *Hist. de Languedoc*, édit. Privat, t. V, preuves, col. 538, 539, 540, 541, 542.

Digitized by Google

cupation étrangère? Quoi qu'il en soit, les nombreux débris de l'époque romaine trouvés dans les fondations de la tour mauresque, les sarcophages chrétiens et les entrelacs mérovingiens extraits de ses murs et des remparts de la vicomté, prouvent que le *castrum* de la porte « Aiguière » établi, comme l'enceinte de Narbonne, sur des bases pré-wisigothiques, reçut, entre le v^e^ et le ix^e^ siècle, plus d'une importante restauration. Nous savons, d'autre part, que les Arabes, s'ils relevèrent les fortifications de Narbonne, n'épargnèrent pas ses monuments religieux; il n'est donc pas invraisemblable que les témoins du pillage et de l'invasion aient pu nous être conservés dans les murs de la tour qui portait le nom des envahisseurs.

Au milieu de toutes ces traverses, et qu'il ait été mutilé par les Barbares du v^e^ siècle ou par les Arabes du viii^e^, il est certain que notre édicule était hors d'usage à la fin de ce dernier siècle, puisque, chose plus respectable que beaucoup d'autres, il fut néanmoins employé dans les murs d'une tour qui datait, au plus tard, des temps carolingiens. Ainsi donc l'histoire, à défaut de l'archéologie, témoignerait contre les origines romanes de notre monument.

c) *Cet édicule est un monument de l'art latin du V^e^ siècle imprégné d'influences byzantines.*

Si l'œuvre que nous étudions n'appartient pas à la période romaine des trois premiers siècles et ne peut se rattacher à l'époque romane, nous ne croyons pas, non plus, devoir la placer au iv^e^ siècle. Outre les arguments que nous fonderons, plus loin, sur l'étude du style et celui, plus accessoire, que nous avons déjà exposé au sujet des marbres du iv^e^ siècle à Narbonne, nous devons, tout

Digitized by Google

d'abord, mettre en avant une raison historique qui ne nous paraît pas de peu d'importance.

La destination chrétienne du monument étant mise hors de doute, il ne nous paraît pas possible que ce monument ait été exécuté avant la construction de la basilique latine de Rustique, commencée en 442. Lorsque, vers le milieu du IIIe siècle, l'église de Narbonne eut reçu, avec son premier évêque, une organisation définitive, nous savons que le premier édifice chrétien, élevé hors de la cité, à l'abri et peut-être dans les dépendances d'une riche villa[1], fut un simple lieu de réunion transformé en modeste oratoire. Ainsi s'instituèrent, dans la Gaule même, beaucoup de communautés chrétiennes naissantes. Après la mort de saint Paul Serge, entre 250 et 280, le tombeau de l'évêque confesseur donna à la « *domus ecclesiae* » une plus grande importance. Mais les circonstances politiques, aussi bien que les troubles sociaux de la fin du IIIe siècle, ne permettaient qu'un précaire établissement. La persécution de Dioclétien et celle de Constance (303-306) entraînèrent la démolition des églises des Gaules[2], et si, par un hasard peu probable, celle de Narbonne fut épargnée, la tourmente ne dut pas favoriser son embellissement. Aussi, parmi la série des sarcophages historiés provenant de la primitive église de Narbonne, n'est-il pas étonnant de ne trouver aucun exemplaire de la fin du IIIe siècle, tandis que nous en possédons encore cinq de la seconde partie du IVe siècle.

L'édit de Milan, en proclamant la liberté de conscience, permit au culte chrétien de transformer ses édifices pri-

1. Abbé Sabarthès, *Étude historique sur l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne*, p. 14, note.

2. Voir à ce sujet les textes contradictoires d'Eusèbe (*Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIII, édit. Heinichen, t. I, p. 395) et de Lactance (*De mortibus persec.*, c. XV, *P. L.*, t. VII, col. 217).

Digitized by Google

vés en monuments publics et, à l'occasion, de les établir sur les ruines des temples délaissés. Nous voyons alors à Narbonne, vers 350, les riches sarcophages se multiplier autour du tombeau de saint Paul, dans le sanctuaire agrandi. A la faveur des nouvelles lois, le nouveau culte, abandonnant les faubourgs où il était auparavant rélégué, s'établit officiellement au cœur de la cité, et nous pouvons, en toute assurance, placer dans la seconde partie du IVe siècle la construction de la basilique latine qui a précédé, dans la cité même de Narbonne, celle de l'évêque Rustique. Un passage, trop peu mis en relief, de la célèbre inscription dédicatoire de 445[1] nous donne de formelles précisions sur ce point. Nous apprenons qu'avant d'édifier sa nouvelle basilique l'évêque Rustique passa trente-sept jours à déblayer les ruines de l'ancienne église et reprit la construction jusqu'aux fondements : « ... *coepit deponere parietem ecclesiae dudum exustae, XXXVII die quadratum in fundamentis poni coepit* ... »

Une basilique chrétienne avait donc précédé, à Nar-

1. « Deo et Christo miserante, limen hoc collokatum est anno IIII consule Valentiniano Augusto VI, III kalendas decembris, XIX anno episcopatus Rustici.

« Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de sorore nepus (*sic*), episcopi Veneri socius in monasterio, conpresbyter ecclesiae Massiliensis, anno XV episcopatus sui, die anni V, III idus octobris, curantibus Urso presbytero, Hermete diacono, et eorum sequentibus, *coepit deponere parietem ecclesiae dudum exustae, XXXVII die quadratum in fundamentis poni coepit.* Anno II, VII idus octobris, absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus Galliarum prefectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus suscipere, inpendia necessaria repromittens quae per biennium administrationis suae prebuit, artificibus mercedem solidorum DC ad operas et cetera solidorum ID; hinc oblationes scilicet episcopi Venerii solidos C; episcopi Dynamii, L; Oresii, CC; Agraecii... et de conlatione... saluti... » *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, tome XV, p. 371, n° 1269.

Digitized by Google

bonne, dès la fin du IVe siècle, celle de l'évêque Rustique, et sur l'emplacement même où devait s'ériger l'édifice de 442. Mais cette église, comme toutes les basiliques de la Gaule, était une construction médiocre, puisque, dévorée par un incendie, on dut la reprendre dans ses fondations, et qu'il fut possible, après un déblaiement de trente-sept jours, de poser les bases d'un nouvel édifice plus vaste dont l'achèvement demanda plus de trois années.

Ces considérations sur les deux premiers édifices chrétiens de Narbonne nous incitent à croire que notre édicule ne leur a pas appartenu. L'importance artistique de ce monument permet, en effet, d'attribuer à l'édifice qui l'abritait, une richesse architecturale qu'il est difficile d'accorder aux deux primitives églises de Narbonne. Cette œuvre d'art, au contraire, répondait à la magnificence de l'église de Rustique, élevée à grands frais, avec le concours officiel du préfet des Gaules et des évêques de la province, et dont les restes somptueux provoquent encore notre admiration.

Si l'histoire archéologique de Narbonne nous fournit quelque présomption sur la chronologie de notre monument, le style même de cette œuvre nous permet avec plus de certitude de la rattacher à l'art du Ve siècle pénétré d'influences byzantines. En effet, si l'art gallo-romain des quatre premiers siècles ne nous offre point d'œuvre similaire dans le plan et le caractère de la décoration, parmi les monuments : édifices, sarcophages, mosaïques, ivoires ou manuscrits qui, depuis la fin du IVe siècle jusqu'au VIIe, dans la décadence de l'art classique, nous montrent les manifestations d'un art nouveau, il est facile de retrouver les éléments dont s'inspire le style de notre édicule.

A cet art nouveau il se rattache d'abord par le plan. Si

Digitized by Google

le plan central à forme *extérieure* polygonale n'est pas usuel dans les trois premiers siècles, il devient plus commun à partir du IVe, soit à cause des influences de l'Orient, où la forme polygonale dans les édifices chrétiens est plus usitée[1], soit, en Occident, par l'évolution de l'architecture romaine; au Ve siècle, cette forme, génératrice de la coupole à pans, est définitivement établie et triomphe dans les deux pays. Après les grands mausolées comme celui de Dioclétien à Spalato[2], viennent, non seulement en Italie[3] mais en Gaule[4] même, la série des baptistères polygonaux des IVe, Ve et VIe siècles, les basiliques de même forme, enfin quelques *ciboria* comme celui de Cividale qui, jusqu'au VIIIe siècle, utilisent la forme octogonale. C'est à la catégorie de ces plans byzantino-ravennates ou romano-ravennates, précédés le plus souvent d'un narthex, que nous pouvons rattacher celui du monument de Narbonne.

Autant que le plan, les lignes de son élévation se rapprochent des formes en vogue dont l'art occidental et surtout l'art byzantin ont, alors, multiplié la représentation. Dans les fonds architecturaux qui ornent les mosaïques des absides et des coupoles[5], les nombreux ivoires ou diptyques consulaires aussi bien que les enluminures des ménologes grecs, édifices circulaires, baldaquins, porti-

1. Églises des Saints-Apôtres, de Saint-Serge, à Constantinople, églises de Nazianze, de Néocésarée... etc...

2. Plan central : 1° à forme circulaire : à Rome, temple de Romulus, fils de Maxence, mausolée de Sainte-Constance, sur la via Nomentana, celui de Sainte-Hélène, sur la via Casilina; 2° à forme polygonale : mausolée de Théodoric, à Ravenne.

3. Baptistères de Constantin à Rome, de Neone à Ravenne, la basilique de Saint-Vital dans la même ville, celle de San Lorenzo à Milan.

4. Baptistères de Riez, de Fréjus, de Bapteste, d'Angers, église circulaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, basilique de Perpetuus à Tours.

5. Mosaïque de Sainte-Pudentienne à Rome, palais de Théodoric, dans la mosaïque de Saint-Apollinaire-Neuf à Ravenne... etc...

Digitized by Google

ques et dômes, constituent, en effet, la part la plus importante du décor stylisé.

Mais, plus que les lignes d'ensemble de notre édicule, certains détails de la décoration sont particulièrement significatifs. Parmi les plus caractéristiques, la *cella* demi-circulaire, ornée d'une coquille et précédée du portique à fronton surbaissé, rappelle l'un des motifs de décoration les plus répétés, à la même époque, sur les monuments byzantino-ravennates. Déjà, vers l'Orient, plus que dans l'art gallo-romain, certains édifices de Syrie, comme la basilique de Chaqqâ[1], montraient cette forme d'abside à coquille, et les byzantins introduiront jusque dans l'Afrique du Nord ce motif que l'on retrouve dans l'abside de la basilique du Kef et dans les ruines d'Haïdra. Dès le IIIe siècle l'abside à coquille se combine avec l'architrave surbaissée du fronton sur les sarcophages de Sidamara[2], en Asie-Mineure. Ces mêmes éléments décorent les stèles chrétiennes de l'Egypte et, dès le IVe siècle, cette influence orientale s'exerce à Ravenne sur quelques sarcophages[3] où la niche à coquille, encadrée d'un portique, remplace les entrecolonnements et les frondaisons classiques. Ce motif persiste jusqu'au VIIe siècle dans l'ornementation des sarcophages, même de la Gaule[4], mais il est, dès le VIe siècle, assez mal traduit, en méplat, dans un art très inférieur. Il importe, d'ailleurs, de remarquer que, dans les sarcophages de la Gaule aussi bien que sur les bas-reliefs funéraires romains et gallo-romains qui ont employé le décor de la coquille, le nœud de cette coquille

1. De Vogué, *Syrie Centrale*, pl. 15, f. 1, pl. 16.

2. Th. Reinach, *Monuments Piot*, t. IX.

3. Ravenne, église Saint-François, sarcophage du IVe siècle; église Saint-Apollinaire in classe, tombeau de l'archevêque Jean V (VIIIe s.). V. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, C. I, pp. 118, 124.

4. Éd. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, pl. IX, X, *Sarcoph. ch. de la Gaule*, pl. LI, LV.

Digitized by Google

est placé au sommet de la courbe concave, tandis que sur les monuments syriens, égyptiens, byzantins ou ravennates et dans la *cella* de l'édicule narbonnais, les rais de la coquille convergent vers le bas de la voûte en quart de sphère.

Ces formes originales, qui rattachent notre monument à un art quelque peu différent de l'art gallo-romain, par leur répétition même, sont bien caractéristiques d'un style et d'une époque. En dehors de la sculpture funéraire on retrouve, en effet, ce même décor dans les remarquables ambons de Salonique dont le plus riche date du v^e^ siècle, sur les colonnes sculptées du ciborium de Saint-Marc à Venise (vi^e^ siècle) et les panneaux de la chaire de Maximianus à Ravenne. Dans la grande mosaïque du baptistère des Orthodoxes, à Ravenne, l'abside à coquille et le portique à fronton surbaissé, bordé d'une *transenna*, forment le cadre de la décoration[1]. Enfin, parmi la nombreuse série des ivoires qui, du v^e^ au vii^e^ siècle, utilisent le même fond ornemental, nous retrouvons dans certaines pyxides du v^e^ siècle[2], dans les diptyques consulaires[3] ou impériaux, ces éléments d'un style très particulier où domine, avec le portique « archivolté » et sans architrave, la *cella* à coquille des décors byzantins et ravennates.

Ainsi l'édicule de Narbonne doit être rattaché, par ses formes originales, à cette période où, du iv^e^ au vii^e^ siècle, l'art occidental s'est imprégné d'influences byzantines. Mais certains détails de la décoration, comme les bases et les chapiteaux des colonnes, le dessin des *transennae*, la

1. L'ensemble de ce décor se trouve réuni d'une façon plus complète dans la belle mosaïque de Saint-Georges de Thessalonique. Voir : Texier et Pullan, *Archit. byzantine*, pl. XXX.

2. Rohault de Fleury, *La Messe*, t. II, pl. XLI, pyxide de la collection Basilewsky.

3. Diptyque de Stilicon, de Lampadius, diptyque de Monza, diptyques d'impératrices de Milan, de Tongres.

Digitized by Google

technique de la sculpture, permettent en outre, nous semble-t-il, de fixer la date approximative du v^e^ siècle.

Que nous étudiions, en effet, les œuvres purement gallo-romaines du IV^e^ siècle ou celles qui ont subi quelque influence byzantine, les détails de la décoration architecturale sont d'un art supérieur à celui de notre édicule. Dans les sculptures des sarcophages d'Arles et de Narbonne aussi bien que de Ravenne, les bases des colonnettes sont plus classiques, leurs tores moins surhaussés et les gorges, avec un profil régulier, sont richement ornées de courtes cannelures ; sur les chapiteaux composites, encore bien équilibrés, les feuilles d'acanthe molle, les oves, les volutes se détachent avec un suffisant relief. La même supériorité se manifeste dans les œuvres du IV^e^ siècle qu'une facture plus vigoureuse et sèche et l'emploi de l'acanthe épineuse rapprochent de l'art byzantin, comme certains chapiteaux d'Arles, de Jouarre et du Musée de Narbonne. Ces œuvres ne sont que le premier terme d'une évolution caractéristique du chapiteau composite et corinthien, dans lequel les volutes, inversées ou rattachées à l'abaque selon la mode ionique, ont perdu leur forme primitive ; mais l'abaque gardé son tracé curviligne et la corbeille, toujours élégamment galbée, conserve, malgré la tendance au méplat, sa riche végétation d'acanthe.

Les chapiteaux corinthiens de l'édicule de Narbonne sont plus dégénérés. Dans une forme épaissie, ils gardent encore l'abaque régulier et des volutes assez correctes, mais la corbeille a perdu ses lignes sous la gaîne raidie de l'acanthe épineuse dont le réseau aigu enveloppe le chapiteau et accuse la sculpture en méplat. Ils ne sont point, cependant, le dernier terme de l'évolution. L'art doit s'alourdir encore et les chapiteaux de la crypte Saint-Laurent à Grenoble (VII^e^ siècle) nous font mesurer

Digitized by Google

le chemin parcouru vers la décadence. La volute, à peine creusée dans une masse qui tend vers la forme cubique, devient, alors, un organe inutile et annonce les informes tracés du x^e^ siècle ; au-dessus de la corbeille appauvrie un énorme tailloir absorbe l'abaque et déplace vers le sommet du chapiteau l'équilibre de la composition.

Cette décadence où sombre le chapiteau classique se manifeste même en Italie, dès le vi^e^ siècle, et l'on en peut suivre les effets jusqu'à la renaissance carolingienne. Mais, dans l'évolution des types composite et corinthien, les chapiteaux de notre édicule nous semblent plus près du point de départ classique que du terme de la décadence, marqué par des exemplaires comme ceux de Saint-Laurent de Grenoble. Aussi ne nous paraît-il pas hasardeux de fixer au v^e^ siècle la date de leur exécution, et de constater en même temps sur cette sculpture, comme sur l'ensemble de l'œuvre, la trace d'influences byzantines.

D'autres détails, aussi caractéristiques d'une époque et d'un art, doivent être relevés sur ce monument. Des *transennae* ou clôtures, découpées dans le bloc de marbre et non rapportées, fermaient, peut-être sur toute leur hauteur, les deux côtés du portique. Il en reste assez de traces pour constater que le réseau était formé d'éléments curvilignes symétriques, régulièrement sculptés. Ce tracé régulier et presque géométrique des clôtures se rencontre encore dans les œuvres du v^e^ siècle et du commencement du vi^e^, à Ravenne spécialement, telles que les *fenestellae* de certains autels, les chancels figurés dans la mosaïque des Orthodoxes, les ivoires byzantins. Mais, dès la seconde moitié du vi^e^ siècle, dans l'Italie du Nord comme en Gaule, la correction linéaire disparaît, ainsi que la courbe géométrique, le sens classique est perverti, et c'est dans l'imperfection de ces tracés, la fantaisie hésitante et ca-

Digitized by Google

précieuse des lignes que se manifeste la première influence de l'art barbare.

Enfin, la décoration toute linéaire du monument, qui encadre les pans de la coupole, divise l'architrave et l'attique en compartiments rectangulaires, rappelle, non seulement le style ornemental de nombreux ivoires, mais plus spécialement le décor de certaines œuvres de la fin du v^e^ siècle et du commencement du vi^e^ comme le coffre à reliques de Parenzo[1], les panneaux de plusieurs ambons ou chancels byzantins, la clôture du *matroneum* de Sainte-Sophie à Constantinople[2]. Cette décoration linéaire est enfin traduite par une sculpture appropriée, correcte mais sèche, à faible relief ou en méplat champlevé légèrement sur le fond, qui rappelle les procédés des ivoiriers et la technique des artistes byzantins.

Ainsi l'ordonnance extérieure et intérieure de cet édicule dans le plan et l'élévation, l'ensemble des formes architecturales et de la décoration, le style des chapiteaux et des bases, en même temps qu'ils nous éloignent des trois premiers siècles aussi bien que de l'époque romane, nous incitent à rattacher cette œuvre à l'art qui, du iv^e^ siècle au vii^e^ a recueilli, dans les pays latins, sans pouvoir le garder intact, l'héritage des traditions classiques. Mais des détails caractéristiques, comme la coupole surbaissée à pans, la *cella* à coquille ornée d'un portique avec architrave courbe, le dessin des *transennae*, l'acanthe des chapiteaux, la décoration linéaire et la sculpture en méplat, tous ces traits, combinés dans une même œuvre, ont une signification plus précise et nous permettent, sans que

1. De Lasteyrie, *L'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, p. 96.

2. Ambon de Sainte-Sophie à Salonique; ambon de Saint-Apollinaire-neuf à Ravenne; *plateus* de Saint-Clément. V. Rivoira, *op. cit.*, pars prima, ch. i, pp. 44, 46; pars secunda, ch. iii. p. 495.

Digitized by Google

l'histoire de l'œuvre y contredise, non seulement de fixer la date du v[e] siècle, mais encore de constater sur ce rare monument de l'art latin la trace non moins rare d'influences byzantines.

III. — La destination du monument.

a) *Cet édicule n'était pas destiné aux rites du paganisme.*

La seule étude du style nous a permis de rattacher cette œuvre à une époque d'art exclusivement chrétien ; la singularité de son plan semble confirmer cette attribution et écarter l'hypothèse d'une utilisation païenne.

Dans l'extrême variété des formes que l'art antique a données aux chapelles votives, aux laraires, aux édicules funéraires, la plus commune est celle du portique rectangulaire à fronton soutenu par des colonnes. Il n'est pas rare qu'une *cella*, creusée en forme de conque, s'évide au fond du portique, surtout dans les édicules dressés sur les parois des tombeaux et qui doivent renfermer une ou plusieurs urnes funéraires. Ainsi la partie antérieure de notre monument rappelle quelque peu les formes classiques. Mais les traces, encore apparentes, d'une grille sur cette face antérieure et de clôtures sur les côtés, s'accordent peu avec la destination des laraires, toujours ouverts ; quant aux urnes funéraires elles étaient généralement noyées dans une sorte de maçonnerie, jusqu'au niveau du couvercle, ou même murées dans leurs niches. D'autre part, les trous équidistants de 18 centimètres, forés régulièrement autour de l'édicule, au-dessous du bord supérieur de la base, indiquent que ce monument était, au moins dans certaines circonstances, orné de quelque parure, et isolé sur un piédestal. Enfin, la cavité posté-

Digitized by Google

rieure, creusée dans le bloc derrière la *cella* et munie d'un degré, l'étroite communication établie entre les deux cubicules, la large ouverture béante à l'arrière, toutes ces dispositions nous paraissent absolument inédites parmi les monuments dont nous venons de parler. Ce plan étrange n'est pas une fantaisie d'artiste, comme semble le croire M. Tournal[1], et il a été dressé dans un but qu'il faut expliquer. Cette explication, les cérémonies de la religion domestique, les rites funéraires, les institutions du culte public romain ne nous la donnent pas.

Il est d'ailleurs impossible de croire que la *cella* et son *pronaos*, sculptés à l'époque romaine, aient été plus tard transformés par l'adjonction d'un cubicule, en vue d'une utilisation chrétienne. L'harmonie des formes, l'unité de style, le travail du marbre, identique dans toutes les parties du monolithe, l'usure et la patine uniformes ne permettent point de douter de l'unité de conception et d'exécution de cette œuvre aussi bien que de son utilisation à l'époque tardive du v^e^ siècle.

Enfin, pour restreindre le champ des hypothèses, nous ferons une dernière remarque. Certaines dispositions du monument démontrent qu'il ne devait pas être exposé à l'extérieur. L'attique qui le couronne forme, en effet, autour de la coupole, une sorte de galerie sans issue, réceptacle où l'eau de pluie accumulée aurait entraîné, dès l'origine, les dégradations provoquées, dans des temps plus récents, par l'abandon du monument. D'autre part, la disposition des baies, librement ouvertes à l'arrière, la parure du piédestal nécessitaient une protection extérieure. Enfin, la patine et l'usure spéciales, absolument remarquables, qui malgré un enfouissement prolongé suivi d'une assez longue exposition à l'air libre, sont encore visibles

1. Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne*, p. 109, n° 559.

Digitized by Google

sur le marbre, démontrent, autant que l'attique et l'emploi des draperies, que notre édicule n'a pas servi de chapelle votive à quelque carrefour de Narbonne romaine ou d'édicule funéraire sur les bords de la voie Domitienne.

b) *Cet édicule n'est pas un autel ou un tabernacle roman.*

Un carré, grossièrement tracé à la pointe sous le portique en avant de la *cella*, semble rappeler la pierre sacrée de nos autels modernes. Cette représentation a-t-elle suggéré l'hypothèse d'un autel, émise au Congrès archéologique de 1868? Il est certain, en tous cas, que ce grossier dessin n'est qu'une regrettable dégradation, commise au XIX^e^ siècle avec d'autres mutilations aussi déplorables, lorsque le monument, abandonné sans protection dans le Jardin du Musée, servait de jouet aux enfants. Il est non moins certain que ce monument n'est pas un autel. Aucun signe, aucune inscription, aucune croix de consécration ne distingue la tablette qui lui sert de base. La forme du *sacellum*, la cavité postérieure et surtout la disposition originale des baies, non seulement ne rappellent en rien les autels romans, mais même le type de l'autel chrétien.

La base de l'édicule ne pouvait, en effet, servir de table de sacrifice. Sans doute, beaucoup d'autels, parmi les plus anciens, ont eu des dimensions restreintes ; l'autel de la confession de Saint-Pierre, à Rome, n'a pas plus de o m. 80 de long. Mais la tablette de notre édicule supportait un ciborium dont les colonnes et le fronton auraient réduit l'espace libre, pour le célébrant, à o m. 60 en largeur et o m. 80 en hauteur. Enfin les traces apparentes d'une clôture sur la face antérieure du ciborium, les *transennae* des faces latérales, comme l'ensemble du monument, achèvent de prouver que celui-ci n'a jamais pu servir d'autel.

Digitized by Google

Chapiteau de l'édicule de Narbonne
réduit aux 2/3 de la grandeur naturelle.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

A-t-il été, comme le dit M. Rohault de Fleury, un tabernacle, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot ? L'archéologie affirme qu'il n'a point existé de tabernacles, non seulement sur les autels, mais même indépendants et disposés, en forme d'armoire, à côté des autels, avant la fin des temps romans[1]. Or, comme nous l'avons exposé plus haut, le style de cette œuvre nous paraît caractéristique d'une époque antérieure à la période romane et même aux temps pré-romans ; d'autre part, quelques détails du plan, comme les baies largement ouvertes à l'arrière, ne s'accordent pas avec la destination du tabernacle. Enfin, cette opinion que l'édicule appartient à l'époque romane repose en partie sur une erreur historique initiale. La tour mauresque, dont la démolition a livré notre monument, ne date pas du XIII^e^ siècle puisque les documents du XI^e^ siècle la mentionnent sous le nom même de « *turris mauresca* ». Il n'est pas possible qu'une œuvre d'art aussi importante que cet édicule ait été, vers l'an 1200, enlevée de l'édifice religieux qu'elle honorait, pour être enfouie dans le cœur de la maçonnerie d'une tour à tout le moins pré-carolingienne. Aussi croyons-nous devoir écarter l'hypothèse du tabernacle roman.

Sans doute, au V^e^ et au VI^e^ siècle, cet édicule aurait-il pu protéger, suspendue à la voûte de son portique, la pyxide ou la colombe eucharistique que l'on attachait au ciel des *ciboria*. Mais le plan original, à double cubicule, la dimension et la disposition des baies non clôturées, l'ensemble de l'œuvre et l'histoire même de l'art religieux ne peuvent, non plus, s'accommoder d'une telle explication.

1. De Lasteyrie, *op. cit.*, p. 690.

Digitized by Google

c) *Ce monument est un coffre à reliques.*

Si le style et le plan de l'édicule semblent écarter les attributions précédentes ils s'accordent au contraire avec la destination que nous croyons pouvoir lui donner, et qui est celle d'un coffre à reliques. Du IVe au VIIIe siècles de nombreuses basiliques d'Occident et d'Afrique ont possédé ces *loculi* de marbre ou de pierre renfermant un coffret, la « *capsa* », destiné à garder les reliques. Sans parler des découvertes faites dans les basiliques africaines, comme celle d'Aïn-Zirara[1], les basiliques de Rome, Ravenne, Torcello, Parenzo[2] nous ont conservé des exemplaires variés et caractéristiques de *loculi*-reliquaires des Ve ou VIe siècles.

Ces *loculi* ou coffres à reliques placés, le plus souvent, sous l'autel principal de la basilique, tirent leur origine des confessions primitives, les « *memoriae martyrum* » des premiers siècles, et plus spécialement de l'autel-tombeau. La « *memoria martyris* » d'après saint Augustin[3], est le lieu où se dresse l'autel, l'ensemble des deux parties essentielles du monument sacré, l'une inférieure : la confession, véritable hypogée sépulcral avec porte, escalier, *fenestella* et lampes ; l'autre, supérieure : l'autel couvert d'un ciborium soutenu par des colonnes et entouré d'une balustrade, *pluteus* ou *transenna*.

Dans les basiliques qui ne possédaient point le corps

1. De Rossi, *La capsella argentea*, Roma, 1889; item, *Bulletino di archeologia christiana*, 1887, p. 129.

2. A Rome : église des Saints-Apôtres, Santa Maria in via Lata, Saint-Alexandre, Saint-Sébastien; à Ravenne : église Saint-Jean (autel du Ve siècle, avec coffre et fenestella); à Parenzo, autel d'Euphrasius (VIe siècle).

3. Saint Augustin, *De Civ. Dei*, XXII, c. 8, nos 11, 12; de Rossi, *Bullet. di archeol. christ.*, 1877, fasc. III; 1878, pp. 115, 116, 117.

Digitized by Google

entier d'un martyr ni de confession souterraine, ce qui est le cas le plus fréquent, les reliques étaient déposées sous le sol de l'autel, dans une cavité peu profonde, ou dans le support même de l'autel. L'Afrique offre des exemples remarquables de *loculi* creusés sous l'autel[1]. Certaines basiliques de Rome, Ravenne, Grado et d'autres villes ont conservé des autels formant de véritables *loculi*; ailleurs, comme à Rimini[2], un simple support d'autel, une colonne évidée en forme de petit sépulcre, renferme la *capsella* des reliques; de cette catégorie dérive le cippe d'Ensérune, dans l'Hérault.

Cependant, dans les catacombes même, la pratique de l'autel-tombeau n'était pas absolue, et elle devient plus rare dès le IVe siècle, en même temps que se répand le culte des reliques; certaines églises vénèrent les corps saints en abritant les sarcophages sous de riches tentures ou de somptueux *ciboria*. Ailleurs, les reliques de moindre dimension sont enfermées dans de véritables monuments distincts de l'autel, cippes comme le marbre de Céleyran ou confessions en miniature comme l'édicule de Parenzo et celui de Narbonne.

Tous ces monuments, confessions, autels ou édicules des Ve et VIe siècles qui protègent la châsse des reliques portent d'ailleurs, dans la langue de l'Église, le même nom de *memoriae* et cette dénomination s'étend jusqu'à la *capsella* ou châsse portative elle-même[3].

Quelles que fussent ces *memoriae*, la nécessité de les adapter au culte dont les fidèles entouraient les reliques, leur a imposé dans l'ensemble un plan dont les éléments

1. Aïn-Zirara, Henchir-Akhrib, Aïn-Fakroum, Satafis. V. Dom Leclercq, *dict. d'arch. chrétienne*, t. I, col. 710 et sq.

2. De Rossi, *Bullet.* 1878.

3. Saint Augustin parle de la *memoria* des reliques de Saint-Étienne : « *episcopus memoriam martyris portabat* ». *De Civ. Dei*, XXII, c. 8. nos 11, 12.

Digitized by Google

essentiels sont les suivants : d'abord le *loculus* proprement dit, ou cavité qui contenait et protégeait la *capsa* des reliques, ensuite un espace libre, attenant, au-dessus ou au-devant du *loculus*, espèce de cubicule dans lequel les fidèles déposaient les « *sanctuaria* », « *linteamina* », « *brandea* », linges ou objets qui, ayant touché ou approché la châsse des reliques, étaient ensuite exposés à la vénération publique. Dans les confessions et la plupart des autels-tombeaux la cavité contenant la châsse était située au-dessous du sol de l'autel. Les fidèles, par une ouverture verticale placée sur la face ou dans le soubassement de l'autel, la « *fenestella confessionis* », plongeaient la tête ou le bras dans le cubicule supérieur et pouvaient, à travers une autre ouverture horizontale, la « *cataracta* », faire toucher leurs « *brandea* » aux reliques déposées dans la cavité inférieure. Des textes significatifs rappellent cette coutume liturgique[1] et Grégoire de Tours nous parle des pèlerins accomplissant ce rite sur le tombeau de saint Pierre[2]. Dans les autels dont la base elle-même enfermait le *loculus* des reliques et dans les édicules distincts des autels, une disposition plus simple permettait d'apercevoir directement ce *loculus*, à travers la *fenestella*, et la *capsa* elle-même visible ou non derrière sa *cataracta*. Tel est le cas de l'édicule de Narbonne.

La vénération des corps saints et la coutume des *brandea* étaient si développées que l'on retrouve sur les sarcophages mêmes, en dehors des autels, la trace des dispositions originales décrites plus haut. Non seulement les

1. Requête adressée, au nom de Justinien, en 520, au pape Hormisdas : « Sanctuaria beatorum apostolorum Petri et Pauli secundum morem ei largire praecipite, et, si potest, ad secundam cataractam ipsa sanctuaria deponere. » Cozza Luzzi, *Le chiave di S. Pietro, memoria storica* dans *Studi in Italia*, an. VII, t. I, fasc. 5.

2. *De gloria Martyrum*, l. I, c. XXVIII. *P. L.*, t. LXXI, col. 728.

Digitized by Google

tombes des confesseurs étaient usées par le contact et les baisers des fidèles, mais quelquefois une ouverture pratiquée dans la paroi verticale du couvercle (sarcophages de l'école d'Arles), permettait de déposer les *brandea* au-dessus de la tombe sacrée, celle-ci, encastrée dans le mur ou recouverte d'une *palla*, n'étant pas accessible autrement[1]. Quelques sarcophages de l'école d'Aquitaine ont aussi leur couvercle à rampants, perforé d'une étroite ouverture, par où les fidèles pouvaient contempler les reliques, et même glisser certains objets jusqu'au contact des corps saints; le musée lapidaire de Narbonne conserve plusieurs exemplaires ainsi disposés.

Les développements qui précèdent doivent nous expliquer les formes architecturales et la signification liturgique de notre édicule. Le *sacellum* ou petite chapelle formée par la partie antérieure du monument, clôturé par une grille et des *transennae* de marbre, constituait un véritable *loculus* dans lequel la châsse des reliques était exposée, en sûreté, à la vénération des fidèles. Le réduit contigu à cette chapelle, largement ouvert à l'extérieur, permettait de déposer des objets auprès des reliques et d'atteindre la châsse elle-même, à travers l'ouverture pratiquée entre les deux cubicules.

Ainsi le plan original du monument, difficilement explicable dans toute autre hypothèse, s'accorde parfaitement avec sa destination de coffre à reliques. Les détails de cette singulière ordonnance trouvent aussi leur explication dans la coutume liturgique décrite plus haut. La grille métallique, dont les traces sont encore apparentes, protégeait les reliques sans les cacher et permettait seule, en s'ouvrant, d'enlever ou de replacer une

1. Sarcophage de Saint-Maximin. E. Le Blant, *op. cit.*, pl. LIII, fig. 2.

Digitized by Google

châsse quelque peu volumineuse. Et l'on sait comment la dévotion des fidèles, pour posséder les clés de ces grilles sanctifiées, s'ingéniait à les remplacer par de précieuses clés d'or. Mais on comprend que la face principale du monument vénéré dût être respectée et que la grille ne s'ouvrît pas à tout instant, pour l'introduction des *brandea*. Aussi la baie, largement et librement ouverte à l'arrière, en jouant le rôle de *fenestella*, permettait-elle aux fidèles de déposer leurs objets de piété dans le réduit voisin des reliques, tandis que l'ouverture intermédiaire, véritable *cataracta*, assez grande pour qu'on pût toucher à la châsse, était trop petite (0 m. 12 × 0 m. 20) pour que les reliques fussent exposées aux dangereuses indiscrétions du public. Ainsi peuvent s'expliquer la place, les dimensions et le rôle de ces curieuses baies que l'on doit rattacher au plan primitif de l'édicule.

La même coutume liturgique doit nous rendre raison de quelques autres détails aussi singuliers. Dans le réduit situé à l'arrière du monument, un degré de 0 m. 20 de haut occupe la moitié de la surface libre, ménageant ainsi, en dehors de l'axe des baies, un plan où l'on pût déposer certains objets, à l'abri de tout geste maladroit. Nous savons quels objets l'on déposait au pied des tombes sacrées. C'étaient des coffrets-*brandea*, renfermant des fragments de tissu précieux sanctifiés par le contact des reliques, et que l'on distribuait ensuite aux fidèles; des lampes, qui brûlaient en permanence auprès de la châsse et dont l'huile sainte était appliquée sur les plaies des pèlerins malades; c'étaient encore des « eulogiès », petites ampoules plates que les fidèles emplissaient d'huile et déposaient auprès des corps saints, pour les emporter ensuite, consacrées par la vertu rayonnante des confesseurs. Le plan du degré, sensiblement incliné, l'encoche pratiquée dans le léger seuil de l'ouverture ar-

Digitized by Google

rière, paraissent destinés à favoriser le nettoyage du réduit qui avait renfermé les *brandea*, les lampes ou les « eulogies ».

Une dernière disposition semble, enfin, confirmer l'utilisation cultuelle de l'édicule. Il n'est pas douteux, nous l'avons vu, que sa structure le destinât à l'intérieur d'un édifice. Monument sacré, exposé dans l'abside du temple à la vénération des fidèles, il était orné comme un autel. Si, l'attique étant mutilé, nous n'avons pas d'indices sur la décoration de la partie supérieure, les trous forés régulièrement autour de la base montrent que cette base était, à certains jours au moins, entièrement parée de draperies ou d'autres ornements précieux.

L'histoire de la liturgie corrobore cette affirmation. Nous savons que les parois des confessions, les arcs des *ciboria*, étaient, au v^e^ siècle, ornés de « *paraturae* », « vela per arcora del ciborio », ou recouverts de matières précieuses. « E certo l'uso dei veli intorno all' altare fino dal secolo quarto » dit J. B. de Rossi[1]. Les mosaïques de Ravenne représentent ces édicules ornés de voiles retombant à longs plis autour de leurs bases, et comme nous l'avons déjà dit, en Gaule même, les tombes vénérées étaient parfois ornées d'une « *palla* » qui les recouvrait en partie. Ainsi notre édicule pouvait-il, selon la coutume, être enveloppé de voiles précieux ; il est certain, en tout cas, que sa base était entièrement décorée et que le monument, exposé sous les voûtes d'un édifice, dressé sur un piédestal et accessible de tous côtés, était propre à la destination cultuelle que nous lui attribuons.

Tels sont les arguments qui nous ont fait adopter l'explication du coffre à reliques. A ces raisons, tirées de l'étude même du monument, nous ajouterons quelques

1. De Rossi, *op. cit.*, an. 1877, fasc. III.

Digitized by Google

considérations secondaires, il est vrai, mais qui, puisées dans l'histoire archéologique de Narbonne, peuvent, indirectement, donner plus de force à notre hypothèse et préciser davantage le sort de l'édicule.

L'histoire archéologique de nos monuments religieux ne contredit pas, en effet, nos explications et nous permet de conclure que ce reliquaire du v^e^ siècle a bien pu appartenir à la basilique latine de l'évêque Rustique. Nous avons déjà vu par l'étude du style de cette œuvre, et l'histoire de l'Église de Narbonne, que notre édicule ne pouvait se rattacher au premier édifice chrétien élevé, hors de la cité, par saint Paul ou ses successeurs. En outre, les sources les plus autorisées nous rapportent que, jusqu'à l'année 409, au moins, le corps du confesseur demeura exposé dans un sarcophage à la vue des fidèles. A l'approche des Vandales, seulement, il fallut enterrer le sarcophage ou murer le tombeau et l'invention solennelle des reliques ayant eu lieu à la fin du VIII^e^ siècle[1], le corps entier de l'apôtre fut de nouveau exposé dans une châsse dont les translations successives en 1244, 1339, 1650, suivirent les agrandissements ou les transformations de l'église suburbaine.

Ainsi de la seconde décade du v^e^ siècle à la fin du VIII^e^ seulement, les Narbonnais auraient-ils pu vénérer, dans le reliquaire monumental, s'il eût appartenu à l'église du faubourg, quelques restes distraits du corps de leur saint patron. Et cela n'est pas pour infirmer notre thèse sur la date et le sort de l'œuvre discutée. Mais la découverte de ce monument dans les environs immédiats de l'ancienne basilique urbaine, la qualité du marbre, identique à celui du linteau de Rustique, l'importance artistique de cette

1. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, départements*, vol. IX (*Narbonne*, n° 4) : Manuscrit du chanoine Guillaume Hulard, 1364, fol. 49 v°, et sq.

Digitized by Google

œuvre et les traces d'un art contemporain de l'église latine de 442, tout cela nous autorise à rattacher, avec plus de vraisemblance, l'œuvre exceptionnelle à la basilique de Rustique, qui fut, nous en avons les preuves, le premier monument religieux de quelque importance élevé dans la cité de Narbonne.

Cette attribution est d'autant plus vraisemblable que le reliquaire, confession réduite, était plus utile à la nouvelle basilique. Celle-ci ne possédait point, en effet, le corps du confesseur de Narbonne, vénéré *extra muros*, ni celui d'autres saints patrons, et n'avait pas été établie sur une crypte ou confession souterraine. Si l'histoire n'a pas conservé le souvenir de saints locaux vénérés dans quelque sarcophage de la basilique, nous savons cependant que celle-ci était déjà riche en reliques. D'ailleurs, dans la banlieue même de Narbonne, le cippe de Céleyran nous montre une modeste église qui possédait, en 420, les reliques des saints Saturnin et Marcel; la chapelle voisine de Saint-Félix gardait celles du martyr de Gérone. L'église métropolitaine ne pouvait être plus pauvre que ces petites basiliques.

D'autre part, aucun document écrit, aucune tradition, nulle trace archéologique, ne nous font présumer que la basilique du v^e^ siècle, aussi bien que l'église pré-romane qui lui succéda, aient possédé une crypte ou confession souterraine. Ce silence ne doit pas nous étonner, si l'on considère l'origine des cryptes de la Gaule chrétienne aussi bien que celles des autres pays, confessions primitives ou restes d'églises plus anciennes. S'il y a eu, à Narbonne, une « *memoria* » analogue à celles de l'Italie ou des sanctuaires célèbres de la Gaule, cette confession n'a pu être édifiée que sur le tombeau de l'apôtre de Narbonne, exposé, jusqu'au v^e^ siècle, dans l'église primitive du faubourg. La basilique construite au IV^e^ siècle, dans la cité romaine, n'a

Digitized by Google

pas été et ne pouvait être[1], d'ailleurs, élevée sur un tombeau du IIIe siècle, et Rustique lui-même, le promoteur de l'œuvre nouvelle, ne fut pas enseveli dans l'église qu'il avait fait édifier, mais dans la chapelle de Saint-Loup, située hors des murs et distante d'un mille à l'est de la cité. En outre, l'inscription dédicatoire du nouvel édifice, qui rappelle le détail de l'abside, non seulement ne nous laisse pas soupçonner l'existence d'une crypte ou d'une confession, mais nous signale au contraire qu'il fallut abattre ce qui restait de l'édifice incendié, pour le reprendre jusqu'aux fondements. Enfin, l'église pré-romane, élevée en 890, sur le même emplacement et dont l'abside n'a disparu qu'après 1344, n'a pas laissé, non plus, sur les lieux ou dans les documents, la moindre trace de constructions souterraines.

Ainsi l'archéologie ne nous fournit aucune présomption sur l'existence d'une confession souterraine dans l'église métropolitaine de Narbonne, et l'emploi du coffre à reliques s'accorde avec le culte de nos saints et l'histoire de nos monuments religieux. Le reliquaire monumental, découvert à quelques cent mètres de la basilique et contemporain, par son style, de l'église du Ve siècle, a donc pu appartenir à cet édifice et, comme dans beaucoup de basiliques de la même époque, remplacer, pour le culte des reliques, la confession des églises primitives.

Conclusion.

En proposant notre explication au sujet de l'édicule de Narbonne, nous ne nous dissimulons point la difficulté que nous avons abordée et aussi essayé de résoudre. Ce

1. La loi romaine interdisait la sépulture dans l'enceinte des villes.

Digitized by Google

monument est-il unique dans son originalité? L'histoire de l'art, en tout cas, ne présente point d'exemplaire identique, qui puisse nous aider à expliquer d'une indiscutable façon cette énigme archéologique. Nous avons cependant recherché cette solution dont le monument porte en lui-même les éléments. Si rares en effet qu'elles nous apparaissent, l'art a revêtu ses formes d'un style caractéristique, et, dans le tracé du plan, l'élévation du « *sacellum* » à portique et à coupole, dans les détails de la petite abside, des bases et des chapiteaux aussi bien que dans les procédés de la sculpture, si nous ne retrouvons pas les formes classiques des trois premiers siècles, nous pouvons reconnaître, avec les marques de la décadence gallo-romaine, les traces d'un art nouveau qui s'épanouit au v^e^ siècle dans le monde chrétien.

S'il convient de rattacher cette œuvre à l'art du v^e^ siècle, il nous paraît aussi que les dispositions originales du monument sont seulement explicables dans l'hypothèse d'une utilisation chrétienne. Le plan du double « *sacellum* » et l'existence certaine de clôtures sur la face antérieure de l'édicule, l'aménagement intérieur et la disposition curieuse des baies, la trace des crochets de suspension autour de la base, aucun de ces détails n'évoque, pour nous, une coutume, un rite religieux ou funéraire des temps païens, et l'ensemble du monument n'a point d'exemple dans les œuvres de l'antiquité. Au contraire, en même temps qu'elles se rattachent à l'art du v^e^ siècle, les formes de l'édicule s'expliquent par les coutumes chrétiennes de cette époque et non celles du Moyen-âge, et le culte des reliques, qui a créé, entre le IV^e^ et le VI^e^ siècle, des monuments comme celui de Parenzo et d'autres villes, peut nous rendre raison — nous avons essayé de le démontrer — de tous les détails du monument de Narbonne.

Digitized by Google

Sans doute, cette œuvre est originale et les coffres à reliques, signalés dans l'histoire de l'art, n'ont point tous la complication du plan et la forme monumentale de l'édicule de Narbonne. Mais cette originalité même nous paraît fort instructive et c'est en la signalant que nous voulons clôturer notre étude. Elle marque, nous semble-t-il, le terme moyen d'une curieuse évolution dans l'histoire artistique du culte des reliques, depuis les confessions des âges apostoliques, l'autel-tombeau des IVe et Ve siècles, les cippes comme celui de Céleyran et les édicules comme celui de Parenzo, jusqu'aux châsses mérovingiennes et aux reliquaires monumentaux de l'âge gothique. Par ses formes architecturales, notre édicule rappelle les « *memoriae* » des premiers siècles et surtout les mausolées chrétiens des IVe et Ve siècles; par ses dispositions intérieures, il évoque les rites de la vénération des reliques, pratiqués auprès des confessions et des autels-tombeaux de la même époque; mais son isolement de l'autel et sa place indépendante dans l'église en font le prototype des grands reliquaires romans et gothiques autant que le dernier souvenir des antiques confessions.

Jusqu'au IVe siècle, en effet, de précieux coffrets, quelquefois richement ciselés, mais rarement exposés à la vue des fidèles, gardent les restes des saints dans les cryptes ou sous les autels. Quelques-unes de ces *capsellae*, bientôt multipliées par la diffusion du culte des reliques, sont même de simples boîtes que les fidèles pieux portaient suspendues à leur cou. A Narbonne, au contraire, dans le *loculus* devenu reliquaire monumental, la châsse était exposée aux yeux de la foule. Dès le VIe siècle la transformation est accomplie; il n'y a plus en Gaule de coffre à reliques, et la boîte que ce *loculus* renfermait, remplace elle-même le monument dont elle empruntera les formes

Digitized by Google

architecturales. Alors commence la série des châsses mérovingiennes et carolingiennes, dont les reliquaires de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Bonnet-Avalouze et quelques autres, nous montrent les plus anciens exemplaires. Les formes ne sont encore que la réduction des sarcophages, ou des architectures rudimentaires, embellies par les richesses de l'orfèvrerie barbare ; mais au terme de l'évolution, nous aurons les merveilleuses châsses que l'art roman et l'art gothique vont exposer sur l'autel des reliques.

Ainsi, notre monument, témoin de vieilles coutumes liturgiques et d'un art classique dégénéré, annonce, en même temps, les nouvelles tendances de la vie cultuelle, exprimées par les formes d'un art nouveau. Et cette originalité donne, nous semble-t-il, à l'édicule de Narbonne, dans l'histoire de l'art chrétien, une importance qu'il n'était pas inutile de relever.

Abbé L. Sigal.

Digitized by Google

LA CHASSE GOTHIQUE DES SS. MARTYRS DE CAUNES

En 1880, un érudit de Caunes, M. Louis Béziat, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, entreprit de faire l'histoire de l'abbaye bénédictine de Caunes[1]. Son ouvrage fut imprimé à ses frais par Claudin, éditeur à Paris, et parut la même année[2]. Pour se bien documenter, l'auteur visita minutieusement l'église abbatiale et découvrit une vieille châsse au fond d'une armoire, située dans la sacristie. Sous la couche de plâtre orné d'arabesques dorées qui la recouvrait, et qui s'était effritée sur une petite partie, il aperçut la trace d'anciennes peintures : il enleva alors totalement cette enveloppe factice, et mit à jour la châsse, avec ses ornements primitifs, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Voici la description sommaire que l'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Caunes* nous donne dans son ouvrage à la page 157. « On doit à Jean de Castelpers une curieuse châsse destinée à renfermer les reliques des quatre martyrs de Caunes; elle a été retrouvée dernièrement dans la sacristie de l'ancienne église abbatiale. On avait jugé à propos dans le XVII^e^ siècle de la recouvrir d'une couche de plâtre doré. Cette couche de plâtre enlevée a mis à décou-

1. Caunes, bourg du canton de Peyriac-Minervois (Aude).

2. *Histoire de l'Abbaye de Caunes, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Narbonne, d'après les documents originaux*, par Louis Béziat. Paris, imprimé aux frais de l'auteur. Se vend chez A. Claudin, libraire-éditeur, 3, rue Cunégaud. M.D.C.C.C.LXXX.

Digitized by Google

vert d'anciennes peintures d'un intérêt archéologique assez considérable, représentant saint Pierre et saint Paul et les quatre martyrs, placés dans quatre niches ogivales. La partie supérieure offre dans quatre cartouches les armoiries deux fois répétées du monastère et de l'abbé. Les premières, deux croix d'argent[1] en sautoir sur fond de gueules; les secondes, d'argent à un castel de sable crénelé et percé de fenêtres[2]. Une inscription nous apprend que ce débris archéologique remonte à l'année 1391. »

Pour illustrer son ouvrage M. Louis Béziat me demanda de lui faire une photographie de l'état actuel de l'ancien couvent de bénédictins et fit apporter chez moi avec mille précautions, pour en faire une reproduction, le coffre à moitié vermoulu qui au bout de 532 ans nous rappelle encore, dans sa vétusté, l'époque de foi où Jean de Castelpers le fit construire et orner de peintures représentant les martyrs, avec les costumes de son temps, comme il était d'usage pour les artistes de cette époque.

Depuis lors, cette châsse, abandonnée par l'administration de la fabrique et laissée à la seule dévotion des archéologues, semble attendre une autre destination, et c'est parce qu'il me paraît que ce vestige précieux de notre histoire locale mérite mieux qu'une place dans une armoire, mais bien plutôt une place dans les vitrines d'un musée d'art religieux, que j'ai essayé dans les lignes suivantes de décrire tout d'abord, avec détails, ce monument de notre vieille dévotion aux SS. Martyrs de Caunes, et d'en faire dans une autre partie un historique circonstancié. L'une et l'autre chose, pour donner à la châsse sa valeur archéologique et lui ménager plus facilement la destination qu'elle semble mériter.

1. Ce sont les clés symboliques et non des croix.
2. Armes parlantes de Jean de Castelpers.

Digitized by Google

Description.

La châsse que fit construire en 1391 Jean de Castelpers, abbé de Caunes (1380-1409), est un coffre en bois de chêne, clos et chevillé de forme rectangulaire. Les deux faces étroites sont terminées en pignon et servent d'appui à un couvercle à deux rampants, qui retombent sur les parois formant la largeur. Ces parois elles-mêmes sont en retrait et entourées d'une saillie moulurée qui leur sert d'encadrement.

La longueur totale de la châsse est de 0,67 c., la largeur de 0,37 c., la hauteur des rampants est de 0,24 c. Ce vieux coffre est fort vermoulu et demande a être manié avec de grandes précautions, sur ses jointures branlantes. L'encadrement d'en bas d'une des larges faces manque, ainsi que celui qui se trouve au bas de l'effigie de saint Paul, et la face la mieux conservée est traversée par une fente coupant par la moitié les images des Martyrs. Les trous de vers sont fort nombreux et cela n'a rien de surprenant si l'on considère la vétusté de l'œuvre et les diverses vicissitudes qu'elle a subies. Cependant les peintures sont bien conservées et nous devons nous estimer encore très heureux de posséder dans son ensemble, à peu près complet, une des rares curiosités archéologiques datant du XIV^e^ siècle et construite en matière si périssable.

Les deux faces opposées, dans la longueur du coffre, portent les images des quatre martyrs avec leur nom au bas de chaque effigie : ces deux côtés sont identiques. Ils sont divisés en quatre compartiments alternativement à fond rouge et à fond vert, surmontés d'une ogive de couleur blanche, dont le départ est appuyé sur un cul-de-lampe placé un peu au-dessous des épaules des personnages.

Digitized by Google

Au-dessous du bandeau, formant encadrement, et entre les ogives, sont peintes plusieurs bandes foncées sur fond rouge, dont l'une d'elles est ornée de petits festons blancs, agrémentés d'un point également blanc au centre. Au-dessus du départ des ogives est figurée l'image de petites niches remplissant les vides laissés entre la bande et l'amorce des ogives.

La détermination des personnages est facile à faire, l'artiste ayant eu soin de peindre leur nom respectif, encore lisible, au-dessous de leur effigie.

En commençant par la gauche, le premier personnage que nous trouvons est saint Amans, évêque, peint sur fond vert. Le saint prélat est figuré dans la pose habituelle d'un pontife bénissant. Sa main gauche tient la crosse inclinée sur son épaule : sa tête auréolée d'un nimbe d'or plein est coiffée d'une mitre blanche, doublée de jaune, avec une ganse dorée sur le front et une autre ganse descendant verticalement sur le milieu de la mitre; de chaque côté se voit tracée une croix de Saint-André de couleur rouge.

Le visage du martyr présente un ovale assez régulier, le bas de la figure est orné d'une barbe blonde, ne se prolongeant que peu au-dessous du menton, les cheveux qui s'échappent des deux côtés de la mitre sont ondulés et roulés vers le fond. Ils rappellent les chevelures que nous voyons représentées dès l'époque de saint Louis, et telles que nous pouvons le remarquer sur la statue de ce saint roi, qui se dresse devant le portail de l'église Saint-Vincent à Carcassonne. Il est revêtu d'une aube qui descend jusqu'à ses pieds, débordant sous les plis et chaussés de mules dorées. Les mains sont gantées de blanc et sur le gant de la main gauche, qui tient la crosse, on voit une minuscule rosace de couleur rouge. Une chape de pourpre retenue par une agrafe d'or, en forme de losange et

Digitized by Google

portant un émail en son milieu, descend des épaules de l'évêque jusqu'à peu de distance de ses pieds, et laisse voir sur sa poitrine une large étole d'un rouge plus clair que le manteau. Elle est ornée de franges et porte sur le bas deux appliques de couleur d'un bleu très foncé avec des broderies blanches.

La seconde figure, celle de saint Luce, se détache sur fond rouge. La tête arrondie, comme les trois autres, porte une abondante chevelure fauve, bouclée sur les oreilles, avec un petit nœud au milieu du front, sa tunique verte est retenue au cou par une agrafe d'or ronde, portant une croix noire. Cette tunique est recouverte jusqu'à mi-jambes par un manteau bleu, sans manches, doublé de jaune et portant un liseré blanc : des sandales brunes chaussent ses pieds écartés et dépassent à peine le bas du vêtement. La main droite du martyr tient une palme dorée, la gauche soulevant les plis du manteau porte un livre relié de couleur brune et aux tranches jaunes.

L'effigie de saint Alexandre vient ensuite, peinte sur fond vert, et présente à peu près les mêmes caractères que la précédente, sauf que la tunique est d'un bleu foncé, l'agrafe du cou rectangulaire et le manteau rouge. Saint Audalde, qui paraît ensuite, se détache sur un fond rouge, son visage est un peu plus allongé que celui de ses frères, sa chevelure est plus longue et plus bouclée, avec toujours le petit nœud au milieu du front. Il tient comme les autres une palme dans la main droite et un livre dans la main gauche. Ces figures ont 0 m. 32 de hauteur.

Les têtes des quatre martyrs et les physionomies, à part celle de l'évêque, auquel le port de la barbe donne un cachet particulier, se ressemblent beaucoup. L'artiste, dans la représentation de tous ces personnages, n'a pas cherché à donner un caractère particulier à chaque figure, elles

Digitized by Google

sont, en effet, sans expression. Le peintre a tenu seulement à varier ses couleurs et, opposant ses diverses teintes, à obtenir une certaine harmonie par l'ensemble de tous ces tons différents.

Du reste, il s'est conformé exactement aux coutumes et aux traditions de son temps pour la figuration des personnages et de leurs costumes : les poses sont raides, guindées, sans variété et sans grâce, comme les figures sans expression.

Les deux faces étroites de la châsse nous montrent les patrons de l'église abbatiale de Caunes, saint Pierre et saint Paul ; ces figures ont o m. 57 de hauteur.

Saint Pierre est représenté en costume monastique, le visage complètement imberbe et arrondi. La tête ornée d'un nimbe d'or, avec festons, porte la couronne de cheveux, tonsure imposée aux religieux, ses oreilles sont larges et écartées des tempes, le cou est nu. Une large agrafe d'or, en forme de losange, soutient un manteau de pourpre, qui descend à larges plis des épaules, jusqu'au niveau des genoux et recouvre à demi une tunique blanche largement ondulée dans le fond et même traînante. Celle-ci se relève à peine pour laisser apercevoir les pieds chaussés de mules d'un blanc légèrement jauni, sur lesquelles on remarque des attaches et aussi des ornements divers.

Les mains de l'apôtre sont gantées de blanc : celle de gauche, qui tient les deux clés symboliques, grosses clés partant depuis le bas de la ceinture jusqu'au-dessus de l'épaule, porte sur le gant deux bagues rouges et un dessin compliqué formant losange comme l'agrafe du cou.

La main droite, serrée dans une étroite manche, s'élève en un geste de bénédiction et porte aussi une bague au médius.

A quatre centimètres au-dessus de la base de l'image et de chaque côté se voit inscrite en caractères blancs la

Digitized by Google

date de l'époque où la châsse fut construite : l'an M° CCC° XCI (1391).

Sur la face opposée, nous voyons la figure de saint Paul. Comme celle de saint Pierre, la tête du saint apôtre est auréolée d'un disque d'or plein, avec d'identiques festons. Le visage est allongé, quelques cheveux formant bandeau ornent son front, les oreilles sont proéminentes : une barbe décolorée descend de sa lèvre supérieure jusqu'à son cou : celui-ci est nu.

Le corps du saint est revêtu d'une tunique brune ou plutôt violacée, se terminant en bas par de larges plis laissant apercevoir les pieds nus. Une agrafe de forme ronde, en or, retient un manteau bleu foncé, orné d'un liseré blanc, qui ne laisse sortir que les mains. La droite tient un large glaive, dont la lame remonte au-dessus de l'épaule jusqu'à mi-tête, la gauche tient un livre avec fermoir et dont les plats sont ornés d'arabesques dorées.

Les couleurs sont admirablement conservées et ont résisté victorieusement aux outrages du temps et à l'action néfaste de la couche de plâtre dont elles furent recouvertes. Avivées avec un peu d'eau, elles prennent un brillant coloris, qui se ternit bientôt avec l'évaporation.

La partie ornementale a aussi été très soignée et les entrelacs formant les cartouches, qui encadrent les armoiries de l'abbaye et de l'abbé, dénotent de la part du peintre un goût particulier pour ce genre de décor.

Il partage ses couleurs comme sur les panneaux inférieurs en faisant alterner le rouge et le vert, sur des fonds marrons : il dispose dans les intervalles d'élégants rinceaux, et pousse le soin de l'ornementation, jusqu'à peindre sur la bande formant chanfrein, autour des panneaux, des étoiles blanches alternées de points rouges, et sur la plate-bande au-dessus, une série d'ovales entrelacés avec un point rouge au centre. L'encadrement est terminé par

Digitized by Google

de fines moulures reposant sur des pieds très courts.

Les deux rampants, aussi ornés, portent sur chacune de leurs faces, encadrées dans des cartouches, les armoiries de l'abbaye et de l'abbé. Les premières se détachent sur fond vert; elles sont de gueules à deux clés d'argent en sautoir; celles de l'abbé de Castelpers, armoiries parlantes, sont sur fond rouge et portent d'argent à bordure crénelée de sable, au château de sable fenestré; l'écusson est surmonté de la crosse abbatiale tournée à senestre.

Telle est à peu près la description que nous pouvons faire de cette précieuse châsse.

Historique.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des discussions critiques sur la véritable origine des saints de Caunes : la lecture des *Acta sanctorum* des Bollandistes (juin, t. I), mettra au courant de ce grave sujet le chercheur curieux de nos origines hagiographiques. En tout cas, nous trouvons à Caunes dès 982, la présence des reliques attribuées couramment à nos quatre saints. On les mentionne en effet dans l'acte de donation d'une terre située sur le territoire de Villerembert par un certain Savigillus, en l'honneur des martyrs de Caunes. Voici ce que nous trouvons dans le *Cartulaire de Mahul*, t. IV, p. 173 : « In Dei nomine, magnus et titulus concessionis, etc... ego igitur in Dei nomine Savigillus dono terram ad sanctorum martyrum Alexandri, Amandi, Luci, Audaldi, qui sunt in domum SS. apostolorum Petri et Pauli, Caunensis monasterio. . et est ipse in territorio Narbonensi, in terminio de villa Lintiniano quae vocant Ramberti... Facta est ista donatione anno XXIX, Lothario rege », etc.

En 1080, la présence des reliques est encore signalée

Digitized by Google

dans l'église du monastère de Caunes[1], « et ideo in Dei nomine, ego Bernarda femina et filii mei, id est Raymundus et Petrus et Arnaldus et filia mea Bernarda. Vapitores sumus ad domui sanctorum Petri et Pauli. Caunensis monasterii, qui fundatus est super rivo Argenti duplo (argent double) ubi beatus Alexander requiescit cum sociis suis », etc.

Ces reliques étaient-elles alors renfermées dans un reliquaire fixe, placé sur l'autel ou derrière la table d'autel, et devant lequel circulaient les fidèles qui venaient pour vénérer leurs Saints protecteurs, ou bien y avait-il déjà à cette époque une châsse mobile portée par des clercs religieux, pour figurer dans les processions, nous l'ignorons.

Mais ce qui est hors de doute, *une inscription précieuse relatant cette date*, c'est qu'en 1391, la confection de la châsse que nous possédons encore fut confiée aux soins des artistes et des artisans de l'abbaye ; car à cette époque les abbayes bénédictines renfermaient non seulement des savants, mais aussi d'adroits ouvriers, d'habiles sculpteurs et des peintres de talent.

Ceux-ci, bien entendu, exécutaient leurs travaux en suivant, consciencieusement, les mœurs, les usages et les coutumes de leur temps. Aussi voyons-nous, dans le vénérable objet qui nous reste, un soin particulier dans l'observation des costumes et un parfait fini dans les décorations en usage au XIV^e^ siècle. Comme je l'ai dit plus haut, cette châsse devait être portée solennellement dans les processions et les cérémonies extérieures qui se déroulaient hors de l'abbaye : il en fut ainsi jusqu'à

1. *Dict. arch. de Viollet-le-Duc* : art. *châsse*. — *Cart. Mahul*, t. IV, p. 77.
Hist. générale de Languedoc, édit. Privat, t. V, preuve CCLXXXIII, col. 663 : Archives de l'abbaye de Caunes.

Digitized by Google

l'époque de la Renaissance, où, sans pouvoir préciser la date, un abbé de Caunes, trouvant peut-être les peintures de la châsse trop naïves et obéissant au goût de l'époque, la fit revêtir d'une couche de plâtre, ornée d'arabesques et de rinceaux dorés.

Elle se trouvait encore dans cet état, toute transfigurée et pimpante, dans ses ornements nouveaux, lorsqu'en 1726, on jugea à propos de la reléguer dans le cabinet des antiques. On vida la vénérable châsse de ses reliques et on les transféra dans quatre nouveaux reliquaires, surmontés chacun par un buste des quatre frères martyrs, tels que nous les voyons aujourd'hui dans notre église paroissiale de Caunes.

Ces bustes sont évidemment très artistiques : le sculpteur a su rendre des physionomies très impressionnantes. Ils sont exposés chaque année, le 5 juin, à l'époque de la fête des saints Martyrs, sur le devant du sanctuaire, figurent dans les processions, et le reste de l'année ils sont placés en vue, derrière une glace surmontant l'autel de la chapelle qui leur est dédiée.

Nous croyons intéressant de reproduire ici, *in extenso*, la traduction du procès-verbal de cette translation, extrait de la notice de M. l'abbé Calvet, curé-doyen de Caunes, en 1894, sur les saints martyrs de Caunes [1].

« L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1724 et le 8e jour des calendes de juillet, sous le pontificat de Benoît XIV et le règne de Louis XV en France, l'illustrissime et révérendissime seigneur François-René de Beauveau étant archevêque primat de la Gaule narbonnaise, conseiller du roi en ses conseils, président né des États du Languedoc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; le

1. *Notice sur les saints martyrs de Caunes, au diocèse de Carcassonne*, par l'abbé O. Calvet, curé doyen. Toulouse, imprimerie et librairie A. Loubens, 27, rue d'Aubuisson, 1894.

Digitized by Google

révérendissime Louis de Sainte-Marthe, supérieur général de la Congréation de Saint-Maur, de l'ordre de Saint-Benoît en France, visiteur de la Province bénédictine de Toulouse; le révérendissime Dom Jérôme de Fourrière, abbé commendataire du monastère des saints Pierre et Paul de Caunes; Dom Dubois, du même Ordre et de la même Congrégation, et enfin le révérend Dom Boireau, père prieur, sous la présidence du très cher seigneur Marc Antoine Ledoux de Juer, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine et primatiale de Narbonne, vicaire général pour le spirituel et le temporel du susdit archevêque. Étaient présents les RR. PP. Dom Antonio Sobabel, supérieur, Dom Joseph Cabanel, Dom Guillaume Lamari, Dom François Mihiel, Dom Grégoire Dumas, Dom Raymond Noveglise, prêtres et religieux dudit monastère, et de plus, maître Jacques Estève, juge légat de l'abbaye; Barthélemy Romieu, Jean-François Dhomps, Jacques Bi et Jean Mestre consuls de la ville, appelés comme témoins, fut solennellement ouverte l'antique châsse en bois, construite en 1391 dans laquelle étaient conservées les reliques des saints martyrs Amand, Alexandre, Luce et Audalde, et furent lesdites reliques placées pour plus d'honneur dans quatre châsses également en bois doré et reproduisant l'image des saints martyrs. En foi de quoi l'illustrissime vicaire général susnommé signa le présent et le munit de son sceau. Ledoux de Juer, vic. gén. » (*Cart. Mahul*, t. IV, p. 77.)

Une fois les reliques transférées dans les châsses neuves, l'antique châsse de Jean de Châteaupers fut réléguée au fond d'un placard. Auparavant elle était placée au-dessus de l'autel des saints martyrs, ainsi qu'il est indiqué dans le procès-verbal, daté du 13 janvier 1664, « de l'inventaire général des reliquaires, autres argenteries et ornements estant de l'église et du monastère de Caunes... En

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo Bastide.

Châsse gothique de Caunes. L'une des façes principales, les saints Amans, Luce, Alexandre et Andalde.

Digitized by Google

Photo Bastide.

Châsse gothique de Caunes. Faces latérales, les apôtres saint Pierre et saint Paul.

Digitized by Google

Digitized by Google

la chapelle des corps saints ou l'autel est paré décement, parce qui est quésté avec un bassin de la confrérie, auquel il y a un tableau à l'huile, représentant le Crucifix avec la Vierge et saint Jean aux costés, au-dessous duquel tableau[1] et au-dessus de l'autel, il y a un coffre ancien, tout formé en assemblage et chevillé, ou sont les ossements des frères martyrs, Amand, évêque, Alexandre, Luce et Audalde, dépeints de part et d'autre du côté du coffre, qui sont les deux faces, avec le nom des saints au bas de l'image de chacun. Ce coffre est enfoncé dans une armoire, qui a sa porte brisée, avec une clef, pour être fermée quand on veult[2]. »

Il est fait aussi mention de cette châsse dans le bréviaire de Carcassonne publié en 1852, sous l'épiscopat de Mgr de Saint-Rome de Gualy (*Pars æstiva*, p. 385), dans cette leçon que nous reproduisons ici.

« Celebris est in Caunis, in hœc diocesi, memoria sanctorum martyrum, Amandi, Alexandri, Lucii et Audaldi, qui Caunenses martyres ideo dicuntur, quod Caunis creduntur oriendi. Eos tradunt, initio saeculi quarti, sæviente Diocletiani et Galerii in christianos persecutione, martyrii palmam fuisse adeptos. At de illorum passionis, loco vel tempore non plus constat. De his, in veteri martyrologio, hæc leguntur, in monasterio Caunensis, prope Narbonam, natalis sanctorum martyrum, Amandi, Alexandri, Lucii et Audaldi, quæ Caunensi oppido susceptam christianæ fidei et pietatis, flammam circumgerentes, dum Christi gloriam quærunt et caliginem infidelitatis, lucis operibus et sermonibus veritatis strenui undique profligant, a tenebrarum principio emissariis intercepta, eum mori se posse annuerunt, sed a præconio divinæ

1. Ce tableau existe encore dans l'église de Caunes, chapelle des Corps saints.

2. Mahul, *Cart.*, t. IV, p. 120, col. II.

Digitized by Google

gratiæ et gloria, cessare non posse, testificarentur, diva tormenta passi, in extremo demum agone dignas beatas immortalitate animas effuderunt : *Anno millesimo trecentisimo nonagesimo primo*, Joannes tertius de Castropercio, Caunensis cœnobii abbas, ut notat vetus inscriptio, capsam fabricari curavit, ubi martyrum reliquæ collocatæ sunt, quæ religiossime asservatæ, pia fidelium veneratione frequentantur[1]. »

Au terme de ces vicissitudes dans l'église de Caunes et avant d'en être, il y a un demi-siècle, définitivement expulsé, le vénérable coffre fut confiné dans un placard et était devenu le meuble où les marguillières préposées à l'entretien des autels enfermaient les linges destinés à cet usage.

Telle est la description sommaire et l'historique que nous pouvons donner de cet intéressant débris archéologique du XIV^e^ siècle.

C'est un anneau à rattacher à la chaîne déjà longue de l'histoire de notre contrée qui, grâce aux patientes recherches de nos archéologues locaux, vient s'allonger encore chaque jour.

En tout cas il nous semble que cette parcelle du passé ne doit pas être perdue et rester à se consumer dans un coin ignoré.

Sa place est toute indiquée dans un musée d'art religieux de notre région, et nulle ne serait plus convenable, à mon avis, que celle qui pourrait lui être réservée dans le Musée archéologique de la Basilique de Saint-Just à

1. Il serait curieux de connaître l'origine de cette légende. On ne la trouve ni dans le bréviaire de Martin de Saint-André en 1538, ni dans celui de Narbonne de M^gr^ Legoux de la Berchère en 1709, ni dans celui de M^gr^ de Bezons, évêque de Carcassonne en 1726, sous l'épiscopat duquel se fit la translation, quoique la fête des saints martyrs de Caunes soit mentionnée à la date du 5 juin.

Digitized by Google

Narbonne qui renferme déjà tant de précieux restes de notre passé[1].

Château-de-Rivière, 15 mars 1924.

Germain SICARD.

1. Grâce à la bienveillante permission de l'autorité épiscopale, les vœux de l'auteur ont été réalisés. La châsse des saints martyrs de Caunes a été déposée dans le Musée d'art chrétien de l'ancienne Métropole Saint-Just de Narbonne, à laquelle l'abbaye de Caunes était rattachée, avant la Révolution. La Commission Archéologique de Narbonne s'est chargée de faire remettre en état et de conserver cette œuvre d'art fort endommagée par le temps et l'abandon où elle fut laissée.

Digitized by Google

RABELAIS A NARBONNE

Tout le monde sait que Maître François fut un grand voyageur. Il quitta le couvent des Cordeliers de Fontenay-le-Comte en 1524, à l'âge de quarante et un ans, si on adopte comme date de sa naissance 1483, date admise par les anciens biographes et basée sur un extrait du registre mortuaire de l'église Saint-Paul, à Paris, du 9 avril 1553, qui lui donne à sa mort soixante et dix ans. A partir de 1524 il donne libre cours à son humeur vagabonde et tout fait supposer qu'il effectua les divers voyages dont il parle, L. II, c. v, et qu'il attribue à son héros Pantagruel. Les villes de Bordeaux, Toulouse, Nimes, Avignon, Castres, Montpellier, Narbonne, etc., le reçurent dans leurs murs. On le trouve à Montpellier en septembre 1530 où il s'inscrivit le 17 de ce mois sur les registres de la Faculté de Médecine.

Si au sujet de son passage dans certaines villes nous ne possédons aucun document certain, nous avons au contraire un témoignage formel attestant son séjour à Narbonne. Il nous est donné par son ami Salmon Macrin, secrétaire du cardinal du Bellay, qui dans une lettre en vers latins lui écrit ceci :

Testes tuarum Parisii artium,
Testisque Narbo-Martius atque Atax
Et dite Lugdunum penates
Sunt tibi ubi, placidæque sedes.

Digitized by Google

« Paris, Narbonne, les rives de l'Aude ont été témoins de tes cures merveilleuses, ainsi que l'opulente ville de Lyon, où sont tes pénates et ta paisible demeure. »

Rabelais exerça donc la médecine à Narbonne, il dut même y séjourner un certain temps puisque son ami met cette ville sur le même rang que Paris et Lyon. De là il dut rayonner et, voyageur impénitent, visiter les diverses localités situées sur les rives d'Atax, ancien nom de la rivière d'Aude, et probablement séjourner à Carcassonne.

Mais si nous sommes certains que Rabelais a exercé la médecine à Narbonne, nous ne connaissons pas la date exacte de son passage dans cette ville.

Avant d'entrer dans le corps de notre sujet, il y a lieu de citer à titre documentaire une communication du grand félibre Auguste Fourès de Castelnaudary, faite à la *Société des amis et admirateurs de Rabelais* à Tours et insérée dans le *Bulletin* de cette Société en 1891. Elle est intitulée : *Rabelais à Toulouse, à Castres et à Narbonne.* Auguste Fourès ne nous apprend rien de nouveau au sujet du séjour de notre auteur à Narbonne, il se borne tout simplement à citer les vers de Salmon Macrin et à donner la traduction d'une légende écrite par lui en languedocien, dont le texte original se trouve dans *Les cants del souleth.* Carcassonne, impr. G. Servière, 1891, p. 268. Cette légende en vers porte le titre : *A las tres nouiriços*, et nous montre Rabelais attablé à l'hôtellerie des Trois Nourrices, en train d'imiter son héros Gargantua en faisant bombance et en vidant de nombreuses bouteilles.

Inutile d'ajouter que c'est une pure légende et que la fameuse maison des Trois-Nourrices n'a jamais été une hôtellerie. C'est un prétexte pour Fourès de nous donner une série de beaux vers comme savait les faire ce grand félibre.

Digitized by Google

Le bibliophile Jacob, dans sa Préface des *Œuvres de Rabelais*, éditées en 1845, résout un peu trop facilement la question. « Quant au séjour de Rabelais à Narbonne », dit-il, « ce fait n'est pas moins prouvé par une pièce de vers de Salmon Macrin, secrétaire du cardinal du Bellay, qui avait été archevêque de Narbonne. Ce fut sans doute dans l'intervalle de cet épiscopat que Rabelais suivit à Narbonne son protecteur qui n'y faisait que de courtes visites diocésaines. Or en 1532 Jean du Bellay passa de l'évêché de Narbonne à celui de Paris et l'on peut supposer qu'il ne reparut plus dans son ancien diocèse ».

Le malheur est que le cardinal du Bellay n'a jamais été archevêque de Narbonne, je ne sais où le bibliophile Jacob a puisé ce renseignement erroné.

Les autres commentateurs de Rabelais signalent son passage à Narbonne sans émettre d'hypothèses sur la date de son séjour. Seul H. Clouzot, dans sa *Chronologie de la vie de François Rabelais*, de la grande édition publiée sous la direction d'Abel Lefranc, assigne comme date probable l'année 1537, se basant sur la date de la publication des odes de Salmon Macrin qui eut lieu cette même année. Ce fait-là ne prouve rien, la lettre de Salmon Macrin qui ne porte pas de date a pu être écrite bien avant et insérée plus tard dans le recueil.

Il me semble qu'on peut arriver à fixer très approximativement cette date en se basant sur un fait qui jusqu'ici a échappé aux divers commentateurs, c'est la citation de la station thermale de *Limons* (l. II, c. xxxiii). A propos de la maladie qui « tourmenta » si fort le bon Pantagruel et dont il guérit en prenant « force drogues lénitives et diurétiques », Rabelais nous raconte l'origine fantaisiste des eaux thermales. « Son urine estoit si chaulde que depuis ce temps-là elle n'est encore refroidie. Et en avez en France en divers lieux, selon qu'elle

Digitized by Google

prit son cours; et l'on appelle les bains chaulx, comme a Coderetz, Limons, etc... »

Limons est certainement une faute d'impression pour *Limous*, cela vient de la ressemblance en gothique des lettres *n* et *u*. D'ailleurs on lit *Limous* dans la première édition connue du *Pantagruel*, imprimée à Lyon par Claude Nourry; dans celle de François Juste de 1534, 1537, et *Lymous* dans celle de 1533. Il s'agit sans contestation possible de la ville de *Limoux*, située sur la rivière d'Aude, à 20 kilomètres de Carcassonne. C'est d'ailleurs l'opinion de plusieurs excellents commentateurs de Rabelais, tels que de l'Aulnay, Esmangart et Johanneau, Jannet, Lazare Sainéan.

Autrefois Limoux avait plus d'importance qu'aujourd'hui, c'était la capitale du pays du Razez et le siège d'une viguerie qui comprenait de nombreuses communes. Dans la ville même il n'existe pas d'eaux thermales, mais à quelques kilomètres il existe une station très ancienne, Rennes-les-Bains, dont les eaux ont une thermalité élevée et sont renommées dans le pays contre les affections rhumatismales. Cette station fut exploitée du temps des Romains qui y ont laissé de nombreux vestiges. Il y avait un temple dédié probablement à Esculape ou à Hygie; on a trouvé dans le sous-sol des débris de statues, en particulier deux mains en marbre tenant, l'une, un serpent enroulé sur lui-même, l'autre, un œuf. En faisant de nouvelles constructions on a mis au jour de nombreuses pièces de monnaie romaines, des lampes, des statuettes.

La thermalité des eaux varie de 38° à 52°. Le nom de Rennes-les-Bains a été donné très tard à cette station, elle le dut au voisinage de Rennes-le-Château, ancien oppidum wisigothique qui joua un rôle important dans l'histoire du pays. Il n'est pas étonnant que Rabelais ait donné le nom de Limoux aux bains de Rennes, car à son

Digitized by Google

époque, la capitale du Razez avait encore de l'importance et servait à désigner le pays d'alentour.

Certains ont supposé que *Limous* désignait le village actuel d'Alet, ce qui est une erreur, car Alet n'existait pas comme station thermale au XVI^e^ siècle.

Limous est cité par Rabelais, l. II, c. XXXIII, or ce livre parut à Lyon chez Claude Nourry en octobre 1532. Retenons cette date qui va nous permettre de fixer à quelque chose près celle du séjour de notre auteur à Narbonne.

Salmon Macrin dans ses vers fait allusion aux cures merveilleuses du médecin, tout fait donc supposer que maître François, avant de venir à Narbonne, avait fait son premier séjour à Montpellier. C'est en 1530, le 17^e^ jour de septembre qu'il vient s'asseoir sur les bancs de la Faculté de médecine, comme l'atteste la déclaration écrite de sa main et signée de son nom sur le registre : « *Ego Franciscus Rabelœsus diocesis Turonensis, huc adpuli, studiorum medicinæ gratia, delegique mihi in patrem egregium, Joannem Scurronum, doctorem regentemque in hac alma Universitate. Polliceor autem me omnia observatorum, quæ in prædicta medicinæ facultate statuuntur, et observari solent ab iis qui nomen bona fide dedere, Juramento, ut moris est, præstito ; adscripsique nomen meum manu propria, die decima septima mensis septembris, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo.* »

« Moi, François Rabelais, Chinonais, du diocèse de Tours, j'ai été amené ici par amour des études de la médecine et je me suis choisi pour *père* l'illustre Jean Schyron, docteur et régent dans cette féconde Université. Donc je promets d'observer tous les statuts de la Faculté de médecine, lesquels sont observés par ceux qui ont donné leur nom, de bonne foi, en prêtant serment comme il est d'usage ; et sur ce j'ai écrit mon nom, de ma propre main, le dix-septième jour de septembre 1530. »

Digitized by Google

Il est reçu bachelier six semaines après, le 1er novembre, comme en fait foi la déclaration suivante : « *Ego Franciscus Rabelœsus, diocesis Turonensis, promotus fui ad gradum baccalaureatus die 1 mensis novembris anno Domini 1530, sub reverendo artium et medicinæ professore magistro Johanne Scurrone.* »

« Moi, François Rabelais, du diocèse de Tours, j'ai été promu au degré du baccalauréat, le premier jour du mois de novembre 1530, sous le révérend maître ès arts et professeur de médecine Jean Schyron. »

Il était d'usage que les candidats à la licence fissent, la première année, un cours public sur un sujet choisi par eux. Rabelais commenta les *Aphorismes d'Hippocrate* et *l'Ars parva* de Galien. Il fit son cours du 17 avril 1531 au 24 juin. Après cette date on le perd de vue et on ne le retrouve qu'à Lyon au mois de juin 1532. On possède le texte d'une lettre adressée de cette ville à son ami Tiraqueau le 3 juin. M. Clouzot dans *la Chronologie de la vie de François Rabelais* insérée dans l'édition Abel Lefranc, émet l'hypothèse que l'auteur, entre les mois de novembre 1531 et le mois de mai 1532 aurait pu faire un séjour dans le Poitou, « déduction tirée des dédicaces de ses premières publications à Lyon toutes adressées à des Poitevins. » Cette hypothèse ne repose sur aucun fondement, il paraît plus plausible de placer à cette date le séjour à Narbonne.

En effet Rabelais ne put venir dans cette ville qu'après avoir obtenu le droit d'exercer la médecine, c'est-à-dire après avoir terminé son cours à Montpellier en juin 1531. D'autre part il n'a pu y venir après juin 1532 puisque à cette date il se trouve déjà à Lyon et qu'il n'aurait pu citer la station thermale de *Limous* dans son *Pantagruel* paru en octobre 1532.

Comment supposer en effet qu'il eût pu avoir connais-

Digitized by Google

sance d'une petite station thermale comme Rennes-les-Bains, s'il n'était venu dans le pays et s'il n'avait visité les rives de l'Aude ? C'est certainement durant ou après son séjour à Narbonne qu'il remonta le cours de la rivière et poussa jusqu'à Carcassonne et Limoux. Tout semble donc concorder pour situer son séjour dans notre ville entre juin 1531 et juin 1532.

D'après les recherches que nous avons faites avec M. Tissier, le regretté archiviste de Narbonne, la ville fut désolée par la peste en 1531 ; à ce sujet il y a lieu de se demander si Rabelais ne vint pas prêter main-forte à ses confrères surmenés par le nombre considérable de malades. Peut-être même vint-il à la demande des consuls, comme fit au XVII^e^ siècle, dans des circonstances analogues, le médecin Escanecrabe qui exerçait dans une localité voisine.

Je me propose de faire de nouvelles recherches dans les archives très importantes de Narbonne et de fouiller les comptes consulaires pour voir si on ne trouve pas trace d'un paiement quelconque fait à notre distingué confrère.

Dr P. Albarel.

Digitized by Google

LE NARBONNAIS

VU PAR UN ROMANCIER DU XVI[e] SIÈCLE

Des recherches sur le roman au XVI[e] siècle m'ont fait découvrir, voici peu de temps, qu'un conteur dont la notoriété n'a, d'ailleurs, jamais été bien grande avait visité Narbonne vers 1580 et choisi les bords de l'Aude et le Narbonnais comme cadre d'un petit recueil de contes, — absolument étrangers, je me hâte de le dire, au Languedoc. Il y a, cependant, dans l'*Esté*[1] de Bénigne Poissenot quelques détails curieux sur Narbonne et qui méritent, m'a-t-il semblé, d'être relevés : c'est la première fois que la vieille cité intéressait un conteur, — c'est la première fois aussi que les paysages qui nous sont familiers servaient de décor à une fiction romanesque. Il m'a paru bon de relever dans ce petit livre ce qui touche Narbonne et les Narbonnais.

L'on sait peu de choses de Poissenot, et l'essentiel de sa biographie tiendrait en quelques lignes. Le dernier critique qui se soit occupé de lui, M. Loviot[2], nous apprend — et ce sont des indications que donne Poissenot lui-même — qu'il fut étudiant, et qu'il voyagea beaucoup. Né à Langres, il parcourut une bonne partie du Midi,

1. *L'Esté de Bénigne Poissenot...* Paris, Claude Micard, 1583, in-16. Bibl. nat., Rés, Y[2] 2017.

2. *Revue des Livres anciens*, 1913, t. I, pp. 285, sqq.

Digitized by Google

visita Aix et Marseille, Montpellier, Narbonne, Toulouse. Peut-être fit-il dans cette dernière ville une partie de ses études juridiques, puisqu'il passa l'été de 1580 à Narbonne et qu'il fut reçu licencié en 1581 ; en 1583 il écrivait et publiait l'*Esté*.

Il y présente trois personnages : Chasteaubrun, Desroches et Préfouché. Deux d'entre eux ont, semble-t-il, vraiment vécu. Nous trouvons en effet dans les pièces liminaires des *Nouvelles Histoires tragiques* du même Poissenot une pièce signée « *P. de Chasteaubrun, Turonensis* », et un sonnet sur la mort de Clément Desroches, ami intime de l'auteur. Peut-être dès lors faut-il voir dans Préfouché l'auteur lui-même? M. Loviot l'a supposé. Quoi qu'il en soit, ce fait que deux des personnages du livre n'ont rien de fictif est une indication précieuse : ce nous est une autorisation à supposer que, de même que les personnages, les indications que donne Poissenot sur le paysage ou les mœurs des habitants sont vraies, — ce nous est une preuve du réalisme de l'auteur.

Chasteaubrun et Desroches sont étudiants à Toulouse, excellente Université, remarque Poissenot, qui, pourtant, ajoute : « ... *si est-ce que en la grande affluence d'Escoliers qui de tous les endroits de l'Europe s'y transportent le nombre est bien plus grand de ceux qui se donnent du bon temps que non des autres s'emburelucoquans le cerveau après les cas et gloses des Digestes et du Code*[1]. » Les choses ont-elles bien changé depuis lors ?

Mais, à trop s'amuser, on risque de se voir sans argent, et, comme on sait,

Faulte d'argent c'est douleur non pareille.

C'est ce qui arrive à nos deux héros. « *S'appercevans*

1. *L'Esté*..., fol. 5 r°.

Digitized by Google

qu'une éclipse de bourse les menassoit » ils décident de se mettre au vert, et quittent Toulouse pour voyager, — ce qui leur coûtera moins cher que de mener joyeuse vie. A « *Castelnaud Ariri* », ils trouvent Préfouché et décident de partir pour l'Espagne. Mais « *parvenus à Narbonne ils furent tellement gaignez des délices que le plantureux terroir de cette ville fournit largement qu'ils deliberent d'un commun accord et consentement y demeurer : n'ayans esgard au bruict qui court par le pays qu'elle est la plus mal saine que soit en la contrée et qu'à ceste occasion elle a esté à bon droict appelée par les anciens latrina mundi*[1]. » Et Poissenot, frappé de la richesse du terroir, insiste, détaille les ressources du pays, marque son plaisir à y trouver de bons vins. Les voyageurs sont conquis : « *L'assiette de ceste ville leur plaisoit pour estre coupee par un bras de la riviere d'Aude qui divise la ville de la cité, les jardins l'avoisinans, et les oliviers en grand nombre de tous costez, où ceux qui se pourmenent l'Esté n'ont de quoi desirer à se contenter estant le chemin joignant la rivière environné de grands arbres touffus, sons les ombrages artificiels mignarnement accoustrez par ces messieurs Narbonois, qui le plus souvent l'Esté y vont prendre leur réfection. Je ne te parle point des voluptez du corps, lesquelles y sont plus grandes qu'en nulle autre ville de la province, estant là la fleur des vins du Languedoc et les meilleurs muscats à très bon prix. Joint que les barques de Provence et d'Espagne se viennent rendre jusques dedans la ville, n'estant la mer distante que de deux lieues, chargees d'orenges le plus souvent*[2]. ».

1. *Ibid.*, fol. 5 v°-6 r°. Sidoine Apollinaire cependant, carm. XXIII, s'écriait :

Salve, Narbo, potens salubritate...

Il est vrai que Chapelle et Bachaumont se plaindront du climat narbonnais!

2. *Ibid.*, fol. 6 v°.

Digitized by Google

On décide donc de passer l'été dans une ville aussi agréable, et comme « *c'estoit environ la fin du mois de May et commençoient les chaleurs à bon escient, estant le pays subject à beaucoup plus grandes ardeurs solaires qu'aucun autre de France*[1] », malgré les belles promesses que se faisaient à leur départ nos jeunes gens, ils se gardent bien d'ouvrir un livre, mais « *s'amusoient tantost a considerer les fortications et rempars, desquels elle est mieux munie qu'autre que j'aie veu.* » — et ce n'était pas si mauvaise façon de s'occuper. — « *S'esbahissoient d'y voir si peu d'antiquité qu'ils y trouvoient, pour n'y cognoistre autre antiquaille que quelques pierres auxquelles estoient engravez caractères anciens, lesquels considerans attentivement, furent advertis que lorsqu'on fouissait aux reparations, que depuis peu de temps on y a faictes, on trouve aux fondemens beaucoup de telles pierres que depuis on mit aux lieux plus eminens des murs*[2]. » N'a-t-on pas vu ces restes sur nos murailles? N'en voyons-nous pas encore quelques débris boulevard Montmorency? Et tous trois de maudire les Goths auteurs d'aussi barbares destructions.

Pieusement ils vont faire leurs dévotions à Saint-Just, et, après l'office, ils y contemplent « *le pourtrait du Lazare peint comme on dit par Michael Angelo et envoïé d'Italie en ce lieu par l'illustrissime cardinal d'Este*[3]. Qu'est devenu ce tableau? Je ne sais, et je remarque avec un peu d'étonnement qu'il n'est pas question d'une visite à Saint-Paul: la grenouille fameuse qui inspira Mistral n'existait-elle par alors?

1. *L'Esté...*, fol. 7 v°.
2. *Ibid.*, fol. 7 r°.
3. *Ibid.*, fol. 47 v°. Il s'agit, sans doute, de la *Résurrection de Lazare*, que le cardinal de Médicis commanda à Sébastien del Piombo et qui se trouve à l'heure actuelle à la National Gallery, à Londres. Cf. L. Berthomieu, *Musée de Narbonne. Catalogue descriptif et annoté des peintures et sculptures.* Toulouse, in-8°, É. Privat, 1923, p. 19.

Digitized by Google

Les journées passent, un peu monotones, et si accablantes de chaleur que nos trois compagnons vont chercher un peu de fraîcheur à la mer. C'est au début de juin qu'ils partent pour « *Grussac* » — qui est sans aucun doute Gruissan. Poissenot qui, sûrement, a fait lui-même cette excursion, esquisse la silhouette de la vieille tour. Le château de Gruissac, dit-il, est « *situé sur le pan d'une roche et ayant deux grosses tours eslevées l'une au milieu du chasteau en laquelle sont les prisons de Monsieur l'Archevesque de Narbonne, auquel appartient ceste terre, et l'autre sur la porte. Le village est subject aux incursions des Pirates*[1]. » C'est ici une des parties les plus intéressantes du livre : elle nous montre ce qui, chez cette population étrange de la Clape, pouvait frapper un étranger. C'est en même temps une page d'un réalisme curieux où se manifeste déjà le goût du XVII^e^ siècle pour les études de mœurs. Les habitants de Gruissan ont intéressé Poissenot : je n'en veux pour preuve que la place qu'il leur donne dans son livre et le soin avec lequel il note leurs coutumes et leur caractère.

Tout ce qu'il a vu là était nouveau pour lui. Ce qui l'a frappé d'abord, — et à juste titre, ce sont les mœurs primitives des indigènes. Il faut bien avouer que pour un étudiant de 1580 accoutumé au luxe et au confort, ou, tout au moins, aux habitudes d'élégance et de propreté que la Renaissance avait introduites en France il y avait quelque chose d'étonnant à ne trouver dans un bourg situé aussi près d'une ville importante ni gîte, ni repas convenables. De fait, comme nos promeneurs veulent manger, on ne leur donne que du poisson si malproprement préparé qu'ils osent à peine y toucher, et, demandant autre chose, ils s'attirent une réponse qui ne manque pas

1. *L'Esté...*, fol. 10 r°.

Digitized by Google

de fierté : « *Nous ne labourons ny champ ny terre. En la mer sont noz moissons et vendanges*[1]. » Faute de lits, ils décident d'aller coucher au bord de l'eau. « *Estans en chemin, et jettans leur veüe de tous costez à l'entour d'eux ne virent aucune terre emblavée et ensemencée d'aucun grain, ains beaux sablons et vagues solitudes, ce qui les fait juger que ces Ictiophages disaient vray...*[2] » Ils se baignent, voient les pêcheurs mettre à la voile — comme, de nos jours, on peut voir, au crépuscule, les Gruissanais quitter le chenal et partir jeter leurs filets; puis, la nuit tombant, ils se couchent sur la plage, dans une barque qui se trouve là. Ici se placent deux incidents amusants.

Quelques marins viennent dormir près d'eux et Desroches les plaisante. « *Nostre écolier les chatouillant un peu de trop près, le feu leur monta en la teste et semblaient désirer en venir aux mains...*[3] » Les Gruissanais avaient déjà la tête près du bonnet!

La nuit passe, l'aube se lève. *Le jour commençait à poindre... lorsqu'ils advizerent environ trente ou quarante hommes tirans sur l'arene de grands filets, et une barque assez avant en mer qui ramoit à bord ; s'approchans d'eux ils virent que, tout le filet tiré hors de l'eau, se trouva au dernier bout grande quantité de toutes sortes de poissons, lesquels renversez sur le sablon fretilloient, sautelans en hault et sur la terre... Ils appellent ce filet qu'ils tirent ainsi le boulesche, et est celui tenu des plus riches d'entre eux qui a moien d'en entretenir un ou deux car le moindre vaut mille francs, et sont coustumierement plus de cent après un, à la solde et aux despens du maistre qui ne les nourrit que de poisson et leur donne quelque peu d'argent pour nourrir*

1. *L'Esté...*, fol. 10 v°.
2. *Ib.*, fol. 11 r°.
3. *Ib.*, fol. 43 v°, 44 r°.

Digitized by Google

leur mesnage...[1] Ne voilà-t-il pas de curieux détails sur le contrat de travail au XVI^e^ siècle?

Les marins font cuire une partie de leur pêche sur le sable, et invitent les jeunes gens à dîner, mais ceux-ci « *les remercierent, s'excusans qu'ils n'avoient appetit si matin, encore que le contraire fut véritable... toutesfois ils voioient ces cuisiniers si honnestes et propres à bien habiller leurs viandes que leur cœur leur levoit...*[2] » Et voici que se produit le second incident dont je parlais et qui donne sur les mœurs des pêcheurs un bien curieux aperçu. L'un des écoliers, gardant les manteaux et les épées de ses amis s'endort; des marins passent auprès de lui et l'éveillent, lui demandant récompense de ne l'avoir pas volé, « *ce qui leur estoit fort aisé à faire, si quelque bon remors qui ne les saisit guiere souvent, ne les eust lors surprins.* » La chose est tellement étonnante, ajoute Poissenot que « *tous ceux qui en ouïrent parler s'esmerveillerent fort. A Narbonne personne n'en voulut rien croire tant on les cognoit gens de bien*[3]. » Les marins de Gruissan avaient bien mauvaise réputation.

Ces différentes expériences suffisent à nos voyageurs : ils rentrent à Narbonne, et pourtant ils se rappelèrent souvent « *en se pourmenans le soir sur les Barques* », « *le plaisir qu'ils avaient eu à la lueur de la lune.* »

Ne voilà-t-il pas une page amusante? Et cette excursion n'est-elle pas toute semblable à celle que font encore bien des Narbonnais — sans être, hâtons-nous de le dire, exposés aux mésaventures de Desroches et de ses amis!

Ai-je besoin d'ajouter que ces jeunes gens se conduisent en jeunes gens, et que, bientôt, les plaisirs sérieux ne les satisfont pas? Ils prennent plaisir à des mystifica-

1. *L'Esté*, fol. 43 v°-44 r°.
2. *Ib.*, fol. 44 v°.
3. *Ib.*, fol. 45 v°-46 r°.

Digitized by Google

tions d'étudiants, se moquent, en termes dignes de l'écolier limousin, d'un brave bourgeois qui n'en peut mais. Furieux d'être ainsi raillé, il les dénonce à d'autres garçons que Chasteaubrun a ridiculisés, si bien que « *le jour de Saint Jean-Baptiste au soir proditoirement l'assaillirent et navrerent grievement*[1] », si grièvement même qu'il en est encore malade au jour de la Madeleine et que ses amis préparent des représailles. On n'aimait pas la plaisanterie à Narbonne au vieux temps.

Chasteaubrun pourtant se remet. Il sort; on le promène. Le 1er août, à midi, ses compagnons et lui errent sans savoir où ils vont, et Chasteaubrun se plaint. « *Où nous menez vous? nous suons et si n'avons pas fait grand chemin. Que deviendrons nous si nous passons outre? Il y a danger que ne rostissions comme ceulx que Phaeton pour trop arrester son coche fait rostir en l'Éthiopie.* » Sur cette remarque ils « *tournerent bride vers la riviere d'Aude au jardin d'un notable bourgeois de la ville nommé Monsieur de Malvoisin*[2]. » Ils passent la fin de la journée à se conter des histoires merveilleusement érudites et à faire assaut de souvenirs de toute sorte, si bien que « *le soleil avait jà retiré sa clarté de dessus la Zone de nostre horizon faisant place aux tenebres qui de leur sombre vestement vouloient couvrir la terre, lorsque nos escoliers suivant l'orée des arbres et buissons de la riviere d'Aude se retirerent en la ville...*[3] »

Le récit se poursuit, et présente beaucoup moins les caractères d'un conte que ceux d'un journal de voyage. Poissenot relate avec soin qu'à cette date sévissait en

1. *L'Esté*, fol. 48-v°, 49 r°.

2. *Ib.*, fol. 60 v°, 61. L'abbé Sabarthès, dans son *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, Paris, 1912, signale en 1501 la « *bastide de Malvezy* » et en 1649 « *la geissière du sieur de Malvezy* ».

3. *Ib.*, fol. 115.

Digitized by Google

France une forte épidémie de coqueluche. Narbonne n'en fut pas préservée — nos étudiants non plus. Ils en sont navrés, car, dure privation ! leur mal les dégoûte du vin ! « *Ce qui les grevoit le plus estoit qu'ils se trouvoient degoustez de boire, et falloit qu'ils avallassent le vin comme une médecine*[1]. » Véritable supplice de Tantale, ils sont à la source même du nectar et n'y peuvent goûter.

Malchance nouvelle ! A la même heure se rallumait la guerre civile : les Huguenots enlevaient Cahors par surprise, les hostilités reprennent, la campagne n'est plus sûre avec les batteurs d'estrade qui la courent. Mais comment, lorsqu'on est jeune, résister à ses désirs ? Le danger n'empêche pas les jeunes gens de sortir. Ils prennent cependant leurs précautions, et un dimanche, sur les Barques, ils se demandent « *quelle voie seroit la plus seure à tenir, d'autant que les Huguenots battaient l'estrade aux environs et ne faisoit guere bon tomber en leurs griffes*[2] ». Ils se décident pour les Salins « *qui sont une lieue loing de la ville* ». Il s'agit sans doute des bords de l'étang de Bages. Ils s'y rendent en maugréant contre les soldats qui pillent et ruinent le paysan. Pourtant, arrivés au bord de l'eau, assis « *soubz une petite loge champestre, retraite des marauts des Salins (ainsi les appellent les Narbonnois)* », ils ne songent plus qu'à leur plaisir et admirent « *les petits ruisselets s'entretenans l'un l'autre par lesquels l'eau de la mer coulant et perdant peu à peu ce qu'elle a d'aqueux, sur la fin, aux derniers conduits et canaux, demeure le sel seul*[3] ». Ils s'intéressent moins cependant aux salins qu'au paysage lui-même, et, enchantés de ce qu'ils voient, ils parlent d'amour. Ils en parlent si longuement, avec un si vif intérêt que l'un d'eux déclare qu'il faut en finir.

1. *L'Esté*, fol. 117 v°.
2. *Ib.*, fol. 118 r°.
3. *Ib.*, fol. 124.

Digitized by Google

« *Autrement, dit-il, nous pourrions coucher en l'hermitaige S. Cresant où la cuisine serait bien froide*[1]. » Ils doivent en effet rentrer en ville avant la fermeture des portes, précaution indispensable à pareil moment. Ils arrivent aux murailles juste comme on va fermer « *estant jà le jour failli* ».

La conclusion du livre, je dois l'avouer, ne satisfait guère nos habitudes : nous aimons qu'un roman ait une fin comme il a un début; Poissenot s'en inquiète peu. Il a égrené ses souvenirs de voyage; il a fait raconter, chemin faisant, à ses personnages, les anecdotes dont il voulait régaler le public. Il n'a plus rien à dire : il ne dit plus rien; les trois étudiants se séparent, et nous n'en savons pas plus.

Quoi qu'il en soit il y a dans son livre des pages curieuses à plus d'un égard. Poissenot mériterait d'être étudié. C'est à la fois un réaliste et un érudit, et il serait intéressant d'analyser de près la façon qu'il a de conter. Il m'a semblé en tout cas que cet homme qui passa voici plus de trois cents ans quelques semaines à Narbonne nous a laissé sur ce qu'elle était alors des indications qui valaient d'être recueillies.

Pierre Jourda.

1. *L'Esté*, fol. 141 v°.

Digitized by Google

LES "FABRI SVBAEDIANI"

D'APRÈS UNE INSCRIPTION DU MUSÉE DE NARBONNE

L'inscription de Sextus Fadius Secundus Musa, conservée au Musée de Narbonne[1], est l'une des plus intéressantes de l'épigraphie locale. M. Héron de Villefosse a consacré une savante étude[2] à ce riche armateur narbonnais dont les vaisseaux venaient s'amarrer le long des quais du Tibre et ont laissé son nom dans les débris de l'emporium du Testaccio, à Rome. Mais ce n'est point l'importance de son rôle économique que nous voulons, à notre tour, relever. Cet opulent affranchi après avoir obtenu tous les honneurs municipaux et une dignité sacerdotale que l'on croit être le flaminat augustal, fut encore choisi par le collège des « *fabri subaediani* » de Narbonne comme patron de leur association. Les « *fabri* » durent être contents de leur président d'honneur car ils lui élevèrent une statue sur un emplacement public aux abords du Forum. Et pour ne point demeurer en reste d'amabilités, Fadius Musa versa dans la caisse de l'association seize mille sesterces dont les intérêts, au denier huit (douze et demi

1. Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne*, n° 131. — *Corp. Ins. Lat.*, XII, n° 4393. — *Hist. Lang.*, Ed. Privat, t. XV, p. 140, n° 44.

2. *Deux armateurs narbonnais* « Sex. Fadius Secundus et P. Olitius Appollonius » (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXXIV, p. 154 et sq.).

Digitized by Google

pour cent) devaient être distribués, le jour anniversaire de sa naissance, aux convives du repas de corps donné en son honneur. Il voulut en même temps que sa lettre de donation fût gravée sur une table de bronze, mise en bonne place devant « le temple », et inscrite aussi sur le côté droit du piédestal de sa statue. Nous avons conservé ce piédestal et la lettre de donation se lit encore à peu près intacte sur le côté droit, accompagnée d'un post-scriptum de Sextus Fadius. Qu'étaient donc ces « *fabri subaediani* » si reconnaissants envers un patron aussi ostensiblement généreux ?

a) *Les « subaediani » d'après les inscriptions.*

Le nom des « *subaediani* » n'est pas inconnu de l'histoire. Ces collèges devaient être même assez répandus dans le monde romain puisqu'on les trouve mentionnés huit fois dans des régions différentes. Quatre inscriptions funéraires ont été découvertes à Rome ; deux d'entr'elles, trouvées dans le même cimetière de Saint-Valentin signalent la sépulture de Félix[1] « *ex corporae* (sic) *subaedianorum* » et de Procalenis[2] épouse de Felicissimus du même collège ; dans un *columbarium* de la villa Pamphili, c'est l'inscription de L. L. Pharnaces « *marmorarius subaedanus*[3] » ; enfin dans la villa Orsini, autre sépulture élevée par Adjutor et Marcia « *ex corporae* (sic) *subaediano* »[4] à leur fils Lucilianus. Une inscription d'Antium[5] nous apprend que ses collègues « *amici subaediani* » élèvent un tombeau à *Surus*, *numularius*, un changeur. Trois inscriptions commémoratives trouvées hors d'Italie démontrent que le

1. *Corp. Ins. Lat.*, VI, 33875. — 2. *Ibid.*, VI, 9558. — 3. *Ibid.*, VI, 7814. — 4. *Ibid.*, V, 9559. — 5. *Ibid.*, X, 6699.

Digitized by Google

collège était répandu dans les diverses parties du monde romain : à Tunis les *subaediani* unis aux *centonarii* (l'art de la laine) élèvent une statue à la flaminique Hortensia [1] ; à Cordoue [2], le collège des *fabri subaediani* offre la tessère du patronat à Julius Caninius, le plus important personnage de la ville. Enfin, nous avons vu à Narbonne les membres du même collège rivaliser de politesses avec leur riche patron, le flamine augustal de la province.

Ainsi l'association des ouvriers *subaediani* n'est pas inconnue, mais les inscriptions qui les mentionnent ne nous indiquent pas clairement en vertu de quel travail ou de quelle fonction les membres du collège portaient une pareille épithète. Aussi, depuis que Mommsen, en 1853, s'est occupé de ce collège plus d'une hypothèse a-t-elle été émise. C'est parce que la dernière en date — 1921 — nous paraît encore moins acceptable que les autres que nous avons repris la question, pour lui donner, à l'aide de l'inscription de Narbonne, une plus vraisemblable explication.

b) *Exposé et critique des interprétations.*

En l'absence de texte précis définissant le sens exact du mot *subaedianus* les critiques se sont ralliés à l'interprétation étymologique et font dériver ce sens des formes « *sub aedibus* » « dans la maison » « dans les appartements ». La profession des ouvriers *subaediani* se rapporterait à la maison, à l'intérieur des appartements. Mais l'accord des auteurs s'arrête là, et les inscriptions qui nous ont conservé le vocable discuté ne légitiment pas les explications quelque peu contradictoires données pour atteindre un sens plus précis.

Le lexique de Forcellini propose, sans la garantir, une

1. *Corp. Ins. Lat.*, VIII, 10523. — 2. *Ibid.*, II, 2211.

Digitized by Google

double explication [1]. Les *fabri subaediani* seraient ceux qui travaillent en boutique ou les ouvriers d'art qui aménagent l'intérieur des appartements. Cette seconde explication a été donnée par Mommsen : « Se si avrà da indovinare dall' etimologia, potrebbero essere quei fabbri che lavorano *sub aedibus* ossia *sub tecto* in oppozitione co' tignuari che, per lo più lavorano *sub divo*, e cosi tornerebbero ad essere i *subaediani* i ben noti *fabri intestinarii* [2]. » Il faudrait donc assimiler les *subaediani* aux ouvriers en menuiserie fine qui exécutaient l'*opus intestinum*, c'est-à-dire les travaux d'aménagement intérieur de l'immeuble. Lanciani [3] adopte l'opinion de Mommsen. Blümner [4], à la suite de Marquardt, accepte l'identité des *fabri intestinarii* et des *subaediani*, mais il reconnaît que cette expression n'a pas encore été expliquée d'une façon satisfaisante. Enfin Héron de Villefosse [5], en 1914, se rallie à la première explication de Forcellini.

D'autres commentateurs donnent un sens différent. Allmer, étudiant l'inscription de Narbonne, voit dans les *subaediani* « des forgerons logés au pied du temple d'Auguste » ou plutôt dans le quartier situé au-dessous du temple [6]. A cette hypothèse, M. Lebègue [7] en ajoute une autre : les *subaediani* étaient-ils des ouvriers au service du temple, ou plutôt des ouvriers s'occupant surtout des fon-

1. Forcellini, *De-Vit.*, au mot *subaedianus* « ... Videtur esse qui sub aedibus artem exercet ; cui opponitur qui sub diù ; vel qui ea conficit, quae interioribus in aedibus collocanda sunt, ut alii interpretantur, quemadmodum intestinarius dicitur qui eleganti artificio conficit quae intra domum reponenda sunt. Neutra tamen fateor, interpretatio mihi arridet. »
2. *Bullelino dell Instilulo Archeologico*, an. 1853, p. 30.
3. *Bull. del Instit. di Corresp. Archeolog.*, an. 1870, p. 15.
4. *Die Römischen Privat. Alterlümer*, München, 1911, p. 66. sq.
5. *Op. cit.*, p. 8, note 2.
6. *Revue épigraphique du Midi*, I, p. 154 et 191.
7. *Hist. gén. de Languedoc*, t. XV, p. 142.

Digitized by Google

dations et des murs des maisons, distincts des *tignarii*, couvreurs ou charpentiers ? C'est en partie l'explication qu'en donne M. Jullian [1]. Enfin la plus récente hypothèse, et sur tout laplus originale, a été émise par M. Sogliano [2]. Après avoir écarté résolument l'idée de profession, il donne au mot un sens strictement local et voit dans les *subaediani* des ouvriers sans travail groupés dans le voisinage d'un temple, en attendant qu'on fasse appel à leurs services. Il faut, dit-il, rattacher le vocable *subaedianus* à la série des mots comme *subalpinus*, *suburbanus*, *subrostranus*, *subbasilicanus*, dans lesquels la préposition *sub* exprime l'idée de voisinage immédiat. Or, les *subrostrani* étaient ces oisifs, attroupés auprès des rostres, dans le Forum, pour recueillir et répandre les bruits sensationnels (Cic., Epist. VIII, 1, 21). De même les *subbasilicani* étaient des désœuvrés qui s'empressaient autour des basiliques à la recherche de quelque dupe à exploiter. (Plaute, Capt. IV, 2, 35). Ainsi, ajoute M. Sogliano, les *fabri subaediani* ne pouvaient être que la foule des ouvriers sans travail réunis auprès d'un temple, lieu toujours fréquenté, et attendant que l'on vînt les embaucher. Les mœurs antiques survivent dans les coutumes modernes, et l'on peut voir encore, entre 6 et 8 heures, à Naples, sur le *largo* San Gaetano, près de l'église San Paolo Maggiore, des groupes de maçons, avec leurs instruments de travail, se réunir pour la « louée » de la main-d'œuvre.

Telle est la solution, assez confuse, que l'on a donnée à l'énigme épigraphique des *subaediani*. Aucune, d'ailleurs, des explications que nous avons exposées n'a paru très satisfaisante à ceux mêmes qui les ont émises. Quant à la dernière, elle nous paraît bien moins satisfaisante

1. Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, t. II, p. 952.

2. *Atti dell' Accademia Pontaniana*, vol. LI, série II, p. 175, 1921, Napoli.

Digitized by Google

que les autres et même en contradiction avec l'idée du collège des *subaediani* telle que nous la suggère, en particulier, l'inscription de Narbonne.

La lecture et le rapprochement des inscriptions connues nous amènent, en effet, à une constatation capitale : c'est que l'épithète de *subaedianus* ne se rapporte point à la profession des ouvriers mais à leur qualité de membres du collège. On ne faisait point, en effet, partie de l'association en vertu d'un métier spécial. Sur cinq inscriptions funéraires de *subaediani* deux seulement indiquent la profession du défunt, et ces professions sont différentes. L'un est *marmorarius*, marbrier, et sa profession se rattache, si l'on veut, à l'art de bâtir, mais l'autre est un *nummularius*, changeur, et, si variés que soient les corps de métier employés à l'aménagement intérieur des appartements, il est difficile d'y comprendre celui des changeurs. M. Sogliano semble croire, d'après l'expression « amici subaediani », que le changeur Surus, habitué du forum, a obtenu sa sépulture grâce aux rapports de bon voisinage entretenus avec le collège (la vicinanza, dit-il, determinò tale amicizia). Mais, dans une pareille expression, le terme *amici*, conformément à l'usage épigraphique, signifie « collègues » et non pas simplement « amis ». Surus le changeur faisait partie de l'association, et, à ce titre, les *subaediani* lui assurèrent une sépulture.

Les autres inscriptions funéraires sont encore moins explicites. L'une parle en effet du tombeau élevé à Félix « *ex corporae* (sic) *subaedianorum item ex corporae* (sic) *perseverantium.* » Le collège des « persévérants », mis sur le même plan que celui des *subaediani*, n'était certainement pas une association de métier. Enfin deux autres inscriptions nous signalent un mari dédiant un tombeau à sa femme, un mari et son épouse donnant la sépulture à leur fils, âgé de quatre ans, aux frais de l'association des

Digitized by Google

subaediani. Ces dernières nous montrent que l'idée de profession n'est pas exclusive et ne conditionnait pas la participation à la vie du collège.

Ainsi, aucun texte connu n'attache un sens exclusif à la profession des *subaediani* et n'autorise les commentaires qui ont été faits à ce sujet. On ne peut point, comme l'ont voulu faire quelques critiques à la suite de Mommsen, confondre le marbrier *subaedanus* avec les ouvriers *intestinarii*, car « les textes cités établissent que ceux-ci travaillent exclusivement le bois[1] ». Vitruve, à deux reprises, (Livr. II, 9), définit l'*opus intestinum* « les travaux intérieurs de menuiserie » et distingue de ces travaux, même les travaux en stuc qu'il appelle *opus albarium* (Livr. V, 2). Avec moins de raison encore pourrait-on assimiler le placage ou la mosaïque de marbre à la marqueterie de bois. Quant aux autres professions mises en avant : forgerons, employés des temples ou bâtisseurs de fondations elles sont en contradiction avec les textes connus et la variété même des hypothèses en montre le peu de fondement. Il faut ajouter, enfin, que si le vocable *subaedianus* était un terme professionnel et désignait, dans la corporation du bâtiment par exemple, une catégorie spéciale de travailleurs, on le retrouverait, sans doute, plus fréquemment comme l'on rencontre le nom des *centonarii* (art de la laine), des *naviculariі*, des dendrophores (art du bois), des cuisiniers... etc. Or les auteurs ne parlent pas des *subaediani*; ceux-ci ne nous sont connus par les inscriptions qu'à titre d'associés, et les deux seuls textes qui signalent le métier des associés, à côté de la qualité de *subaedianus*, nous montrent des professions fort éloignées l'une de l'autre, comme celles de marbrier et de changeur. Il faut donc

1. H. Thédenat, *in* Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, t. III, p. 567.

Digitized by Google

conclure que si les ouvriers de Narbonne, « *fabri narbonenses* » comme l'écrit Sextus Fadius, sont appelés, quelques lignes plus loin, « *fabri subaediani* », ils doivent ce qualificatif à leur participation au collège et non à leur profession.

c) *Les « subaediani » forment un collège organisé.*

Si l'on ne peut point dire, en effet, que les *subaediani* fussent un corps spécial d'ouvriers, toutes les inscriptions, funéraires ou honorifiques, nous démontrent (et M. Sogliano ne semble pas l'avoir vu) que ces ouvriers faisaient partie d'une véritable association. Cette association est bien caractérisée par les mots *corpus*, *collegium*, et ses membres s'appellent *amici*, c'est-à-dire collègues. Elle s'attache de riches patrons comme Fadius Musa ou Julius Caninius, dont elle reçoit les libéralités, auxquels elle décerne des titres pompeux et dresse des statues. Elle a des administrateurs « *rectores collegii*[1] » qui sont au nombre de trois dans le collège de Cordoue, et les revenus de sa caisse, alimentée par les cotisations et surtout par les libéralités de ses patrons, sont dépensés, comme dans tous les collèges, à la vie de l'association manifestée dans le culte, les repas publics et plus spécialement le soin de la sépulture. Seule l'inscription de Narbonne fait allusion au temple où les *subaediani* devaient célébrer leur culte spécial et, comme nous le verrons plus loin, avoir aussi leur *schola* ou lieu de réunion officiel. Elle nous parle encore des repas de corps accompagnés de gratifications et donnés à jour fixe, selon les usages particuliers du collège. Enfin les inscriptions funéraires, plus nombreuses, nous montrent bien que l'association avait, avant tout, pour but d'assurer une sépulture à ses membres. Cette sépulture pouvait être

1. *Corp. Ins. Lat.*, II, 2211.

Digitized by Google

spéciale au collège puisqu'on a trouvé l'inscription du marbrier L.L. Pharnaces dans un columbarium de la villa Pamphili, et plusieurs épitaphes de *subaediani* voisinant dans les ruines du cimetière Saint-Valentin. En tout cas, les textes cités nous laissent voir quel large caractère ce but essentiel de la sépulture avait donné au collège des *subaediani*. Comme dans la loi du collège d'Esculape et d'Hygie[1], non seulement des professions variées, mais la famille entière, l'épouse et les enfants participaient aux privilèges d'un groupement établi, non pas pour discerner les métiers les uns des autres, mais, au contraire, pour donner à tous les travailleurs de communs avantages.

Cette large organisation du collège, sa présence dans plusieurs centres du monde romain, le rang de ses protecteurs à Cordoue, à Narbonne, à Tunis, les grosses libéralités qu'il en reçoit, les monuments qu'il leur élève, tout cela nous prouve que l'association n'était point sans quelque importance, et l'on voit par les inscriptions qu'elle a parfois joué un certain rôle et occupé une place particulière dans la cité. En Afrique, par exemple, nous trouvons les *subaediani* unis à la corporation des *centonarii*, le collège des commerçants, pour honorer au nom de tous les citoyens, la flaminique Hortensia, bienfaitrice du municipe[2]. A Narbonne, le protecteur du collège est flamine provincial; il reçoit de ses obligés des marques publiques et officielles de reconnaissance et il oppose, dans sa lettre, l'association « des ouvriers de Narbonne » à l'importante et officielle confrérie des Augustales.

De toutes ces remarques, il faut conclure d'abord qu'il n'est point vraisemblable qu'une association aussi bien organisée et aussi importante ait pu se fonder, comme le voudrait M. Sogliano, sur l'instable et flottante commu-

1. Orelli, 2417. — 2. *Corp. Ins. Lat.*, VIII, 10523.

Digitized by Google

nauté des sans-travail. On connaît des associations de quartier, comme le collège des habitants du Vélabre[1], mais pourrait-on imaginer une corporation d'ouvriers n'ayant d'autre lien que le chômage et d'autre lieu de réunion que la place publique, même entourée de temples? Nous conclurons enfin que les *fabri subaediani*, loin de former un corps spécial d'ouvriers, devaient réunir les travailleurs manuels de professions variées. L'épithète du collège, nous l'avons vu, n'importe point à la profession, et plusieurs associations romaines d'ouvriers sont dans ce cas; les dendrophores, par exemple, à l'origine confrérie religieuse des zélateurs de la grande Mère des dieux, ont plus tard englobé, non seulement la corporation des charpentiers, mais encore tous les ouvriers de l'art du bois, et ils sont demeurés le collège des dendrophores.

Ainsi et plus largement, dans certaines villes où ne dominaient pas des corporations spéciales et plus puissantes, le collège des *subaediani* devait grouper la foule des travailleurs manuels, des « *fabri* », comme les appelle la lettre de Sextus Fadius. A Cordoue, il pouvait réunir la majorité des ouvriers; dans d'autres villes, comme Narbonne ou Antium, il devait encadrer tous ceux que leur travail ne rattachait pas aux corporations maritimes des nautes ou des *navicularii*; il est, en tout cas, certain que sa clientèle tenait une grande place dans la cité, puisque nous le voyons, en Afrique, associer dans les mêmes dédicaces officielles, la population ouvrière à la classe des commerçants, drapiers, merciers et marchands. Et c'est justement, comme nous l'allons voir, parce qu'il représentait un organisme important de la vie municipale, la plèbe des cités, que notre collège a eu le privilège de s'appeler le « corps des *fabri subaediani.* »

1. Orelli, 1485.

Digitized by Google

d) *Le collège à sa schola officielle « sub aede ».*

Nous croyons, en effet, que si les travailleurs manuels, les « *fabri* » de certaines villes se sont appelés *subaediani*, c'est parce qu'ils avaient leur lieu de réunion, le centre et le foyer de l'association, leur « *schola* » dans les dépendances d'un temple municipal « *aedes* ». Ainsi peut-on faire accorder l'étymologie avec les textes, et la notoriété spéciale du collège avec la façon sporadique dont il était répandu dans le monde romain.

Cette interprétation que l'on peut dégager, comme nous le verrons, de l'inscription de Narbonne, s'appuie sur une observation d'ordre plus général. On sait que parmi les associations romaines, toutes désignées à l'attention de l'État, jalouse ou bienveillante, selon les époques, certaines, en rapport plus étroit avec l'administration de la cité, étaient soumises par le pouvoir à une évritable tutelle. Les collèges de *fabri*, en particulier, à cause de leur nombre même, de leur importance industrielle, sociale et politique, à cause surtout de leur utilité urbaine et militaire, étaient de véritables corps officiels. Pour d'autres raisons, certaines confréries, comme celle des Augustales, avaient revêtu le même caractère. Mais toutes ces associations, en même temps que les charges, recevaient aussi les privilèges de la protection officielle et parmi ceux-ci, avec certaines immunités financières, l'avantage parfois, et peut-être aussi l'obligation, d'avoir leur « *schola* » dans un édifice municipal, basilique ou temple de la cité.

Parmi les collèges des *fabri*, l'un des plus officiels, celui des dendrophores, a joui d'un pareil avantage, et l'on peut en dire autant de la confrérie des Augustales. C'est ainsi qu'à Tusculum, l'édile Felicianus, investi de la di-

Digitized by Google

gnité du *rex sacrorum*, pour remercier les dendrophores de la préfecture dont ils l'ont honoré, orne à ses frais la *schola* que le collège avait obtenue du municipe[1]. Ses membres se réunissent dans les temples publics, à Rome, par exemple, dans la curie de la basilique d'Auguste. Quant aux Augustales, choisis par les décurions, dévoués au culte de l'empereur régnant, et devenus un ordre de l'État, ils ont aussi leur lieu de réunion, le « *phetrium* », dans des locaux officiels comme le portique de la basilique sulpicienne[2].

Ainsi les *fabri subaediani*, que nous devons, avec quelque raison, rapprocher des dendrophores, ont-ils pu jouir de ce privilège auquel se rapporte leur nom. Ce que nous avons dit plus haut de leur importance dans certaines villes comme Cordoue, Narbonne ou Tunis les place, en effet, sur le même rang officiel que la confrérie des Augustales et que l'important collège des dendrophores avec lequel ils ne sont pas sans analogie. Ce dernier, groupant plusieurs corps de métiers, demeura toujours une sorte de confrérie, d'association religieuse plutôt que professionnelle surveillée par des magistrats religieux[3] et cherchant par mieux ses bienfaiteurs et ses patrons, comme le *rex sacrorum* déjà cité. De même le collège des *subaediani* est plus mutualiste que corporatif, son patron à Narbonne est le flamine provincial et il honore, en Afrique, une flaminique. Tous les deux, branche importante de la grande famille des *fabri*, sont dans des villes diverses unis au même collège : nous voyons en Afrique les *subaediani* se lier aux *centonarii*[4], association suivie des dendrophores et à laquelle même un rescrit de Constantin les incorporera[5]. Il n'est donc pas hasardeux

1. Orelli, 2279. — 2. Orellli, 3787. — 3. Les *quindecemviri sacris faciundis*. — 4. *Corp. Ins. Lat.*, VIII, 10523. — 5. Code Théodosien, XIV, 8, 1.

Digitized by Google

d'attribuer aux *subaediani*, dont le rôle officiel et l'importance sociale peuvent être mis en parallèle très étroit avec l'action des dendrophores, un privilège que ces derniers avaient obtenu et que le nom même de notre collège nous incite à lui accorder.

e) *Les « subaediani » et le temple d'Auguste à Narbonne.*

Si les autres inscriptions ne nous parlent pas de la *schola* des *subaediani*, établie dans les dépendances d'un temple officiel, l'inscription de Narbonne peut inspirer, sur ce point, quelques remarques suggestives. En étudiant ce texte important, on peut en effet se demander si quelques rapports plus étroits, en dehors de sa richesse, ne rattachent point S. Fadius Secundus, l'armateur narbonnais, à l'association des *subaediani* et pourquoi il a été désigné à l'attention intéressée de ce collège plébéien. S. Fadius Secundus, après avoir exercé toutes les charges municipales, fut revêtu d'une dignité que l'on croit être, d'après les restitutions les plus vraisemblables du texte, le flaminat augustal de la province. Il aurait été ainsi le premier flamine, en date, du nouveau temple d'Auguste. L'inscription est, en effet, datée de l'an 149, et l'on sait que, vers cette époque, un incendie dévasta Narbonne et ruina ses principaux édifices. La dignité sacerdotale de notre personnage et par suite son influence politique[1], devait, autant que sa richesse, retenir l'attention intéressée des ouvriers de Narbonne, et l'on comprend qu'ils aient choisi comme patron et comblé de prévenances le représentant du culte

1. Le flamine provincial était président de l'assemblée provinciale, chef hiérarchique de tous les prêtres de la province et chargé de gérer le budget du culte impérial. Bouché-Leclercq, *Manuel des Inst. Romains*, ch. XI, p. 557.

Digitized by Google

augustal à Narbonne, le magistrat dont la volonté, la faveur ou la protection les avait installés ou maintenus dans le nouvel édifice confié à sa garde. C'est ainsi que les dendrophores de Tusculum avaient choisi comme préfet Félicianus, sénateur du municipe, édile, *rex sacrorum*, et obtenu, avec leur *schola* municipale, la protection la plus officielle.

Nous devons relever encore, dans le même texte, un détail très significatif. Sextus Fadius demande aux ouvriers *subaediani* de faire graver sa lettre de donation sur une table de bronze qui sera placée par leurs soins « devant le temple » « *ante aedem* ». Les ouvriers s'empressent de lui obéir; « ejus liberalitatis in perpetuum conservandae et celebrandae gratia, *fabri subaediani* narbonenses beneficium tabula aerea conlatum *ante aedem* loco celeberrimo ponendum censuerunt.» Cette expression « *ante aedem* » employée à la fois sans qualificatif et sans commentaires, par les membres du collège et par leur patron nous prouve qu'un temple, parmi les autres, car il y en avait d'autres à Narbonne, était familier à la fois aux *subaediani* et à Sextus Fadius, aux uns parce que, comme leur nom l'indique, ils en étaient les habitués officiels, à l'autre parce qu'il en était l'administrateur.

Devant quel temple les *subaediani* ont-ils exposé leur stèle commémorative? La dignité de flamine augustal que l'on donne à S. Fadius nous permet de croire que l'édifice en question était le temple provincial, où se célébrait le culte d'Auguste, monument placé *loco celeberrimo* et assez important pour mériter, lui seul, le titre d'*aedes* sans épithète. Fadius déclare, en effet, que si les ouvriers n'observent pas les conditions imposées dans sa lettre, son legs sera transmis à la confrérie des Augustales. Notre personnage ne porte pas le titre de sévir augustal; sa dignité le place au-dessus du sévirat; mais sa

Digitized by Google

clause en faveur des Augustales indique cependant qu'il avait quelque rapport avec la confrérie. Il ne faut pas confondre le culte provincial des empereurs, établi dans les chefs-lieux de province comme Narbonne et Lyon, avec le culte municipal établi dans les diverses cités; mais nous savons qu'à Narbonne, le sévirat, après avoir supplanté le culte particulier de l'*ara narbonensis*, avait son autel municipal dans le temple de Rome et d'Auguste où siégeait le flamine provincial. Ainsi le même édifice « *aedes* » abritait les deux cultes et il n'est pas étonnant que le flamine augustal de la province eût autant de rapports avec la confrérie des Augustales qu'avec le collège des *subaediani*.

L'archéologie narbonnaise confirme les remarques précédentes. Le piédestal qui porte l'inscription de S. Fadius Secundus a été retrouvé dans les environs du forum, attenant au Capitole, non loin de la célèbre inscription de l'autel d'Auguste, l'*ara narbonensis*. La statue élevée, avec la permission des décurions, sur un emplacement public, fut donc dressée entre le Capitole et le forum aux abords du temple provincial d'Auguste. La stèle de bronze, placée *ante aedem*, *loco celeberrimo*, ne devait pas être loin de la statue et « le temple » *aedes*, dont ces deux monuments ornaient les abords, était bien le temple d'Auguste, centre de la vie municipale, religieuse et corporative, placé *loco celeberrimo*, au carrefour de la cité[1].

Il semble donc ressortir de l'inscription de Narbonne qu'entre S. Fadius Secundus et les *fabri subaediani* il y eut d'autres rapports que ceux d'un patronat et d'une

1. Malgré la découverte d'un fragment de la loi du flamine provincial dans une villa du *suburbium*, au tènement dit des Vignes-Bâties, nous croyons, avec le maître Rouzaud, et d'après les concordances topographiques et archéologiques que le temple provincial de Rome et d'Auguste se trouvait dans l'enceinte du Capitole.

Digitized by Google

clientèle ordinaires. La dignité sacerdotale du mécène, l'emplacement de sa statue, la localisation *ante aedem* du monument honorifique qui lui fut élevé, la mention même des Augustales, tout cela nous incite à croire que les liens du patronat ont été établis, consolidés ou affirmés par des relations dans lesquelles « le temple », comme dit l'inscription, provincial ou municipal, joue un certain rôle, autant pour les *subaediani* que pour leur protecteur. Nous croyons que ces relations et ce rôle peuvent s'expliquer, dans des villes comme Narbonne et Cordoue, chefs-lieux de cité et centres de la religion augustale, par l'importance officielle des *subaediani* dont le privilège le plus apprécié, et peut-être l'obligation, aurait été de placer le centre de leur association dans des locaux officiels, comme les dépendances du temple de Rome et d'Auguste, « *sub aede* », et sous le contrôle direct de la première autorité religieuse de la province.

Ainsi l'étude de l'inscription de Narbonne nous ramène à notre conclusion. Après avoir exposé les définitions incomplètes ou contradictoires que l'on a données du nom des *subaediani*, analysé les textes qui le mentionnent, il nous a semblé que l'on devait faire dériver cette appellation, non d'une profession spéciale que l'on est embarrassé de définir clairement, mais de l'édifice municipal dans lequel une association, organisée selon des cadres officiels, avait établi sa *schola*. Cette interprétation n'est point tout à fait gratuite, puisque des associations analogues, par leur rôle social, à celle des *subaediani* ont obtenu, ou subi, le même privilège officiel, et que l'inscription de S. Fadius, par les détails qu'elle nous donne, paraît justifier à la fois le nom et l'importance du collège qui l'a reçu.

Abbé L. Sigal.

Toulouse — Impr. et Libr. Édouard Privat — 6830

Digitized by Google

BOUTENAC -- GASPARETS SAINT-MARTIN-DES-PUITS (AUDE)

ÉTUDE ONOMASTIQUE

Après avoir étudié ailleurs[1] l'un des vocables du département de l'Aude (Saint-Martin-Lys) dont les formes sont disparates et même bizarres, nous nous proposons de continuer ici ce genre de travail. Pour cela, nous avons choisi trois vocables (Boutenac, Gasparets et Saint-Martin-des-Puits) ; il nous a paru que l'étude de leur formation serait d'autant plus intéressante qu'elle est bien différente pour chacun d'eux.

I. — **Boutenac.**

D'abord, quelques notions préalables. Chacun sait que les désinences *-acos*, *-acum*, sont gallo-romaines, tandis que les désinences *-anum* sont purement romaines. Celles-ci, en passant dans le français, ont conservé le plus souvent la forme dure *-an* du roman : Tournissan, Sigean, Davejean, etc., tandis que d'autres se sont adoucies : c'est ainsi que *Lauranum*, *Traussanum*, *Bisanum* et

1. *Bullet. de la Section de Géographie* (Minist. de l'Instr. Publ.), t. XL, 1925, p. 125-133.

Digitized by Google

autres ont donné d'abord Lauran, Traussan, Bisan, pour aboutir à la forme douce : Laure, Trausse, Bize.

Quant aux formes terminées en *-acos*, *-acum*, alors que, dans notre Midi, elles ont conservé la forme explosive : Alairac, Brenac, Bouilhonnac, Boutenac, Cabriac, Cavirac, etc., elles ont pris, dans le Nord, une forme adoucie. C'est ainsi que *Bulliacus* a donné Bouilly (Aube, Marne, Yonne) ; que *Boutiacus* a donné Boussy (Haute-Savoie, Seine-et-Oise). On peut en dire autant de Boutigny (Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et des cinquante et une localités de ce nom qui existent au nord de la Loire.

Quoi qu'il en soit, les anciens vocables, tant romains que gallo-romains, ont été formés par un gentilice, auquel on a ajouté le suffixe propre à chaque époque.

Disons tout de suite, en attendant de fournir les notions supplémentaires, que le nom de Boutenac (celui de l'Aude, comme celui de la Charente-Inférieure) est un vocable gallo-romain, formé d'un gentilice terminé en *-enus* ou *-ennus*, auxquels on a ajouté le suffixe *-acus* : *Boten-us*, *Botenn-us*, *Boten-acus*, modifié au dixième siècle par la variante *-agum*, d'où *Bottenn-agum*,..

Cela dit, étudions les gentilices romains terminés en *-enus* que l'on rencontre dans les inscriptions.

Une première série est caractérisée par le doublement de l'*n* du suffixe *-enus*. Exemples : *Avenn-acus*, Avenay (Calvados, Marne) ; *Lucenn-acus*, Lucenay (Rhône, Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire) ; *Marcenn-acus*, Marsannay (deux, dans l'arrondissement de Dijon), Marcenay (arrondissement de Châtillon-sur-Seine, et Côte-d'Or) ; *Fidenn-acus*, Fenay (Côte-d'Or).

La deuxième série des noms de lieux en *-acus*, dérivés de gentilices romains en *-enus*, est caractérisée par l'*n* non doublée du suffixe *-enus*. Exemples : *Arten-acus*, Artenac,

Digitized by Google

Arthenac (Charente-Inférieure), Artenac, commune de Saverdun (Ariège), Artenay (Deux-Sèvres et Loiret); *Caten-acensis* (vicaria et villa), Châtenay (Ain, Eure-et-Loir, Isère, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Haute-Marne).

Pour ces deux séries, on trouve les formes régulières : Avenus, Lucenus, Catenus, Cavenus, et les parallèles : Avenius, Lucenius, Catenius, Cavenius.

Il existe enfin une troisième série de noms de lieux dérivés de gentilices romains en *-enus*, pour lesquels les inscriptions n'ont conservé d'autres traces que le gentilice en *-ius* correspondant. Celui-ci toutefois postule la désinence antérieure *-enus*. Exemples : Albucennacus, *Albucius*, Albucenus : Aubusson (Creuse, Orne et Puy-de-Dôme); Antennacus, *Antius*, Antenus : Anthenay (Marne); Bessannacensis villa, *Bessius*, Bessenus : Bessenay (Rhône); Carendenaous, *Carantius*, Carantenus : Carennac (Lot); Cavennacus, *Cavius*, Cavenus : Chevinay (Rhône).

Notre Boutenac appartient à cette troisième série. Voici, avec leurs dates, les formes diverses de ce vocable[1] : *Boltennagum* (946); *Bothenagum* (1049); *Boltenacum* (1178); *Boltenag* (1145); *Botenachum* 1271). Le vocable est donc de bonne heure fixé dans sa forme, puisque le Moyen âge ne l'a pas défiguré. On le trouve, en tout cas, sous la forme *Buthenacus*, dans une charte de 1115[2].

Ce nom dérive du gentilice primitif *Boutenus*, dont on ne connaît que le parallèle *Boutius*. Boutius est employé, avec valeur de cognomen ou de nom pérégrin, dans sept inscriptions d'Espagne; c'est le nom d'un potier : un

1. Cf. *Dict. topogr. de l'Aude*, p. 45. Il y a lieu de s'étonner de l'obstination qu'on met à identifier *Buconianum* avec Boutenac, alors que cette forme se réfère à Bouquignan.

2. Guérard, *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, II, pp. 401 et 849.

Digitized by Google

vase du musée de Vienne (Isère) porte en effet la marque : « Boutius f(ecit) ».

A propos de la formation gallo-romaine du vocable Boutenac, Holder, dans son Trésor du vieux langage celtique, propose deux gentilices qui auraient servi à le former. Une première fois (col. 915), il écrit : « Botten-acum zu Buttius, Butto » ; une seconde fois (col. 1011), il écrit : « Butten-acum zu Buttinius ».

Constatons que le savant celtiste avait, dans sa première notation, entrevu le parallèle *Boutius* dont nous avons parlé ci-dessus. Mais, afin d'introduire l'*n* de Boutenac, il a compris la nécessité d'un autre suffixe, de là sa seconde notation *Buttinius*. C'était, nous semble-t-il, s'arrêter en chemin.

Si en effet, dans l'une et l'autre notation, on n'admet pas la désinence *-enus*, on n'arrivera jamais à obtenir la forme Boutenac :

Buttius aurait donné *Butti-acus*, *Bouci-acus*, et donc Boutiac, Bouciac, Boussiac, Boussy ;

Butto, si l'on prend le cas régime, aurait donné *Buttoni-acus*, et donc Boutoniac.

Quant au gentilice *Buttinius*, il aurait donné *Buttini-acus*, d'où serait venu Boutiniac, Boutignac, Boutigny.

Il y a donc lieu de s'en tenir à la première thèse, et de faire dériver le vocable Boutenac des gentilices *Butenus*, *Boutenus*, représentés, dans les inscriptions, par le seul parallèle *Boutius*.

Auteurs consultés : *Dict. topog. Aude*, v° Boutenac. — D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*. — Ant. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*. — Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz* et son Supplément.

Digitized by Google

II. — **Gasparets.**

Dans le périmètre de la commune de Boutenac, se trouve le hameau de Gasparets; l'étude de la formation de ce vocable présente une toute autre difficulté.

A nous en tenir aux documents connus, le nom de Gasparets ne paraît que fort tard dans l'histoire, et encore est-ce sous une forme à demi barbare : *Guatpadengs* (1089). Depuis cette date jusqu'au quinzième siècle, les divers écrivains ont vu, semble-t-il, comme deux parties dans ce mot. Dans la première, ils tendent à exprimer, et à plusieurs reprises, l'idée de gué ou passage : *Guat-* (1089 et 1271); *Gadium-* (1349, 1377, 1427, 1485). Bien mieux, en 1500, le copiste d'un document de 1180 a écrit explicitement : *al gad de Gasparet*. Dans la suite, ce que les scribes ont traité comme un préfixe prend diverses formes, à suite de variantes ou de mauvaises lectures : *Gat-* (1189, 1214, 1228, 1290, 1351, 1360); *Har-* (1119); *Cati-* (1217); *Gay-* (1342); *Gal-* et *Gac-* (1214, copie de 1749); enfin, la forme *Gas-*, qui n'apparaît qu'au seizième siècle.

De fait, nous retrouvons presque toutes ces formes : *ga, gas, gaf, gal, goua* (roman), *gua, gat; guau* (catalan); *guado, guasso* (italien); *vado* (espagnol), dans le *Trésor du Félibrige* de Mistral; or, toutes dérivent du latin *vadum* = gué.

Quant à la deuxième partie du vocable, les documents nous fournissent les variantes : *-padencs, -padengs, -padens, -padenx*; puis, après substitution de *s* et *z* à *d* : *-pasencs, -pazenci, -pazenchi*, et même *Pezinchi* (*sic*). Enfin, au quatorzième siècle, *r* a remplacé *s* et *z*, et on trouve les formes : *-parens, -parenchi, -parenthi;* et de 1500 à 1588 : *-paret, -parets*.

Digitized by Google

Quant à l'entière forme *Gaspart* de 1588, elle provient d'une mauvaise lecture, sur une abréviation.

Mais tous ces textes, même rapprochés et groupés, ne parviennent pas à nous mettre sur la voie de la formation du vocable, précisément parce qu'ils ne nous en donnent pas la forme primitive. Pour la trouver, il faudra donc procéder par voie de comparaison, en rapprochant le nom de Gasparets de vocables similaires.

Il existe en effet, dans le département de l'Aude, quatorze localités qui sollicitent l'attention du philologue. Ce sont: Argens, Arzens, Badens, Douzens, Escueillens, Gougens, Maquens, Moussoulens, Pezens, Peyrens, Roullens, Sauzens, Seignalens et Tonneins lui-même, dans la graphie duquel, par l'intercalation récente de l'*i*, on a rendu sensible la prononciation déjà mouillée de l'*n* final[1].

Or, tous ces vocables (à l'exception d'Argens qui, comme l'Argens, rivière du Var, pourrait remonter à *Argent-ios*) ont des suffixes semblables ou voisins : *-enchi*, *-incum*, *-inchum*, pour Arzens; *-encus*, *-encum*, *-inchi*, *-inci*, pour Badens; *-encs*, *-enchi*, *-enchum*, *-ens*, *-inchi*, pour Douzens; *-enci*, *-enchi*, *-ens*, pour Escueillens; *-enchi*, *-incum*, *-inchi*, pour Gougens; *-indus*, *-inci*, *-enchi*, pour Maquens; *-ingus*, *-inchi*, *-inci*, *-enchi*, pour Moussoulens; *-ings* (pour *ingus*), *-enchi*, *-inchum*, *inchi*, pour Pezens; *-enchi*, pour Peyrens; *-encs*, *-ens*, *-incum*, pour Roullens; *-ingus*, *-inci*, pour Sauzens; *-encs* (pour *encus*), *-ensi*, *-enxi*, *-enchi*, pour Seignalens; *-engus*, *-enci*, *-ens*, *-enci*, *-enchi*, pour Tonneins (qu'on a écrit Tonnens, jusqu'en 1647).

Après cette énumération et ces rapprochements, il est permis de tirer une conclusion.

1. C'est à dessein que nous écartons Couffoulens, qui, par ses formes primitives (Quofolent, Confolent), ne saurait appartenir à la série que nous étudions ici.

Digitized by Google

Au vocable Gasparets, — qui a été lui aussi précédé des formes Gaspad- *encs*, *-engs*, *-ens*, *-enx*, et où le changement de *d*, en *s* et en *z* ne produira que des formes régulières (Gaspaz -ens, Gaspas -ens), — on est donc autorisé à donner les suffixes *-encos*, *-encus*, *-enchi*, lesquels ont été précédés des suffixes ligures *-incos*, et des variantes gallo-romaines *-ing*, *-inca*, *-inco*, *-incum*, *-incus*, *-ingum*.

On arrive dès lors au primitif Gaspar -incos, qui nous amène à Gaspar -enci, Gaspar -enchi, Gaspar -ens, pour aboutir, après la chute de la nasale, à la déformation Gaspar -ets du XVI[e] siècle. Par là même, on est obligé de reporter à une époque reculée l'existence de notre hameau, comme d'ailleurs celle de tous les vocables similaires que nous avons énumérés ci-dessus, en leur attribuant une origine peut-être ligure, ou tout au moins gauloise[1].

Mais ce n'est pas seulement dans la région de l'Aude qu'on rencontre ces données. On trouve en effet *Arel-enco* : Arlanc, dans le Puy-de-Dôme; *Aris -encus* : Arzenc-de-Randon et Arzenc-d'Apchier, en Lozère; *Bol -encum*, *Bol -incum*, *Bol -ingum* : Bollengo; *Gal -enca*, dans le Piémont; *Herm -encum* : Herment, encore dans le Puy-de-Dôme; *Landar -enca*, dans le val de Calenca, en Suisse, canton des Grisons; *Val -enca*, en Lombardie, province de Brescia, féminin de *Val -inco*, golfe de Corse; *Vap -incum*, Gap dans les Hautes-Alpes; *Vir -enca* et *Vir -encha* (*vallis*), Virenque dans le Var.

Les suffixes, ligures ou tout au moins gaulois, *-inco* et son féminin *-inca*, primitivement fixés sur les bords et les approches de la Méditerranée, ont donc reflué, par

1. Si, d'une manière générale, les préfixes de ces vocables demeurent inexplicables, du moins, pour Peyrens, on peut dire que *Peyr-* a été précédé de *Petr-* et de *Per-*.

Digitized by Google

eux-mêmes ou par leurs dérivés, sur le continent. Le Midi de la France et le département de l'Aude en particulier en présentent des types bien reconnaissables ; le hameau de Gasparets (commune de Boutenac) et le ruisseau du même nom, affluent de la Berre (communes de Portel et de Roquefort-des-Corbières) nous en fournissent un intéressant et curieux témoignage.

Sources consultées : D'Arbois de Jubainville, *Les Premiers Habitants de l'Europe.* — Holder, *Alt-Celtischer Sprachschatz*, I, col. 1436 ; II, 39,876 et 984. — *Dictionn. topogr. de l'Aude.*

III. — Saint-Martin-des-Puits.

Cette commune appartient au canton de Lagrasse. Le village est bâti sur une élévation presque entièrement enfermée dans une boucle de la rivière d'Orbieu. Sur son territoire, existait, depuis 897 au moins, une abbaye de bénédictins sous le vocable de saint Martin ; d'abord indépendante, elle devint en 1097 un prieuré conventuel uni à l'abbaye de Lagrasse [1].

Ici donc, comme pour Saint-Martin-Lys, on peut dire que l'abbaye fut le berceau, ou du moins le centre autour duquel se forma le village de Saint-Martin-des-Puits.

Le premier vocable de cette localité (897 et 1079) est « Sanctus Martinus de Monte Rotundo », allusion évidente à sa position topographique. Mais, dès 1093, le déterminatif « Montredon » a été remplacé par la forme « de Puteo », qu'un maladroit translateur aura employé pour « de

1. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ici l'erreur de ceux qui prétendent que cette abbaye était établie à Montredon, près de Narbonne ; elle y aurait été en effet bien éloignée de l'Orbieu, alors que le contexte la place formellement « *super ripam Urbionis* ». Cf. Arch. Aude, H 452 (Additions).

Digitized by Google

Podio », probablement sous l'influence de la langue d'oïl qui a donné *puy*, *pui*, tandis que la langue d'oc a donné *puech* et ses variantes.

De cette double influence procède, pour nous en tenir aux vocables du département de l'Aude, la formation diverse et successive de quelques localités. C'est ainsi que *Bellum Podium* a donné Belpech, après le français Beaupuy ; *Podium Auriolum* : Pechauriol ; *Podium Rotundum* : Pechredon, après Puiredon ; *Podium Tericum* qui s'est fixé en Puichéric, après avoir passé par Pueg Aric, Péchayric ; *Podium Viride*, d'abord Pechvert qui s'est fixé en Puivert ; *Podium Siuranum*, qui donna d'abord Puysubran, puis Pexiora en passant par Pechsiura ; *Podium Nauterium*, qui a abouti à Pennautier, après Puinautier et Pechnautier...

C'est par le même procédé que *Podium*, faussement traduit par *Puteum*, a servi à déterminer notre *Sanctus Martinus de Monte* (*Rotundo*), en passant par toutes les variantes romanes d'abord, puis françaises : *del Potz* (XIV^e^ siècle), *du Puitz* (1416), *de Pech*, copie en 1589 d'un texte de 1261 ; *du Puis* (1595) ; *del Poux*, *del Poutz* (1639) ; *du Puix* (1667) ; *del Puech* (XVII^e^ siècle), *de Puyts* (1706).

D'autre part, il convient de remarquer que, dès le treizième siècle, tous les auteurs, poètes et prosateurs, ont écrit *pui* et *puis*, pour exprimer indifféremment, tant au singulier qu'au pluriel, les sens de *puteus* et de *podium*. C'est ainsi que, dans le Roman de Garin, on lit : « courir *le pui* et la vallée », d'où le verbe puier = monter : « *puier* et descendre » ; tandis que dans Rutebeuf (II, 19), on lit : « un *pui* espuisier ». On trouve néanmoins la forme *puiz* pour désigner également un puits, une fontaine[1].

1. Cf. La Curne, *Dict.*, aux mots *Pui*, *Puier* et *Puis*.

Digitized by Google

Voilà qui suffit abondamment à expliquer et la confusion faite par le translateur et les variantes relevées ci-dessus pour notre vocable.

Mais, dès 1715, et ceci semble inexplicable, la forme du déterminatif se fixe définitivement dans le pluriel : *des Puids* (1715), *des Puits* (1781).

La lecture des registres de l'état civil, ancien et moderne, nous permet de retrouver les mêmes variantes, mais toujours au singulier : *du Pui* (1675), *du Puy* (1677-1692), *du Puits* (1697) et encore *du Puy* (1772).

En 1801, le secrétaire de la mairie supprime le déterminatif et écrit simplement « Saint-Martin »; mais, dès 1823, il reprend la forme « Saint-Martin des Puits », qui est demeurée jusqu'à ce jour la forme officielle. Pourtant, lors de la formation du département, en 1790, dans le tableau « certifié conforme à l'état original par le Ministère de l'Intérieur, déposé dans le Bureau de l'envoi des Loix..., adressé par les citoyens administrateurs du Directoire du département de l'Aude », on avait adopté cette forme « Saint-Martin-du-Puy ».

Mais elle n'a pas prévalu. Les cartes de l'état-major, en effet (320.000e, feuille 30, Toulouse; 80.000e, feuille 243, Carcassonne S.-E., y compris la revision de 1900 et le tirage de juin 1924), ont toutes adopté la forme « Saint-Martin-des-Puits ». Seule une carte privée (car elle a exclusivement servi au cartulaire de Mahul) et gravée par Delamare en 1859, porte la forme « Saint-Martin-du-Puit[1] ».

Après cet exposé, il semble bien que la forme la plus vraie, parce que conforme à l'étymologie du vocable, est « Saint-Martin-du-Puy ». Elle est d'ailleurs conforme

1. *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, II, 173 et 612.

Digitized by Google

encore aux données du cadastre communal, qui mentionne, dans la section A, un ténement appelé, toujours au singulier et au sens précité : « La Roque del Poux », mis pour La Roque du Puy.

Notons qu'elles sont nombreuses les formes « Le Puy », avec ou sans déterminatif : Le Puy (Doubs et Gironde), Le Puy-en-Velay, Puy-de-Fourche (Dordogne), Puy-du-Lac (Charente-Inférieure), Puy-Laurent (Lozère), Le Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire)...

Quant à la forme Saint-Martin-du-Puy, elle est déjà employée pour désigner deux communes : la première dans la Nièvre, arrondissement de Clamecy; la seconde, dans la Gironde, arrondissement de La Réole. Il serait à désirer qu'on en ajoutât une troisième dans la nomenclature des communes.

Qu'il nous soit permis de signaler cette graphie « Saint-Martin-du-Puy » au Service de Géographie de l'Armée, qui pourrait l'adopter dans la prochaine revision de la carte du département.

A. Sabarthès.

Digitized by Google

CLOCHES DIVERSES DU CANTON DE CAPENDU

(AUDE)

PAR FEU M. ALBERT BOQUET.

M. ALBERT BOQUET, mort subitement à Paris, au commencement de novembre 1924, était un campanographe passionné,

Originaire de Picardie, membre des Sociétés historiques et archéologiques d'Amiens, d'Abbeville, etc.; fixé d'abord à Amiens, — ensuite à Versailles, — en dernier lieu à Paris, où il était professeur à l'École Lacordaire, — il s'était successivement intéressé aux cloches de la Somme, de Seine-et-Oise, de la Seine et de l'Aisne.

Ses ascensions dans les clochers et ses recherches aux Archives Nationales, et dans les autres dépôts d'archives, lui avaient fourni un ensemble considérable de renseignements inédits, notamment sur les cloches et les fondeurs de cloches de Paris.

Divers déplacements de vacances lui avaient permis, en outre, de recueillir des inscriptions et des documents campanaires, dans divers départements éloignés de la région parisienne : Aude, Calvados, Landes, Hautes-Pyrénées, etc.

Nous publions la notice qu'il avait préparée sur un certain nombre de cloches du canton de Capendu. Cette publication sera un hommage bien mérité à la mémoire de ce travailleur ardent et consciencieux. En même temps, elle continuera, pour le département de l'Aude, l'œuvre campanographique du toujours regretté baron

Digitized by Google

de Rivières, dont une partie a été insérée, en 1890 et 1900, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*[1].

Jos. Berthelé.

Un séjour de quelques semaines à Capendu[2] nous a permis d'utiliser nos loisirs et de les consacrer, suivant notre habitude, à des excursions campanaires. C'est le fruit de nos recherches à travers la plupart[3] des clochers du canton de Capendu, que nous avons consigné dans ce travail.

On remarquera le grand nombre de cloches du seizième siècle, encore existantes dans les étroites limites d'un canton, et l'intérêt qu'il y aurait à étendre le champ d'investigation campanaire au département tout entier.

Une des raisons principales, pour lesquelles il existe un plus grand nombre d'anciennes cloches dans le Midi que dans le Nord est assurément la difficulté d'*ascensionner* les clochers, — dont les trois quarts sont des cam-

1. Le baron de Rivières : *Inscriptions campanaires dans le Narbonnais*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, année 1890, 2e semestre, pp. 170 à 172; — *Quelques cloches anciennes dans le département de l'Aude*, dans le même *Bulletin*, tome VI (1900), pp. 456 à 461. — Cf. dans l'*Ephemeris campanographica*, tome I, fascicule IV (janvier 1911), pp. 297 à 315, notre article bio-bibliographique sur *le baron de Rivières*, spécialement p. 299, v° *Aude*; p. 307, art. 23 et 24, et p. 314, art. 50.

Dans le même fascicule de l'*Ephemeris campanographica*, pp. 322 à 326, on trouvera, — sous le titre : *Cloches diverses du seizième siècle dans le département de l'Aude*, — d'intéressantes notes épigraphiques et iconographiques, recueillies par M. Mansard de Sagonne, inspecteur des Monuments historiques.

2. Chez M. Paul Granel, château des Pins.

3. Il nous a été matériellement impossible d'accéder aux cloches de Roquecourbe, Rustiques et Saint-Couat d'Aude. D'autre part, nous avons dû renoncer à visiter les trois communes de Montirat, Villedubert et Mas des Cours.

Digitized by Google

penards, — et par suite la difficulté d'en descendre les cloches aux périodes de trouble.

Des vingt-quatre cloches dont nous allons parler, — dix remontent au XVI^e^ siècle, parmi lesquelles cinq seulement sont datées (Trèbes, 1507; Floure, 1571; Capendu, 1593 et 1597; Badens, 1598); celles de Bouilhonnac, Comigne, Douzens, Fontiès-d'Aude, Monze, ne le sont pas. — Parmi les quatorze autres — une appartient au XVII^e^ siècle (Marseillette, église, 1603); — une au XVIII^e^ siècle (Trèbes, 1716); — et douze au XIX^e^ siècle, dont cinq (celles de Barbaira) non datées; les sept autres sont de 1832 (Marseillette, tour communale), 1837 (Moux), 1843 (Capendu), 1876 (Comigne), 1889 (Douzens et Fontiès d'Aude), 1895 (Bouilhonnac).

Trois des cloches antérieures à la Révolution, nous offrent les noms de leurs auteurs; celle de Floure (1571), faite par JEAN PALHAUD; celle de Marseillette (1603) par MICHEL PROMILHAC, et la grosse de Bouilhonnac (s. d.), dont la signature est devenue illisible.

BADENS

Une cloche suspendue à une armature de fer, au-dessus de la tour de l'église.

Elle porte l'inscription suivante, en caractères romains :

† XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MA.

LO NOS DEFENDAT ✠ 1598 ✠

Sur la robe : TE DEUM LAUDAMUS.

Diamètre : o m. 60.

Ornements : un grand crucifix; la Vierge et l'Enfant Jésus; un personnage, le buste nu, les mains croisées sur la poitrine; un personnage ailé, bardé de fer.

Digitized by Google

BARBAIRA

Cinq cloches, non datées, bénites le 21 octobre 1883 par l'évêque de Carcassonne.

1. Inscription de la grosse :

→ Don de Mr Amédée Gerviès et de Madame Joséphine Gerviès, née Bel d'André.

→ Parrain Amédée Gerviès, Marraine Joséphine Gerviès, Curé M. Bastide.

Sur le bord : → Lévêque Amans fondeur a Toulouse.

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.

Diamètre : 1 mètre.

Ornements : un crucifix ; une étoile ; la Vierge entourée d'anges.

2. Inscription de la deuxième :

→ Don de Mlle Marie Gorry. Curé Mr Bastide.

→ Parrain Auguste Gorry, Marraine Marie Gorry.

Sur le bord : → Lévêque Amans fondeur a Toulouse.
Maria sine labe concepta O. P. N.

Diamètre : 0 m. 90.

Ornement : un crucifix.

3. Inscription de la troisième cloche :

→ Marie-Antoinette. Principaux donateurs MMrs Jean Fabre, Jacques Laffon, Augte Marty, Frçois Ferrand.

→ Parrain Jacques Fabre, Marraine Marie Fabre.

Sur le bord : → Lévêque Amans fondeur a Toulouse.

Ego vox clamantis dirigite viam Domini.

Diamètre : 0 m. 80.

Ornements : un crucifix ; la Vierge.

4. Inscription de la quatrième cloche :

Digitized by Google

→ Marie-Honorine. Don de Mlle Marie Gorry.

→ Parrain Achille Gaillard, Marraine Honorine....

Sur le bord : → Lévêque Amans fondeur a Toulouse.

→ Plebem voco ad sacrificium sanguinis Christi.

Diamètre : o m. 70.

5. Inscription de la cinquième petite cloche :

Parein Jean Fabre.

Mareine Marie Gorry.

BOUILHONNAC

Le campenard à trois baies ne contient que deux cloches.

1. Inscription de la grosse, en caractères gothiques :

† XPISTUS VINCIT XPISTUS REGNAT XPISTUS IM PERAT XA.

Ces deux sigles X A sont visiblement les initiales des mots *X* (*pistus*) *A* (*b*) [*Omni malo nos defendat*].

Diamètre : o m. 63.

Ornements : deux fois la Vierge et l'Enfant Jésus ; deux fois le crucifix avec la Vierge et saint Jean.

Au début de l'inscription se trouve, dans un cartouche, la marque du fondeur : la légende de cette marque, devenue illisible, est composée d'un prénom et d'un nom : le premier a cinq lettres, l'autre huit.

2. Inscription de la petite :

→ Parrain M. Joseph Cazals. Marraine Mlle Henriette Combes.

→ Curé M. Jules Rey, 16 septembre 1895. M. Nègre horloger a Montolieu.

Sur le bord : Fonderie Louison | Levêque Amans gendre et successeur, Toulouse.

Digitized by Google

Diamètre : o m. 55.

Ornements : un crucifix ; la Vierge.

CAPENDU

Deux cloches du XVI^e^ siècle.

1. Inscription de la grosse, en capitales romaines :

IHS MA XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO ET TEM
PESTATE NOS DEFENDAT ANNO 1593

Diamètre : 1 m. 10 ; note : *fa* dièze.

2. Inscription de la petite, en capitales romaines :

→ † IHS MARIA LAVDATE DNM IN SIMBALIS BENE SONANTIBVS 1597.

I CORNEL | I DESTEVILLE | R MARVAL | R COMBES CONVIS | I CABROLOVRIE

Diamètre : o m. 58.

Ornements : un grand crucifix sur piédestal formé de trois degrés composés de fleurs de lis, 10 + 6 + 4 ; la Vierge avec l'Enfant Jésus ; deux cartouches : dans l'un est représenté un personnage le buste nu, les mains croisées sur la poitrine ; dans l'autre un saint, de chaque côté duquel est un adorateur, une légende illisible se déroulant autour.

3. Église (suite). Au-dessus du bas-côté gauche de l'église se trouve un léger campenard, inaccessible, dans lequel est installée une petite cloche depuis 1843.

On lit dans le Registre aux délibérations du Conseil de Fabrique[1], à la date du 9 avril 1843, que « M^r^ le curé a fait part au conseil qu'il avait fait l'achat d'une cloche,

1. Archives du presbytère.

Digitized by Google

pesant 322 livres, poids de marc, à 32 sols la livre, ce qui fait la somme de 525 fr. Mr le curé Embry ayant demandé au Conseil qu'il voulût bien entrer pour quelque chose dans le payement de la ditte somme de 525 fr., le conseil à l'unanimité s'engage envers Mr Embry, curé, de la somme de deux cents francs, et cela non compris la somme de 97 fr. qu'il tient déjà, à condition que ces deux cents francs ne lui seront comptés que quand la fabrique se sera libérée de ce qu'elle doit. Mr le curé sera encore obligé de prendre des payements partiels, si on le désire.

[Signatures :] — Rives, maire. — Dulac, oncle. — Bacou. — Gay. — Beffort. — Bacou, trésorier. — Embry, curé. »

COMIGNE

1. La cloche de l'église est logée dans un campenard à deux baies, inaccessible. Elle date de 1876. Le parrain a été Timoléon Vidal et la marraine Eulalie Vergues.

On lit, à la date du 2 juillet 1876, dans le Cahier des délibérations du Conseil de fabrique, que « sur la proposition de Mr le président, le conseil a décidé à l'unanimité qu'il faut acheter immédiatement une cloche du poids d'environ cent cinquante kilos, et a chargé Mr Sirven curé de la paroisse de faire cet achat le plus tôt possible. — [Signé :] Combes (maire). — Sirven (curé). — Galibert. — Griffe.

Dans le registre des comptes on mentionne divers payements relatifs aux frais d'achat et de placement de la cloche :

« le 21 juillet [1876], payé à Mme Vidal à Carcassonne, pour achat d'une cloche la somme de cinq cents soixante francs, ... 560 fr. »

le 16 septembre, payé à Émile Baillat (maréchal) pour fourniture et travail pour le placement de la cloche..... 28 fr.

Digitized by Google

le 23 septembre, payé à Auguste Gleise, qui monta la cloche, ... 6 fr. »

Et au chapitre des recettes : « le 22 juillet, le produit de la quête faite après la bénédiction de la cloche s'éleva à 27 fr. »

2. L'ancienne cloche paroissiale, cassée en morceaux, est déposée dans la sacristie. J'ai pu facilement en reconstituer l'inscription, qui est en minuscule gothique, sans date, et forme une seule ligne :

† *$\overline{xps}$ vincit $\overline{xps}$ regnat $\overline{xps}$ inperat $\overline{xps}$ ab omni malo nos deeandat* (sic) *ihs.*

Diamètre approximatif : o m. 70.

DOUZENS

Deux cloches, dans un campenard à trois baies.

1. Inscription de la petite cloche en capitale gothique (les mots séparés par des triples points) :

† XPS ⁝ VINCIT ⁝ XPS ⁝ REGNAT ⁝ XPS ⁝ IMPERAT ⁝ XPS ⁝ ABOMNIM ⁝ ALO ⁝⁝

† NOS ⁝ DEFENDAT ⁝

Pas de nom de fondeur.

Diamètre : o m. 85. — Note : *la.*

Ornements : quatre fois la représentation de saint Vincent, tenant dans la main droite un livre et dans la main gauche une palme de martyre.

2. Inscription de la grosse :

Je m'appelle Marie Louise Émile Vincent.
Don de Anne Bedos et d'un anonime.
Parrain Émile Marty de Douzens.
Marraine Marie Louise Sarda.
M D CCC LXXXIX.
Monet fondeur à Lyon.

Digitized by Google

Diamètre : 1 m. — Note : *sol.*

Cette cloche a été baptisée le 8 septembre 1889, par M. l'abbé Joseph-Prosper Giraud, curé de Douzens.

FLOURE

La cloche porte, en lettres capitales romaines ornées, l'inscription suivante en une seule ligne :

IHS MA TE DEVM LAVDAMVS M D LXXI.

Signature du fondeur : I P F = *J(ean) P(alhaud) f(ecit)* : — Jean Palhaud, le même qui, en 1570, fondit la grosse cloche de l'ancienne cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne.

Diamètre : 0 m. 60.

Ornements : un crucifix ; la Vierge et saint Jean ; une vierge ; un saint, probablement saint Étienne, patron de l'église.

FONTIÈS D'AUDE

Deux cloches. — 1. Inscription de la grosse :

→ AN(no) D(omini) MDCCCLXXXIX DIE XXVII FEB(ruarii) SED(em) CARC(assonensem) OCC(upante) ILL(ustrissimo) ET REV(erendissimo) D(omino) FEL(ice) ARS(enio) BILLARD. R(everendo) D(omino) STEP(hano) BONNET REG(ente) PAR(ochiam) CONS(tructa) SUM.

→ PIA D(omina) ÆMILIA J(ohanna) M(aria) BARON HON(orabilis) VIRI LUD(ovici) CABRIÉ VID(ua) F(uit) M(ea) DON(atrix). VOL(ata) SUM LUDOVICA JOANNA MARIA.

Sur le bas : † ADVENIAT REGNUM TUUM DOMINE

et : LEVÈQUE AMANS FONDEUR A TOULOUSE.

Ornements : la Vierge entourée de 8 étoiles à 5 branches ; deux cœurs ; une frise d'angelots ; les armes de Léon XIII.

Digitized by Google

2. Inscription de la petite cloche, en majuscules gothiques :

XPS : REX : VENIT : IN PACE : DEUS HOMO FACTUS EST.

Diamètre approximatif : o m. 70.

MARSEILLETTE

1. *Église*. Dans un campenard à deux baies se trouve une cloche, dont l'inscription, en belles lettres capitales romaines ornées, est ainsi conçue :

IHS MA TE DEVM : LAVDAMVS TE D CONFITEMVR : LMVIC OMINVM
III.MPF.

Ces trois sigles M P F sont la signature du fondeur = *M(ichel) P(romilhac) f(ecit)*.

Diamètre : o m, 76. — Note : *do*.

Ornements : — Au début de l'inscription, la Croix avec la Vierge et saint Jean ; — un saint entre le *L* et le *A* de *laudamus* ; — la Vierge portant l'Enfant Jésus, entre le *C* et le *O* de *confitemur* ; — une petite croix sur piédestal ; — un grand crucifix sur deux marches ; — une fleur de lis au-dessus d'une petite cloche de chaque côté de laquelle sont les initiales du fondeur M. P. reproduites à la fin de la deuxième ligne de l'inscription.

2. *Tour communale*. Une horloge y est installée depuis 1832, avec une cloche, qui porte en une ligne cette inscription :

† AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM ANNO J. C. 1832

Digitized by Google

Diamètre : o m. 65. — Poids : 225 kilos.

Il n'y a pas de nom de fondeur.

Ornements : un crucifix ; saint Joseph et l'Enfant Jésus ; un *Ecce Homo*, avec une *Mater dolorosa*.

L'horloge et la cloche ont été fournies par « Pierre Dupuy, horloger en gros volume à Carcassonne », pour le prix de 652 fr. 35 c.

Cette cloche communale fut bénite dans l'église paroissiale et l'on dressa de la bénédiction le procès-verbal suivant :

« L'an 1832 et le 22e jour du mois d'avril (fête de Pâques), à trois heures après-midi, a été bénie dans l'église de cette commune par Monsieur Germa, prêtre desservant cette paroisse (autorisé par Monseigneur Joseph-Julien de Saint-Rome Gualy, évêque de Carcassonne), la cloche de l'horloge du présent lieu, pesant quatre cents cinquante livres, et à laquelle on a donné les noms de *Jeanne-Marie-Joséphine-Claire*, qui sont ceux du célébrant, du parrain, de la marraine et de leurs seconds immédiats.

« Le parrain a été Mr Joseph Lacuve, maire, assisté des sieurs Jean Soulayrac, son adjoint, Desplas Pierre, son secrétaire, et Jean Gaubert, Isard Pierre, Delpeint Arnaud, Montlaur Louis, Racagel Raymond, Treil Guillaume, Montlaur Louis (chantre) et Millès Jean, tous membres du conseil municipal ;

« Et la marraine dame Marie Despradels Fontclar, née de Castezas, assistée de demoiselle Claire Lacuve ; — qui ont signé avec nous, non Millès Jean, qui a déclaré ne savoir. — A Marseillette, le jour, mois et an que dessus. — [Signé :] Jean Gaubert, Louis Montlaur, Delpeint, Pierre Isard, Montlaur ; Soulairac, adjoint ; Desplas, secrétaire ; Lacuve J., maire ; Racagel, Guillaume Treil. »

SAINT-COUAT-D'AUDE

Une seule cloche, dans un campenard à deux baies. — Cette cloche, qui date du début du XIXe siècle, a été fondue sur place. Elle a eu pour marraine Mme Franc.

Digitized by Google

TRÈBES

La tour renferme deux cloches, dont l'une, la plus grosse et aussi la plus vieille, date de 1507 ; — l'autre est de 1716.

1. Inscription de la grosse cloche, en majuscules gothiques :

✠ IHS (la Vierge) AVE MARIA : DEVM VERVM LAVDO CLERVM PROVOCO PLEBEM COLLIGO TEMPESTATES FVGO FESTA DECORO DEFVNTOS PLORO. LAN M : D : D : D : D : VII : B : B : B : ME FEC FA : A XXX DE OCTOBRE

Diamètre : 1 m. 15.

Ornements : Saint Étienne.

2. Inscription de la petite cloche :

† DEO OPTIMO ET MAXIMO SVB PROTECTIONE DIVI STEPHANI PATRONI HVIVS ECCLESIAE. 1716.

Il n'y a pas de nom de fondeur.

Diamètre : 0 m. 70.

Ornements : un grand crucifix sur deux marches, trois B, disposés deux et un (armoiries de la ville de Trèbes).

MONZE

Le campenard à deux baies ne contient qu'une petite cloche très ancienne, non datée, dont l'inscription, que voici, est en caractères gothiques majuscules, en une seule ligne, autour du cerveau :

✠ $\overline{\text{XPS}}$: REX : VENIT : IN PACE : DEUS : HOMO : FACTUS : EST.

Digitized by Google

Les mots sont séparés par des triples points.

Pas de nom de fondeur.

Diamètre : o m. 61. — Aucun ornement.

MOUX

Une seule cloche, dont voici l'inscription :

FONDUE A MOUX EN MAI 1837. LOUIS-PHILIPPE Ier RÉGNANT (coq).

HILAIRE THOMAS MAIRE PARRAIN. CÉCILE THÉRON NÉE THORE MARRAINE.

HERCULE THÉRON ADJOINT ET CONSer D'ARROND't. G. JARDEL CURÉ.

Sur le bas, le nom du fondeur :

S. MARTIN F(ecit) ou F(ondeur).

Ornements : un crucifix et la Vierge, saint Joseph tenant un lis dans la main droite et l'Enfant Jésus sur le bras gauche.

Digitized by Google

DEUX TEXTES LANGUEDOCIENS DU XVI^e SIÈCLE

I

Arpentage du territoire de Ginestas et communes voisines (1536).

Le manuscrit d'où est tiré le texte ci-dessous — et qui est en ma possession — se compose de quatre feuillets écrits au recto et au verso. L'encre de l'écriture a pâli; mais la lecture du texte ne présente pas de sérieuses difficultés. Le manuscrit a les dimensions suivantes : 23 cm. sur 16 et demi. Il semble d'ailleurs, d'après l'écriture, que nous n'ayons pas affaire au manuscrit original, mais à une copie du XVII^e siècle : elle a été probablement collationnée, comme le second texte.

Le texte n'offrirait pas un très grand intérêt s'il ne s'agissait pas de plusieurs communes du Narbonnais et surtout s'il n'était pas contemporain du décret de Villers-Cotterets (1539), par lequel François I^er faisait inhibition à tous officiers publics de rédiger les actes autrement que « en langue maternelle française ».

On sait que la langue d'Oc était fort corrompue à cette époque; on trouve des influences françaises dans notre texte, et surtout beaucoup d'irrégularités dans la graphie.

L'*a* atone final de la période classique est représenté ordinairement par *a* (*sestarada*), quelquefois par *e* (français sans doute; *sestarade*), très rarement par *o*. Les fina-

Digitized by Google

les *-en* et *-an* sont quelquefois confondues, comme dans le mot *present*, écrit aussi *presant; tostans* pour *tostens*, aujourd'hui *toujours* (d'origine française). Mais, d'une manière générale, les participes en *-ent*, *-en* (*parlen*) sont distincts des participes en *-an* (*tiran*, *traversan*).

La confusion, purement graphique, bien entendu, entre *en* et *an* se retrouve dans l'étrange forme : *en gauzit*, pour *an gauzit*, *ils ont joui*.

O fermé ou protonique (*ou* de la langue actuelle) est représenté ordinairement par *o*, comme dans l'ancienne langue; on trouve donc *tornat*, *trobat*, *lodit*, *crotz*, etc. Mais depuis longtemps on prononçait *tournat*, *troubat*, etc. (*ou* = *u* espagnol ou italien) et on trouve ces graphies dans notre texte.

Les représentants de *totus* sont écrits d'une manière assez singulière qui paraît refléter une certaine gêne du scribe à bien représenter le son : on a *tuot*, masc: sg., *tuos*, masc. pl., *tuotas* et *tuitas*, fém. pl.; cette dernière forme, si elle correspond à la réalité, paraît refaite sur le classique masc. pl. *tuit*.

L'article masc. sing. est *lou* et *lo* (plus rare), aujourd'hui *lou* (phonétiquement *lu*, avec *u* espagnol ou italien); pluriel *los*, aujourd'hui *lous* (*las*, avec *u* italien). Art. fém. *la* et *las*; aujourd'hui sans changement.

Vu la nature du texte, les formes personnelles de la conjugaison se réduisent à des formes de l'indicatif présent 1re p. plur. du verbe *être* : *en*, *ens* et *ems*, nous sommes; et de *avoir* : *aven*; 3e p. pl. *an*, et *en*, déjà signalé, erreur de graphie.

Les infinitifs de la 1re conjugaison présentent ordinairement *r*, mais quelquefois ils l'ont laissé tomber; *adresser* est un gallicisme.

Les formules : *faul ajustar*, *es beson ajustar* paraissent dues à des influences françaises. *Messieurs* et *Monsieur*

Digitized by Google

deviennent, dans la langue du scribe, *Messurs* et *Mossur*, qui correspond à la forme actuelle *Moussu* (avec amuïssement de *r*).

Je ne connais pas, en langue d'Oc, le substantif *distrayre*, formé sur le verbe *distraire*. Le mot *carron* signifie, en ancien français comme en langue d'Oc moderne, *carré* et *carreau*; il est dans Godefroy (*Dict. de l'ancien français*) et dans Mistral (*Tresor*) avec ce sens : on peut le traduire, dans nos textes, par *relevé*.

Les localités le plus souvent citées sont : Ginestas et Sainte-Valière, puis Saint-Nazaire : viennent ensuite : Bize, Cabezac, Mirepeisset, Pouzols, Sallèles, Truilhas, Ventenac, toutes de l'arrondissement actuel de Narbonne. La rivière de Cesse est également mentionnée.

Il serait intéressant de savoir si les signataires de l'acte sont du pays et si ce texte représente bien la langue de Ginestas et de ses environs. Je crois qu'on peut admettre que ces arpenteurs ou géomètres sont originaires au moins de la région narbonnaise : ce sont en général de petites gens qui, encore aujourd'hui, exercent leurs fonctions dans la contrée et quelquefois même dans le village où ils sont nés. Il semble que ce soit ici — comme le montre le document suivant — des fonctionnaires de l'évêché de Narbonne.

De plus, il me semble que la langue du texte représente assez bien la langue de la région narbonnaise vers le milieu du XVI[e] siècle. Joseph ANGLADE.

TEXTE

[*En haut, à gauche :* Lod[t] jour] Carron coumencan a l'Oratory sulsdits dal portal dal sens et d'aqui parten tiran contra le cers drayta ligna al Pech de las Proufessions, traversan loud[t] terme, et fins em estats als Estanols, lavont se fan las divisions en lodit Ginestas de S[te] Valière, lavont aven fait un senhal de

Digitized by Google

peyras que fins lod[t] senhal aven trouvat par la partido de miechjon ..... 21 corde.

Item d'aqui parten tiran contrà lo aquilon dreyta ligna a la Fontarda, passan per las divisions deld[t] Ginestas et S[te] Valiera, inpruntan de S[te] Valiera une sesterada. laquala est beson a sustraire, et aussi ben ne aven laissat un petit triangle entre la corde et le terme de S[te] Valiera, local conten 36 sestarades, las calas son beson ajustar, et fins em estats alladita Fontarda et passadas ladita font aven tournat daissar entre la corde et ladita S[te] Valeyra II sestaradas, las callas son beson ajustar, et que ems intrats dos cordes dins lou terme de S[te] Valiera per adressar lo present caron; et fins em estats a vis des dous homes[t] dels eretyés de Marsal Catala de S[te] Valiera, que fins losdits homs aven trouvat par la partida de cers ..... 36 cordes.

[F° 1, v°] Item d'aqui parten tiran contra le auta dreyta linha a las justisas de Cabezac, passan per las divisions del d[t] Ginestas et S[te] Valeyra, empruntan de S[te] Valeyra (15) sesteradas, las callas son besoun a sustraire; et fins ens estats a mieja corda de la Cros de feusta de ves auta, que es al camy romyu, que fins lo cap de miega corda de dita crots aven troubat la partida de aquilo..... 21 corde.

D'aqui parten, tiran contra lo miechjorn, dreita linha a l'horatory de la vont aven comenssat lo present caron, traversan lou dit herme et fins em estats al d[t] horatory aven troubat per la partida de auta ..... 50 cordes.

Dimars le 24e de hoctobre.

Caron coumenssan a un camp de Mafre del d[t] loc de Ginestas, loc d[t] al Camp de la Figuiera aurana, et de aqui parten tiran lo miechjorn dreyta linha a un camp de Antoni Seras deldit loc, traversan loud[t] herme et fins em estats a la murailla deld[t] camp deves miechjour, lavont aven fait un senhal de peyras; et aqui se fan las divisions en lod[t] Ginestas et Ventenac; et fins aqui aven trouvat per la partida de cers ..... 25 cordes.

[F° 2, r°] Item d'aqui parten, tiran contra lo auta dreyta

1. Ormeaux.

Digitized by Google

ligna, al Pech de Mossa, passan la[s] devesions deld^{t} Ginestas, Ventenac et S^{t} Nazary, un petit carron, local conten (14) sestarades, las callas son besonh ajustar. Et fins em estats al camy que va de la Garde a San Roma; et tiran tostens contra l'auta, aven tournat laissa un triangle entre la corde et ledit S^{t} Nazary, local conten (53) sestaradas, lasqualas son besonh ajustar; et qu'en em imtrats une corde dins lo terme de S^{t} Nazaire, per adressar lo presant caron, et al cap de dita corda aven trobat par la partida de miechjour..... 37 cordes.

Item d'aqui parten tiran contra lo aquilo dreyta linha a la Crots que va de Ginestas a Truilhas, passan par las devessons (*sic*) del d^{t} Ginestas et S^{t} Nazari, empruntan de S^{t} Nazari une sestarada, la calla es beson a sustraire, et aussi ben ne aven laissada une sestarada, laqualla es besonh ajustar, et tiran tostens contra lo aquilo, aven tournat empruntar de S^{t} Nazari (10) sestaradas, las calas son beson a sustraire; et fins em estats al cairefort del camy que va deld^{t} Ginestas a Truilhas et Salleles, lavont aven fait un senal de peiras que fins lod^{t} camy et senal aven troubat par la partida de auta..... 36 cordes.

[F° 2, v°] Item d'aqui parten tiran contra lo cers dreyta ligna al camp holivier et senal dellavont avem comensat lo presant caron traversan lod^{t} herme et fins em estats ald^{t} camp et senhal aven troubat per la partida de aquilo.... 49 c^{nes} 1/2.

Et faut notar que parten deld^{t} ollivié et camp tiran dreyta linha a la Crots, losd^{ts} abitans de Ginestas nos an dit que els en (*sic*) gauzit et gauzissan tuos les mallyes et la plupart de la garrigua dreyta linha deldit holivié a la lengue del Rey; et per so que les de S^{t} Nazari nos en (*sic*) premierement mostrat, no ho aven pont mes sur lo present caron, fins que autremen ne sia dit, per so que ne son en prosses an losdits de S^{t} Nazari.

Lo dit jorn,

Caron comenssan a la Crots qu'es al camy que va de Ginestas à Truilhas et d'aqui parten tiran contra lo aquilo dreyta linha al malhol de Gui Barau de Mirepeisset, local malhol es a ssa boria, terme de Ginestas, passan per las devizions deld^{t} Ginestas et Mirepeisset, et fins em estats ald^{t} malhol et passat lod^{t} malhol aven empruntat del terme de Mirepeisset (193) sestaradas per adresser (*sic*) lo present caron, dins las callas (193) sestaradas hy son [f° 3, r°] comprezas tuotas las possessions que son

Digitized by Google

talhalblas ald' Mirepeisset et son comprezas dins la corde, lasquallas ditas (193) sestaradas son besonh a sustraire; et tiran tostans contra lo aquilo aven tornat en contra lod' terme de Ginestas; et traversan lod' terme aven laissat entre la corde et la riviere de Cesse (21) sestaradas, que dins lasditas (21) sestaradas s'y es compres lo malhol de mossier Hurgassy, la[s] callas (21) sestaradas son besonh ajustar. Et fins em estats lavont se fan las devezions an lod' Ginestas et Biza, que fins lasditas devezions aven trobat par la partida de auta..... 62 cordes

Item d'aqui parten tiran contra cers dreyta ligna a las justicas de Cabezac, passan per las devezions deld' Ginestas et Biza, laissan de terras deld' et aussi ben ne aven empruntadas de Biza, que las unas an recompensadas las autras; et fins em estats mieja corda de lad" Crots al camy que va de Cabezac a Pouzols, lavont aven fait un senhal de peiras, que fins lod' senhal aven troubat par la partida de aquilo..... 22 cordes

Item d'aqui parten tiran contra lo miechjorn dreyta linha an un camp de Mafre, lod' « A la figuiera aurana », traversan lod' terme et fins en estats ald' camp [f° 3, v°], lavont aven fait un senhal de peyras que fins lod' camp et senhal aven trobat per la partida de Cers..... 37 cordes

Item d'aqui parten, tiran contra lo auta dreyta linha, de lavont aven comencat lo presant caron, traversan lod' terme et fins em estats a ladita Crots, aven trobat per la partida de miechjorn ..... 48 c" 1/2

Dimecres lo 25 de hoctobre.

Caron commenssan al Ga des Fornyer, tiran contra l'auta dreyta linha, tuot le long del camy fins en estats al camy romyeu, passan per las devezions deld' Ginestas et Mirepeisset et fins em estats al d' camy romyeu, lavont aven fait un senhal de peyras, que fins aqui aven trobat per la partida de miechjorn ..... 35 cordes

Item d'aqui parten tiran contra lo aquilo dreytra linha tuot le long del camy romyu passan per las devezions deld' Ginestas, Biza et Argeliers, et fins em estats a une carairo' que fa las devezions en lod' Ginestas et Biza, lavont aven fait un senhal

1. *Carreirou*, sentier, est du masculin, dans la langue actuelle.

Digitized by Google

de peyras, que fins lod[t] camy et senhal aven trobat per la partida de hauta..... 20 cordes

Item d'aqui parten tiran contra lo cers dreyta linha a la ribiera de Cesse, passan per las devezions deld[t] Ginestas et Biza; et en estats al camy que vâ [f° 4, r°] de Biza à Truilhas, lavont aven fait un senhal de peyras fins lod[t] camy et sinhal aven trobat per la partida de aquilo..... 17 cordes

Item d'aqui parten tiran contra lo miechjorn dreyta linha dellavont aven commessat le presant carron, passant per la[s] devessions deld[t] Ginestas et Mirepeisset, empruntan de terras de Mirepeisset et aussi ben ne aven laissadas deld[t] Gínestas que las unas en (*sic*) recompensadas las autras et de las que aven laissadas s'y es comprés un camp erme de Gui[1] Roch, deld[t] Ginestas. Et fins en estats aqui aven trobat per la partida de cers ..... 8 cordes

Item faut ajustar al present caron (32) sestaradas de terra que son deld[t] Ginestas, locd[t] « *La Lengua del Rey.* »

Item mais faut ajustar (36) sestarades de tera que son aussi ben deld[t] Ginestas, que son foras de la corde, que son dins lo terme de Mirepeis, mais que son taihables ald[t] Ginestas, segon que nous an dit losdits habitans, ansy que nos an mostrat per un cartel senhat de lur senhal.

Nos prudemes et distraires de jost signats certifican aver mezuradas et distradas tuotas las terras del talhable del loc de Ginestas, ainsy que aper per los carrons davant especifiats et que aven trobat la quantitat [f° 4, v°] quatre mille dos cents soixante sept sestaradas de las callas (4267) sestaradas aven deduzit per lo notable que tenen los messurs de religioses de S[t] Pons et mossur le general Gontaudy (149) sestarades. Et aussi aven deduzit per la contenenca de la villa, jardins, boryas, hyras, gleizas, sementery et tuitas autras causas qui son besonh deduizir la cantitat de (35) sestaradas, et per sa monta tout sau que faut deduzir de la somme desus dita la cantitat de (184) sestaradas et per lo resta faita dita reduction (4083) sestaradas, de la[s] callas (4083) sestaradas ne aven trouvadas[2] terras bou-

1. Peut-être *Guilhelmi*, comme plus haut, car il y a un trait au-dessus des trois lettres *Gui*.

2. *En*? *de*? effacé. Plutôt *de*.

Digitized by Google

nas, aven egard a las vinhas et holivedas, la cantitat de (1900) sestaradas terras bonas; et aven trobat de terra moyena la quantitat de (834) sestaradas; et aven trobat de terra feblo la quantitat de (620) sestaradas et aven troubat de terra herma et garrigua la quantitat de (729) sestaradas, de lascallas (1900) sestaradas terras bounas aven jutjadas, aven egard como desus es dit et aussi aven egard al loc et situation de lad[a] villa et charges et sinsives et ginestas[1] que portan las dittas terras, so es a 1[s] L. 10 s. per sestarada; et aven jutjada la terra moyenna, que n'y a (834) sestaradas, a 4 L. 5 s. per sestarada; et aven jutjada la terra fetbla, que n'y a (620) sestaradas, a 2 L. 2 s. 6[d] per sestarada; et aven jutjada la terra herma que n'y a (129) sestaradas a 2 L. per sestarada. Et per que es veritat, n[os] em aussi dejost signats. Lo 26[e] jorn de hoctobre 1536. Jaume Jehan p[re], Sudre, Peyre Cazes, Jehan Puech signés.

II

Recherches concernant la commune de Montgaillard et les localités environnantes (1538).

Le texte suivant concerne plusieurs localités des Corbières narbonnaises et plus particulièrement Montgaillard. Le manuscrit qu'il contient est un cahier de sept feuillets, qui primitivement devait en compter huit. Le premier feuillet porte en haut : *Recherche de Montgaillard de l'année 1538.* Les feuillets 5, 6, 7 sont en blanc : au verso du f. 7 se trouve la mention suivante : *1538. Recherche de la terre de Montgaillard pour M[r] Decazemajou, seigneur de Rouffiac, contre le sindic des habitants de Dulhac.* Au-dessous : Mourbau, et, plus bas, *n° 18.*

Ce texte est donc de 1538, postérieur de deux ans au

1. *Sic* ms.; il faut lire *questas*, comme à la fin du deuxième texte.
2. Chiffre effacé par un pli du ms. Il semble qu'il y ait *1;* faut-il lire *10?*
3. Je ne suis pas sûr de la lecture, on dirait *6* plus *er.*

Digitized by Google

précédent. Les signataires de la « recherche » sont les mêmes que ceux du « carron » de Ginestas; il semble que ce soit des géomètres officiels. La langue du second texte ne diffère guère de celle du premier, ce qui est naturel. Cependant quelques graphies sont différentes. La diphtongue finale *-iou*, correspondant au latin *-ionem*, est représentée ordinairement par *-ieu : divisieu, reductieu*; c'est probablement une graphie maladroite; je ne crois pas à la prononciation *ieu* avec un *e*.

La voyelle finale correspondant à l'*a* latin posttonique est représentée le plus souvent par *e* (*cesterades, terres*), ce qui est un gallicisme, quelquefois par *o*, ce qui correspond à la prononciation du temps.

L'article masc. sing. est *lou* et, presque aussi souvent, *le*; *lo* est rare. *Del* (*del dit*) est la forme ordinaire de l'article composé, *dal dit*, forme moderne, est plus rare; *ledit* l'emporte également sur *lodit*; *loudit* n'apparaît qu'une fois.

L'écriture très contournée et très compliquée présente beaucoup plus de difficultés, surtout dans les finales, que celle du texte précédent; elle a amené, dans notre transcription, de nombreuses hésitations. Les *e* en particulier sont divisés souvent en deux éléments très éloignés l'un de l'autre et, par suite du jeu des liaisons, ils sont très déformés. *S* finale présente aussi des difficultés.

TEXTE

... *dal dit Mongailhard et Cardieres e fins en estatx a las debesieux del dit Mongalhardt, Cardieres et Maisons, que fins las dictes*[1] debesieux aven troubat per la partie de haulta ..... 45 cordes.

Item d'aqui parten tirant contre lou Cers droit alignie (*sic*)

1. Les mots en italiques sont soulignés dans le texte.

Digitized by Google

al loc dit *A l'Esteilhe*, passan per las debesieux del dit Mongalhard, Maisons et Monrouch, et fins en estatx al dit Esteilhe, ont se fan las debesieux en led' Mongalhard, Derneculhiette et Maisons, que fins aquy aven trouvat per la partide d'acquilon..... 60 cordes[1].

Item d'aquy parten tirant contre lou miechjour dreit alignie[2] a la serre et debesieux, la ont aven comensat le present carron, travessan ledit terme et fins en estatx a lad. serre e debesieux aven trouvat per la partie de Cers..... 50 cordes.

[F° 1, v°] Le dit jour, Carron comensat al loc dit *A l'Escalho* de la on se fa[n] las debesieux en lodit Mongalhart e Maisons, e d'aquy tiran contre lou miechjour dret alignie a la serre den terme[3], travessan led. terme et fins en estatx a lad. serre et passatz dicte serre aven travessat la Combo comollo, passan per las debesieux deld. Mongalhard et Pader; et fins en estax al Pech de la Maureilho de la ont se fan las debesieux en lod. Mongalhard et Pader, que fins led. pech et debesieux aven trouvat per la partide de haulta..... 75 cordes.

Item d'aquy parten contre la serre dreit alignie a la Roque de Biroquiol trabessan led. terme et fins en estatx al camy que va deld. Mongalhard a Cugunia[4], laissan entre la corde et la boussollo de l'Espingo 80 cesterrados lasqualos son beson ajustar; et passat led. camy en passata per las debesieux deld. Mongalhard [F° 2, r°] et lo (lad.?) rem[5] laissan de terros deld. Mongalhard et aussi n'aven emprontat del rem que las unes en recompensat las autres; enfin en estatz a lad. roquo, de la ont a une croux, laqualle fa la debesieu en lod. Mongalhard, le rem et Dulhac, que fins lad. roquo et debezieux aven trouvat per la partie de miechjour..... 40 cordes.

Item d'aqui parten tirant contre lou aquilon dreit alignie a la Roquo Quiertaco, passan per las debezieux dald. Mongailhard et Duilhac et fins en estax a lad. roquo et passado

1. En marge, à gauche : *lx* cordas. Dans le texte *cordes* est en abrégé : *cords*; peut-être faut-il lire aussi *cordas*.

2. Formule écrite constamment ainsi dans ce texte.

3. Lire : *En Terme*?

4. Cucugnan.

5. Est-ce un nom propre de lieu? Il ne semble pas qu'on puisse lire autre chose, p. e. *ram* écrit *rem*? Cf. *en* = *an*, un peu plus loin.

Digitized by Google

dicte roquo en passats per las debezieux deld. Mongalhard et Rouffia, et fins en estatz a lad. Roquo de la Bouisso, laquala fa lad. debesieux deld. Mongalhard, Rouffia et Massac, que fins lad. roquo et debezieux aven trouvat per la partide de cers ..... 65 cordes.

Item d'aqui parten, tiran contre le cers dreit alignie a l'escallo et debezieux [**Fol. 2, v°**] de la ont aven comensat lou present carron, passan per las debezieux deld. Mongalhard, Massac et Derneculhiette que fins lad. escallo et debesieux aven trouvat per la partide d'acquilo..... 75 cordes.

Nous, prudomes et distraires dejost signatz, certiffican abe mesuradas (-es?) et distrades toutes las terres[1] del tailhable del loc de Mongalhard, ensy qu'apert par loux (*sic*) carron dedaban expessifficat; et aven trouvat la quantitat de 6^{m}. biii^{c} lxbiii cesterad... de lasqualles 6868 cesterades aven deduisit per las roques qui son compresos (*sic*) dedins lesd. carrous la quanti[at] de biii^{c} cesterrades; et aussi aven deduisit per lou debes que ten lo[2] seig^{r} deldit loc appellat lo Bosq de ban la quantitat de clx cesterades; et aussi aven deduisit per las terras que le seig^{r} a acquisos das pageses deld. loc la quantitat de xxii cesterades de que ne aven fait cazern a part [**fol. 3, r°**], ainsin qu'apar per loud. cazern; et ainsi aven deduisit per uno cesterade terre de vignie que ten noble led. seig^{r} deld. loc de entiennetat; et aussi aven deduisit per la contenance de la ville, gleise, semenleri, yeres, ferrajals (?), jardins et toutes autres causes[3] que son beson a desduire la quantitat de vingt cesterades; et per so monte tout ce que fau desduire la quantitat de mille tres cesterades et per so reste, faito lad. reductieu, la quantitat de b^{m} b iii^{c} lxb cesterades de lasqualles 5865 cesterades ne aven trouvades de bonnos, aven esgart a las vignies[4] et aussi aven esgart al loc et situatieu de lad. villo, charges et sensives et questos que porton lasd. terres, so es : xxxx cesterades terres bonnos; et aven trouvat de terre moienne la quantitat de xliiii cesterades et aven trouvat de terre feble la quantitat de C cestraes (*sic*) et aven trouvat de terre herme la quantitat de b^{m} bi^{c} lxxxii

1. Pour toutes ces finales, je lis plutôt *-es* que *-as*; *las* est très lisible.
2. Plutôt *le*?
3. Les deux dernières lettres du mot peu lisibles.
4. Par suite d'un trou dans le papier on ne lit plus que *v... nies*.

Digitized by Google

cesterades[1]. Et per que ez vertat nous en ausi dejoust signatz le onze jour dal mes d'octobre mil cinq cens trante huict. JAUME JEAN, PEIRE CAZES p^e, SUDRÉ, JEAN PECH signés.

[F° 3, v°] Collationné sur l'originel de lad. recherche estant dans les archetz[2] du diocèse de Nar^ne par moi[3]..... secrétaire dud. diocèse souss^ne. Aud. Narbonne ce huictié. octobre qbi^e soixante ung. DEVOS.....[4] signé.

Extraict tiré dud., collationné par moi NICOLAS ANDRÉ, licentier ez droictz, notaire royal hant[5] de Villerouge, escuie, par noble Hector de Niort, sieur de Segure et de Faste, et aprové par lui, rettiré duemant collationné nous sommes souss. a Segure ce quinsié^e x^bre qbi^e soixante quatre.

FASTE. ANDRÉ. de NIORT.

1. On remarquera l'énorme quantité de terres en friche : 5682 seterées sur 5865 ; mais il s'agit d'une région très montagneuse.

2. On attendrait *archifs ;* mais on ne peut guère lire autre chose que *archetz.*

3. Il semble qu'il y ait : *Trettz (Tresse?).*

4. Mot que je ne puis déchiffrer : il semble qu'il y ait : *auisin,* ou *ainsin,* ainsi, ou plutôt *aussin,* aussi.

5. *Habitant?* Mais on lit plutôt : *haue,* avec abréviation sur *e.*

Digitized by Google

MATÉRIAUX POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE LA PRÉHISTOIRE
DU PAYS NARBONNAIS

LES GROTTES SÉPULCRALES DES MONGES

A NARBONNE (*suite et fin*).

ADDENDA

Les pages qui précèdent avaient déjà paru dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne* (t. XVI, première partie, pp. 1 et ss.) lorsque nous avons constaté notre grave omission de signaler, parmi les silex de la grotte du Ruisseau, d'assez nombreux éclats informes semblables à ceux des ossuaires voisins. Ils étaient ici au nombre d'une quinzaine. Il convient également de mentionner, comme y jouant probablement le même rôle symbolique, la présence de quelques menus morceaux de quartz compact paraissant grossièrement taillés et d'un petit fragment de quartz hyalin très limpide. On sait que le cristal de roche n'existe pas dans les sédiments des environs de Narbonne. Ses gîtes les plus rapprochés appartiennent aux terrains cristallins des Alpes, des Pyrénées et des montagnes de l'Auvergne. Le minéral devait donc être par lui-même de quelque prix et il est certain qu'il ne fut pas mêlé fortuitement et sans but précis aux terres de la sépulture.

C'est au même moment que, revenu par hasard dans la vallée des Monges, nous recueillîmes en passant, dans un lambeau de terre dure collé à la base de la paroi de

Digitized by Google

la grotte du Ruisseau par une coulée stalagmitique, un fragment de grand pecten (*pecten Jacobaeus*, *Linné*) vulgairement appelé, chez les pêcheurs du littoral, bénitier ou coquille de Saint-Jacques. Cet humble morceau de test, auquel certains explorateurs peut-être n'eussent pas attaché d'importance, ne peut cependant pas être joint au lot des débris de moules, de cardes et de cérithes originaires de l'étang. Il n'a pas été récolté avec eux, appartenant à une espèce essentiellement marine. Son association aux ossements humains a donc une signification différente, elle est la marque d'un autre rite. Il constituait probablement une amulette, un objet de culte en rapport avec les croyances religieuses du temps.

Il est aisé d'observer, à ce propos, que le grand pecten de nos côtes rappelle d'une façon frappante l'organe génital de la femme. Chez les Grecs il portait le même nom que le triangle sexuel. Ses valves plus ou moins fragmentées ne sont pas rares dans les mobiliers des grottes sépulcrales narbonnaises ; elles se retrouvent dans les ossuaires synchroniques de tout le Midi de la France, dans ceux de l'Espagne du nord et du sud. Partout il semble qu'il ait eu le même caractère sacré, la même destination magique. On peut se demander, à la suite de M. L. Siret, s'il ne faudrait pas voir en lui « un symbole, une coquille de Vénus ».

Digitized by Google

III

La Grotte Haute de la Vigne-Perdue ou grotte de la Falaise.

Au mois d'avril 1915 notre ami Raoul Lanet excursionnant dans la région des Monges aperçut du fond de la vallée la bouche béante d'une excavation s'ouvrant dans le flanc de la falaise méridionale. Il fit l'ascension de la colline, vit la grotte, et, quelques jours plus tard, nous montrait, en nous faisant part de sa découverte, quelques os humains ramassés au sein du souterrain, à la surface du sol remué par les animaux fouisseurs.

D'un commun accord des fouilles furent décidées.

Le 15 avril nous nous mettions à l'œuvre et le 8 juillet la dernière pelletée de terre extraite de la chambre sépulcrale était passée au crible. Il restait cependant encore à visiter une anfractuosité située près de l'entrée, dans la partie la plus basse du ruisseau, et comblée par des blocs parfois volumineux ; mais pour cela le temps matériel nous manquait et c'est seulement en décembre 1919 que nous pûmes reprendre et mener à bonne fin le nettoyage méthodique de cette cavité profonde.

Ce travail extrêmement pénible ne fut pas sans utilité. Bon nombre de menus objets, principalement des perles et des pendeloques, avaient glissé avec des dents et de petits os des pieds et des mains dans la fente plongeant en contre-bas d'où furent retirées, entre autres pièces précieuses, celles représentées sous les nos 1, 5 et 8 de la Planche XI et la plupart des grains de callaïs.

Nous avions exhumé, en définitive, les vestiges de très vieilles sépultures et nos observations attentives, expo-

Digitized by Google

sées plus loin avec soin, nous ont permis de ramener à la lumière quelques documents du plus haut intérêt. Il convient, avant de nous occuper du riche dépôt exploré, de fixer en quelques mots la topographie de la crypte funéraire.

La grotte de la Falaise s'ouvre à moins de deux mètres de hauteur au-dessus de la pente d'éboulis, dans l'escarpement situé au sud du cirque de la Vigne-Perdue, en face de l'ossuaire du Ruisseau que nous venons de décrire.

Son entrée principale est un trou de forme ovale assez semblable à la gueule d'un four juste assez large pour permettre le passage d'un homme. La seconde, plus étroite, sensiblement plus basse, est masquée par un gros buisson et invisible du fond de la vallée. A l'origine, le souterrain communiquait aussi avec l'extérieur par un boyau de faibles dimensions actuellement encore comblé en partie par des pierrailles et de la terre, ses coudes ne nous ayant pas permis de le vider complètement (Voir plan, *fig. 7*). Ce boyau débouche dans la grotte à environ deux mètres au-dessous de la grande ouverture. Il se prolonge dans la galerie par une étroite fente AB formée par le rapprochement considérable des parois du vaisseau, fente que nous avons trouvée remplie à la base d'argile, puis de pierres de faible volume sur lesquelles reposaient enfin des blocs plus gros disposés comme un dallage et supportant la couche à ossements.

L'élévation, assez restreinte dans le fond, atteint au contraire en ce point 3 m. 50. L'ensemble est une cavité exiguë, surbaissée, dont les extrémités sont distantes de plus de 5 mètres et dont la largeur varie entre 0 m. 50 et 1 m. 30 selon les endroits. Avant nos déblayages on ne pouvait s'y tenir debout et maintenant encore il serait impossible à deux personnes de s'y mouvoir à l'aise. Lors de sa découverte elle était remplie aux deux tiers par une terre argileuse noirâtre pétrie de débris humains.

Digitized by Google

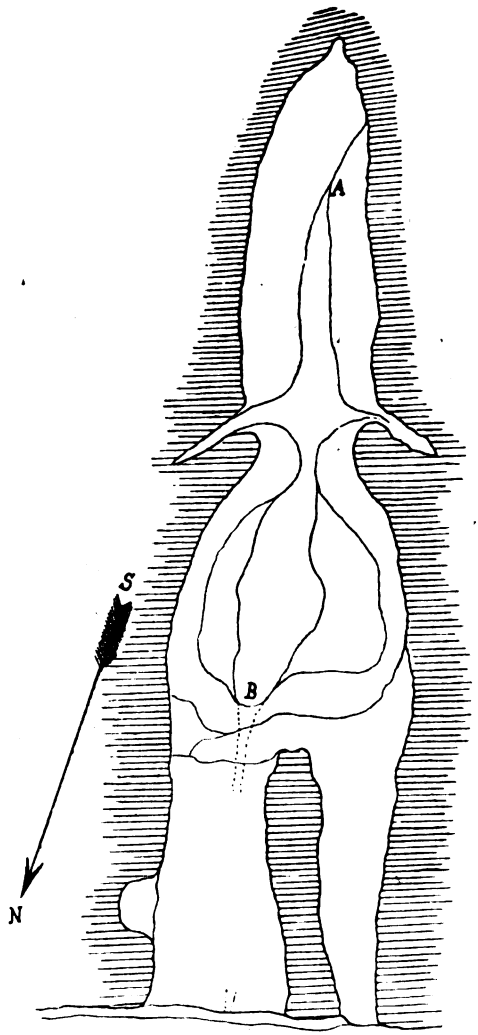

FIG. 7. — Plan de la Grotte de la Falaise
avec indication des différents niveaux du sol de la cavité
débarrassé de la couche funéraire.

Les zones périphériques sont les plus élevées. L'étroite fente A B, très basse, était comblée par des blocaux formant dallage au-dessous des ossements humains. Échelle : 1/30e.

Digitized by Google

A. — L'Ossuaire.

Dans toute son épaisseur la couche funéraire était bien homogène, les ossements noyés dans la masse également nombreux à tous les niveaux. Il est cependant probable qu'ils ont été déposés sur le sol de la grotte longtemps avant le limon dans lequel nous les avons trouvés englobés, le mélange ayant vraisemblablement eu lieu plus tard, par suite de la fréquentation maintes fois séculaire des fouisseurs qui ont établi là leur repaire.

La puissance de l'assise, de 2 m. 10 dans la première partie du vaisseau, allait en diminuant insensiblement vers le fond où elle ne dépassait pas quelques centimètres. De cela il semble naturel de conclure que les dépouilles mortelles ont été primitivement entassées près de l'entrée. Ce fait n'aurait rien d'exceptionnel et nous l'avons plusieurs fois enregistré dans d'autres ossuaires de la région narbonnaise; cependant il convient de tenir compte de l'inclinaison (légère, il est vrai, mais très nette) du sol primitif vers l'extérieur et du passage périodique des eaux qui, ruisselant à certains moments de la voûte, peuvent avoir entraîné peu à peu les ossements.

Ces derniers, souvent enchevêtrés, disposés pêle-mêle sans ordre anatomique dans la terre qui les entourait, étaient toujours fragmentés. Leurs cassures usées, arrondies, témoignent de l'ancienneté de cette fragmentation. Les aurait-on brisés ainsi volontairement pour en réduire le volume afin de les faire contenir en plus grand nombre dans cette niche aux dimensions exiguës? N'aurait-on apporté dans la grotte que des squelettes non seulement disloqués, mais profondément mutilés dans une tombe provisoire? Cette dernière hypothèse est extrêmement

Digitized by Google

vraisemblable et, comme dans les ossuaires voisins, tous les faits enregistrés s'accordent pour venir la confirmer.

Nous avons observé que le volume total des débris humains était minime à côté de celui que formerait l'ensemble des ossements des vingt-cinq ou trente individus représentés par leurs dents dans la sépulture. Avec celles-ci, quelques débris des longs des membres le plus souvent en très mauvais état, une demi-douzaine de portions de mandibules, quelques autres os de la tête, de rares côtes fragmentées, de petits os des pieds et des mains en assez grande abondance, formaient la totalité des restes recueillis. Les vertèbres étaient exceptionnelles, les sternums et les bassins faisaient complètement défaut. Ce n'est pas la première fois que nous sommes frappés, en explorant nos ossuaires languedociens de la fin de l'âge de la pierre[1], du manque presque constant de certaines parties des corps évidemment décharnés dans un premier lieu de passage qui nous est encore inconnu. En décrivant les dépôts sépulcraux de la grotte basse de la Vigne-Perdue nous avons exposé les raisons qui nous portent à croire que la sépulture primitive était située en plein air au bord de l'étang où l'on devait étendre le cadavre sur une aire de sable englobant des débris de la faune lacustre. Les tests de cardes et de cérithes et les petits grains siliceux observés dans l'ossuaire du Ruisseau se rencontraient également dans celui de la Falaise. Il n'est pas jusqu'à l'aspect des ossements eux-mêmes qui ne nous conduise à formuler ici et là de semblables conclusions.

Plusieurs fragments de cubitus portent des stries paral-

1. Voir Th. et Ph. Héléna, *La Caverne sépulcrale du Trou-de-Viviès à Narbonne*. Butlletí de la Associació Catalana d'Antropologia, Etnologia i Prehistoria, vol. III, 1925, pp. 1 et ss.

Philippe Héléna, *Les sépultures énéolithiques du Trou-du-Vivier*, A. F. A. S., Montpellier, 1922.

Digitized by Google

lèles dans le sens de la largeur qui ne laissent guère de doutes sur leur origine réelle ; d'autres présentent des extrémités très nettement rongées par la dent d'un carnassier. A la vue de ces mutilations nullement exceptionnelles puisque cinq grottes au moins nous en ont fourni des exemples certains dans la région narbonnaise[1], au souvenir du soin avec lequel les restes des morts étaient abrités dans les caveaux naturels qui les ont conservés jusqu'à nous, on ne peut vraiment s'empêcher de penser que les cadavres étaient d'abord abandonnés aux bêtes sauvages et, leurs parties molles et putrescibles une fois dévorées, les débris ainsi purifiés réunis et transportés cérémonieusement dans leur demeure définitive. Ainsi serait expliqué le manque de rapports observé entre les divers éléments du squelette, certains os pouvant avoir été emportés par les carnassiers ou même broyés et avalés sur place. L'observation des mêmes faits dans deux ossuaires différents donnent aux déductions qui en découlent une singulière importance.

Il nous reste à signaler, pour être complet, la présence dans la sépulture de très rares et très menus fragments d'os calcinés. Nous devons à la vérité de dire que la dispersion et les très faibles dimensions de ces débris nous avaient tout d'abord laissé quelques doutes quant à leur origine réelle. Mais la découverte de plusieurs dents humaines complètement carbonisées n'a pas tardé à dissiper nos incertitudes à cet égard. Comme ces dents, les petits morceaux d'os brûlés recueillis ont bien appartenu à l'homme. L'incinération a donc été pratiquée, mais il est bien difficile, sinon impossible, de préciser dans quelles conditions. Nous avons déjà parlé de l'entassement des

1. Trou-des-Fées à Leucate, grottes du Pas-du-Noyer à Armissan, des Blaireaux (vallée de Combe-Longue), du Ruisseau et de la Falaise (vallée des Monges) à Narbonne.

Digitized by Google

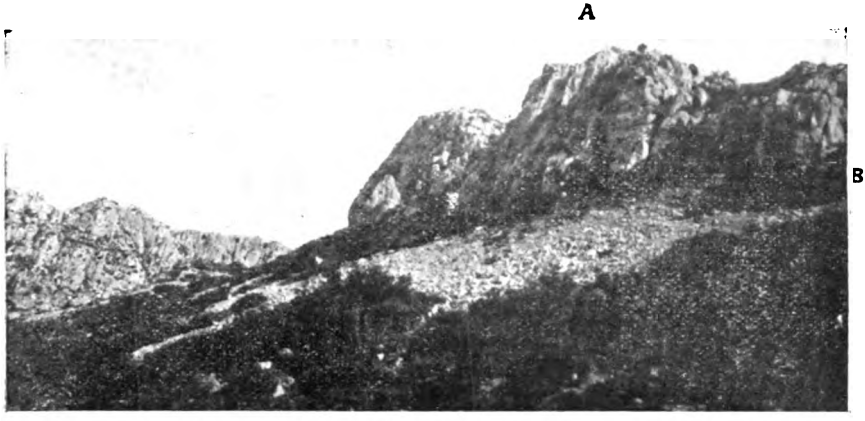

I. — Vue de la Falaise dans laquelle s'ouvre la Grotte haute de la Vigne-Perdue.

L'ouverture de l'excavation est située à l'intersection de la verticale passant par A et de l'horizontale passant par B. (Cliché Ph. Héléna.)

II. — Fragments d'os humains rongés par des animaux carnassiers.

La lésion du n° 2 est si profonde que le canal médulaire a été atteint; la portion de diaphyse ainsi mutilée ressemble à un sifflet. Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

ossements humains à l'entrée du boyau; les fragments ayant subi l'action du feu se trouvaient noyés au hasard dans la masse. Rien ne nous dit comment ils y ont été déposés, aucun fait observé au cours de nos fouilles n'est venu faire luire la moindre lueur capable d'éclairer tant soit peu notre esprit au milieu des ténèbres qui nous entourent.

Il semble cependant que ce soit encore dans une idée purement religieuse que l'on doive rechercher l'explication la plus plausible de ce mystère.

B. — Le mobilier funéraire.

Des quatre ossuaires explorés dans la vallée des Monges, celui de la grotte de la Falaise s'est montré à nous avec le mobilier le plus riche et le plus précieux.

Le matériel offert aux morts pour leur usage d'outre-tombe se distingue par la délicatesse de ses armes de silex, la variété des substances en majeure partie exotiques employées à la confection des talismans et des parures, la présence enfin de tessons de poterie couverts d'une décoration particulièrement intéressante.

Nous décrirons successivement, dans les pages qui suivent, les instruments de pierre, les ornements ou amulettes et les fragments céramiques en signalant au préalable les divers débris d'origine animale recueillis au sein des restes des morts en même temps que les objets de l'industrie humaine.

Ossements d'animaux. — Ils sont rares et leur position à la partie supérieure du dépôt nous interdit de dire s'ils appartiennent vraiment au mobilier funéraire que nous allons passer en revue ou s'ils sont complètement étrangers à la sépulture. Ils se réduisent d'ailleurs unique-

Digitized by Google

ment à quelques morceaux d'os longs de mouton ou de chèvre.

Les diverses coquilles de gastéropodes ou de lamellibranches lacustres rencontrées au cours des fouilles font bien partie, en revanche, du dépôt sépulcral étudié et elles ont, sans le moindre doute possible, la même origine que les vestiges semblables retirés des grottes voisines. Nous devons citer plusieurs exemplaires de *cerithium vulgatum* non percés, toujours épointés et brisés à la bouche, et des valves séparées de jeunes *cardium edule*. Les dimensions et l'aspect de ces coquillages ne permettent pas de concevoir qu'ils aient pu servir d'ornements ou même correspondre aux restes d'offrandes alimentaires. Comme les minuscules galets déjà signalés, ils ont probablement été apportés dans l'ossuaire définitif avec des sables provenant du bord de l'étang qui baignait les pieds de la Clape.

Instruments en silex. — Les silex comprennent une petite mais intéressante série de pièces finement travaillées (Pl. IX) et quelques éclats plus ou moins informes sans caractères déterminés. Ces derniers, absolument comparables à leurs similaires des ossuaires voisins, répondaient certainement à une destination analogue. Nous avons dit plus haut, en parlant de ceux de la grotte des Tortues, ce que nous croyons qu'il faut penser de la présence de ces fragments atypiques au milieu des ossements humains de nos dépôts funéraires.

Les instruments sont d'abord six pointes de trait bien conservées et presque toujours intactes, taillées dans des silex variés parmi lesquels nous sommes surpris de ne pas trouver la belle agathe rouge exotique, commune dans la plupart des ossuaires énéolithiques du Narbonnais et que nous avons été les premiers à signaler comme

Digitized by Google

ayant fait l'objet d'un commerce étendu dans le genre de celui des produits du Grand Pressigny mais vraisemblablement maritime.

Une seule tête de javeline en forme de feuille allongée, à base en arc brisé, délicatement retouchée sur les deux faces, n'est arrivée jusqu'à nous qu'incomplète; la partie que nous possédons mesure 41 millimètres dans son état actuel. Il est probable que l'extrémité malheureusement disparue et qu'il eût été intéressant de connaître, se rétrécissait insensiblement jusqu'à donner une pointe acérée très aiguë et très fine. Cette belle arme devait présenter le même profil que certains dards de la grande grotte sépulcrale de Bringairet[1], en particulier un magnifique javelot également brisé en deux tronçons dans la sépulture et qui fait actuellement partie de la collection de M. Genson à Béziers.

Les autres pointes, plus courtes et moins élancées, ont armé des têtes de flèche. L'une d'elles, assez obtuse, de la forme et du volume d'une petite amande, recouverte d'un beau cachalong blanc, est retaillée sur tout le dos tandis que le revers resté lisse n'est retouché que sur les bords. Quatre enfin sont barbelées et pédonculées. Elles ont entre elles un grand air de parenté et se distinguent des divers types rencontrés dans la région par leur pédoncule très court, large et carré, par leurs barbelures équarries. Dérivées directement du triangle à côtés curvilignes et à angles arrondis, elles présentent deux encoches profondes qui, pratiquées à chaque tiers de la base, ont donné naissance au pédoncule et aux ailerons.

1. Commune d'Armissan, dans la Clape. Encore inédite. Nous espérons pouvoir parler longuement, dans un important travail en préparation, de ce précieux gisement de l'aurore de l'âge du bronze, lorsque M. Genson aura fait connaître les splendides découvertes qu'il y a effectuées.

Digitized by Google

Leurs dimensions sont respectivement de 35, 28, 26 et 25 millimètres. Parfaitement travaillées sur les deux faces, ces flèches trapues et assez épaisses sont d'une régularité et d'un fini remarquables à l'exception cependant de la plus petite qui est un peu moins régulière que les autres spécimens. Les barbelures de cette dernière sont très peu ou pas équarries; ses bords présentent de fines dentelures comme ceux d'une scie.

Un petit éclat figuré sous le n° 7 de notre planche IX porte sur un côté une très fine retouche en arc de cercle tandis que le bord opposé a conservé son tranchant naturel. Nous ne saurions dire si ce silex de dimensions réduites et à pointe latérale et obtuse a servi d'outil ou de projectile. On pourrait se demander si, fixé à une hampe par le côté arqué, il n'a pas été l'armature d'une flèche à tranchant transversal ou simplement un petit tranchet correspondant au même usage que les trapèzes découpés dans des fragments de lames recueillis en nombre par nous-même dans la station en plein air des Pierrières à Aussières et, moins abondamment, dans quelques grottes sépulcrales du Narbonnais. Peut-être serait-il plus naturel de supposer que la partie encore munie du bulbe de percussion pénétrait dans un manche court qui aurait permis d'utiliser le côté tranchant comme couteau et le bord retouché comme grattoir convexe.

Deux lames de faibles dimensions complètent l'outillage lithique. La première, large et mince, était brisée en trois fragments dont deux seulement ont pu être retrouvés (n° 8). Le talon a disparu et la courbure du conchoïde, très nettement visible sur la face d'éclatement demeurée lisse, permet d'évaluer à environ 7 centimètres la longueur totale de la pièce complète mesurée en projection. Le dos offre deux arêtes parallèles courant le long des bords retouchés avec soin.

Digitized by Google

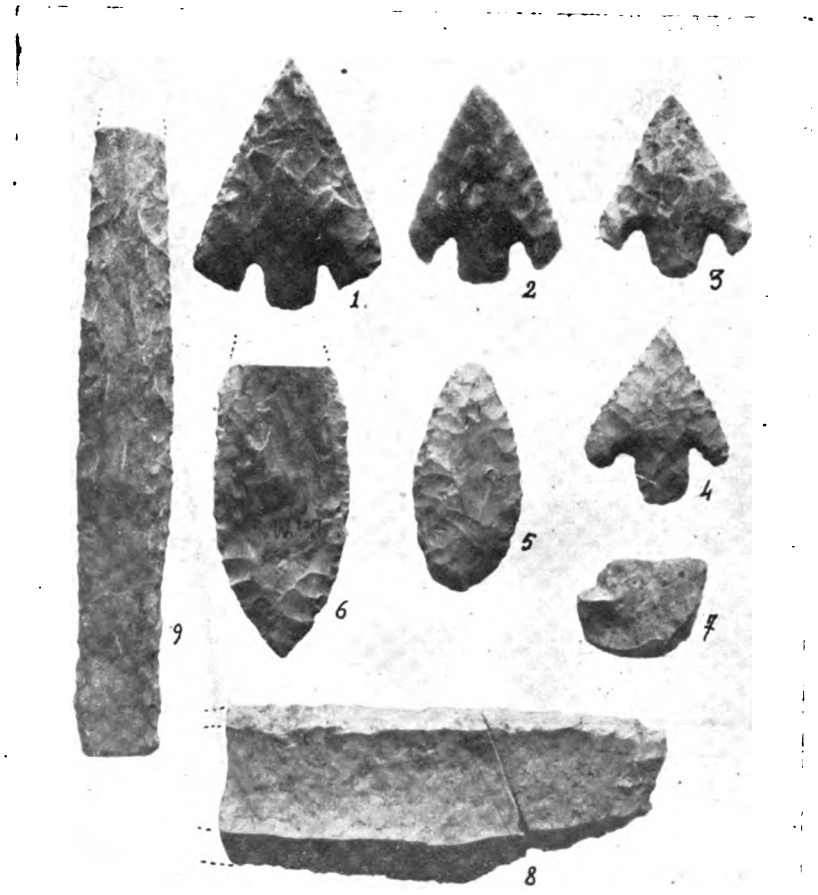

Silex taillés de la Grotte de la Falaise.

Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

La deuxième lame constitue un outil allongé, étroit et épais, arqué comme une côte, à section trapézoïdale (n° 9). Longue de 8 cm. 5 elle porte sur les bords une retouche intense et habile et se termine à chaque extrémité par une cassure très franche et obtuse. La base, bien intacte et amincie par suite de la forme de l'éclat, peut avoir permis l'emmanchement, mais la partie supérieure semble manquer et nous ne saurions la restituer sans risque d'inexactitude ; peut-être se terminait-elle en pointe plus ou moins aiguë? Des silex du même type ne sont pas excessivement rares dans les ossuaires du Midi de la France, nous en avons recueilli plusieurs fois dans la région que nous explorons et nous en connaissons quelques exemplaires parmi les objets mobiliers des sépultures des Cévennes. MM. Verneau et de Villeneuve en signalent un tout à fait semblable au nôtre dans la grotte des Bas-Moulins (Principauté de Monaco) et se demandent à son propos « à quoi pouvait servir un instrument qui n'est ni pointu ni tranchant et que sa ténuité rend très fragile. Peut-être, ajoutent-ils, n'y faut-il voir qu'une pièce votive[1] ». Cette opinion n'est évidemment pas inacceptable, mais qui dira jamais l'usage exact de quantité d'outils de silex de nos stations ou sépultures de l'âge de la pierre?

Parures et amulettes. — Bien plus riche en proportion que celle des instruments lithiques, la série des talismans et des parures était abondante et précieuse à maints égards. Elle comprend des appliques ou boutons, des pendeloques diverses à profil long ou renflé, des perles ou grains de colliers en substances variées pour la plu-

1. Dr R. Verneau et L. de Villeneuve, *La Grotte des Bas-Moulins, Principauté de Monaco*, L'Anthropologie, t. XII (1901), p. 10.

Digitized by Google

part étrangères à la région et souvent même de provenance très lointaine.

Les perles affectent des formes globuleuses, cylindriques, olivaires, biconiques, irrégulières. Les plus abondantes, au nombre d'une cinquantaine, sont de petits cylindres plus ou moins hauts en pierre ollaire grise ou noire (Pl. X, nos 36 à 45) pareils à ceux que livrent communément, dans le Sud de la France, les sépultures énéolithiques ou de l'aurore de l'âge du bronze[1] et recueillis par milliers dans la Baume des Morts de Durfort (Gard)[2]. On se souvient que l'ossuaire précédent (voir plus bas, p. 53 et Pl. V, n° 46) en renfermait deux exemplaires exactement semblables à ceux de la grotte de la Falaise. Ces derniers mesurent en moyenne 5 millimètres de diamètre et leur hauteur varie de 1 à 5 millimètres, les plus larges étant les plus bas. Nous ne nous attarderons pas à l'étude de ces petits objets depuis longtemps remarqués et décrits dans de nombreux dépôts de nos contrées méridionales.

Huit perles très régulières, d'un beau noir mat et opaque, ressemblent à s'y méprendre à celles en ollaire sombre mais, plus légères qu'elles, sont en réalité faites en lignite ou en jaillet (Pl. X, nos 31 à 35).

Viennent ensuite vingt-cinq grains en test d'une grosse coquille longtemps prise pour de l'albâtre, plus volumineux que les précédents mais d'un travail aussi parfait. Ces grains (Pl. X, nos 7 à 15), généralement carénés, montrent nettement le mode de perforation mis en œuvre : deux trous coniques partant de chaque face et venant se joindre par le sommet au centre de la perle sont

1. Voir par exemple pour le Narbonnais : Th. et Ph. Héléna. *La caverne sépulcrale du Trou-de-Viviès*, *op. cit.*, Pl. IX, n° 56.

2. Cazalis de Fondouce et Ollier de Marichard. *La Grotte des Morts, près Durfort (Gard)*. Matériaux, 1869, p. 258.

Digitized by Google

une preuve que le forage s'opérait en deux fois, d'abord par un côté puis par l'autre. L'un d'eux, plus allongé, a la forme d'un barillet aux bases divergentes; quatre sont cylindriques. Nous devons également signaler un petit cylindre irrégulier en os (Pl. X, n° 30).

Les figures 1, 2, 3 et 4 de la planche X représentent de grosses perles globuleuses en stéatite bleue ou verte, sphères très aplaties au pôle et percées suivant leur axe; 5 et 6 ont été taillées dans une aragonite semi-transparente.

A coup sûr plus précieuses quoique moins régulières sont quatorze perles de grosseurs diverses depuis celle d'une lentille jusqu'à celle d'une petite noisette, le plus souvent simples cailloux roulés, généralement plats, percés en leur milieu (Pl. X, nos 16 à 29). La plupart sont des rondelles discoïdales ou oblongues présentant dans un seul cas (n° 19) un petit étranglement central comme les pesons de filet des cités lacustres et des grottes du Midi de la France et certaines idoles de pierre recueillies par Siret dans le néolithique ancien de l'Ibérie. La plus petite affecte la forme triangulaire et a les angles arrondis (n° 18), une autre est une olive très courte aux faces opposées non parallèles (n° 27). Un fragment d'une perle plate et assez volumineuse (n° 20) a dû longtemps servir sans subir de nouveau travail : perforé une première fois, puis brisé au trou de suspension, sans doute accidentellement, l'éclat, pourtant informe, fut réutilisé en l'état après que l'on eut pratiqué une seconde perforation à côté de la première, sans même prendre la peine de régulariser le pourtour en faisant disparaître les traces du forage antérieur, cela évidemment par économie de matière. Le minéral avait donc par lui-même une certaine valeur qu'explique, non seulement la richesse de ses teintes, mais peut-être aussi quelque vertu magique qui

Digitized by Google

l'aurait fait rechercher et conserver avec grand soin. Sa couleur n'est pas uniforme : elle varie du vert émeraude au bleu d'azur plus ou moins clair en passant par toutes les transitions. Quelques échantillons (nos 18, 26, 27, 28) ont des parties blanchâtres qui semblent dues à une altération produite dans le gisement; d'autres (nos 16, 24, 25) sont maculés de taches ou de veines brunes ou noires par suite d'un mélange accidentel d'argile. La substance est légèrement translucide, à cassure compacte aussi grasse que celle de la cire; sa dureté est assez faible, puisqu'elle est facilement rayée par une pointe d'acier; la densité de nos quatorze grains mesurée en bloc atteint 2,7.

On le voit, par ses caractères physiques la roche bleue ou verte de la grotte de la Falaise répond exactement à celle recueillie d'abord en assez grande abondance dans les tombeaux du Morbihan (environ 500 grains) et que Damour a identifiée à la *callaïs* décrite par Pline[1]. Or l'analyse a démontré que ces belles parures du littoral de l'Atlantique sont fabriquées en une variété de turquoise qui devrait sa teinte verte à l'oxyde de fer tandis que c'est l'oxyde de cuivre qui colore en bleu la turquoise ordinaire qui nous vient d'Orient. Pour un équivalent d'acide phosphorique et cinq équivalents d'eau, elle ne contiendrait qu'un équivalent d'alumine au lieu de deux comme cette dernière[2]. L'examen chimique des perles de la Clape n'a pas encore été tenté, mais il est probable qu'il révélerait qu'en Bretagne et en Languedoc on a affaire à des fragments d'une même substance provenant peut-

1. A. Damour. *Sur la Callaïs, nouveau phosphate d'alumine hydraté recueilli dans un tombeau celtique du Morbihan*, dans Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des Sciences de Paris, vol. LIX, pp. 936 à 940, séance du 5 décembre 1864.

2. *Ibid.*

Digitized by Google

être de la même contrée. Car on ne saurait douter que les régions souvent fort distantes les unes des autres qui la possèdent dans leurs tombeaux l'aient reçue par voie commerciale. Jusqu'ici les gisements qui l'ont fournie se comptent. On sait qu'elle existe en Provence (grotte du Castellet, 114 grains) et dans la chambre d'un tumulus du plateau d'Ossun, Hautes-Pyrénées (60 grains). On en cite trois ou quatre grains douteux sous les mégalithes de l'Aveyron et de la Lozère, un seul grain dans les grottes sépulcrales artificielles de la Marne. Dans le Bas-Languedoc elle était inconnue avant notre exploration du pays narbonnais où elle semble maintenant être assez répandue puisque neuf ossuaires nous en ont fourni près de 100 grains. En dehors de la Gaule elle ne reparaît que sur le sol de la Péninsule Ibérique, dans les grottes artificielles de Palmella (214 grains) et dans l'Anta de Monte Abrahâo (30) près de Lisbonne, en Portugal, ainsi que dans les sépultures énéolithiques de la province d'Almerie si largement explorée par M. Louis Siret et au sein des ossuaires de la Catalogne espagnole fouillés avec tant d'ardeur et de méthode par le jeune et brillant professeur de l'Université de Barcelone, notre ami M. P. Bosch Gimpera, et ses vaillants collaborateurs de l'Institut d'études catalanes. Elle fait défaut jusqu'ici dans les autres pays d'Europe, même en Grèce et en Italie.

Les premiers auteurs distinguaient ainsi quatre centres bien nets de répartition de cette précieuse turquoise : Vannes, Ossun, Arles et Lisbonne ; on avait dû plus tard ajouter Almerie, puis récemment Barcelone à la liste qu'il faudra à l'avenir compléter par l'indication de Narbonne en constatant qu'ici comme ailleurs les dépôts qui la renferment sont voisins du bord de la mer ou en communication directe avec elle.

Cette dernière observation n'est pas sans importance ;

Digitized by Google

elle dirige naturellement notre esprit vers la probabilité d'une importation maritime. Un double courant semble avoir suivi les côtes atlantiques et méditerranéennes de l'Espagne, celles de la France jusqu'au Rhône et à la Normandie, et avoir bifurqué, à l'est ou à l'ouest des Pyrénées, pour pénétrer dans la zone septentrionale du massif. Mais nous ne saurions fixer son point de départ avec certitude. Des faits déconcertants nous déroutent : la forme des grains, par exemple, varie suivant les régions. Cependant, nous l'avons déjà dit, partout la substance a le même aspect extérieur et toutes ces perles semblent porter le sceau d'une origine commune. A l'exception des volumineuses pendeloques bretonnes, elles sont plus grosses et mieux travaillées à mesure que l'on descend vers le sud ; faudrait-il songer décidément à l'Orient ou tout au moins au nord de l'Afrique ? Mais les fouilles en dehors de l'Europe n'ont jamais livré un seul grain de callaïs. D'un autre côté, la turquoise s'est montrée à l'état brut dans la mine d'étain de Montebras (Creuse) qui semble avoir été très anciennement exploitée quoique postérieurement à l'âge de la pierre. On a objecté que les sépultures de la Creuse ne recèlent pas de turquoise et l'on a fait observer avec juste raison que si le gîte naturel se trouvait au centre de la France nous devrions relever des jalons des chemins d'exportation dans l'intérieur des terres. Le Morbihan, riche en callaïs ouvrée, possède également des filons stanifères. La solution du problème serait-elle là ?

Les mobiliers funéraires qui renferment la callaïs se lient entre eux par certains caractères communs dont la belle taille du silex, la présence d'autres substances de prix incontestablement exotiques sont les plus frappants. Les cinq cents grains de la Bretagne étaient associés à de grandes et belles haches en roches rares et précieuses, ceux

Digitized by Google

de l'allée couverte de Taillant (Hautes-Pyrénées) également à une hache longue et étroite d'un type exceptionnel dans nos régions. La sépulture de Pauilhac (Gers) avait des haches à tranchant évasé en jadéite, de superbes lames de silex, des perles-olives en or. Les mêmes perles d'or accompagnaient au Castellet, près d'Arles, et dans la grotte du Figuier aux Portes, dans la Clape, de belles flèches en silex, des perles en argent ou en plomb. Toujours dans la Clape, la grande grotte sépulcrale de Bringairet, à Armissan, contenait avec les grains de callaïs, un petit anneau ouvert en or, des perles de verre bleu ou vert, de corail, de serpentine et de jade, et des pièces variées parmi lesquelles de splendides silex ouvrés avec un art consommé. Enfin la crypte funéraire du Castellet a livré une plaquette brisée en ivoire.

Le même ivoire s'est montré dans la grotte de la Falaise sous la forme de petits boutons demi-sphériques percés d'un canal en V très ouvert débouchant par deux trous dans la partie plane. Nous appelons ces objets des « boutons » pour nous conformer à la nomenclature généralement adoptée, bien que nous ne connaissions pas leur utilisation précise. Tout ce que l'on peut dire avec certitude c'est qu'ils constituent des pièces d'applique destinées probablement à être cousues sur le vêtement. Nous en avons recueilli douze exemplaires en plus ou moins bon état de conservation dans les diverses parties de la grotte. Cinq seulement sont à peu près intacts ; les autres ont beaucoup souffert de leur long séjour dans la terre humide, et la propriété de leur substance de se débiter en lamelles à la suite d'un séchage trop brusque ou irrégulier a contribué pour une large part à faciliter leur fragmentation.

C'est cette raison qui fait que le spécimen de la grotte du Ruisseau (voir ci-dessous, p. 55 et Pl. V n° 34), abso-

Digitized by Google

lument identique à ceux qui nous occupent, n'est arrivé jusqu'à nous que brisé.

Une applique d'un autre genre est celle représentée sous le n° 7 de notre planche XI. Plus grande que les précédentes, elle est munie comme elles d'une sorte de bélière formée par la rencontre de deux canaux obliques convergeant dans le sens de la largeur. Le travail est très délicat mais l'os fut employé de préférence à l'ivoire. La pièce est mince, régulière, son profil est celui d'un barillet très aplati. Quelques personnes à qui nous présentions cet objet peu de temps après sa découverte, ont voulu le regarder comme la figuration d'une poterie en forme d'œuf à col étranglé, à bords évasés et à fond rond reposant sur un support en terre ou un torchis de paille. Les trois appliques du même type retirées plus tard de la grotte du Ruisseau montrent le peu de fondement de cette interprétation. Il n'est pas possible de douter, même après un examen sommaire, que les « boutons » des deux ossuaires voisins répondent à la même idée et aient la même destination très probablement cultuelle ou magique. Or on n'a pas oublié que ceux précédemment décrits sont des ex-voto de tortues privés de leurs quatre membres par le fait d'une stylisation poussée à l'extrême. Celui de la grotte de la Falaise est plus fin, mieux travaillé, peut-être moins semblable encore au modèle original, mais nous ne pensons pas que l'on puisse hésiter à le regarder comme l'image de la tortue divinisée.

Le totémisme de la tortue est d'ailleurs révélé dans le même ossuaire par une amulette différente. C'est une pendeloque probablement carrée taillée dans une plaquette d'écaille très mince (Pl. XI, n° 10). La pièce est malheureusement brisée, ce qui était presque inévitable étant donné sa fragilité, mais on remarque encore, sur le débris restant, une partie des bords polis du trou cen-

Digitized by Google

tral, rond et assez grand, qui servit à la suspendre ou à la fixer au costume.

Certains coquillages marins semblent avoir été l'objet d'un culte ou de superstitions analogues. C'est ainsi qu'une espèce particulière qui n'est pas la plus belle de la Méditerranée ni même la plus commune a été employée à l'exclusion de toute autre à la confection de pendeloques-talismans. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler ce fait à plusieurs reprises et en particulier à la note 2 de la page 52 du présent travail. Le *pectunculus violacescens* qui compose quelques amulettes de la grotte-basse a également fourni dans la grotte-haute la matière de deux petites pendeloques absolument identiques affectant assez vaguement la forme de canines de carnassiers (Pl. XI, nos 5 et 6). Toutes deux sont complètes, mais tandis que la première a été rongée par l'action dissolvante des eaux d'infiltration chargées d'acide carbonique, on croirait la seconde fabriquée d'hier. Celle-ci, en effet, tout à fait intacte, présente encore partiellement l'éclat nacré que l'une et l'autre devaient avoir étant encore neuves; elle conserve en outre sur sa face convexe des traces très visibles de la couleur du pétoncle dans lequel elle fut découpée.

La pendeloque figurée sous le n° 1 de la planche XI semble avoir été obtenue aux dépens d'un coquillage d'une exceptionnelle épaisseur. Peut-être a-t-on utilisé un gros fragment d'huître fossile ramassé dans un dépôt tertiaire, à moins que, ce qui est peu probable, la substance mise en œuvre ne soit qu'un calcaire très fin régulièrement stratifié. La pièce est globuleuse, et sa base légèrement relevée comme pour suivre le sens des zones parallèles la fait ressembler à l'abdomen annelé de certains insectes.

Ce type n'est pas exceptionnel dans la région narbon-

Digitized by Google

naise où il se montre parfois taillé dans un marbre plus ou moins grossier sinon toujours dans le test d'un gros mollusque. Deux autres exemplaires de la grotte de la Falaise sont faits en albâtre blanc ou également en coquille (Pl. XI, nos 2 et 3); un seul, un peu différent mais probablement en la même substance, présente une couleur jaunâtre (n° 4); M. Genson, de Béziers, en possède deux semblables provenant des incinérations de la grande grotte sépulcrale de Bringairet explorée par lui en 1913 et nous en avons recueilli six nous-mêmes dans la vallée de Combe-Longue au sein de l'ossuaire encore inédit du Tritton. Toutes ces pendeloques de test ou de pierre affectent la même forme et sont plus ou moins renflées comme de petits œufs d'oiseau. Nous ne saurions dire si elles constituent de simples ornements ou si elles ont servi de fétiches ou d'amulettes, bien que nous penchions volontiers vers la seconde hypothèse. Rappelons en passant que dans la crypte du dolmen de Mané-er-Hroèg, à Locmariaker (Morbihan), deux pendeloques en callaïs plus volumineuses que les nôtres mais absolument comparables occupaient près du tranchant d'une grande hache triangulaire en jadéite dont la pointe reposait sur un anneau de même matière, une situation particulière qui a fait penser qu'elles pouvaient représenter l'organe viril alors que la hache était l'emblème féminin. Il convient d'ajouter que des trois mobiliers funéraires retirés des ossuaires de la vallée des Monges celui qui nous occupe est le seul qui n'ait pas montré de ces perles à ailettes précisément aussi en albâtre, considérées par les préhistoriens les plus compétents comme des symboles mâles. Les pendeloques en question correspondraient-elles à ces objets? Nous n'oserions en décider.

Le véritable sens de la pièce en os n° 9 nous paraît moins douteux. Celle-ci, de profil allongé et de section

Digitized by Google

à peu près cylindrique, est divisée par une série de cannelures parallèles également espacées en sept petites couronnes de même largeur qui font songer à la succession d'anneaux accolés que présente le corps fusiforme de certains insectes dans leur période nymphale. Cette ressemblance est si frappante que nous n'avions pas pensé tout d'abord qu'elle pût être le fait du hasard, d'autant que d'autres pièces semblables provenant de divers gisements rappellent singulièrement elles aussi et plus encore peut-être que la pendeloque des Monges, des nymphes de Lépidoptères. Une poétique hypothèse se présentait à notre esprit : aurait-on voulu déposer dans la tombe l'image de la chrysalide attachée à la terre mais d'où va naître le papillon qui s'envolera dans le ciel? Ainsi le double du mort a quitté son entrave matérielle, le corps de chair périssable, pour monter, âme libre, vers l'éternelle demeure des Dieux. Nos pères ne devaient pas être sans avoir remarqué les étranges métamorphoses des insectes aux existences successives sous des formes si différentes. Auraient-ils cru que les mêmes transformations étaient possibles pour les hommes? Aurions-nous une preuve de plus de leur croyance en la métempsychose? Quoi qu'il en soit nous ne saurions douter de leur foi ardente en une seconde vie.

Cependant la pendeloque de la grotte de la Falaise semble maintenant avoir eu un tout autre caractère. Lorsque nous la montrâmes à notre maître et ami Cartailhac, celui-ci exprima la pensée qu'elle pouvait être un phallus. Nous devons avouer que les considérations précédentes nous avaient à tel point séduit que nous eûmes de la peine à cette époque à partager l'avis du regretté savant. Aujourd'hui de nouvelles découvertes viennent ébranler notre première opinion. La grotte de Bringairet a depuis longtemps livré des objets identiques.

Digitized by Google

M. Genson lors de ses belles fouilles dans ce riche gisement a recueilli le premier que nous ayions connu ; nous en possédons d'autre part un second bien intact et un morceau d'un troisième retirés par nous l'année suivante de la même sépulture et tout dernièrement un amateur narbonnais, M. Poncin, a trouvé dans les terres soulevées par les recherches antérieures mais jadis trop humides pour être explorées minutieusement, le plus intéressant assurément de tous, malheureusement incomplet. En présence de ce dernier, le doute n'est plus possible. Avec son gland bien détaché, aux proportions exactes, l'organe représenté est particulièrement réaliste. C'est bien cette fois le phallus qui a prêté sa forme à la pendeloque-talisman. Il s'ensuit à notre sens que les autres spécimens sont des emblèmes phalliques. Ajoutons que le nombre des anneaux relevés sur ces divers objets est invariablement le même, ce qui nous donne à penser que ce chiffre 7 avait une signification spéciale et jouait un rôle particulièrement important. Faudrait-il songer à admettre un rapport possible entre ces anneaux sculptés et les couleurs naturelles du spectre solaire? Ce n'est pas ici qu'il convient d'approfondir cette question sur laquelle nous allons d'ailleurs avoir à revenir à propos de l'ornementation de la céramique.

Signalons enfin, pour clore ce paragraphe, les fragments d'une longue pendeloque en os dont le n° 9 de la planche XI donnera une idée exacte.

Poteries. — Un assez grand nombre de tessons d'une poterie noire ou brune, à grains pierreux, faite à la main, mal cuite, s'écrasant par suite facilement sous les doigts, gisaient çà et là dans la sépulture. Ils ont en général appartenu à des vases assez grossiers à l'exception de quelques fragments mieux cuits, ornés avec soin, qui

Digitized by Google

semblent former un groupe à part et peuvent avoir été importés dans le pays par le commerce maritime. Les uns et les autres ont des bords arrondis qui accusent des cassures fort anciennes. Assemblés ils sont loin de donner des vases entiers ou même de gros fragments de vases; le plus souvent même ils ne peuvent être rapprochés.

Les poteries ont donc été brisées ailleurs que dans la grotte, soit accidentellement, soit plus vraisemblablement avec intention, suivant un rite religieux, peut-être afin que l'âme de ces objets accompagnât plus sûrement celle du mort dans le monde où il allait revivre, et l'on n'a introduit dans l'ossuaire définitif que des débris désormais inutiles aux vivants. Nous verrons cependant que le caractère sacré d'une partie au moins d'entre eux pouvait suffire à assurer la subsistance des trépassés par les signes magiques dont ils étaient couverts. Nous devons préalablement dire quelques mots des divers types qu'ils nous ont permis de reconnaître.

Un des fragments les plus volumineux (*fig. 8*, n° 3), en terre noire assez grossière, provient d'une tasse carénée moins fine et bien moins élégante que celles rencontrées dans la grotte du Ruisseau. Les parois en sont épaisses, l'arête de la panse peu saillante et arrondie. Une anse d'une forme spéciale, surmontée d'un appendice carré destiné à servir de point d'appui au pouce (*fig. 8*, n° 2), semble avoir appartenu au même vase ou à un vase identique. Elle ne rappelle que de fort loin les belles anses surélevées en queue d'aronde ou triangulaires de la sépulture voisine (*fig. 5*, n^{os} 1 et 2). Il ne paraît pas douteux qu'elle soit plus ancienne; son infériorité, dans tous les cas, est très visible.

En revanche d'autres types se montrent qui témoignent certainement d'influences étrangères et indiquent une civi-

Digitized by Google

lisation sinon plus avancée du moins plus originale et plus pure, le bel énéolithique si florissant dans tout l'occident méditerranéen. Quelques tessons ont appartenu à des gobelets caliciformes. L'un d'eux en particulier, enrobé d'une couleur rougeâtre, accuse nettement les contours d'une tulipe très basse par rapport à sa largeur (*fig. 8*, n° 1). De tous les fragments recueillis dans la grotte de la Falaise, celui-ci est d'ailleurs le seul qui nous ait permis de reconstituer le profil exact du vase qui l'a fourni avec ses dimensions très approximatives. On peut, sans risques de grands écarts, indiquer pour son diamètre 14 centimètres environ et 7 cm. 5 pour sa hauteur. Contrairement à la règle presque générale pour les pièces de ce genre, celle-ci n'était pas ornée.

Plusieurs autres tessons provenant d'un même vase présentent des dessins gravés au stylet dans la pâte encore molle et incrustés d'une belle matière blanche qui tranche sur le brun rouge de la poterie (Pl. XII, nos 1 à 3). Nous avions cru d'abord ne voir en cette substance qu'un dépôt stalagmitique pareil à celui souvent observé sur les objets ayant longtemps séjourné dans le sous-sol des grottes humides, mais un examen attentif permet de se rendre compte qu'entièrement localisée dans les sillons décoratifs elle se montre en réalité d'un blanc bien plus pur que la croûte calcaire plutôt jaunâtre laissée çà et là sur les ossements par les eaux suintant de la voûte. Il arrive même que cette croûte recouvre en certains endroits les lignes incisées: si l'on enlève avec précaution, à l'aide d'une pointe d'acier, le limon assez terne venu postérieurement, on voit bientôt apparaître, sous cette sorte de gangue protectrice, la belle matière blanche encastrée dans les sillons et la différence de couleur et d'aspect entre les deux matières est alors bien apparente.

Les potiers qui modelaient la céramique utilisée par la

Digitized by Google

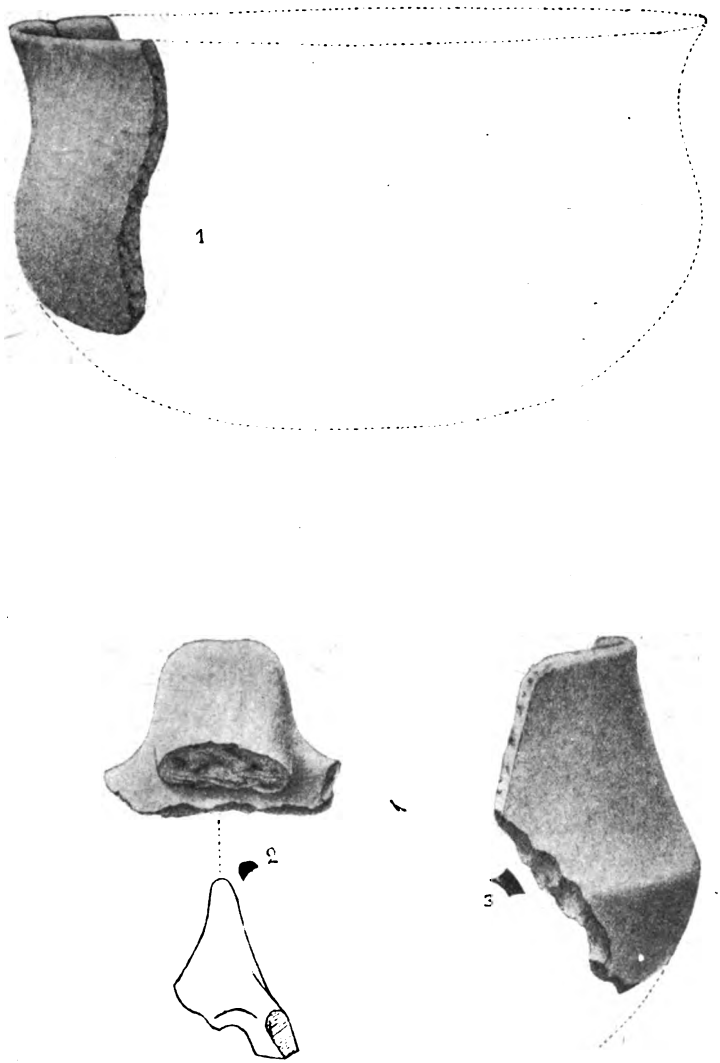

Fig. 8. — Poteries non décorées de la Grotte de la Falaise.

1, terre sombre assez fine à engobe rouge-brique.
2, 3, terre noire grossière. 2/3 grand.

Digitized by Google

population dont nous étudions les précieux vestiges introduisaient donc parfois, pour en rehausser l'éclat, une certaine pâte blanche dans le creux des lignes de leurs vases de terre sombre. Cette mode artistique se retrouve sur les limites maritimes et terrestres de la Gaule méridionale, à proximité des grandes routes fréquentées par les premiers marchands, et les célèbres gisements du Portugal et de l'Espagne en ont livré de magnifiques produits. Tous ont la même physionomie, tous, celui des Monges compris, présentent un système de décoration analogue. Leur style est nettement ibérique, et, comme le pense M. Siret, s'ils n'ont pas été fabriqués sur le sol de la Péninsule, ils proviennent sûrement d'ateliers où travaillaient des artistes venus de l'Ibérie.

Les fragments de la grotte de la Falaise sont absolument assimilables à plusieurs spécimens des dolmens de la Catalogne, des sépultures et des habitations énéolithiques de la province d'Almérie. La belle frise dont ils sont couverts comprend trois lignes horizontales disposées tout autour des bords du vase et, immédiatement au-dessous d'elles, une suite de triangles renversés accolés par leurs sommets latéraux et formés chacun par sept lignes obliques et parallèles. Un peu plus bas on voit une nouvelle rangée de triangles plus petits, également hachurés, dirigés dans le sens contraire des précédents et placés de telle manière que, les becs d'une série pénétrant dans les creux de l'autre, cette alternance produise une zone unie en forme de ligne brisée dont la surface est vide de dessins. La partie de décor que nous connaissons est enfin limitée à sa base par une ligne parallèle au bord et surmontée d'une série de tout petits chevrons très rapprochés les uns des autres. Nous ne savons pas si d'autres dents de loup gravées sur des tessons différents (Pl. XI, n° 4) faisaient partie du même assemblage.

Digitized by Google

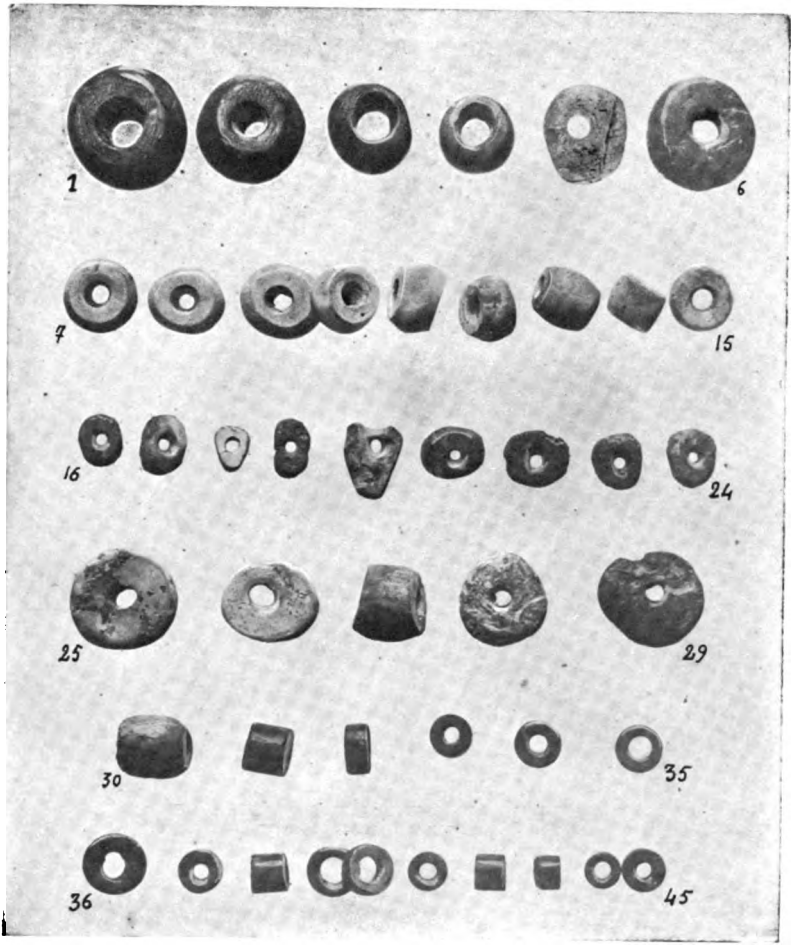

Principales formes de perles de la Grotte de la Falaise.

1 à 4, stéatite. 5 et 6, aragonite. 7 à 15, albâtre ou coquille. 16 à 29, callaïs. 30, os. 31 à 35, jaillet. 36 à 45, pierre ollaire. Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pendeloques et pièces d'applique de la Grotte de la Falaise.

1, coquille. 2 à 4, coquille ou albâtre. 5 et 6, test de pétoncle (ces deux pendeloques incurvées sont figurées vues sur deux faces différentes). 7, 8 et 9, os. 10, écaille. 11 à 16, boutons en ivoire vus de face, de dos et de profil. Grandeur naturelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ces motifs plus ou moins stylisés reviennent souvent dans l'ornementation des poteries énéolithiques de notre France méridionale. Nous pensons qu'ils ne jouaient pas sur le flanc des vases un rôle purement esthétique, seulement décoratif, et nous sommes disposés à croire qu'ils répondaient avant tout à une destination cultuelle ou magique, qu'ils avaient un caractère symbolique et sacré. Nous voyons volontiers dans les triangles hachurés la représentation de l'organe de la maternité indiqué de la même façon sur des figurines primitives du bassin méditerranéen et sur certaines poteries du sud de l'Espagne. Le nombre des lignes parallèles qui garnissent les triangles parvenus jusqu'à nous est précisément — et ceci n'est peut-être pas un effet du hasard — le même que celui des anneaux des petits phallus en os dont nous avons parlé au paragraphe précédent, le même que celui des couleurs de l'arc-en-ciel considéré dans les religions de l'Orient ancien comme le signe du mariage divin, ce nombre *sept* demeuré jusqu'à nos jours cabalistique. C'est là déjà un indice important, mais il y a plus encore : si l'emblème féminin a été représenté, le principe mâle n'est pas absent et nous le reconnaissons dans le ruban en zigzag intentionnellement ménagé entre les deux séries de triangles par la disposition particulière de ceux-ci. C'est exactement de cette façon que les Égyptiens et les Phéniciens représentaient l'élément humide, figuraient les fleuves et la mer, et nous savons que dans la grande œuvre de la fécondation universelle le rôle de père a été attribué à l'Océan[1], source inépuisable de force et de vie, du sein duquel devait naître Aphrodite, la grande déesse de la Beauté et de

1. M. L. Siret a montré comment, dans la littérature ancienne, « les mots rendant les idées de virilité ou de paternité et d'arrosage ont, dans bien des cas, une racine commune. » (L. Siret. *Questions de chronologie... op. cit.*, pp. 249 et 250).

Digitized by Google

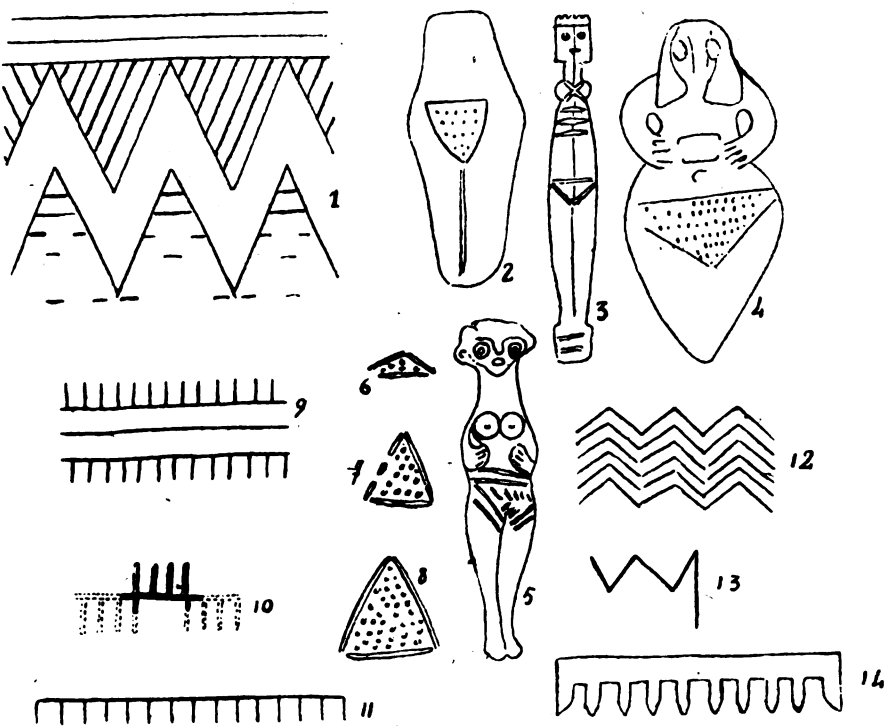

Fig. 9. — Représentation symbolique de l'organe féminin, de l'eau et de la pluie dans la Grotte de la Falaise, en Espagne et dans le bassin oriental de la Méditerranée.

1, 9, 10 et 11, dessins incisés sur les poteries de la Grotte de la Falaise. 6, 7 et 8, triangles isolés gravés sur des vases néolithiques (Almérie). 2, statuette énéolithique en albâtre (Almérie). 3, statuette en os, de Mérida (Espagne). 4, terre cuite (Egypte). 5, Chypre. 12, le symbole de l'eau sur les vases hispaniques et dans les figures égyptiennes. 13, la lettre m dans l'alphabet phénicien. 14, le signe de la pluie dans les graphies de l'antique Egypte.

(1, 9 à 11, d'après nature. 2 à 4, 6 à 8, d'après Siret, questions de chronologie et d'ethnographie ibériques. 5, d'après J. de Morgan, L'Humanité préhistorique).

Digitized by Google

l'Amour. Nous ne sommes pas le premier, d'autre part, à avoir vu l'eau des nuages dans la bande horizontale de petits traits verticaux[1] tout à fait comparable au signe de la pluie dans les graphies de l'antique Égypte.

Les symboles mâle et femelle sont donc groupés sur la poterie narbonnaise qui porte également le signe de leur union (Voir *fig. 9*). Serait-ce trop s'aventurer que d'interpréter l'ensemble de la figure comme l'image de la Terre-Mère fécondée par l'eau du ciel? Qui sait même si le vase d'argile, ustensile cultuel et sacré fait de matière minérale, pouvant contenir un liquide comme l'eau, n'était pas assimilé à la terre recevant dans son sein le principe viril? Ainsi le décor gravé sur la poterie serait une inscription religieuse, magique, définissant d'une façon frappante le symbolisme du vase orné.

Nous savons bien qu'il serait dangereux de vouloir pousser à fond ces captivantes hypothèses — hypothèses cependant qu'il ne faudrait pas croire gratuites et que des observations récentes semblent devoir venir confirmer. On reconnaîtra au moins, avec nous, qu'elles sont singulièrement séduisantes par les vastes horizons qu'elles découvrent à notre vue naguère encore si bornée. L'avenir, en ruinant les fausses attributions, dira sans doute un jour ce que l'on doit conserver d'elles.

1. L. Siret, *Questions de chronologie*, pp. 35 et 36.

Digitized by Google

IV

La grotte de la Terrasse.

La splendide muraille rocheuse qui domine au sud le cirque de la Vigne-Perdue et renferme le riche ossuaire précédemment étudié, se prolonge vers l'est, très haute et très abrupte, jusqu'à un étroit vallon permettant l'accès des plateaux dans la direction de Figuières et des Portes. C'est à mi-hauteur et à gauche de la pente très raide que l'on doit franchir pour arriver au col que s'ouvre, dans la falaise verticale et sur une petite terrasse ménagée dans un angle rentrant du rocher, la modeste excavation explorée la dernière.

Elle consiste en un boyau tortueux et surbaissé orienté nord-sud, long à peine de 3 m. 50, large de 0 m. 45 à 1 mètre, aux trois quarts comblé naguère par la terre et les pierrailles dont nos fouilles l'ont complètement débarrassé. Le sol, pourtant superficiellement remué par suite de la fréquentation séculaire des animaux de proie, mais demeuré vierge dans ses couches profondes grâce à l'abondance des blocs assez volumineux qui ont entravé l'action des fouisseurs, ne présentait aucun indice pouvant faire déceler la présence de sépultures. Seuls quelques os de mouton, de renard et de lapin d'aspect très récent s'apercevaient dans la cavité. Nul vestige humain, pas le moindre tesson de poterie, n'étaient mêlés à ces débris modernes. Poursuivant nos recherches après l'exploration si heureuse des trois grottes déjà décrites, nous devions entreprendre de nettoyer celle qui nous occupe jusqu'au plancher rocheux naturel.

Digitized by Google

L'opération eut lieu au mois de janvier 1921. Dès les premiers coups de pioche, des morceaux de carapaces de tortues apparurent sous les pierrailles. Éclairés par nos observations antérieures, nous sentîmes naître un espoir que l'on aurait pu croire fondé. Effectivement, les fragments d'os humains ne tardèrent pas à se montrer à côté des plaquettes d'émydes.

Nous avons soigneusement vidé la petite grotte elle-même, après quoi nos fouilles entamèrent le sol de l'étroite terrasse précédant l'excavation. La besogne fut pénible et déçue notre attente de rencontrer un riche ossuaire avec beau mobilier funéraire et pièces squelettiques intactes. Cependant l'étrangeté même du gisement et son origine encore mystérieuse rendit la fouille captivante et nous estimons que les deux journées que nous lui consacrâmes furent largement compensées par la valeur des faits acquis.

Voici, relevé sur le terrain et enregistré peu après dans notre journal de fouilles, l'exposé succinct de l'état des lieux et des constatations qu'il nous a été possible de faire.

Tout auprès et en dehors de l'entrée de la grotte, un trou à peu près circulaire de 1 m. 50 environ de diamètre et d'une profondeur relativement faible, avait été creusé dans le sol naturel. Au fond de cette cavité aux parois calcinées régnait un lit de cendres très noires à la partie inférieure, blanches et légères en dessus, recouvert lui-même d'une couche fine, onctueuse, noirâtre, paraissant constituée par de la terre brûlée mêlée de cendres et de charbons. L'ensemble de ces deux assises, qui avait dans la fosse une épaisseur totale d'environ 0 m. 50, pénétrait dans la grotte, après avoir débordé du trou, sur une longueur de 1 mètre tout au plus. Là, son épaisseur se trouvait réduite de plus de la moitié. La partie posté-

Digitized by Google

rieure de l'excavation était stérile et ne présentait aucune marque de l'action humaine.

Formée de cendres très pures, la couche supérieure de ce dépôt si nettement stratifié était pétrie de fragments de carapaces et de plastrons d'émydes de la même variété (*emys Europœa*) que ceux de la grotte des Tortues, distante de moins de 1 kilomètre. Certains de ces débris sont carbonisés, mais il semble que la plupart n'aient conservé

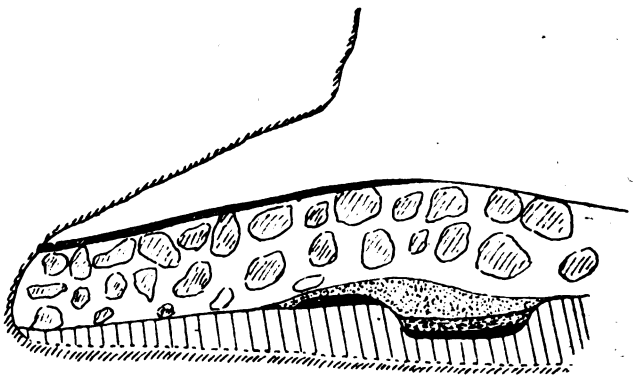

Fig. 10. — Coupe schématique de la Grotte de la Terrasse.
Echelle de 1/75me environ.

aucune trace de brûlure. Parmi eux il y avait quelques très rares et très menus os humains tous réduits à l'état de charbons (plusieurs dents, des phalanges, de petits morceaux de crâne et d'os longs, etc.), et de non moins rares os de lapin et de mouton ou de chèvre également brûlés. Pas de poterie ou très peu.

Dans la couche supérieure, plus épaisse et plus charbonneuse, les os humains, assez abondants et souvent carbonisés, se trouvaient noyés pêle-mêle. Nous avons cependant rencontré deux vertèbres lombaires qui avaient encore conservé leur connexion anatomique. Il y avait

Digitized by Google

aussi quelques fragments de crâne et d'os des membres, plusieurs côtes, mais surtout beaucoup de phalanges. En somme, à part celles-ci qui étaient très répandues, les débris recueillis ne semblaient même pas correspondre à un cadavre complet.

De rares morceaux d'os de ruminant parfois noircis par le feu, des os de poisson et d'assez nombreuses plaquettes de tortue moins abondantes cependant que dans la couche sous-jacente, étaient épars au même niveau. Aucune de ces dernières ne portait de traces de brûlures. Elles représentent, jointes à celles de l'assise inférieure, les débris de *quatre individus*[1], mais elles sont si fragmentées qu'on a peine à croire que les carapaces aient été apportées entières. D'ailleurs les petits os du squelette (tête, pattes, etc.) font défaut, ce qui donne à penser que l'animal était déjà décharné lorsque son écaille est arrivée dans le gisement. Ainsi nous observons souvent des faits mais ne pouvons les expliquer. Nous sommes loin de tout connaître ! — Signalons aussi d'assez nombreux tessons de poterie accusant parfois des gobelets caliciformes, toujours dépourvus d'ornements et dont toutes les portions n'ont pu être rassemblées. Un fond légèrement concave présente le galbe élégant d'une gracieuse tulipe en pâte fine noirâtre dans le genre de celle de la grotte artificielle du Castellet, près d'Arles[2]; un rebord provenant d'un vase de même type apparaît revêtu d'un bel engobe vermillon; ce sont là les seuls débris vraiment caractéristiques.

1. Il est curieux de constater que le nombre des émydes recueillies dans la grotte des Tortues et dans celle de la Terrasse est le même. On se souviendra que les emblèmes phalliques en albâtre calcaire des grottes des Tortues et du Ruisseau étaient aussi au nombre de quatre dans ces deux gisements. La coïncidence est-elle fortuite ?

2. Voir Cazalis de Fondouce, *Les allées couvertes de la Provence*. Matériaux, t. VIII (1877), p. 462, et Pl. XV, nos 1 et 1 *bis*.

Digitized by Google

Nous devons ajouter enfin que les parois de la dépression, ainsi que le sol argileux de la première partie de la cavité rocheuse, étaient — comme les pierres noyées dans la masse — très nettement calcinés, ce qui prouve que les cendres se sont bien formées sur place, le feu ayant brûlé dans la fosse creusée de main d'homme en sol résistant. Le tout était recouvert et complètement dissimulé par un mètre de terre stérile et de pierrailles.

Tel était l'étrange dépôt que nous avons désigné du nom de la grotte de la Terrasse bien qu'il ait été établi en dehors du boyau naturel auquel cette dénomination un peu inexacte fait allusion. Son mobilier, très restreint et très pauvre, comprenait des débris d'une ou deux cloches de terre suffisants pour démontrer qu'il n'est pas postérieur aux autres ossuaires explorés dans les mêmes lieux. Les différences qui l'en séparent sont cependant profondes. Nous avions cru d'abord être en présence d'un four crématoire, mais nous considérons maintenant cette fosse garnie d'ossements humains et d'offrandes pieuses comme une simple sépulture d'un type nouveau pour la région. Nous ne pouvons pas dire si elle était seule de son genre ou si, ce qui est fort possible, les talus d'éboulis adossés aux falaises de la vallée des Monges en recèlent d'autres semblables. Nos recherches devront désormais être dirigées dans ce sens. Ce n'est que lorsqu'une vue d'ensemble nous sera enfin permise, que nous pourrons dégager peut-être, avec moins de risques d'erreur, la véritable physionomie de ce mystérieux site funéraire.

Digitized by Google

Résumé et conclusions.

La pittoresque vallée des Monges creusée dans l'aride massif de la Clape se termine, au confluent de trois ravins étroits et encaissés, par un cirque sauvage et grandiose entouré de falaises abruptes au pied desquelles règnent de merveilleux abris que nos lointains ancêtres ont dû rechercher et occuper longtemps. Les vestiges de ces primitifs habitats sont aujourd'hui enfouis sous les ruines de la montagne, mais les excavations des roches environnantes ont conservé intacts de riches dépôts funéraires dont l'exploration méthodique, entreprise et poursuivie avec tout le soin et le respect dus à de si vénérables reliques, nous ont livré des documents d'une incomparable valeur. Une fois de plus, le caveau sépulcral, demeure éternelle des morts aménagée pour assurer la perpétuité de leurs restes, a survécu au frêle et provisoire asile construit pour les vivants ne faisant sur la terre qu'un séjour momentané.

Dans les cavités naturelles ainsi transformées en cryptes funéraires, les débris humains souvent mutilés gisaient pêle-mêle et ne se trouvaient jamais en connexion anatomique. Il est probable qu'avant d'arriver dans leur dernier logis les corps avaient séjourné un temps assez long pour y perdre leurs chairs dans un premier sépulcre établi sans doute à l'air libre, comme cela se passait naguère encore chez certaines peuplades de l'Amérique attardées à un stade primitif de civilisation. Nous avons développé les sérieuses raisons qui nous obligent à croire que ces tombes antérieures étaient installées sur les bords de l'étang et sans cesse exposées à la profanation des bêtes errantes. Par cette hypothèse et par elle seule les faits ob-

Digitized by Google

servés s'expliquent fort bien. La présence de coquilles lacustres et de minuscules galets, les os brisés et rongés par la dent des carnassiers ne sauraient conduire à des conclusions différentes. L'absence de certaines parties des corps, toujours les mêmes, peut bien, nous l'avons dit, n'avoir pas un autre sens. Ces faits presque constamment enregistrés dans les ossuaires narbonnais prennent ainsi une exceptionnelle importance.

La grotte des Tortues comprenait une première salle de très faibles proportions ayant reçu les restes de sept individus et donnant accès à un petit diverticule plus exigu encore, complètement rempli par les débris de quinze morts dont les crânes, orientés vers le soleil couchant, étaient alignés sur deux rangs le long de la paroi du fond et parfois superposés. Devant ces têtes osseuses, les squelettes correspondants, disloqués et incomplets, étaient disposés de telle façon que les os longs des membres affectaient la même position que les crânes.

La grotte du Ruisseau renfermait sous un dallage de moellons surmonté d'un manteau de cailloux les ossements épars de vingt-quatre personnes des deux sexes et de tous les âges dont les crânes, protégés par des blocs plus volumineux regardaient, comme ceux de la grotte voisine, dans la direction du soleil couchant. Au milieu des ossements simplement inhumés, de menus fragments mêlés à un peu de cendre portaient l'empreinte profonde des atteintes du feu.

Les mêmes os brûlés étaient associés dans la grotte de la Falaise aux débris non incinérés d'au moins vingt-cinq individus. Mais ici les squelettes entassés sur un sol dallé se montraient en fragments plus menus que dans n'importe quelle autre sépulture. Les dents seules permettaient de déterminer le nombre de corps représentés dans la cavité rocheuse par d'inutilisables débris.

Digitized by Google

Enfin, précédant l'entrée de la très petite grotte de la Terrasse, une fosse circulaire creusée dans le sol naturel était remplie par un lit de cendres pures surmonté d'une couche de terre charbonneuse renfermant des fragments d'os humains brûlés en partie et ne correspondant pas au volume des débris d'un squelette complet.

Ainsi grottes des Tortues, du Ruisseau, de la Falaise et de la Terrasse avaient toutes des ossements épars et souvent mutilés ne constituant jamais les parties intégrantes de l'ossature d'un cadavre. Il est évident dans ces conditions que l'on n'a livré à l'ossuaire que des squelettes remaniés, incomplets, ayant subi ailleurs un décharnement pré-sépulcral.

L'exploration des paquets d'ossements du Trou-de-Viviès, de Montredon, de Bringairet, nous avait déjà antérieurement démontré la généralité de cette étrange coutume sans que nous ayons pu préciser si l'opération était spontanée, naturelle, ou le dépouillement consécutif à une action mécanique et humaine exercée sur le cadavre par les parents ou les amis du défunt. Mais voici que les grottes des Monges projettent sur cette question une nouvelle et vive lumière. Tout porte à croire maintenant que c'est bien dans le lieu de passage où le mort a fait un stage qu'il a perdu ses chairs et ses viscères non seulement par la décomposition naturelle et lente des tissus mais par le fait des animaux de proie si ce n'est par celui des hommes. Les carnassiers ont-ils détruit les éléments de squelettes qui manquent? Les os toujours absents seraient-ils demeurés dans le premier sépulcre? Les membres de la famille du défunt se les seraient-ils partagés pour les conserver à titre de grigris, d'amulettes ou de souvenirs? Autant de questions auxquelles nous ne sommes pas encore en mesure de répondre. Ce n'est cependant pas sans étonnement que nous constatons, chez les habi-

Digitized by Google

tants de nos contrées, à l'aube des temps historiques, la survivance de cette étrange coutume de ne confier au reliquaire qu'un choix très restreint des os du squelette. Le plus heureux des archéologues méridionaux, notre excellent confrère M. Mouret, explorant la riche nécropole pré-romaine d'Ensérune, notait qu' « après avoir incinéré le mort, on recueillait quelques-uns de ses ossements qu'on déposait dans l'urne cinéraire, avec les objets de parure ou d'habillement. Ces ossements, presque toujours les mêmes, sont des vertèbres cervicales, des extrémités de cubitus ou de tibias, des métacarpes de mains ou de pieds, comme si l'on avait voulu fixer surtout le souvenir du cerveau qui pense et conçoit, de la main qui exécute, de la jambe et du pied agiles dans la course et les combats[1] ». « Il semble, concluait M. Mouret, qu'on ait voulu conserver simplement des reliques du mort dans des urnes et non point un corps entier dans la tombe, comme on l'a fait dans les sépultures à inhumation[2]. » Ces lignes pourraient s'appliquer aux grottes sépulcrales que nous venons de décrire pourtant antérieures de deux ou trois millénaires au cimetière du second âge du fer exploité non loin d'elles avec tant de bonheur. Nous ne pouvons pas dire si, comme cela est possible, les mêmes idées ont ici et là inspiré les mêmes habitudes. Quatre faits essentiels méritent pour l'instant d'être soulignés et retenus :

Les grottes des Monges ne sont que des ossuaires qui ont reçu des ossements décharnés dans un sépulcre provisoire, très vraisemblablement aérien, où les corps furent la proie des bêtes.

1. F. Mouret et G. Nicole. *Un vase du style de Meidias trouvé dans la nécropole d'Ensérune*. I. *Notice sur Ensérune*, par F. Mouret, p. 5 du tiré à part. Extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (t. XXVII).

2. *Ibid.*

Digitized by Google

Certaines parties des squelettes n'étaient pas livrées à la tombe.

De menus fragments d'ossements portent les traces profondes de l'action prolongée d'un feu ardent sans que nous puissions préciser l'origine ou le sens de cette ustion partielle.

Beaucoup d'objets, enfin, furent intentionnellement brisés sans doute pour que leur âme accompagne celle du mort dans le royaume des esprits et tous leurs fragments ne se retrouvent pas avec les restes des cadavres. Une partie d'entre eux auraient-ils subi le sort des ossements absents? Il faut pour l'instant nous contenter de poser la question, un jour peut-être on saura la résoudre.

L'apparente uniformité des rites funéraires observés dans les quatre grottes attentivement explorées inciterait à croire qu'une nombreuse population séjournait au même moment au fond de la vallée aujourd'hui déserte des Monges. Cependant un examen rapide des mobiliers des diverses sépultures vient démontrer avec évidence que l'utilisation des cryptes naturelles comme caveaux sépulcraux ne fut pas toujours simultanée. Les ossuaires ne sont certainement pas du même âge : ils se sont succédé à des intervalles rapprochés et chacun d'eux a duré assez de temps pour assister à des transformations industrielles notoires. Il est probable que tous les dépôts rencontrés ne sont pas dus à des hommes d'une même tribu : l'abandon de chaque grotte semble avoir eu lieu le plus souvent après l'arrivée des nouveaux venus porteurs d'une civilisation étrangère.

L'étude des ossements humains conduirait, semble-t-il, à des conclusions identiques. Le mélange des races, d'une part, les liens qui unissent les séries de pièces ouvrées pourtant séparées par de profondes différences de l'autre, accusent ce mouvement constant des populations,

Digitized by Google

témoignent du passage de vagues humaines envahissantes qui lentement, sans à-coup, ont déteint sur les autochtones.

Rappelons brièvement la composition de chaque mobilier.

L'ossuaire des Tortues renfermait les débris des carapaces et des plastrons de quatre cistudes d'eau douce, des tessons de poterie, deux gobelets hémisphériques en terre grossière, une perle biconique en os, une poignée de perles et quatre pendeloques à ailettes en albâtre.

Les mêmes pendeloques à ailettes, figurations probables de seins ou de testicules, se retrouvaient, également au nombre de quatre, en même temps que des perles biconiques en os, dans la grotte du Ruisseau qui est toute voisine. Celle-ci, au mobilier bien plus riche, renfermait en outre des perles variées en ambre, coquille, serpentine, ollaire, jaillet et os, de menus objets de toilette en bronze, des appliques en os en forme de tortues, un bouton en ivoire, quelques flèches en silex, des poteries carénées très fines parmi lesquelles on remarque des tasses à anses soit coudées, soit surélevées en queue d'aronde d'un type caractéristique des terramares de l'Italie du Nord et qui n'apparaît que sporadiquement dans le sud de la France et le nord de l'Espagne.

La grotte de la Falaise se reliait à la précédente par des perles en serpentine, en ollaire et en jaillet, une applique-tortue en os et des boutons en ivoire absolument identiques à celui déjà signalé. Mais en dehors d'une poterie carénée à poussier, d'ailleurs bien plus grossière que les spécimens de la grotte inférieure, elle s'en séparait par une céramique franchement différente dénotant une civilisation incontestablement plus ancienne. A côté de ces objets nous trouvions de plus nombreux boutons en ivoire, une plaquette d'écaille tra-

Digitized by Google

vaillée, des pendeloques globuleuses et de beaux grains biconiques ou olivaires en albâtre, des pendeloques très régulières en coquille et en os, des perles en aragonite et en turquoise-callaïs, enfin des silex taillés dont deux lames et une série de six têtes de flèche artistement retouchées. La plus régulière de ces armes est tout à fait semblable, par sa forme, à l'une des deux pointes plus grossières de la grotte du Ruisseau. Comme nous le disions en décrivant le mobilier de cette dernière sépulture, on croirait voir d'un côté la copie et de l'autre le modèle. Il semble vraiment que les hommes nouveaux en possession du bronze aient voulu imiter, avec leur grossier procédé de taille, les beaux instruments de silex qu'ils voyaient entre les mains de leurs prédécesseurs.

La grotte de la Terrasse enfin avait les mêmes calices de terre que la grotte Haute de la Vigne Perdue et des écailles de quatre cistudes d'Europe.

De cela que doit-on conclure? Évidemment que les grottes sépulcrales des Monges ont été utilisées soit dans l'ordre suivant : grottes de la Terrasse et de la Falaise — grotte du Ruisseau et grotte des Tortues — soit dans l'ordre inverse. Cette succession dans l'un ou l'autre sens ne saurait, à notre avis, faire le moindre doute. Il ne reste qu'à déterminer quel dépôt est antérieur aux autres en fixant, par exemple, l'âge relatif de deux quelconques d'entre eux. Nous arrêterons naturellement notre choix sur ceux qui avaient reçu les plus riches dépouilles.

Mettons d'abord de côté le gisement de la Terrasse qui se présente à nous sous un jour spécial et ne peut être daté que par quelques tessons de poterie sans très grands caractères et rappelons l'observation faite précédemment à savoir que tous les gisements qui, dans d'autres régions, particulièrement en Espagne, ont livré des gobelets hémisphé-

Digitized by Google

riques semblables à ceux de la grotte des Tortues, sont caractéristiques du début de l'âge du bronze.

Restent les ossuaires du Ruisseau et de la Falaise. Celui-ci était le seul à avoir de beaux instruments de silex, des perles de callaïs, des poteries caliciformes ornées de triangles hachurés incrustés de pâte blanche comme les plus beaux spécimens ibériques. Cette particularité, l'abondance des substances exotiques jointe à l'absence complète de bronze, suffiraient à déterminer l'énéolithique le plus pur. Rien, dans la composition du mobilier parfaitement homogène, ne contredit cette attribution absolument évidente.

La précieuse série retirée de la grotte du Ruisseau présente un aspect d'apparence bien plus archaïque qui pourrait égarer l'observateur non averti. A part le petit bouton d'ivoire précité, aucune pièce ne peut être considérée comme importée de régions lointaines.

La plupart des parures ou amulettes sont faîtes en test de coquille ou en os. Les poteries, il est vrai, semblent être venues de l'Est (Italie), mais elles ont suivi une route bien différente de celle empruntée par la turquoise et par l'ivoire. Elles ne se présentent qu'exceptionnellement ornées et plusieurs spécimens d'un type commun dans les terramares de la Lombardie, sont caractéristiques du bel âge du bronze. Les pièces métalliques corroborent ces informations. Elles sont menues mais d'un travail souvent fort habile qui dénote une technique déjà avancée. Les petits clous à tête demi-sphérique seraient déplacés dans l'âge de la pierre, ils ne sauraient en aucun cas être énéolithiques. En Almérie, M. L. Siret signalait que les anneaux et les petits poinçons en bronze ne se trouvent que dans l'âge du bronze. Il observait qu'à cette période la taille du silex devient brusquement inhabile et contraste fortement avec la perfection apportée dans cet art pendant la floraison de la civilisation précédente. La

Digitized by Google

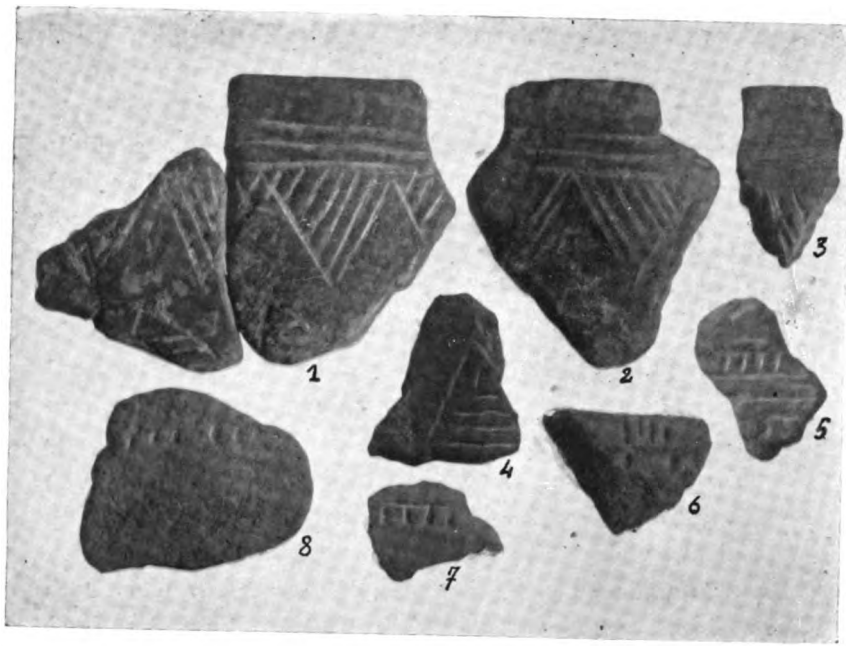

Tessons de poterie ornée de la Grotte de la Falaise.
Grandeur naturelle.

Vue extérieure de la Grotte de la Terrasse après la fouille.

On remarque le tas de déblais retirés de la fosse qui précède l'entrée. (Cliché Ph. Héléna.)

Digitized by Google

Digitized by Google

décadence est complète. Les travaux du savant explorateur du sud-est de l'Espagne ont montré que dans ces régions privilégiées les Celtes porteurs du bronze se sont installés parmi les indigènes énéolithiques auprès desquels ils ont vécu un temps. N'en fut-il pas de même chez nous? Une flèche de la grotte du Ruisseau, nous l'avons répété à plusieurs reprises, semble copiée sur une flèche semblable mais plus belle de la grotte de la Falaise. Dans le même gisement du Ruisseau la présence de deux minuscules fragments de poterie ornée de style ibérique nous avait parue insolite. Que penser de ces faits, si ce n'est que les deux tribus de races différentes furent à un moment donné liées par des rapports étroits?

Ainsi nous n'hésitons pas à classer la grotte basse de la Vigne-Perdue dans le début de l'âge du bronze, tandis que la grotte haute, un peu antérieure, appartient au bel énéolithique si splendidement représenté sur notre littoral méditerranéen. La grotte de la Terrasse est également énéolithique et la grotte des Tortues peut être synchronique ou presque de la grotte du Ruisseau. Nous attribuons l'ossuaire de celle-ci à la civilisation des constructeurs de dolmens qui ont laissé leurs traces dans la région des plateaux (Corbières, Cévennes), à une certaine distance de la zone maritime. Les sépultures de la grotte de la Falaise appartiendraient à une culture plus ancienne venue des contrées orientales par Gibraltar et les côtes d'Espagne et lentement transformée en route sous l'influence de multiples contacts. En l'état de nos connaissances il serait imprudent de vouloir préciser davantage.

L'examen attentif des mobiliers funéraires nous apporte des renseignements d'un autre ordre que nous avons fait connaître dans le cours méthodique de notre long exposé. Nous ne rappellerons, en terminant, que les principales des données acquises.

Digitized by Google

La présence de substances exotiques, rares et précieuses, dénote des relations commerciales étendues et fort lointaines. L'ambre, le jaillet, la pierre ollaire, la serpentine, n'ont pas leurs gisements géologiques dans les environs immédiats des grottes visitées. L'ivoire ne peut être arrivé que d'Afrique par mer et nous ne connaissons pas l'origine de la turquoise-callaïs qui ne saurait provenir des terrains de la région narbonnaise. Les vases caliciformes, les belles poteries carénées à anses surélevées, élancées et triangulaires, n'appartiennent évidemment pas à l'industrie locale et nous considérons les premiers comme importés du sud, alors que les secondes, moins anciennes, peuvent être venues des pays centraux de l'Europe. Les uns et les autres semblent avoir eu un caractère symbolique.

Ceci ne doit pas nous surprendre. Les personnes qui, comme nous, ont exploré beaucoup de grottes-ossuaires savent parfaitement que la plupart des objets accompagnant les dépouilles des morts paraissent se rapporter à une destination cultuelle ou magique. Certaines têtes de flèche, certaines pointes de javelot, présentent une telle perfection de travail que l'on se demande parfois si elles étaient taillées pour servir à d'autres usages qu'à des cérémonies religieuses. On conçoit difficilement que l'artiste — car c'est bien par ce nom que les tailleurs de beaux silex méritent d'être désignés — ait apporté tant de soin et de peine à la confection d'une arme de jet qui était le plus souvent irrémédiablement perdue. Nous avons dit d'autre part ce que nous pensions de l'ornementation des fragments de poterie de la grotte de la Falaise. Nous ne sommes pas éloignés de croire que ces tessons décorés avaient un rapport avec l'idée que l'on se faisait de la subsistance éternelle des morts. Ce n'est pas dans des conclusions qu'il est utile de revenir sur des hypothèses émi-

Digitized by Google

ses. Rappelons cependant encore qu'un petit gobelet de la grotte des Tortues portait une pseudo-face humaine que nous avons cru devoir identifier avec la divinité sculptée sur les statues-menhirs de la fin de l'âge de la pierre ou du début de l'âge du bronze.

Beaucoup de pendeloques souvent considérées comme objets de parure étaient, à notre sens, des amulettes ou des talismans. Telles les perles à ailettes, la pendeloque allongée ornée de sillons parallèles, emblèmes phalliques sans doute se rapportant au culte de la génération. C'est probablement sous l'empire de la même idée qu'on avait déposé dans l'ossuaire du Ruisseau une portion de grand pecten de la variété Jacobaeus dont la forme triangulaire rappelle de façon si frappante celle du pubis féminin Les fragments d'une autre coquille, polis et perforés pour la suspension, n'ont rien d'esthétique et abondent pourtant, toujours empruntés à la même espèce marine. Le pectunculus violacescens ne serait-il pas un totem? Les grottes sépulcrales des Monges devaient apporter à l'étude de cette importante question des faits nouveaux et absolument inédits. Ce sont elles qui nous ont révélé l'existence du totémisme de la tortue qui semble maintenant avoir été universellement répandu. Elles nous montrent que les envahisseurs de l'aurore de l'âge du bronze ont adopté les fétiches des énéolithiques déjà fixés dans le pays et par suite leur religion, au moins dans une certaine mesure. N'est-ce pas une raison de plus pour croire que leur infiltration a été lente et pacifique?

Nous ne saurions dire cependant si les peuplades de races différentes furent mêlées dans la même bourgade, si elles sympathisèrent dès le début ou, d'abord en conflit permanent, vécurent un certain temps en ennemies avant de se rapprocher et de s'établir côte à côte. Il eût fallu retrouver les vestiges des vieilles cabanes sans doute

Digitized by Google

construites sur le bord de l'étang aujourd'hui colmaté mais dont les eaux baignaient alors les pieds du massif montagneux. Les petits cailloux roulés et les coquillages lacustres épars au milieu de leurs restes sont peut-être un indice de la profession de ces hommes et indiquent qu'un peu de sable de la plage voisine avait été associé par une main pieuse aux débris de leurs squelettes pour que les chers disparus emportent dans leur éternel voyage, outre leurs armes et leurs outils, leurs talismans et leurs parures, un souvenir de cette terre qui les avait nourris et qu'ils avaient si souvent foulée sous leurs pieds.

Philippe HÉLÉNA.

ERRATA

Le présent mémoire sur les grottes sépulcrales des Monges contient quelques fautes échappées à la correction des épreuves. Le lecteur les aura certainement découvertes et rectifiées de lui-même. Nous signalerons toutefois les suivantes :

Page 40, 9e ligne, *au lieu de :* officielle, *lire :* artificielle.
— 52, 21e ligne, et page 55, 4e ligne, *au lieu de :* pectonculus violescens, *lire :* pectunculus violacescens.
— 61, note 1, *au lieu de* : Serra i Vilario, *lire :* Serra y Vilaro.
— 61, note 2, *au lieu de :* Frère Sallustiène-Joseph, *lire :* Frère Sallustien-Joseph.
Planche V, Légende : le n° 34 a été omis. Compléter ainsi : 34, fragment d'un petit bouton en ivoire.
Même planche, Légende : Premier mot de la 7e ligne, *au lieu de :* Columbetta, *lire :* Columbella.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE

BULLETIN DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE

TOME XVI, 1924 et 1925.

	Pages.
Liste des membres au 1er janvier 1925	V
Liste des dons faits au Musée en 1923-1924	XIII
Procès-verbal de la séance du 8 janvier 1923	XV
— — 5 février —	XVIII
— — 5 mars —	XX
— — 9 avril —	XXII
— — 7 mai —	XXIV
— — 11 juin —	XXV
— — 9 juillet —	XXVII
— — 8 octobre —	XXX
— — 5 novembre —	XXXII
— — 3 décembre —	XXXIV
— — 7 janvier 1924	XXXVII
— — 4 février —	XXXVIII
— — 3 mars —	XL
— — 7 avril —	XLI
— — 2 juin —	XLIV
— — 21 juillet —	XLV
— — 6 octobre —	XLVI
— — 3 novembre —	XLVIII
— — 1er décembre —	L
— — 5 janvier 1925	LII
— — 2 février —	LV
— — 2 mars —	LVII
— — 6 avril —	LIX
— — 4 mai —	LXI
— — 7 juin —	LXII
— — 6 juillet —	LXIV

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 5 octobre 1925 LXIV
— — 5 novembre — LXV
— — 7 décembre — LXVI

Communication sur les fouilles de M. G. Sicard dans l'allée couverte de Saint-Eugène (Ph. Hélénа)..... LXVIII

Les grottes sépulcrales des Monges, à Narbonne (Ph. Hélénа)..... 1

Note sur un dépôt de haches en pierre polie découvert près d'Armissan (Th. Hélénа)..... 66

Un reliquaire du v^e siècle (Abbé Sigal)..... 74

La châsse gothique des SS. Martyrs de Caunes (G. Sicard). 110

Rabelais à Narbonne (D^r Albarel)... 124

Le Narbonnais vu par un romancier du XVI^e siècle. (P. Jourda)..... 131

Les « Fabri Subaediani » d'après une inscription du Musée de Narbonne (Abbé Sigal)..... 141

Boutenac, Gasparets, Saint-Martin-des-Puits; *étude onomastique* (Abbé Sabarthès)..... 157

Cloches diverses du canton de Capendu (A. Boquet)..... 168

Deux textes languedociens du XVI^e siècle (J. Anglade).... 181

Les grottes sépulcrales des Monges [*suite et fin*] (Ph. Hélénа)..... 193

Toulouse. — Impr. et Libr. Édouard Privat. — 7769

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04872 5553

Digitized by Google